

JOSEPH GRANDET

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

TROISIÈME SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS, CURÉ DE SAINTE-CROIX

LES

SAINTS PRÊTRES
FRANÇAIS

DU XVII^e SIÈCLE

Ouvrage publié pour la première fois, d'après le manuscrit original

PAR

G. LETOURNEAU

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS

PREMIÈRE SÉRIE



ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

PARIS

A. ROGER & F. CHERNOVIZ

5, rue des Grands-Augustins

1897

LETTRE

DE

S. G. M^{GR} BARON

ÉVÊQUE D'ANGERS

Cher Monsieur le Supérieur,

Avez-vous cédé, en éditant cet excellent livre, à un attrait professionnel ou bien à un sentiment de justice et de piété ?

J'en ai lu les premières pages avec un très vif intérêt. L'ouvrage complet sera un manuel de vie sacerdotale « où ceux qui sont particulièrement consacrés au service des autels et à celui des âmes trouveront des exemples rares », nécessaires aux époques critiques comme la nôtre, utiles à toutes les époques, « des vertus chrétiennes et sacerdotales qui se peuvent pratiquer dans toutes les fonctions du clergé ».

Les prêtres y puiseront une intelligence plus exacte du surcroît de ressources que l'introduction du surnaturel dans les relations et dans les œuvres du ministère pastoral apporte même aux plus inexpérimentés et aux moins habiles. Si la science est un intermédiaire puissant pour frayer le chemin à la vertu, la sainteté est encore le plus

sûr moyen de convaincre et de convertir les hommes. Dieu a moins besoin de savants que de saints !

Aussi bien, la sainteté et la science sont deux auxiliaires de mérite différent. Se rencontrent-elles dans un prêtre ? il n'y a qu'à s'en réjouir. Elles dérivent d'ailleurs de la même source surnaturelle.

Il n'est point non plus indifférent que l'opinion soit fixée sur l'état et la valeur surnaturelle du clergé, pendant la période historique si importante à laquelle appartiennent les physionomies sacerdotales dont M. Grandet a donné les traits, et que vous vulgarisez si à propos. Rarement époque a été aussi partagée. Les disputes célèbres : le protestantisme, le jansénisme, le gallicanisme, ainsi que vous le dites fort bien, « les témérités de la philosophie cartésienne et les illusions d'une littérature trop profane » ont agité plus d'un esprit jusqu'à l'angoisse. Cependant, quelles belles revanches de la vérité contre l'erreur !... D'autre part, l'influence de la société proprement dite était suffisamment dissolvante pour que, dans une sphère d'action où le clergé se rencontrait avec la noblesse sur un pied d'égalité complaisante, elle n'affectât pas sensiblement les mœurs cléricales ; mais cette sphère d'action était heureusement bornée. Elle a été réduite au minimum par l'influence contraire qu'exercèrent sur les prêtres séculiers les Vincent de Paul et les Olier...

Et vous avez raison de dire que, dans son ensemble, cette salutaire période de réforme « présente un aspect religieux et moral qui frappe l'esprit de tout observateur impartial ». Autrement, aurait-elle produit les modèles que vous nous montrez !

Je tiens à vous féliciter surtout de mettre en relief, chacune à la place qui lui convient, en publiant les notices de M. Grandet, la vie sacerdotale de prêtres modestes que l'histoire n'a point nommés et qui, sans votre initiative, auraient eu le sort de ces soldats qui, perdus dans le rang,

bien qu'ils aient contribué pour une large part au gain de la bataille, n'ont point eu cependant le front ceint des lauriers de la victoire.

Ou mieux encore, je vous sais gré, comme d'une bonne action, de placer sous nos yeux des exemples de prêtres qui ont presque vécu de nos jours, dans un temps non point semblable au nôtre, mais qui côtoie presque le nôtre. Nous sommes d'après... ils étaient d'avant la tourmente qui a modifié si profondément nos mœurs et nos institutions, et leur conduite peut nous aider, par plus d'un trait, à régler notre zèle sur les besoins spirituels de l'heure présente.

Ce premier volume n'est pas le dernier ; nous attendons avec une légitime impatience le second et le troisième, que vous nous promettez.

Souffrez que j'accuse ici une préférence et que je vous demande de ne pas nous faire trop attendre les biographies des prêtres angevins.

Dans la galerie des saints prêtres français, ceux-ci ont désormais une place que nos yeux recherchent et que notre cœur salue d'avance avec toute l'ardeur d'un orgueil fraternel.

Veillez agréer, cher Monsieur le Supérieur, l'expression de mes sentiments affectueux et bien dévoués en N.-S.

† LOUIS,
Évêque d'Angers.

Angers, le saint jour de la Pentecôte, 6 juin 1897.



PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

L'un des manuscrits les plus intéressants que nous ait laissés Joseph Grandet, supérieur du Grand - Séminaire d'Angers, est assurément celui que nous publions aujourd'hui¹. Dans sa préface, l'auteur nous dit nettement le but qu'il s'est proposé. Possédé de l'esprit qui a distingué le cardinal de Bérulle et tous nos grands réformateurs français du xvii^e siècle, il a voulu travailler pour la gloire et l'utilité de l'Ordre sacerdotal. « Il y a peu d'ordres religieux, nous dit-il, qui n'aient eu soin d'écrire les vies de tous les saints de leur congrégation et de tous les grands hommes qui ont vécu parmi eux. » Grandet a voulu tenter un travail analogue pour l'Ordre même de Jésus-Christ; il a voulu donner au public « une sorte de légende sacerdotale où les prêtres pussent trouver des exemples de toutes les vertus qui se peuvent pratiquer dans les fonctions diverses du saint ministère ». Il n'a pas été chercher ses exemples dans les siècles les plus reculés, mais

¹ Sur Joseph Grandet (né à Angers en 1646, mort en 1724), consulter la notice que nous lui avons consacrée et que nous avons placée en tête de ses *Mémoires sur l'histoire du Séminaire d'Angers*. (2 vol. in-8°. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Roger et Chernoviz.)

dans les derniers et, particulièrement, dans celui auquel il appartenait.

Tout animé de cette pensée de zèle, notre auteur s'est mis à l'œuvre avec un courage intrépide. Pour se procurer des renseignements précis sur les prêtres dont il voulait nous faire le tableau, il a interrogé les morts et les vivants et compulsé des livres et des manuscrits innombrables. Il s'est servi des précieuses relations qu'il possédait dans les diverses provinces de la France, pour connaître ce que les livres et les manuscrits ne lui disaient pas et il est arrivé à former ainsi une collection considérable, qui ne comprend pas moins de deux cents notices sacerdotales. Sans doute, nombre de ces notices ne nous présentent que des esquisses très imparfaites et, cependant, en laissant de côté les plus médiocres, on trouve dans tout ce recueil des documents très abondants pour l'histoire du clergé séculier en France, en Allemagne et en Angleterre, au xvi^e et au xvii^e siècle.

Cette richesse même a été pour nous la cause d'une certaine perplexité. Nous aurions voulu publier aussi intégralement que possible le manuscrit de ce prêtre vénérable. Mais il fallait savoir se borner.

Nous nous sommes donc borné à publier ce qui regarde les prêtres français du xvii^e siècle. C'est la matière que Grandet avait le plus étudiée; c'est aussi celle sur laquelle il nous apporte les témoignages les plus sûrs et les plus intéressants.

Notre auteur, qui était Angevin et sulpicien, avait traité avec prédilection le groupe des prêtres angevins et celui des prêtres qui ont appartenu aux communautés séculières de l'Oratoire, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice. Il y avait là une indication toute naturelle pour la division de notre travail. Dans une première série, nous avons réuni les prêtres français qui n'appartiennent pas aux deux catégories que nous venons de nommer. Dans une seconde série nous donnons au public les notices des prêtres de l'Oratoire, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice ; nous comptons publier dans un troisième volume les biographies angevines.

La méthode que nous avons suivie dans ce travail a été fort simple. Nous nous sommes proposé uniquement de publier le manuscrit avec fidélité et de l'annoter avec brièveté. Grandet, qui avait donné tant de soins à la composition de son *Histoire des saints Prêtres*, nous a laissé deux manuscrits différents de son œuvre : l'un appartient au Séminaire de Saint-Sulpice, l'autre au Séminaire d'Angers. Quelle est la valeur relative de ces deux rédactions également authentiques ? Il est difficile de le déterminer précisément. Voici ce qui nous paraît le plus probable. Quelques années avant sa mort, vers 1720, Grandet a dû faire exécuter avec soin une seconde copie de son travail. C'est le manuscrit qui appartient aujourd'hui au Séminaire de Saint-Sulpice : c'est le texte

le meilleur¹. Il porte des annotations et des corrections nombreuses, faites de la main même de l'auteur. C'est celui que nous suivons habituellement.

Le manuscrit du Séminaire d'Angers paraît moins complet et moins soigné. Il contient cependant des notices que ne donne pas le manuscrit de Paris et, pour plusieurs notices parallèles, il nous fournit parfois un récit plus parfait. Notre devoir était de choisir librement dans les deux manuscrits la rédaction la plus satisfaisante. Nous n'y avons pas manqué.

Entreprendre d'annoter avec érudition plus de cent biographies de prêtres distingués, dont plusieurs figurent avec gloire dans l'histoire de l'Église de France, était une tâche au-dessus de nos forces et de nos ressources. Nous ne pouvions songer qu'à une annotation sommaire et même nous n'aurions pas pu conduire à terme notre travail, si plusieurs prêtres amis n'avaient pas eu la charité de nous prêter le concours de leur érudition. C'est à eux que le lecteur devra attribuer, sans hésitation, toutes les notes qui présentent une véritable valeur et qui décèlent une science profonde de l'histoire du xvii^e siècle².

¹ Ce manuscrit forme quatre volumes petit in-4° de 717, 318, 404 et 352 pages.

² Nous exprimerons tout particulièrement notre reconnaissance à M. l'abbé Marchand, docteur ès-lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers ; à M. l'abbé Daix, professeur honoraire au petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris ; à M. l'abbé Ingold, si connu par

Tel est le manuscrit inédit que nous présentons aujourd'hui au clergé français. Nous osons penser que les prêtres de notre temps ne le liront pas sans plaisir et sans utilité.

Notre siècle s'est montré singulièrement curieux de tout ce qui regarde l'histoire des générations qui nous ont précédés. Il ne s'est pas contenté de reprendre avec soin l'étude des grands faits de l'histoire universelle. Il s'est passionné pour les moindres détails de l'érudition. On a écrit des volumes entiers sur la sculpture et sur l'architecture des Assyriens et des Égyptiens ; on a publié des monographies non moins approfondies sur le vêtement et l'ameublement de nos pères au moyen âge. Ne pouvons-nous pas espérer que quelques prêtres réfléchis, amis des choses antiques, contempleront avec plaisir cette galerie de portraits que Grandet a crayonnés ? Encore une fois, nous ne prétendons pas que toutes ces esquisses soient des chefs-d'œuvre : il s'en faut de beaucoup. Mais tout cela est si vrai, si sincère, si naturel, si pittoresque, qu'un observateur attentif ne dédaignera pas ces ébauches. Les artistes instruits s'estiment heureux lorsqu'ils ont la bonne fortune de découvrir quelque vieil album rempli de gravures et de dessins originaux : quelle que soit la médiocrité de l'œuvre, ils se félicitent d'y retrouver la vérité, le trait vivant, le détail authentique. Il en sera de

même, croyons-nous, pour les lecteurs studieux qui voudront bien lire les notices de Grandet : ils y trouveront des détails très suggestifs et des exemples très instructifs pour l'histoire du clergé français au xvii^e siècle.

Plusieurs écrivains catholiques ont cru devoir, en ces derniers temps, dénigrer le clergé de ce grand siècle. On s'est plu à dépeindre les vices du gouvernement de Louis XIV. On a mis en relief les perfidies du jansénisme et les erreurs du gallicanisme, les témérités de la philosophie cartésienne et les illusions d'une littérature trop profane et, finalement, on a voulu conclure que le xvii^e siècle était une époque assez pauvre pour le clergé de France.

Cette conclusion est excessive et pernicieuse et il importe beaucoup aux prêtres français de ne se pas laisser égarer par de si vaines déclamations.

Lorsqu'on veut juger avec équité une époque de l'histoire, il ne convient pas de s'appliquer à en considérer seulement les vices : il faut savoir en apprécier les mérites.

Si l'on voulait s'obstiner à n'envisager que les défauts des siècles qui nous ont précédés, il n'y aurait aucun grand siècle dans l'histoire de l'Église. Ni le temps de saint Martin, ni le temps de saint Louis ne sont exempts de très graves reproches.

Si l'on voulait entrer dans des discussions qui sont ici inopportunes, on pourrait faire observer qu'il y a, dans toutes ces attaques, des affirma-

tions bien inconsidérées. On pourrait faire remarquer, par exemple, que plusieurs de nos modernes censeurs font intervenir, en tout ce débat, avec une étourderie assez bizarre, la mémoire de Louis XIV. Louis XIV n'est pas le xvii^e siècle et, tout spécialement, il n'est pas notre xvii^e siècle ecclésiastique. Lorsque le jeune fils de Louis XIII commença à gouverner personnellement, en 1661, notre grande réforme sacerdotale touchait presque à son terme. A cette date, le cardinal de Bérulle et le Père de Condren avaient terminé leur carrière depuis de longues années, M. Olier était mort depuis quatre ans, et saint Vincent de Paul était mort l'année précédente, âgé de plus de 80 ans. Or, qui ne sait que ces noms, à eux seuls, représentent l'époque la plus pure et la plus féconde du siècle ?

C'est sur cette salutaire période de réforme que nous appelons surtout l'attention du lecteur de Grandet. Dans son ensemble elle présente un aspect religieux et moral qui frappe l'esprit de tout observateur impartial. On voit surgir tout d'un coup de nombreux établissements de piété et de charité qui, après deux siècles écoulés, rendent, aujourd'hui encore, les services les plus insignes à toutes les classes de la société et à toutes les parties du monde.

Or, comme l'ont remarqué les écrivains les plus judicieux, le clergé séculier prit une part considérable à toute cette œuvre de régénération. On est

étonné du grand nombre d'ecclésiastiques distingués que l'on voit honorer leur ministère par leur dévouement et leurs services. « Leur désintéressement et leur zèle étaient d'un grand exemple pour les fidèles et contribuaient, plus encore que leurs conseils, à faire naître ou à encourager de semblables vertus dans les divers rangs de la société. Aussi, partout où se formera une bonne œuvre, un établissement utile, une institution pieuse ou charitable, on peut être sûr que le projet en a été conçu ou favorisé par quelque prêtre zélé et, lors même qu'il se cache derrière les noms les plus célèbres, il est difficile de ne pas reconnaître son action et son influence. C'est ce dont on aura occasion de se convaincre, non seulement pour les entreprises qui ont le plus de rapport avec le ministère ecclésiastique, telles que les missions, les Séminaires, la controverse avec les protestants, les conférences, les retraites, mais pour les établissements même de bienfaisance et de charité¹. »

Cette constatation n'est pas seulement très honorable pour les prêtres de France ; elle est encore fort instructive et pleine de leçons pour le temps présent.

Nous vivons à une époque singulièrement critique. Tandis que l'impiété et l'immoralité remportent chaque jour sur l'Église de France de nou-

¹ Picot. *Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le XVII^e siècle*, Préface.

velles victoires, nous voyons s'opérer autour de nous de profondes transformations politiques, économiques et sociales. Au milieu de ces luttes et de ces révolutions, le clergé français se demande avec anxiété quelles méthodes nouvelles il doit employer pour s'adapter aux nécessités du temps présent. L'histoire de la première moitié du XVII^e. siècle donne à cette grave question une réponse très opportune. Pour remédier aux maux accumulés par la rébellion protestante et par la renaissance païenne, nos pères ont tenté de grands efforts et n'ont négligé aucun sacrifice. Sans doute ils ont su adapter leur action aux nécessités de leur temps. Mais ils ont compris d'abord que, pour le salut de leur génération comme pour le salut de toutes les générations, les prêtres devaient se retremper tout simplement dans la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales. Qu'on analyse une à une les biographies des saints prêtres de cette époque, au milieu d'une variété merveilleuse se manifesterà une surprenante uniformité. Chaque personnage nous présente tous les grands caractères ascétiques qui ont distingué en tous les temps les fidèles ministres du Prêtre éternel, qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ce sont des prêtres saintement passionnés d'honorer le Verbe Incarné en tous ses mystères et de prêcher le culte de la très Sainte Vierge; ce sont des prêtres qui aiment l'oraison mentale et qui croient profondément au dogme de la vie surnaturelle; ce sont

des prêtres qui recherchent la pauvreté, les humiliations et les souffrances ; ce sont des prêtres qui se dévouent sans mesure pour la tâche à laquelle ils sont appliqués, qui travaillent dans un esprit de soumission filiale aux doctrines de l'Église catholique et qui veulent à tout prix faire observer la discipline des saints Conciles. Un même souffle surnaturel les entraîne, c'est l'esprit du Souverain Prêtre qui les anime et tel est le vrai secret de leur puissance et de leur fécondité.

Les prêtres de la génération présente n'ont pas à chercher d'autres principes pour les guider au milieu des incertitudes de l'heure actuelle. Sans doute, ils ont à tenir compte des conditions scientifiques, économiques et sociales dans lesquelles ils ont à se mouvoir aujourd'hui. Mais ils n'ont à chercher ni un nouvel Évangile ni une nouvelle morale. Une des illusions les plus lamentables des fidèles de ce siècle a été de penser que, dans un temps où les sciences physiques se transformaient, les sciences morales devaient se transformer aussi. Ce serait une prodigieuse aberration pour le clergé que de partager à son tour une erreur si grossière. Dans l'église de Jésus-Christ, la théologie ascétique est faite depuis longtemps et elle n'est pas à refaire. C'est aux prêtres de se soumettre aux principes qu'elle édicte, sous peine de demeurer à jamais stériles et impuissants.

Ce serait une funeste illusion de nous persuader qu'avec des études plus complètes et une science

plus profonde, nous guérirons, désormais, toutes les maladies morales et intellectuelles du temps présent. Dès la fin du xvi^e siècle, pressés et traqués par les calvinistes, les docteurs de l'Université de Paris avaient merveilleusement réparé tout leur appareil scientifique : Le *Livre des Controverses* et le *Traité de l'Amour de Dieu*, de saint François de Sales, décèlent à eux seuls que la culture théologique de l'époque était parvenue à une perfection exquise dont nous sommes aujourd'hui fort éloignés ; et, cependant les docteurs de l'Université de Paris ont travaillé faiblement à la Réforme morale demandée par le Concile de Trente, tant qu'ils n'ont pas eu le courage de joindre à la science éminente la vertu éminente.

N'imitons pas leurs illusions et leurs attermoiments funestes. C'est la Vérité éternelle qui nous parle par la bouche du Souverain Pontife, lorsqu'il nous dit : « La science a besoin par-dessus tout d'avoir pour compagne l'innocence de la vie, pour cette raison surtout que la réforme des hommes s'accomplit bien mieux par les bons exemples que par les beaux discours. « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres. » Divine sentence, qui veut, sans doute, nous faire entendre que telles doivent être, dans le prêtre, la plénitude et la perfection de la vertu, qu'il puisse servir comme de miroir à ceux qui portent sur lui leurs regards. Il n'y a rien qui soit plus propre à former continuellement les autres à la piété et au

culte de Dieu que la vie et l'exemple de ceux qui sont consacrés au divin ministère ; transportés par leur séparation du siècle sur un lieu élevé qui les met en vue, c'est vers eux que le reste des hommes tournent leurs regards, comme vers un miroir qui leur montre ce qu'ils doivent faire éviter¹. »

Après avoir fait le tableau de la corruption de la société du iv^e siècle, moitié chrétienne, moitié idolâtre, le comte de Montalembert conclut que l'empire romain ne pouvait être régénéré que par l'invasion des barbares et par l'influence des moines. Nous n'osons pas croire qu'une nouvelle invasion des barbares sera nécessaire pour remédier à notre corruption, qui paraît être cependant si byzantine ; mais nous osons affirmer que notre société ne sera sauvée que par une légion de prêtres qui auront le courage de reprendre les traditions ascétiques des meilleurs apôtres et des meilleurs moines de l'Occident.

¹ Encyclique de Léon XIII, *Exeunte jam anno*, 25 décembre 1888.

*Angers, le 1^{er} mai 1897, en la fête des apôtres
saint Philippe et saint Jacques le mineur.*

PRÉFACE DE L'AUTEUR¹

Je ne suis pas surpris si plusieurs auteurs du dernier siècle² ont eu le zèle de publier séparément les *Vies* d'un grand nombre de prêtres qui ont excellé en science et en piété. Mais il y a lieu de s'étonner de ce que personne ne s'est encore avisé d'en faire un Recueil et de les ramasser toutes dans un volume, afin d'édifier et d'instruire plus utilement les lecteurs.

Il y a peu d'ordres religieux qui n'aient eu soin d'écrire les *Vies* de tous les saints de leur Congrégation et de tous les grands hommes qui ont vécu parmi eux dans tous les siècles. Les païens même ont su rassembler dans un seul ouvrage l'histoire des grands hommes de leur temps : Plutarque nous a fait des portraits admirables de ceux qui l'avaient précédé ou qui étaient ses contemporains. En notre temps, M. Perrault a fait l'éloge de plusieurs grand personnages qui se sont signalés au dernier siècle, dans l'Église, dans la robe et dans l'épée, et, quoique ce ne soient, à proprement

¹ Grandet avait rédigé deux préfaces pour son ouvrage. Nous avons jugé opportun de réunir et de fondre ensemble les meilleurs passages de ces deux préfaces, pour former celle que nous présentons au public.

² Grandet écrivait vers 1720.

parler, que des crayons et des ébauches, ils ne laissent pas de nous donner une haute idée des héros qu'il a voulu peindre ; les tableaux en petit, qu'ils nous a laissés, donneront un jour à quelque savante plume le désir de les faire en grand. C'est beaucoup d'avoir fait connaître leurs noms et de faire naître l'envie d'en savoir davantage.

J'ai entrepris de donner au public une légende sacerdotale, où ceux qui sont particulièrement consacrés au service des autels pussent trouver des exemples rares des vertus chrétiennes et sacerdotales qui se peuvent pratiquer dans toutes les fonctions du saint clergé, parce que, comme dit un ancien, le chemin qui conduit à la vertu est bien plus long par les préceptes que par les exemples, *longum iter per præcepta, breve per exempla*. Les exhortations, de quelque nature qu'elles soient, n'ont pas tant d'autorité sur le cœur de l'homme pour lui faire aimer le bien que les exemples en ont pour le lui faire pratiquer, *jubetur exemplo ; verba movent, exempla trahunt*.

Le sacerdoce est quelque chose de si relevé et de si sublime qu'il ne faut pas s'étonner si sa sainteté même effraye parfois le courage des prêtres et des clercs. Si nous ne faisons que lire avec admiration ce qu'en ont écrit saint Chrysostome dans son livre *du Sacerdoce*, saint Éphrem dans son *Testament*, saint Grégoire dans son *Pastoral*, saint Bernard dans son livre *de la Considération à Eugène*, on croirait facilement

qu'il est impossible d'atteindre si haut; mais, lorsque nous voyons tous les préceptes de ces saints docteurs réduits en pratique dans les vies des saints prêtres qui ont vécu sous nos yeux et de nos jours, et que des hommes comme nous, sujets à nos faiblesses, ont vécu comme des anges, nous commençons à croire qu'il est possible, avec la grâce, de faire ce qu'ils ont fait et de vivre comme ils ont vécu.

C'est pourquoi le Saint-Esprit dit en plusieurs endroits de l'Écriture Sainte qu'il faut louer les hommes extraordinaires qui se sont acquis beaucoup de gloire pendant leur vie par leurs belles actions, *laudemus viros gloriosos*; on les doit proposer pour être les modèles des autres, parce qu'ils se sont enrichis de toutes les vertus, *homines divites in virtute*, tels qu'ont été Énoch, Noé et Abraham. Il est dit, dans le premier livre des Machabées, que le célèbre Mathathias, pour animer ses enfants à donner leur vie pour l'alliance de leurs pères, leur proposa les vertus des grands saints qui les avaient précédés, comme la foi d'Abraham, la chasteté de Joseph, le zèle de Phinées, la force de Josué, la douceur de David, l'ardeur d'Élie, l'humble confiance des enfants de la fournaise et la simplicité de la foi de Daniel (I. Mach. II, 52-61). De même saint Paul avertit les fidèles de son temps, d'imiter la foi de ceux qui les ont précédés dans leur vie et dans leur mort (Hebr. XIII).

Je me suis borné à écrire les *Vies* de ceux qui se sont distingués dans l'état ecclésiastique, prêtres, diacres, sous-diacres, acolythes ou clercs tonsurés. Je n'ai point dessein de parler des papes, des évêques, des abbés réguliers, ni des saints religieux.

Je n'ai pas même été chercher dans les siècles les plus reculés les prêtres qui se sont distingués en science, en piété et en zèle, quoiqu'il y en ait un très grand nombre. Je n'ai eu intention que de parler des prêtres des derniers siècles et particulièrement du nôtre.

Nous avons cru être obligé de faire des chapitres séparés des vies des prêtres qui ont vécu et sont morts dans les congrégations de l'Oratoire, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Sulpice, parce qu'elles ont fourni un très grand nombre de prêtres qui ont travaillé avec beaucoup d'édification à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

On n'a pas cru devoir oublier les vies de plusieurs grands pécheurs convertis qui sont devenus prêtres et qui, par leur pénitence, ont autant édifié l'Église qu'ils l'avaient scandalisée par leurs désordres.

Ainsi nous avons tâché de donner des modèles parfaits, dans tous les états et dans toutes les fonctions du sacerdoce, à ceux de nos jours qui ont l'honneur d'être revêtus de la même dignité, qui les élève au-dessus des anges et qui les égale

en quelque façon à Jésus-Christ, qui les a associés solidairement à son sacerdoce en leur communiquant avec le pouvoir ineffable de consacrer son corps et son sang l'autorité surprenante de remettre les péchés et de conférer la grâce aux hommes.

Voilà, mon cher lecteur, les vues que je me suis proposées en composant ce petit ouvrage. Je n'ai garde de prétendre avoir épuisé la matière, car je suis sûr qu'il y a encore un plus grand nombre de saints prêtres dans toute la chrétienté que je n'en ai rapporté dans mon ouvrage. Je laisse à ceux qui en ont la connaissance d'en faire aussi une pareille légende.

Je n'ose pas me flatter de ne m'être jamais écarté de la vérité des faits, quoique j'aie tâché de suivre, en écrivant, les auteurs graves qui les rapportent dans les vies des prêtres qu'ils ont fait imprimer, ou les mémoires fidèles des gens de bien qui en ont été témoins ou qui les ont appris de personnes dignes de foi.

C'est pourquoi je supplie très humblement les lecteurs charitables de me faire connaître les fautes dans lesquelles je serais tombé malgré moi et de me faire part des lumières plus sûres et plus étendues qu'ils pourraient avoir sur ce sujet, et je leur promets que j'en profiterai avec beaucoup d'exactitude et de docilité.



LES
SAINTS PRÊTRES FRANÇAIS
DU XVII^E SIÈCLE

PREMIÈRE SÉRIE

I

JEAN DE QUINTANADENAS, dit DE BRÉTIGNY

PRÊTRE
DOCTEUR DE SORBONNE
FONDATEUR DES CARMÉLITES DE FRANCE ¹
1556-1634

Jean de Quintanadenas ², sieur de Brétigny ou Bretinis, naquit à Rouen, le 6 juillet de l'an 1556, de don Ferdinand de Quintanadenas, de la très illustre maison des Quintana-

¹ Cf. R. P. de Beauvais, S. J., *La Vie de M. de Brétigny*, Paris, 1765. — Boucher, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation*, édition revue par Mgr Dupanloup, 1854. — Houssaye, *Vie du Card. de Bérulle*, tome I^{er}. — *Histoire de sainte Thérèse* d'après les Bollandistes, tome II. Pièces justificatives. Note sur l'établissement et le gouvernement des Carmélites en France. — *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, publié par les soins des Carmélites du premier monastère de Paris, tome I^{er}. pp. 504 et suiv. C'est dans cet admirable mémoire que l'on trouvera les renseignements les plus exacts et les appréciations les plus saines.

Grandet emploie une expression excessive en qualifiant du titre de fondateur M. de Brétigny. La véritable fondatrice du Carmel en France est la B. Marie de l'Incarnation. Les premiers historiens de ce prêtre vénérable ont reconnu seulement en lui le premier promoteur et solliciteur de la fondation du Carmel réformé en France et en Flandre ; et cette gloire est déjà bien considérable.

² C'est l'orthographe que donne M. Houssaye. Boucher écrit *de la Quintanadoine*. Grandet avait écrit *de Quintana-Duenas*. Cf. Boucher, livre IV, chap. II.

denas de la ville de Burgos, en Espagne, lequel était venu s'établir à Rouen vers le milieu du xvi^e siècle, et de dame Catherine Cavelier¹, issue d'une des meilleures familles de Rouen. Ses parents, qui étaient très attachés à l'Église romaine, appréhendant que les hérésies qui se répandaient en France ne vinssent à l'infecter, l'envoyèrent étudier à Séville, en Espagne, dès l'âge de six ans. Il y demeura huit années, après lesquelles son père, qui désirait l'instruire des affaires de sa maison comme étant son fils aîné, le rappela à Rouen, d'où il l'envoya étudier à Paris. Il y fut jusqu'en l'an 1582, que son père l'envoya pour la seconde fois en Espagne.

Comme Dieu voulait se servir de lui pour la propagation de la réforme que sainte Thérèse et le Bienheureux Jean de la Croix venaient d'introduire parmi les Carmes de ce royaume, il lui fit naître l'occasion de parler à la vénérable mère Marie de Saint-Joseph, prieure des Carmélites de Séville, qui le mit sous la direction du père Jérôme Gratien, commissaire apostolique des Carmes déchaussés et leur premier provincial². La connaissance de ces deux saintes personnes procura bientôt à Jean de Quintanadenas celle de beaucoup de fervents religieux de cette réforme, dont la vie exemplaire édifiait toute l'Église. Les fréquentes conversations qu'il eut avec eux et avec plusieurs religieuses Carmélites, qui ne respiraient que l'amour de Dieu et le salut de leur prochain, lui inspirèrent le désir de servir leur saint Ordre et même d'y employer tous ses biens, ce qu'il exécuta dès le mois de décembre de l'an 1584.

En effet, ayant appris que, dans ce mois, on devait conduire des religieuses Carmélites à Lisbonne pour y fonder un couvent de leur réforme, il fournit tout aussitôt

¹ Le père de Catherine Cavelier était seigneur de Brétigny. Étant fille unique, elle apporta le titre de Brétigny à sa nouvelle famille.

² *Annales des Carmes déchaussés de France*, par le P. Louis de Sainte-Thérèse. (N. de Grandet.)

l'argent nécessaire pour leur voyage. Ce couvent, une fois fondé, on y envoya quatre autres religieuses, dont les supérieurs confièrent la conduite au sieur de Brétigny, quoiqu'il ne fût encore que laïque et âgé de 28 ans, tant ils étaient convaincus de son zèle et de sa prudence. Il y avait alors quantité de soldats sur les chemins de Lisbonne et même dans tout le Portugal, où le roi d'Espagne tenait de grosses armées de crainte de quelque remuement en faveur de don Antoine qui lui disputait le royaume, après la mort de don Henri, qui avait succédé à dom Sébastien¹; M. de Brétigny prit avec lui dix hommes armés pour conduire en sûreté les religieuses, qu'il mit ainsi à couvert des insultes des gens de guerres. Quoiqu'il eût fourni presque à tous les frais du voyage, cela ne l'empêcha pas de pourvoir fort libéralement à tous les besoins du monastère. Dès qu'il fut arrivé à Lisbonne, les dons qu'il y fit furent si considérables que la mère Mariana des Saints, sous-prieure de ce monastère, l'en appelle le fondateur, dans une lettre qu'elle lui écrit au nom de sa prieure et qui est datée du 29 novembre de l'an 1588.

Le fruit que produisit ce nouvel établissement dans Lisbonne lui ayant fait juger des biens qu'on devait attendre de l'érection de semblables monastères dans les royaumes étrangers, il s'offrit à conduire encore à ses propres frais les Carmélites qui voudraient venir s'établir dans le royaume de Congo, en Afrique, où elles étaient instamment demandées par la fille du roi qui, ayant été convertie à la foi par les Pères Carmes déchaussés, avait pris le dessein de fonder un monastère de Carmélites dans les états de son père et de s'y rendre religieuse².

¹ Dom Sébastien, roi de Portugal, étant mort en combattant les Musulmans, le 4 août 1578, avait eu pour successeur son oncle, le cardinal Dom Henri, qui mourut lui-même en 1580. Philippe II, roi d'Espagne, fut alors reconnu roi de Portugal; mais il eut un compétiteur, don Antonio de Castro, fils naturel d'un frère de don Henri.

² *Annales des Carmes déchaussés.* (N. de Grandet.)

A la vérité, M. de Brétigny n'eut pas la consolation d'aller seconder les pieux desseins de cette princesse, parce que les supérieurs ne jugèrent pas à propos d'envoyer les religieuses dans un pays si éloigné et où il y avait encore quantité d'infidèles, mais il ne perdit pas pour cela l'envie qu'il avait d'étendre le royaume de Jésus-Christ dans les Indes, et on peut dire qu'il se dédommagea lorsqu'il fut de retour à Séville. Car, dès qu'il y eut appris le besoin pressant que les Indes occidentales avaient d'ouvriers évangéliques et que plusieurs âmes s'y perdaient faute de personnes qui leur enseignassent la mystères de la foi, touché de compassion sur leurs misères, il prit la résolution de leur procurer des missionnaires¹. Il se fût estimé heureux de leur en aller servir et de donner sa vie pour leur salut, mais, comme il n'était pas encore prêtre et qu'il se regardait comme infiniment incapable d'un ministère si relevé, il s'adressa aux supérieurs des Carmes déchaussés d'Espagne, auxquels il représenta avec tant de force les misères spirituelles des pauvres Indiens que, vaincus par ses sollicitations réitérées, ils lui accordèrent enfin une colonie de leurs religieux pour aller s'établir à Mexico, dans les Indes, afin d'y servir d'ouvriers évangéliques. Le serviteur de Dieu ne se contenta pas de payer les frais du voyage de ces nouveaux apôtres ; il leur fit encore présent d'ornements et de vases sacrés, de meubles et autres choses nécessaires à la fondation du couvent et leur fit tenir de l'argent pour les dépenses de la mission. Ce qu'il fit à ceux-ci, il le fit à une seconde troupe de missionnaires qu'il obtint des supérieurs des Carmes déchaussés, avant que de sortir d'Espagne, et auxquels il fonda un monastère à la Peuplade, ou cité des Anges, dans les Indes².

Son zèle pour la réforme de sainte Thérèse s'augmentant

¹ Cf. *L'Histoire des Ordres religieux*, par M. Hermant. (N. de Grandet.)

² Lisez : La Puebla de Los Angelos, ou simplement Puebla — si célèbre dans la guerre du Mexique en 1862-1863.

tous les jours, le porta à travailler puissamment pour en obtenir l'établissement en France, espérant que la foi vive et la vie austère des enfants de sainte Thérèse seraient un remède efficace contre l'hérésie et le libertinage qui régnaient alors dans le royaume. La première démarche qu'il fit pour ce grand dessein fut de sonder l'inclination de quelques religieux et religieuses de la réforme à venir en France. Les ayant trouvés prêts à tout entreprendre pour la gloire de Dieu, il partit de Séville et vint à Pastrane¹, où se tenait le chapitre provincial des Carmes déchaussés, proposer son dessein au provincial nouvellement élu et aux définites qui, d'un commun consentement, lui donnèrent une procuration pour solliciter l'établissement de leur réforme en France.

M. de Brétigny revint en diligence à Séville dès qu'il eut en main la procuration. Il se préparait à retourner incessamment en France, mais, ayant prévu de nouvelles difficultés touchant la négociation dont il s'était chargé, il prit la poste pour Madrid, afin de savoir du Père provincial des Carmes déchaussés, qui y séjournait alors, la manière dont il souhaitait qu'on s'y prit pour les éviter. Ce Père le satisfit pleinement et lui donna des instructions fort amples sur ce qu'il avait à faire, ce qui n'empêcha pas le serviteur de Dieu d'en conférer encore avec M. de Longlée, l'ambassadeur de France à la cour du roi d'Espagne, qui lui donna des lettres de recommandation pour son maître Henri III.

M. de Brétigny étant enfin arrivé en France au mois de novembre de l'an 1586, trouva le royaume dans de si grands troubles causés par la guerre civile et par l'hérésie qui s'augmentait tous les jours, que, jugeant bien qu'il serait inutile de négocier l'introduction des enfants de sainte Thérèse en France, il remit à un autre temps

¹ Lisez : Pastrana, ville à l'est de Madrid.

de parler de cette affaire. Il ne laissait pourtant pas de temps en temps d'écrire à Alve¹, où mourut sainte Thérèse, en Espagne, des lettres qu'il écrivait à sainte Thérèse, comme si elle eût été vivante, qu'il faisait mettre sur le tombeau de cette sainte et dans laquelle il la conviait d'envoyer de ses enfants fonder leur Ordre dans ce royaume. Il dressa une information de la vertu des Carmes déchaussés, qu'il avait connus en Espagne, et la fit voir à plusieurs personnes de doctrine et de piété, afin de les engager à employer leur crédit et leurs amis pour faire réussir son dessein. La plupart l'en voulurent dissuader, lui représentant qu'il n'y avait point d'apparence d'en parler au roi, auquel ces religieux seraient suspects, étant étrangers et surtout espagnols; que la situation des affaires de la France, agitée de guerres intestines, ne permettait pas même d'y penser et qu'outre cela la multitude des religieux n'était pas goûtée en France. Cette réponse ne fut pas capable de le détourner de son entreprise, mais ne servit qu'à le faire humilier davantage devant Dieu et à lui faire renouveler ses prières, ses aumônes et ses austérités, dans la créance où il était qu'il n'y avait que ses péchés à en empêcher l'exécution. « Les vrais serviteurs de Dieu, disait-il, ne peuvent être suspects au roi, de quelque nation qu'ils soient. La France a reçu le christianisme par le moyen des étrangers. Ce sont, pour la plupart, des étrangers qui y ont fondé les différentes congrégations de religieux qui y sont. Les Français se sont toujours piqués d'aimer les étrangers et de les traiter avec honneur. Dieu fait les grands ouvrages au milieu des contradictions des créatures et de l'enfer. La multitude des bons religieux ne saurait être odieuse qu'à ceux qui, vivant dans le libertinage, ne peuvent souffrir ceux dont la vie réglée condamne leurs dérèglements, mais nullement aux

¹ C'est ainsi que l'on écrivait au xvii^e siècle le nom de la ville d'Albe.

gens de bien qui souhaiteraient voir la terre remplie de saints prêtres et de saints religieux. »

Le Seigneur, qui se plaît à exercer ses plus fidèles serviteurs, même dans les choses qu'ils entreprennent pour son service, fit enfin connaître à M. de Brétigny qu'il avait exaucé ses prières pour l'établissement de la réforme du Carmel en France. Ce saint homme en eut révélation pendant le siège de Rouen que faisait Henri IV (1591), durant lequel il se rendit comme une hostie d'expiation pour tout le peuple de cette grande ville, qui était le lieu de sa naissance et de sa demeure.

Mais ce grand dessein devait encore demander de longs délais. Tout d'abord, M. de Brétigny vit clairement qu'il devait renoncer à poursuivre l'établissement en France des religieux Carmes, comme ceux-ci le désiraient. Il fallut revenir au dessein primitif, qui était d'établir les filles de sainte Thérèse en France. Grâce à la protection de la maréchale de Joyeuse, M. de Brétigny espéra faire réussir son dessein. En 1593, il fit un nouveau voyage en Espagne pour obtenir des Carmélites. Les Carmes n'estimèrent pas qu'il fût encore prudent de tenter la fondation. Ce fut après son retour en France, à la fin de 1594, que M. de Brétigny songea à recevoir les saints Ordres. Il reprit ses études à Aumale, sous la direction de M. Gallemant, et il fut ordonné prêtre en 1598¹.

En l'année 1601, sainte Thérèse ayant révélé à M^{lle} Acarie²,

¹ Il travaillait alors avec ardeur à la traduction des *Œuvres de sainte Thérèse* ; cette traduction, revue par le chartreux don du Chèvre, parut en 1601. Il s'occupa aussi de traduire avec soin la Règle et les Constitutions de sainte Thérèse, selon l'édition de 1588. Ce sont toujours ces constitutions vénérables qu'il a en vue, lorsqu'il travaille à l'établissement du Carmel en France.

² Pour tout ce qui regarde ces révélations célèbres, cf. Houssaye, *Vie du card. de Bérulle*, tome I. Grandet parle le langage de son temps lorsqu'il donne le nom de demoiselle à l'épouse de M. Acarie. Le nom de dame était réservé aux personnes de la première qualité. C'est ainsi que les historiens du xvii^e siècle et même du xviii^e appellent la première Supérieure des Filles de la Charité Mademoiselle Legras.

si connue depuis sous le nom de Sœur Marie de l'Incarnation, qu'elle voulait se servir d'elle pour la fondation du Carmel en France, cette bienheureuse fit convoquer à Paris une assemblée de toutes les personnes qui s'intéressaient à l'établissement des enfants de sainte Thérèse dans ce royaume et y appela entre autres notre vénérable prêtre, qui ne manqua pas de s'y rendre avec Messire Jacques Gallemant, docteur de Sorbonne, curé d'Aumale, Messire André du Val, professeur en théologie à Paris, et M. de Bérulle, le futur fondateur de l'Oratoire. La chose ayant été mise en délibération, la plupart la jugèrent impossible et conclurent qu'on ne devait pas y penser. Huit mois se passèrent sans qu'on parlât davantage de cette affaire ; elle eût même peut-être été entièrement mise en oubli sans une nouvelle révélation faite sur le même sujet à M^{lle} Acarie, laquelle donna occasion à une seconde assemblée, où se trouvèrent ceux qui avaient assisté à la première, et avec eux saint François de Sales, qui prêchait alors à Paris. Les raisons ayant été proposées de part et d'autre, il fut enfin arrêté qu'on travaillerait à l'établissement des religieuses Carmélites en France, qu'on en irait demander cinq ou six en Espagne, et qu'on fonderait leur premier monastère à Paris, le tout avec l'agrément du roi de France, qu'on tâcherait d'obtenir.

Sa Majesté témoigna d'abord quelque répugnance lorsqu'on lui parla de tirer les premières Carmélites des couvents d'Espagne, mais, la duchesse de Longueville lui ayant représenté que cela était nécessaire pour donner commencement à leur Ordre en ce royaume, consentit et fit expédier les passeports et les permissions nécessaires. Sur cela, l'on dépêcha M. de Santeuil à Rome, pour l'expédition de la bulle qu'on avait demandée au Pape touchant cette affaire ; puis M. de Brétigny et trois demoiselles, d'une sagesse et d'une prudence consommées, furent envoyées en Espagne demander des religieuses Carmé-

lites¹. L'embarquement se fit à Nantes², d'où, après avoir essuyé une terrible tempête, ils arrivèrent aux côtes d'Espagne. Ils se rendirent ensuite à Valladolid, pour solliciter les supérieurs de la réforme à lui accorder cinq ou six religieuses de leur Ordre pour passer en France. Ceux-ci, qui ne voulaient pas qu'elles s'y établissent avant eux, lui témoignèrent ne pouvoir lui accorder ce qu'il leur demandait, puisqu'ils n'avaient point encore de couvent en France, de sorte que M. de Brétigny était près de s'en retourner sans avoir rien obtenu, lorsque M. de Bérulle et M. Gaultier³, gentilhomme angevin, avocat général du grand conseil, arrivèrent en Espagne et se joignirent à lui pour solliciter de nouveau l'affaire dont il était question, laquelle, après beaucoup de travaux et de peines, réussit enfin selon leurs désirs, par l'autorité du roi d'Espagne et du nonce de Sa Sainteté, qui leur permirent de choisir six religieuses Carmélites pour être conduites en France.

Elles arrivèrent à Paris le 15 octobre de l'an 1604 et prirent possession, dans la même année, du couvent qu'on leur fit bâtir dans le faubourg de Saint-Jacques. M. de Brétigny eût bien souhaité qu'on eût pu introduire en France les Pères Carmes déchaussés en même temps qu'on y introduisait les religieuses de leur Ordre, mais la disposition où était pour lors la cour à l'égard des Espagnols ne permettant pas d'en faire la proposition au roi, on remit la chose à un autre temps. Il eut néanmoins la consolation de les y voir établis avant sa mort qui arriva dans l'année 1634, âgé de 78 ans.

Voici comment le *Mémoire des Carmélites de Paris* rapporte la fin de M. de Brétigny :

¹ Sur toutes ces négociations de M. de Brétigny avec l'Espagne, voir *Mémoire des Carmélites*, III^e partie, chap. vi, vii, viii. — Le départ de Paris eut lieu le 26 septembre 1603.

² A parler précisément, on partit du Pouliguen.

³ Sur René Gaultier, voir notice de C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*.

M. de Brétigny, le propagateur infatigable de la Réforme, le fils aîné de sainte Thérèse, comme on l'avait surnommé en Espagne, allait bientôt entrer lui-même dans le repos de l'éternité. Après avoir été trois ans supérieur des Carmélites de Belgique, il s'était retiré au couvent de Bruxelles avec le titre de chapelain. De là il s'occupa encore activement des fondations de Dôle, de Besançon, de Beaune, et fit de nombreuses, mais inutiles démarches pour introduire les Carmélites au Congo. En 1627, visité par de douloureuses infirmités, il retourna à Rouen pour y attendre l'appel de Dieu. Ne pouvant plus continuer aux divers monastères du royaume les fréquentes visites qu'il avait coutume de leur faire, il ne laissait pas du moins de correspondre intimement avec eux, pour « les exciter à la perfection de leur saint Ordre », et il se donnait le plus qu'il était possible aux Carmélites de Rouen. Chaque jour, au prix d'extrêmes efforts, il allait leur dire la sainte Messe, s'y faisant transporter, lorsque la marche lui était impossible. Les exhortations qu'il adressait aux religieuses étaient toutes de feu ; le plus souvent il parlait de l'amour de Dieu, et il terminait rarement sans défier la communauté à qui aimerait davantage la bonté infinie, et sans proposer quelque pratique du divin amour.

Cet amour croissait en lui à proportion de ses souffrances, et il paraissait d'autant plus élevé à Dieu que ses douleurs étaient plus vives. La veille de sa mort, ayant reçu le saint Viatique et l'Extrême-Onction, il donna, comme on l'en priait, sa bénédiction à toutes les Carmélites ; il ne cessa plus de faire des actes d'amour, de contrition, de foi et d'espérance et surtout de répéter, à l'exemple de sainte Thérèse, qu'il mourait « dans l'union de la très sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine ». Il passa doucement à Dieu le 8 juillet 1634, âgé de soixante-dix-huit ans. Comme il l'avait souhaité, son corps fut inhumé dans la chapelle des Carmélites de Rouen, et son cœur porté au monastère de Beaune dont il était le fondateur.

La vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, qui remplissait alors ce dernier monastère du parfum de ses vertus, avait appris à diverses reprises de l'Enfant Jésus lui-même, pendant les derniers mois de la vie de M. de Brétigny, « les grandes faveurs qu'il lui faisait et comme ses desseins se perfectionnaient et s'accomplissaient en lui ». Le matin du 8 juillet,

après avoir passé toute la nuit en extase, elle fut transportée en esprit auprès du saint mourant ; elle vit des âmes bienheureuses, parmi lesquelles étaient, avec sainte Thérèse et les vénérables Mères Anne de Jésus et Anne de Saint-Barthélemy, le cardinal de Bérulle et plusieurs de ceux qui avaient contribué à la fondation du Carmel en France, l'entourer à l'heure suprême, l'enflammer d'un ardent désir du ciel et recevoir son dernier soupir. Elle raconta aussitôt cette vision aux Mères qui connaissaient les secrets de son âme et, huit jours après, le monastère reçut la nouvelle de la mort de M. de Brétigny. Dans la suite il se montra plusieurs fois à la même religieuse dans un haut degré de gloire. La sœur Marguerite de la Mère de Dieu, du Carmel de Bruxelles, eut également la consolation de voir dans le ciel cet incomparable bienfaiteur de la Réforme de sainte Thérèse.

Note de Grandet. — Messire Philbert Champagnot, prêtre, natif de Magny-Lambert, au duché de Bourgogne, qui avait demeuré vingt-deux ans avec M. de Brétigny, écrivit la *Vie* de ce saint prêtre, mais il ne la fit pas imprimer. Elle se garde manuscrite dans la famille de M. Baudry, écuyer, sieur du Buc, au pays de Caux, neveu de M. de Brétigny du côté maternel, qui la prêta au Père Louis de Sainte-Thérèse, carme déchaussé, lorsqu'il composait les *Annales des Carmes déchaussés de France*, qu'il fit imprimer à Paris l'an 1665, chez Charles Angot.

II

ANDRÉ DU VAL

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE¹

1564-1638

André du Val² naquit à Pontoise, diocèse de Rouen, l'an 1564, de parents pauvres. Il vint à Paris, où il fit ses études durant les troubles de la Ligue. La misère des temps l'eût peut-être empêché de les continuer, s'il n'eût trouvé une ressource dans la charité de M^{lle} Acarie, qui fut depuis Carmélite sous le nom de Sœur Marie de l'Incarnation³. Cette demoiselle, qui se distinguait parmi toutes les personnes de son sexe par une infinité de bonnes œuvres et surtout par l'assistance qu'elle rendait aux pauvres, ayant connu le jeune du Val, le prit en affection. Il nous apprend lui-même qu'ayant été affligé d'une fièvre quarte, qui avait eu de fâcheux commencements, elle le fit venir dans sa maison où elle le traita, deux mois durant, avec beaucoup de charité et ne voulut point qu'il en sortit qu'il ne fût entièrement rétabli. Il ajoute qu'après qu'il fut retourné dans son logement ordinaire pour prendre, comme il faisait auparavant, les leçons des professeurs de Sorbonne,

¹ Cf. Feller, *Dict. hist.* — Houssaye, *Vie du Card. de Bérulle*. — Boucher, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation*, édition revue par Mgr Dupanloup, tome I, pp. 132 et suiv. — *Mémoire sur la fondation, le gouvernement, etc., des Carmélites déchaussées*, publié par le premier monastère de Paris, tome I, p. 552.

² D'autres auteurs écrivent *Duval* en un seul mot.

³ Cf. la notice précédente sur M. de Brétigny.

cette sainte dame, de sa bonne volonté, lui envoyait presque tout ce qui lui était nécessaire pour sa subsistance.

André du Val sut si bien employer son temps et cultiver les talents dont Dieu l'avait avantaé, qu'il se rendit très habile dans les sciences divines et humaines. Il entra dans le saint clergé et reçut la prêtrise. Il prit ensuite le bonnet de docteur en théologie, le 15 mars de l'an 1594, et se fit recevoir de la maison et société de Sorbonne. Il donna tant de témoignages de sa capacité pendant et après sa licence, qu'Henri IV le choisit, dès l'année 1596, pour remplir la nouvelle chaire de docteur professeur en théologie, que Sa Majesté venait de fonder dans l'Université de Paris. L'emploi de professeur ne l'occupa pas tant qu'il ne donnât encore beaucoup de temps aux œuvres de piété importantes à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Il contracta une sainte amitié avec les personnes les plus éminentes en vertus, pour avoir part à leurs saintes entreprises, et entre autres avec le Bienheureux François de Sales, Messire Jacques Gallemant, docteur de Sorbonne, curé d'Aumale, M. de Brétigny, prêtre, et le saint homme Pierre de Bérulle, fondateur de l'Oratoire et depuis cardinal.

Ce fut avec ces grands serviteurs de Dieu et M^{lre} Acarie qu'il concerta l'établissement des Carmélites en France. Cette affaire trouva d'abord de grandes oppositions, mais enfin la Providence, qui s'en mêlait, disposa si bien les choses que M. de Bérulle et M. Gautier, gentilhomme angevin, avocat général au grand conseil, furent députés pour aller demander en Espagne des religieuses de ce saint Ordre pour le venir fonder en France ; après bien des difficultés et des traverses, ils obtinrent enfin une obéissance pour six d'entre elles, qui arrivèrent avec ces deux conducteurs à Paris, le 15 octobre de l'an 1604, et furent introduites dans un couvent qu'on leur fit bâtir dans le faubourg de Saint-Jacques. M. du Val, conjointement avec M. de Bérulle et M. Gallemant, fut nommé supérieur de cette

nouvelle communauté religieuse aussi bien que de toutes les autres qui en sortiraient, par une bulle du Pape Clément VIII, qui jugea à propos d'exempter ces religieuses de la juridiction des évêques et de leurs grands vicaires. Et ce fut en cette qualité de supérieur qu'il examina la vocation des filles qui se présentèrent pour embrasser ce nouvel Institut.

Les peines qu'il se donna pour le répandre dans le royaume peuvent l'en faire regarder comme le père et le fondateur. Le premier établissement qu'il procura aux Carmélites après celui de Paris fut celui de Pontoise, lieu de sa naissance, où il conduisit lui-même les religieuses avec M^{lle} Acarie et les mit en possession de leur maison, du consentement de l'archevêque de Rouen et des magistrats de Pontoise, l'année suivante 1605. Il en envoya à Dijon où on leur avait fait bâtir un monastère, l'an 1606. Il en conduisit cinq au couvent d'Amiens, en Picardie, fondé par M^{lle} Anne de Viole, de l'ancienne famille des de Viole de Paris, qui se fit depuis Carmélite. La cinquième fondation qu'il fit fut dans la ville de Rouen, à l'instance et par les libéralités de M. de Brétigny, prêtre d'une éminente vertu, issu de l'illustre famille des Quintanadenas, de la ville de Burgos, au royaume de Castille.

M. du Val ne trouva pas la même facilité dans l'établissement de Rouen qu'il avait rencontrée dans ceux de Pontoise et d'Amiens. Comme il était en chemin avec les religieuses qu'il emmenait de Paris, accompagné de M^{lle} Acarie, qui consacrait son bien et son temps à la propagation de cet Ordre, on lui donna un avis que le parlement de Rouen venait de rendre un arrêt contre l'établissement du monastère en cette ville. Le serviteur de Dieu, qui savait que les œuvres de piété sont toujours contredites, ne se découragea pas. Après avoir délibéré avec M^{lle} Acarie sur ce qu'il était à propos de faire, il fut arrêté que la compagnie avec les religieuses poursuivraient leur chemin jus-

qu'à Rouen, parce qu'il y avait apparence que l'arrêt, étant tout nouvellement donné, n'aurait pas encore été signifié à ceux qui avaient soin de faire bâtir le couvent, qu'ainsi le parlement ne désapprouverait pas l'arrivée de ces religieuses à Rouen et ne trouverait pas mauvais qu'elles passassent les fêtes de la Pentecôte, qui étaient proches, dans la maison qu'on leur avait préparée. En effet, l'arrêt ne fut signifié qu'à l'arrivée des religieuses, qui répondirent qu'étant filles d'obéissance elles étaient prêtes d'exécuter l'ordre de la cour, mais que, n'ayant point de maison en la ville pour se retirer, elles la suppliaient très humblement de leur permettre de passer les fêtes en celle où elles étaient, comme aussi d'y pouvoir entendre la messe et d'y communier à porte fermée. Les huissiers qui venaient de signifier l'arrêt s'étant retirés après avoir écrit cette réponse, M. du Val alla se plaindre au cardinal de Joyeuse¹, archevêque de Rouen, de l'arrêt de la cour qui s'était donné à son insu. Le cardinal parut fort surpris, lorsqu'il lui en apprit la nouvelle, et lui promit d'en écrire au roi. M. du Val alla ensuite trouver M. le Procureur général, auquel il fit entendre qu'il serait peu convenable de renvoyer de pauvres religieuses en des jours aussi saints et le supplia de permettre qu'elles demeurassent pour quelque temps dans cette maison. Le Procureur général lui accorda sa demande. Ainsi les religieuses passèrent les fêtes dans leur maison avec beaucoup de tranquillité, recommandant à Dieu le succès de leur affaire qui fut tel qu'elles le désiraient, car M. du Val fit si bien par le moyen de ses amis que le parlement cessa d'inquiéter les Carmélites et leva la défense qu'il leur avait signifiée de s'établir à Rouen.

M. du Val ayant mis ordre à tout ce qui regardait cette fondation, reprit le chemin de Paris avec M^{lle} Acarie et une.

¹ François de Joyeuse, archevêque de Narbonne (1582-1584), archevêque de Toulouse (1584-1590), archevêque de Rouen (1605-1615), créé cardinal en 1583.

des religieuses qu'il avait amenées à Rouen, laquelle on ne jugea pas être propre à ce nouvel établissement. Les entretiens qu'il eut pendant ce voyage avec elles ne furent que sur des sujets de piété et d'édification et sur les moyens d'avancer la gloire de Dieu. Il prenait un singulier plaisir à entendre cette grande servante de Dieu s'exprimer sur l'amour divin et sur la vanité des choses du monde.

La première journée, qui était un mercredi des quatre-temps de la Pentecôte, M. du Val arriva sur le soir à Vigny, bourg distant de quatre lieues de Pontoise, où il eut une assez plaisante aventure. Car, étant allé demander à loger avec sa compagnie dans les hôtelleries du bourg, on lui répondit, comme autrefois à Marie et à Joseph, *qu'il n'y avait point de place* pour lui ni pour ceux de sa suite, parce qu'ils n'étaient pas des gens à faire de dépense : « Ce sont là des dévotes, disaient les hôtes : elles jeûnent aujourd'hui, il n'y a rien à gagner avec elles », de sorte que M. du Val, M^{lle} Acarie et la religieuse couraient risque de manquer de couvert pendant la nuit, s'ils n'avaient pas trouvé une auberge fort pauvre, qui ressemblait assez à l'étable de Bethléem, et où on les reçut ; le lendemain matin, ils partirent fort joyeux d'avoir été en quelque façon semblables au Saint Enfant Jésus venant au monde.

M. du Val, l'an 1612, trouva un beau champ pour marquer le zèle qu'il avait pour l'honneur de l'Église et la défense de l'autorité du Saint-Siège. Ce fut à l'occasion d'un livre intitulé *De ecclesiastica et politica potestate*, composé par Edmond Richer¹, syndic de la Faculté de Paris. Ce docteur avait avancé plusieurs propositions fausses, scandaleuses, erronées, injurieuses au Saint-Siège et même hérétiques. Il y soutenait, entre autres choses, que la juridiction ecclésiastique appartenait proprement, essentiellement à l'Église et instrumentalement et minis-

¹ Edmond Richer (1560-1631).

tériellement au Pape ; que Jésus-Christ avait conféré à l'ordre hiérarchique, *immediate et per se*, les clefs ou la juridiction par l'immédiate mission de tous les apôtres et de tous les disciples en commun ; que toute la juridiction des prélats à l'extérieur se bornait à la faculté d'excommunier ; que l'Église pouvait subsister sans Souverain Pontife ; que les simples prêtres avaient autrefois gouverné l'Église en commun et étaient égaux aux évêques ; qu'il était plus tolérable d'être gouverné par la loi que par l'autorité absolue d'un seul ; que le Pape pouvait bien interpréter, mais nullement faire des canons et des décrets ; que les évêques, inférieurs au Pape, et même les curés, tenaient leur juridiction immédiatement de Jésus-Christ et que le Pape la tenait de la seule Église ; que les Papes ôtaient la liberté des suffrages dans les conciles ; que les princes pouvaient assembler des conciles œcuméniques ; que le sentiment de l'école de Paris était que le concile pouvait déposer le Pape *propter quodlibet crimen scandalosum*, supposé que le Pape refusât de se corriger.

Dès que ce libelle eut paru, M. du Val mit la main à la plume pour le réfuter et le réfuta, en effet, très solidement dans un ouvrage qu'il fit imprimer et dans lequel il fait voir que cette proposition : *Dieu a donné proprement et essentiellement les clefs à l'Église et non au Pape*, tenait de l'hérésie ; que c'était une fausseté de dire que Jésus-Christ avait envoyé ses apôtres et ses disciples collectivement et qu'il leur avait conféré ensemble et conjointement la juridiction ; que c'était blesser l'honneur des prélats que de dire que toute leur juridiction extérieure se bornait au pouvoir d'excommunier ; que cette autre proposition : *L'Église peut subsister sans Pape*, était schismatique et de Duplessis-Mornay et que ce qu'il avançait pour la soutenir, savoir que le Saint-Siège avait vaqué sept ans, était très faux, puisque nous ne trouvons pas seulement qu'il ait vaqué trois ans ; qu'en disant que les prêtres ont

autrefois gouverné l'Église en commun et étaient égaux aux évêques, il tenait de l'hérésie ; que c'était une proposition séditieuse de dire qu'il était plus tolérable d'être gouverné par la loi que par le roi absolu ; que c'était suivre les sentiments de Luther, de Calvin et des Vaudois que de dire que le Pape ne pouvait faire des canons et des décrets ; que la condition des papes était bien inférieure à celle des évêques et même des curés, s'il était vrai, comme il le soutenait, que les évêques et les curés tiennent leur juridiction de Jésus-Christ, au lieu que le Pape n'a la sienne que de l'Église ; qu'il était contre toute vérité de dire que la présence des Papes dans les conciles empêche les voix délibératives des évêques ; que c'était une proposition schismatique de dire que les princes ont le pouvoir de convoquer des conciles généraux ; qu'enfin la Faculté de Paris n'a jamais été de ce sentiment que l'Église peut déposer un Pape scandaleux et incorrigible et qu'elle n'a jamais fait de conclusion sur ce point.

M. du Val ne fut pas le seul à attaquer ce livre pernicieux. Plusieurs docteurs se joignirent à lui pour défendre la cause de l'Église et, entre autres, un docteur nommé Durand, qui fit aussi imprimer une réponse au docteur Richer. Le Parlement même, qui eut avis des progrès que faisait sa doctrine, pour remédier aux maux qu'elle allait causer en France, manda l'auteur qui, ayant comparu, fut blâmé de l'impression de son livre, contre lequel cette cour souveraine rendit un arrêt du 1^{er} février 1612, par lequel il fut ordonné que tous les exemplaires qu'on en pourrait trouver seraient confisqués et apportés au greffe et enjoint à l'auteur de faire ses diligences pour retirer et rapporter les copies qui en avaient été délivrées et cela dans trois jours.

Le cardinal du Perron¹, archevêque de Sens, qui était

¹ Jacques Davy du Perron, évêque d'Évreux (1592-1608), archevêque de Sens (1608-1618), créé cardinal en 1604.

pour lors à Paris avec ses suffragants, crut qu'il y allait de son devoir de censurer ce livre, afin d'en empêcher le cours dans la province ecclésiastique de Sens, dont le diocèse de Paris relevait pour lors. Il assembla donc ses huit suffragants qui, conjointement avec lui, condamnèrent le livre du docteur Richer comme scandaleux et même hérétique, par un décret du 13 mars 1612, qui fut publié dès le dimanche suivant dans toutes les paroisses de Paris par un mandement exprès de Henri de Gondi¹ qui, pour lors, en était évêque. Le livre ne fut pas mieux reçu en Provence qu'il l'avait été à Paris, car l'archevêque d'Aix² le censura aussi dans un concile de sa province assemblé à Aix. Le docteur Richer, au lieu de reconnaître sa faute, se récria contre cette conduite des prélats et présenta au sceau un relief d'appel contre cette censure. Les lettres de relief d'appel lui ayant été refusées au sceau, il présenta sa requête à la cour pour obtenir arrêt afin de les faire sceller, ce qu'il ne put obtenir du Parlement. Il reçut bien une autre humiliation quelque temps après, car il fut déposé de son emploi de syndic dans une assemblée de Sorbonne, par ordre du roi. Il persista dans son entêtement jusqu'en l'année 1630, dans laquelle il désavoua enfin ce qu'il avait avancé dans son livre, par une rétractation qu'il présenta au cardinal de Richelieu et qu'il rendit lui-même publique en l'envoyant dans tous les lieux qui avaient été infectés de sa doctrine. Un ou deux ans après, étant au lit de la mort, il renouvela sa rétractation devant le prêtre qui lui administrait les sacrements et protesta, devant plusieurs témoins, que jamais personne ne l'avait forcé à la faire, mais qu'il s'y était porté de bon gré et qu'il pria tous ceux qui liraient son livre de la *Puissance ecclésiastique et politique* de croire que c'était de bonne foi qu'il avait rétracté la doctrine qu'il contient.

¹ Henri de Gondi, évêque de Paris (1598-1622), créé cardinal en 1618.
Paul Hurault l'Hospital, archevêque d'Aix (1599-1624).

A peine M. du Val était-il sorti de l'affaire du docteur Richer qu'il s'en présenta une autre, à peu près de même nature, qui ne fit pas moins paraître son attachement à l'Église et au Saint-Siège.

Un jurisconsulte nommé Vigor, neveu du saint prélat Simon Vigor, archevêque de Narbonne¹, mais bien éloigné de la foi de ce grand homme, entreprit de renouveler la doctrine du docteur Richer dans un livre qu'il publia sous le nom de *Commentaire à la réponse du concile de Bâle* et qui fut bientôt entre les mains de tout le monde. Dès que M. du Val en eut lu un exemplaire, il prit le parti de répondre à cet auteur dans un ouvrage qu'il fit imprimer à Paris en 1614, qu'il dédia au cardinal de Joyeuse, doyen du Sacré-Collège, et qui fut approuvé de plusieurs docteurs de la Faculté. Ce livre est écrit en latin et peut passer pour un chef-d'œuvre pour la clarté du style et la solidité du raisonnement. M. du Val y parle des privilèges du Saint-Siège et de l'autorité que Jésus-Christ a accordée à saint Pierre et à ses successeurs et de la manière dont on doit l'entendre, avec autant de modération que d'exactitude, et on peut dire qu'il y réduit son adversaire à ne pouvoir répondre. Il fit depuis imprimer cet ouvrage, avec privilège du roi Louis XIII, à la fin de ses *Commentaires sur la première de la seconde partie de saint Thomas*, qu'il dédia au cardinal de Richelieu.

Nous avons vu ci-dessus la liaison qu'avait M. du Val avec M^{lle} Acarie et qu'il avait part à tout ce qu'elle entreprenait pour la gloire de Dieu. Il l'aida surtout de ses conseils, lorsque cette dame, après la mort de son mari, lui demanda d'entrer dans l'ordre des Carmélites. M. du Val l'y reçut à bras ouverts, mais il ne lui accorda qu'avec peine la grâce qu'elle lui demanda de n'y entrer qu'en qualité de sœur converse. Il lui donna l'habit dans le couvent d'Amiens,

¹ De 1572 à 1575.

le jour de l'Annonciation de l'an 1614¹, lui imposant le nom de Sœur Marie de l'Incarnation, et, quatre ans après, ayant assisté à la mort de cette sainte religieuse, il entreprit de donner sa vie au public comme un modèle des personnes mariées et de celles qui sont consacrées à Dieu dans le cloître. Il exécuta ce dessein l'an 1621, qu'il la fit imprimer à Paris avec une épître dédicatoire aux religieuses Carmélites et une petite préface, où il avoue fort ingénûment qu'il fallait être saint pour écrire la vie des saints, selon ce mot du prophète : *Non est speciosa laus in ore peccatoris*, ce qui l'avait empêché pendant quelque temps de travailler à celle de la bienheureuse Marie de l'Incarnation ; que, cependant, ayant réfléchi que, de même qu'il n'est pas nécessaire que les trompettes qui animent les soldats au combat aient autant de courage que les combattants, aussi il n'est pas requis que ceux qui écrivent la vie des personnes illustres en sainteté soient saints et parfaits comme elles, mais qu'il suffit qu'ils aient le désir de le devenir et honte de ne le pas être. Il avait composé cette vie croyant être dans ces dispositions.

Depuis que M. du Val avait été nommé, par la bulle du pape Clément VIII, supérieur de la congrégation des Carmélites de France avec M. Gallemant et M. de Bérulle, ce nouvel Ordre avait pris des accroissements considérables dans le royaume, de sorte que, seize ans après la fondation du premier couvent, on en comptait jusqu'à douze autres qu'on avait érigés en différentes provinces, lesquels se gouvernaient paisiblement sous l'autorité des trois supérieurs dont nous venons de parler.

La réputation où était M. du Val, d'être un des plus habiles théologiens de la Faculté de Paris, faisait qu'on le consultait de toutes parts comme l'oracle de son siècle

¹ Cf. *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 277. — C'était le 7 avril 1614, jour de la solennité de l'Annonciation, le lendemain du dimanche de Quasimodo.

sans que pour cela il cessât d'être petit à ses yeux et de se regarder comme le moindre de tous. Il refusa par humilité, selon le témoignage du P. Amelotte, plusieurs prélatures considérables, même des archevêchés. Saint François de Sales, dans une lettre qu'il écrivit à un nouvel évêque, qui lui avait demandé des avis pour bien gouverner son diocèse, lui dit de se servir des avis de M. du Val, dont il lui fait l'éloge.

Le grand serviteur de Dieu, Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation des prêtres de la Mission, l'honorait si particulièrement de son estime et de son affection, qu'il prenait ses avis et les suivait très ponctuellement dans les plus importantes affaires de sa compagnie, comme il fit, l'an 1632, lorsque étant vivement sollicité par Messire Adrien Lebon, prieur de Saint-Lazare-lès-Paris, d'accepter ce prieuré pour lui et sa communauté, il répondit, enfin, qu'il suivrait en cela le conseil de M. du Val et qu'il consentirait d'accepter le bénéfice si ce docteur le trouvait à propos ¹. M. du Val ayant été d'avis que les prêtres de la Mission ne devaient pas refuser cette offre, qu'ils devaient la regarder comme un coup de la Providence, et ayant même réglé les conditions auxquelles ils devaient l'accepter, M. Vincent ne fit plus de difficulté de donner son consentement à l'union de ce bénéfice à sa compagnie.

Les fréquentes infirmités dont M. du Val fut attaqué sur la fin de ses jours le déterminèrent à se démettre de son emploi de professeur de théologie, qu'il exerçait depuis plus de quarante ans. La Sorbonne ne consentit qu'avec peine à sa démission, de même que le cardinal de Richelieu, qui en était proviseur, qui, en le recevant, lui promit que, quoiqu'il quittât sa chaire, il jouirait néanmoins jusqu'à sa mort des revenus que Sa Majesté y avait attachés et donna son agrément au choix que la Sorbonne avait fait

¹ Cf. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, livre I, ch. xxxii.

du neveu de M. du Val, docteur de la Faculté, pour lui succéder dans son emploi de professeur.

Quoique la vie de M. du Val eût été une préparation continuelle à la mort, il s'y prépara, néanmoins, d'une manière particulière, les deux années qu'il survécut à sa démission. Il était ancien de la maison de Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie, lorsqu'il mourut, à Paris, le 9 septembre de l'an 1638, âgé de 74 ans.

III

BERNARD BARDON DE BRUN

PRÊTRE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DU QUEIROIX, DIOCÈSE DE LIMOGES¹

(1564-1625)

Ce serviteur de Dieu naquit à Limoges, l'an 1564², d'Antoine Bardon de Brun, avocat du roi, et de Marie de Lascure, qui prirent un grand soin de son éducation et l'envoyèrent à Paris faire ses humanités. Il se rendit habile dans les langues latine, hébraïque et grecque, étudia ensuite la philosophie et les mathématiques avec beaucoup de succès et eût passé à l'étude de la Théologie si son père, pour qui il avait un respect tout singulier, ne l'eût obligé de s'appliquer à celle du droit dans l'Université de Toulouse, où il l'envoya à son retour de Paris. Ainsi Bernard se trouva comme malgré lui engagé dans le siècle. Néanmoins il en combattit toutes les maximes. Il sut allier une science sublime avec une humilité profonde, les bienséances d'un homme de condition avec la modestie du christianisme. Sa vie réglée était une correction tacite mais forte du libertinage de ses condisciples.

¹ Extrait de l'*Histoire sacrée des saints de Limoges*, composée par M. Collin, docteur, théologal de Saint-Junien, imprimée à Limoges en 1672 (*Note de Grandet*). Cf. *Vie admirable et exemplaire du Vénérable Bernard Bardon de Brun*, par le R. P. Petiot, S. J., sixième édition, publiée par l'abbé Louis Tharaud, Limoges, 1896.

² Les registres de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queiroix ne sont conservés qu'à dater de 1585 ; c'est pourquoi nous ne pouvons indiquer avec exactitude le jour de la naissance de Bardon de Brun.

Ses parents, qui jugèrent qu'un homme de son mérite ferait honneur à leur famille dans le barreau, s'offrirent à lui acheter quelque charge de judicature, mais il les remercia. Néanmoins, afin de ne pas les désobliger entièrement, il épousa, selon leur volonté, la fille d'un fameux avocat de Limoges, nommé des Maisons. C'était un parti fort avantageux pour l'esprit et pour le bien, mais on ne pouvait guère trouver de personne plus orgueilleuse et plus mondaine que son épouse. Son mari entreprit de la convertir et en vint à bout, en lui représentant avec force le peu de solidité des plaisirs du monde, l'importance du salut, les beautés de la continence. Acceptant la proposition qu'il lui fit de la garder entre eux jusqu'à la mort, elle ne regarda plus son mari que comme son frère, vendit ses diamants, ses riches habits, en distribua le prix aux pauvres, s'employa à la visite des malades et elle devint une des femmes les plus vertueuses de la province. Enfin, après quatorze ans passés dans les exercices de la plus solide piété, elle mourut d'une apostume dans la poitrine, qu'elle contracta au service des malades.

M. Bardon, se voyant dégagé des liens du mariage, se retira entièrement des embarras du siècle. Il se chargea d'une haire fort dure, qu'il ne quitta depuis que très rarement, prit régulièrement tous les jours de sanglantes disciplines avec des chaînes de fer. Son abstinence surtout pendant le carême était si extraordinaire qu'on s'étonnait comment il pouvait vivre, ne prenant aucune nourriture depuis le Jeudi Saint jusqu'au jour de Pâques, demeurant, toute la nuit du Vendredi Saint, les bras étendus en croix. Son plaisir était de passer les jours au pied des autels en présence du Très Saint Sacrement. Il se faisait enfermer dans les églises pendant la nuit pour jouir plus à son aise de son bien-aimé. Il y restait à genoux durant le jour depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. On l'a vu souvent, dans la même posture, passer la plus grande

partie de la nuit, sous le clocher de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, au milieu des plus grandes rigueurs de l'hiver, sans que la glace ni la pluie ni le vent pussent ralentir sa dévotion.

Afin d'honorer Jésus-Christ dans ses saints, il faisait différents pèlerinages pendant lesquels, quoique fatigué du chemin, il couchait à terre, s'exposait à toutes les injures de l'air et ne négligeait aucune occasion de se mortifier. Son unique but était de vivre caché et de mourir dans l'esprit de tous les hommes. Il vendit son patrimoine, ses meubles et sa bibliothèque pour aider les pauvres, ne se réservant qu'un habit fort simple. Cette action fut censurée par beaucoup de sages du monde, mais il s'était accoutumé à mépriser leurs jugements et à préférer la folie de l'Évangile à tous les raisonnements. Il ne s'était ainsi dépouillé de ses biens qu'à dessein de passer le reste de sa vie dans un hôpital au service des pauvres. Mais un officier de la ville de Limoges lui fit tant d'instances pour l'obliger à venir demeurer dans sa maison, qu'enfin le saint homme condescendit à sa volonté, à condition néanmoins que ce magistrat le recevrait en qualité de pauvre et le traiterait en pauvre.

M. Bardon, quelque temps après, se sentit appelé au sacerdoce. Comme cette vocation le mettait en état de contenter le grand désir qu'il avait du salut des âmes, il s'y rendit fidèle. Il reçut les saints Ordres, après s'y être préparé un an entier par le redoublement de ses jeûnes et de ses autres mortifications. Il refusa constamment plusieurs bénéfices considérables qu'on lui offrit, se contentant de servir la paroisse de Saint-Pierre-du-Queiroix, en qualité de simple prêtre, ce qu'il ne put pas néanmoins faire pendant longtemps, car Dieu l'affligea, comme un autre Job, dans toutes les parties de son corps. Outre la goutte, la colique et beaucoup d'autres maladies, jusqu'alors inconnues, dont il fut tourmenté, l'espace de treize à quatorze

ans, il resta paralytique de tous ses membres sans pouvoir se remuer en aucune manière. Loin de se laisser aller à l'impatience et au murmure, il bénissait continuellement la main de Dieu qui le frappait. Mais ce qui est bien plus admirable, c'est que, comme s'il n'eût pas eu assez de douleurs à souffrir, il usait de mille adresses pour les augmenter : car dans cet état, il couchait sur des ais sans paille, matelas ni couverture, il ne mangeait qu'une fois le jour et demeurait même souvent plusieurs jours sans prendre aucun aliment. Un bourgeois de Limoges, se voyant au lit de la mort, le fit prier de prendre soin de ses enfants. Notre saint prêtre se fit transporter en sa maison après sa mort et leur procura même une éducation très chrétienne. Le démon, jaloux de la patience et des autres vertus de M. Bardon, suscita contre lui son domestique, qui, loin de soulager son maître, le traitait de la manière du monde la plus insolente, jusqu'à l'accabler d'injures. Mais le serviteur de Dieu ne s'en vengeait qu'en lui parlant avec une douceur charmante. Il fit même ce qu'il put pour le retenir, lorsque ses parents le chassèrent pour ses manières d'agir. Le démon, à qui cette tentative n'avait pas réussi, voulut lui-même éprouver sa patience en le maltraitant. Ceux qui logeaient sous la chambre du serviteur de Dieu entendaient souvent les coups que ce malin esprit déchargeait sur son corps et dont il portait les marques surtout au visage.

Au milieu de tant de souffrances, le saint prêtre conservait une tranquillité admirable ; il était content, joyeux, d'un visage serein, toujours égal. Quoique couché sur un grabat, il était consulté de tous les grands serviteurs de Dieu de la province, qui écoutaient ses avis comme autant d'oracles et les suivaient avec fidélité. Il n'y eut point de son temps dans Limoges d'entreprises importantes pour la gloire de Dieu auxquelles il n'eût bonne part sans sortir de son lit. Il dressa dans la ville une compagnie

de pénitents noirs sur le modèle de celle de Toulouse, érigea une confrérie en l'honneur de saint Martial dans l'église de Saint-Maurice, contribua à l'établissement des Pères Récollets, à celui du collège des Pères de la Compagnie de Jésus, lesquels ne servirent pas peu à arrêter le cours du calvinisme, qui avait déjà fait un grand progrès dans le Limousin. M. de la Marthonie, évêque de Limoges¹, le vint souvent visiter et lui permit de faire célébrer la messe dans sa chambre. M. Bardon l'y faisait dire tous les jours et l'entendait avec une dévotion qui édifiait tous les assistants, ensuite rendait réponse à ceux qui le consultaient sur les affaires de leur conscience. Son occupation la plus ordinaire était de méditer sur la sainteté de Dieu et les grandeurs de la Sainte Vierge. Cette Reine des Anges l'honorait de sa présence visible, lui découvrait les choses les plus éloignées, les secrets des consciences de ceux qu'il dirigeait, les tentations qui leur arrivaient. On le trouvait quelquefois ravi en extase, le visage brillant comme un soleil. Il eut révélation de l'heure de sa mort. On connut qu'elle n'était pas éloignée par des convulsions étranges qu'il souffrit et qui le réduisirent en peu de temps à l'extrémité. La nouvelle du danger où il était, attira dans sa chambre grand nombre de personnes, qui voulaient voir de quelle manière mouraient les saints. On lui donna les sacrements qu'il reçut avec une dévotion sensible, nonobstant la violence de son mal, qui enfin l'emporta sur la fin de la messe, comme il l'avait prédit². Ceux qui se trouvèrent présents sentirent une si suave odeur lorsqu'il rendit l'esprit que la plupart crurent qu'on l'avait embaumé tout vivant. Tous se jetèrent sur ses habits pour en avoir quelque morceau et on fut obligé de lui en donner par trois fois avant que de le pouvoir enterrer. Les Pères Feuillants, les

¹ Henri de la Marthonie, évêque de Limoges (1587-1618); son successeur fut Raymond de la Marthonie (1618-1627).

² C'était le 19 janvier 1625.

Jésuites et les ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Pierre disputèrent longtemps entre eux à qui aurait son corps. Mais enfin les derniers furent les plus heureux, car descendant par la fenêtre dans la chambre où il était, ils l'enlevèrent, nonobstant l'opposition des autres communautés, le portèrent à l'église, suivis de tous les habitants de Limoges, et l'enterrèrent devant l'autel de saint Fiacre, auprès de ses aïeux. Son tombeau devint célèbre par quantité de miracles. On fit son oraison funèbre et on publia ses éloges en différents lieux et enfin on dressa, l'an 1636, par ordre de l'évêque de Limoges¹, un procès-verbal de toutes les guérisons miraculeuses qui s'étaient faites à son tombeau. Il y est dit, entre autres choses, qu'un jeune enfant aveugle, sourd et muet, qu'on y porta pendant huit jours, y recouvra la vue, l'ouïe et la parole.

François de la Fayette, évêque de Limoges (1628-1676).

IV

CLAUDE BERNARD

SURNOMMÉ LE PAUVRE PRÊTRE ¹

1588-1641

Claude Bernard naquit à Dijon, le 26 de décembre 1588, d'Étienne Bernard et de Marguerite Paradin, nièce de Guillaume Paradin, auteur de l'*Histoire de Lyon*. Son père était recommandable par sa naissance, sa piété et son savoir. Henri III lui donna plusieurs marques de sa bienveillance et de son estime aux États de Blois, où il était en qualité de député de la province de Bourgogne. Il fut depuis maire de Dijon, conseiller au parlement de la même ville, président de la chambre de justice établie à Marseille, et lieutenant général au baillage de Chalon-sur-Saône. Il mourut, le 23 mars 1609, en réputation non seulement d'un parfait magistrat, mais encore d'un parfait chrétien.

Celui-ci prit grand soin de l'éducation du jeune Bernard. Dès que sa raison commença à se développer, il lui donna des maîtres pour l'instruire. Mais, jugeant ensuite qu'il ferait plus de progrès dans un collège qu'il n'en ferait en plusieurs années au logis, il l'envoya en pension chez les Jésuites de Dôle, en Franche-Comté, d'où, après avoir été formé aux lettres et à la vertu, il alla étudier en jurisprudence à l'Université de Toulouse. Il n'y demeura pas longtemps sans se ressentir de la corruption qui règne

¹ Cette notice a été extraite des biographies publiées sur M. Bernard par M. Le Gaufré, son successeur, et par le P. Lempereur, jésuite.

parmi les écoliers du droit, et il perdit bientôt les semences de vertu qu'il avait reçues chez les Jésuites. La mort de son père l'obligea de revenir à Dijon en 1609. Comme il était bien fait, d'une taille avantageuse, d'un esprit vif, agréable, fort cultivé, d'une humeur douce et enjouée, il trouva facilement entrée dans le grand monde. Il s'y attacha et il en fut aimé. Les meilleures compagnies s'estimaient heureuses de le pouvoir posséder et on ne s'entretenait dans Dijon que de M. Bernard, de sa politesse, de sa bonne grâce et de ses autres qualités, et il était de tous les divertissements qu'on prenait dans la ville.

M. Le Camus, évêque de Belley, étant venu à Dijon pour des affaires de son diocèse, y prêcha dans plusieurs églises. M. Bernard ne manqua pas de l'aller entendre et de lui rendre visite comme beaucoup d'autres personnes de condition. Le prélat, qui reconnut en lui beaucoup de talents, crut qu'il deviendrait un grand instrument de la gloire de Dieu, s'il les consacrait au service de l'Église ; c'est pourquoi il résolut de faire tous ses efforts pour lui persuader d'abandonner le monde et de se faire ecclésiastique. Il commença par demander à Dieu sa conversion et il a protesté qu'il l'avait demandée pendant sept ans. Il le pria de le venir voir le plus souvent qu'il pourrait et, dans les conversations qu'ils avaient ensemble, il lui parlait toujours de Dieu et du plaisir qu'ont les prêtres de gagner des âmes à Jésus-Christ. Mais M. Bernard n'était alors pas sensible à toutes ses exhortations. « Que voulez-vous que je devienne, Monseigneur, lui disait-il, je suis un pauvre cadet qui n'ai point de bien ; je n'ai aucun bénéfice à espérer : pauvre pour pauvre, j'aime encore mieux être un pauvre gentilhomme qu'un pauvre prêtre. » Il ne savait pas que Dieu lui réservait ce beau nom de pauvre et qu'un jour viendrait où il s'en ferait honneur. Quoique M^{gr} de Belley ne pût alors rien gagner sur lui, néanmoins cet évêque lui dit positivement, avant que de partir, qu'il serait prêtre. Mais

Bernard, sans s'embarrasser de cette prédiction, s'engagea plus que jamais dans le monde et suivit à Paris le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, qui lui avait promis de lui faire sa fortune.

Quelque temps après qu'il y fut arrivé, quelques jeunes gens de ses amis, qui connaissaient la grande facilité qu'il avait à parler en public et qui voulaient lui donner occasion de les divertir, l'invitèrent à venir entendre un abbé qui devait, disaient-ils, prêcher son premier sermon aux Ursulines. Ils envoyèrent en même temps avertir ces religieuses qu'on leur mènerait un prédicateur du premier mérite et qu'elles pouvaient faire sonner le sermon à l'heure ordinaire. Comme on ne prenait pas, en ce temps-là, toutes les précautions qu'on prend maintenant, les choses arrivèrent selon l'intention des amis de M. Bernard. Ils le menèrent donc aux Ursulines, ils le conduisirent à la chambre des prédicateurs et lui déclarèrent que c'était lui-même dont ils avaient annoncé partout le sermon. Bernard parut offensé d'abord de l'affront auquel il semblait qu'on voulait l'exposer, mais, craignant encore un plus grand affront de la part de cette jeunesse folâtre s'il refusait de prêcher, il demanda une soutane et un surplis et, après avoir pensé quelques moments à ce qu'il devait dire, il prend le chemin de la chapelle ; comme il était près d'y entrer, son père, qui était mort, il y avait environ dix ans, lui apparut avec un air sévère et lui dit : « Où vas-tu ? que vas-tu faire ? » Tout autre prédicateur eût été déconcerté d'une pareille vision, mais Bernard, dont l'imagination s'était échauffée dans le peu de temps qu'il avait eu pour se préparer à son discours, ne s'effraya point, méprisa même cette espèce de prodige et poursuivit son chemin. Dieu se sert de qui il lui plait pour toucher les cœurs. Il est bien certain que Bernard prêchait sans mission et même contre l'ordre de Dieu ; cependant, ayant pris pour texte de son sermon ces paroles de l'Évan-

gile : « Dieu a si fort aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique », il dit là-dessus des choses si touchantes qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants.

Il fut bien plus touché lui-même, car, lorsque, retourné chez lui, il vint à faire réflexion sur cette aventure et que les paroles de son père lui furent revenues dans l'esprit, elles le remplirent d'une telle frayeur qu'il fut huit jours sans vouloir voir personne; mais enfin le penchant, l'habitude et les sollicitations de ses amis le retrainèrent dans le monde. Il brigua une abbaye et l'obtint par le crédit du duc de Bellegarde, mais il ne réussit pas de même dans la poursuite qu'il fit de l'évêché de Mâcon, vacant par la mort de Gaspard Dinet¹; car, s'étant mis en chemin pour l'aller demander, il fut surpris d'une pluie violente et extraordinaire qui, jointe à une nuit très obscure, l'obligea de s'arrêter malgré lui et de séjourner auprès de l'église de Sainte-Catherine, dans la forêt de Compiègne; alors il commença à faire réflexion à ce qu'il prétendait. « Tu sors d'une mascarade, se disait-il à lui-même, pour demander un évêché; sais-tu le poids de cette charge? penses-tu qu'on s'y dispose par les jeux et les plaisirs? » Alors toutes les idées d'ambition commencèrent à s'effacer de son esprit et firent place à des idées toutes contraires, de sorte qu'au lieu de poursuivre son dessein, il ne pensa plus qu'à retourner à Paris pour exécuter ce que Dieu lui inspirerait.

Mais, quoique Bernard commençât dès lors à se repentir, on ne peut pourtant pas dire qu'il fût entré dans les voies de la pénitence, il flotta longtemps entre Jésus-Christ et le monde. Deux ou trois rencontres, mais surtout celle que je vais raconter, achevèrent de le déterminer à se donner entièrement à Dieu.

Comme il n'avait pas encore renoncé à toutes les liaisons qu'il avait formées depuis qu'il était à Paris, il voyait une

¹ Gaspard Dinet, évêque de Mâcon (1600-1619); son successeur fut Louis Dinet (1621-1650).

Dame de qualité, sans pourtant qu'il y eût rien de criminel, laquelle ayant été invitée par le capitaine des gardes à venir voir la cérémonie de la création des chevaliers du Saint-Esprit, qui se devait faire aux Grands-Augustins, convia M. Bernard de l'y accompagner, se faisant fort de lui faire trouver place. Sur cela, M. Bernard se met en habit décent, prend la soutane et le manteau et conduit la Dame jusqu'aux Augustins. Le capitaine des gardes la reçut fort honnêtement, mais repoussa M. Bernard et, sur l'instance qu'il lui fit d'être de la compagnie de cette Dame, il leva le bâton pour le frapper sans que la Dame, qui était présente, dît un seul mot en sa faveur ou fit semblant de le connaître. M. Bernard, outré au dernier point de cette ingratitude, se retira tout confus, pensant au peu de fondement qu'il faut faire sur l'amitié des créatures. En s'en retournant, il fit rencontre du Père Arnoux¹, pour lors confesseur du roi, qui le connaissait très particulièrement et qui, l'ayant fait monter dans son carrosse, quelque excuse qu'il pût apporter pour s'en défendre, le présenta au capitaine; celui-ci, bien loin de le menacer comme auparavant, le reçut avec de grandes civilités et lui donna une des meilleures places de l'assemblée. Un changement si soudain fit faire de nouvelles réflexions à M. Bernard sur la vanité des choses du monde, de sorte que, peu de temps après, il alla trouver le père Marnat, jésuite très expérimenté dans les voies de Dieu, et lui fit sa confession générale avec toutes les marques de la plus sincère douleur.

La pénitence de M. Bernard ne se borna pas à répandre des larmes; il commença par expier les désordres de la vie molle et sensuelle qu'il avait menée par des austérités qui n'eurent point d'autres bornes que l'obéissance qu'il croyait devoir à son directeur. Il se démit de son abbaye, renonça entièrement à toutes les compagnies profanes et

¹ Jean Arnoux, né à Riom et mort à Lyon en 1636.

les bannit de chez lui. Toutes ses journées furent employées aux œuvres de charité et de dévotion. Enfin, par cette vie pénitente et pleine de ferveur, il se disposa sans y penser au sacré ministère auquel la Providence l'avait destiné. Le père Marnat fut le premier qui l'invita à s'engager dans les ordres sacrés, mais il lui en parla longtemps sans l'y pouvoir faire consentir. « Pourrais-je, mon Père, lui disait-il, tenir quelquefois le corps de mon Dieu avec des mains sacrilèges et abominables ? monter sur les tribunaux pour juger les pécheurs, moi qui suis encore chargé d'une infinité de dettes que j'ai contractées par mes péchés, ou monter en chaire pour y débiter la parole de Dieu, moi qui ai si souvent fait la fonction de bouffon dans les cercles du monde ? » Le père Marnat était bien aise de le voir dans des sentiments si humbles, mais toutes ces raisons ne l'empêchèrent pas de lui conseiller encore et même de lui commander de se disposer à la prêtrise qu'il reçut en 1622, au noviciat des Jésuites, des mains de l'évêque de Belley qui le regardait comme l'enfant de ses larmes, puisqu'il y avait sept ans qu'il demandait sa conversion à Dieu.

M. Bernard ne fut pas plutôt revêtu du sacerdoce qu'il fit vœu à Dieu de dire la messe tous les jours. Il célébra son premier sacrifice à l'Hôtel-Dieu, assisté du Révérend Père de Condren et, au lieu d'y convier ses parents, il appela plusieurs pauvres de la ville qu'il ne congédia qu'après leur avoir baisé les pieds et donné à chacun une aumône proportionnée à ses facultés et à leurs besoins.

Et, afin d'être à la portée de secourir les pauvres malades, au service desquels il s'était consacré dès le commencement de sa conversion, il se logea auprès de l'Hôtel-Dieu, où il ne manquait point d'aller tous les jours visiter et consoler les pauvres. On remarqua un jour que, pour vaincre sa délicatesse, il s'approcha d'un homme tout couvert d'ulcères, que personne n'avait le courage de toucher, l'embrassa tendrement et colla sa bouche sur ses plaies,

suçant le pus qui en sortait. O mon Dieu, que votre grâce est puissante de faire entreprendre aux Saints des choses dont l'image ou le récit font horreur !

La peste s'étant emparée de l'Hôtel-Dieu, on lui en défendit l'entrée, mais il ne perdit pas pour cela le zèle qu'il avait pour les pauvres malades ; au lieu de ceux de l'Hôtel-Dieu, il alla désormais soigner ceux de l'Hôpital de la Charité, situé dans le faubourg de Saint-Germain. Il obtint du supérieur des Frères hospitaliers d'y faire des instructions publiques tous les mercredis et vendredis de chaque semaine. Le bruit s'étant répandu que le père Bernard prêchait à la Charité, on y accourut de tous côtés pour l'y entendre. On ne saurait croire les fruits que produisirent ses instructions qui, quoique très simples, allaient néanmoins jusqu'au cœur et convertissaient les plus endurcis. Ce qui contribuait à faire goûter ses sermons, c'est qu'il ne prêchait jamais qu'il n'eût employé un temps considérable à servir les malades ; ce n'était qu'après avoir embrasé son cœur de la divine charité qu'il venait en faire des leçons. Au reste, ce n'était pas seulement le peuple qui le suivait : on voyait à son auditoire un grand nombre de gens de qualité, princes et princesses. La reine même, qui était pour lors Anne d'Autriche, fut touchée du désir de le voir ; elle fit bien davantage, car de temps en temps elle se déguisait et venait entendre le père Bernard et servir les pauvres sous ses ordres, après l'exhortation.

Le serviteur de Dieu, ayant été informé de l'état pitoyable où étaient réduits les prisonniers des différentes prisons de Paris, résolut de les aller visiter les uns après les autres. Il les trouva dans la situation du monde la plus déplorable. Les criminels, pour la plupart, s'y consumaient de chagrin et de rage et ne parlaient de Dieu qu'en blasphémant son saint nom par des imprécations horribles. Cet affreux objet attira sa compassion et enflamma son zèle ; il ne manqua pas de les visiter désormais toutes les

semaines, ce qu'il continua tout le reste de sa vie, de sorte qu'il allait le lundi au Grand-Châtelet, le mardi au Petit-Châtelet, le mercredi à la Conciergerie, le jeudi à la prison des galériens, le samedi à la prison du Fort-l'Évêque, et visitait les autres prisons de la ville, pendant la semaine, selon le désir ou l'occasion qu'il en avait. Le dimanche, il allait prêcher à la campagne ou il restait à l'Hôtel-Dieu. Dès qu'il était entré dans la prison, après avoir fait assembler les prisonniers à la chapelle, il ordonnait qu'on chantât le *Veni Creator*; il faisait ensuite une exhortation, à moins qu'il ne se rencontrât quelque ecclésiastique ou quelque religieux qui voulût la faire, car alors, sans que personne s'en aperçût, il se mettait au dernier rang des auditeurs. Après que l'exhortation était finie, on chantait le *Salve Regina*, le *De profundis* et la prière pour le roi. Ensuite, le père Bernard se plaçait à genoux au bas de la chapelle, où il baisait les pieds de tous les prisonniers qui sortaient et leur donnait une aumône, à moins qu'il n'y eût quelque personne qui voulût la faire. De là, il allait dans les cachots où il faisait la même chose, mais quelquefois avec la douleur d'y trouver des scélérats et des impies qui se moquaient de lui comme d'un insensé, ou qui se jetaient sur lui pour lui arracher ses aumônes. Un jour; un d'entre eux lui donna de son soulier par le visage, lorsqu'il se baissait pour lui baiser les pieds. Une autre fois, un galérien mit de l'ordure sur les siens, sachant que le bon père devait les lui baiser, mais cela n'empêcha pas le serviteur de Dieu de les lui baiser et rebaiser bien davantage; il lui donna cinq sols en aumône, quoiqu'il n'en donnât qu'un aux autres. Il s'aperçut un jour qu'un prisonnier n'avait plus qu'un reste de chemise à demi pourrie et pleine de vermine, il la lui demanda et, s'étant retiré dans un coin du cachot, il ôta la sienne pour la lui donner et mit celle du prisonnier à la place : si ce n'est pas là un acte de charité et de mortification héroïque, je n'en connais point.

On ne saurait dire le nombre des prisonniers que sa vertu et son zèle faisaient revenir à Dieu. « Quel est donc cet homme-là? disaient-ils, la première fois qu'ils l'avaient vu; il nous parle comme si nous étions ses frères. Il sollicite nos affaires comme les siennes propres. » Pénétrés d'estime pour lui, ils l'écoutaient avec respect, ils recevaient ses avis, ils les pratiquaient avec plaisir et il n'en sortait presque point d'avec lui qui ne fût résolu de changer de vie.

Il distribuait dans les prisons un grand nombre de cha-pelets et un nombre prodigieux d'exemplaires de l'oraison à la Sainte Vierge qui commence par ce mot, *Memorare*; il insinuait dans les esprits des prisonniers la dévotion à la Sainte Vierge parce qu'il remarquait que c'était la source de leur conversion. Après qu'il s'était instruit de leurs affaires, il employait pour eux ses amis auprès des juges, leur écrivait ou les allait trouver lui-même, se servant de mille adresses pour les faire pencher vers la douceur. « Je vous importune, dit-il en écrivant à une personne d'un rang distingué, pour mon enfant Guillaumel » (ne vous semble-t-il pas lire l'épître de saint Paul à Philémon en faveur d'Onésime), mais on presse son jugement. Il est d'autant plus digne de pitié qu'il est jeune et a été miraculeusement converti. Ce n'est pas lui qui vous demande grâce, car il sera ravi de donner sa vie pour l'expiation de ses fautes. Mais c'est moi qui mourrai si on le condamne à la mort, et je voudrais racheter sa vie par la mienne. »

On a trouvé deux de ses lettres à un conseiller de la Tournelle qui était rapporteur de l'affaire d'un nommé Charles Poisson, accusé de meurtre. Il faut voir les tours et les expressions que sa tendresse paternelle lui inspire en faveur de ce pauvre criminel; tantôt il presse le rapporteur par la considération de la Sainte Vierge dont on célébrait la Conception, le jour qu'il lui écrivait la première lettre et par l'intercession de laquelle il avait obtenu la conversion

de ce prisonnier qui était né dans la religion prétendue réformée ; tantôt il le prie d'envisager que le rapport de son procès se doit faire le jeudi, jour consacré au Sacrement de nos autels où Dieu lui-même se donne aux hommes pour leur faire part d'une nouvelle vie. Ensuite il lui dit que c'est le premier rapport criminel dont il est chargé, qu'il est de sa réputation de ne pas pencher la première fois du côté de la rigueur. Il tâche de justifier l'accusé sur l'occasion que le mort lui avait donnée de mettre l'épée à la main. Il lui expose la sincérité de sa pénitence, l'édification qu'elle a causée parmi les prisonniers, le scandale que son supplice causerait parmi les religionnaires, si l'on ne faisait rien en faveur de sa conversion. Enfin, dans toutes les deux lettres, il offre sa vie pour racheter celle de son pénitent, et il est difficile de les lire sans en être touché.

Si les sollicitations du Père Bernard en faveur des prisonniers n'étaient pas toujours heureuses, il réussissait infailliblement à leur faire accepter la mort à laquelle ils étaient condamnés. Lorsque la chose arrivait, on avait recours au pauvre prêtre à qui Dieu avait donné une grâce de persuasion si efficace qu'il n'en est mort jamais aucun entre ses mains qu'avec des sentiments de vrai pénitent. C'était un spectacle où tout le monde accourait que le Père Bernard, sur l'échafaud, aux prises avec un criminel impénitent, car il l'embrassait, il le conjurait et se mettait à genoux ; il le menaçait de la colère de Dieu, il lui faisait voir l'enfer ouvert, mais avec des termes que la seule et la plus ardente charité peut inspirer. « Tu ne peux supporter, disait-il, un supplice qui va finir ? comment est-ce donc que par ton impénitence tu te précipites en des tourments éternels ? il ne tient qu'à toi de les éviter. Mon cher frère, poursuivait-il, souffre seulement avec résignation le châ-timent auquel la justice de Dieu t'a condamné et te voilà réconcilié avec lui, purifié de tous tes péchés et en droit

d'espérer le paradis. Dis donc avec moi, mon enfant : Mon Dieu, j'accepte avec joie le supplice auquel vous m'avez condamné ; acceptez-le vous-même, Seigneur, en satisfaction de mes offenses et recevez mon esprit entre vos mains. » Quelquefois, lorsque ces paroles étaient inutiles, il faisait semblant d'abandonner le criminel, il criait au peuple : « Cessez de prier pour lui, c'est un impie que Dieu va abandonner parce qu'il ne veut pas retourner à lui ; les démons se préparent à entraîner son âme dans les enfers ; fuyez pour n'être pas témoins d'un si horrible spectacle. » Cette feinte avait son effet, le patient rentrait en lui-même, rappelait le confesseur et mourait contrit. Quant il avait expiré, le Père Bernard ne laissait pas retourner le peuple sans lui faire une salutaire instruction sur ce qu'il avait vu : « Ce malheureux, leur disait-il, vient de faire pénitence pour ses crimes ; si vous ne satisfaites pour les vôtres vous serez plus malheureux que lui, *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.* » Le peuple, charmé de l'entendre, le suivait jusqu'à sa maison, en lui donnant mille bénédictions et le lendemain le saint prêtre célébrait la messe pour le pénitent.

Ce qui rendait principalement ses exhortations efficaces, c'était, comme on le publiait partout, l'assistance singulière qu'il recevait de la Sainte Vierge en cette occasion. On peut dire qu'il avait sucé avec le lait la dévotion envers la mère de Dieu. Il la cultiva pendant ses études et, quoique pendant les premières années de sa jeunesse il soutint mal le nom de dévot à la Sainte Vierge, il n'en abandonna jamais les pratiques. C'était à cette fidélité qu'il croyait devoir sa conversion. Aussi l'appelait-il toujours : ma bonne Mère, ma bonne Maitresse, et ne faisait point de difficulté de lui donner tous les titres que l'usage des fidèles a consacrés. Il inspirait sa dévotion à tout le monde. Il avait fait imprimer en toutes sortes de langues une prière composée des sentiments de saint Bernard, laquelle com-

mençait par ces mots : *Memorare; o piissima Virgo Maria*. Il en distribua pendant sa vie plus de deux cent mille exemplaires, et par le moyen de cette prière il opérait une infinité de choses merveilleuses, témoin celle que nous allons rapporter. Il conduisait au gibet un scélérat qui, à tous les crimes pour lesquels il avait été condamné, ajoutait des blasphèmes horribles contre la divine Providence. Il avait lassé la patience des docteurs qui étaient venus l'exhorter, mais celle du Père Bernard n'était point à bout. Il monte avec lui sur l'échelle, il lui parle avec tout le zèle dont il était capable et, comme il voulait l'embrasser, l'autre le repousse et d'un coup de pied dans le ventre, le jette au bas de l'échelle. Tout le peuple effrayé jeta un grand cri ; le seul Père Bernard n'eut point peur et, quoiqu'il se sentît fort blessé, il ne délaissa pas de se relever et de se mettre à genoux et de crier : « Souvenez-vous, très pieuse Vierge, etc. » Il n'eut pas plutôt fini sa prière qu'on vit l'impénitent fondre en larmes et se convertir.

Le cardinal de Richelieu, entendant parler tous les jours des effets du zèle du Père Bernard, le manda en cour en 1625. Après l'avoir longtemps retenu en son cabinet, il lui offrit de l'aider dans tout ce qui dépendrait de lui : « Je vous laisse seul, lui dit le cardinal en se retirant, afin que vous songiez à ce que vous avez à me demander. » « Monseigneur, dit le saint prêtre à Son Éminence, lorsqu'elle vint le retrouver, puisque vous me permettez de vous parler de mes petits besoins, je prendrai la liberté de vous remontrer qu'il n'y a qu'une planche au fond de la charrette où l'on met le criminel et moi, quand on le conduit au lieu du supplice, et que le danger où nous sommes à tout moment de tomber nous cause de l'inquiétude et nous empêche de faire notre devoir avec tranquillité; ordonnez, s'il vous plait, qu'on raffermisse le fond de cette charrette. » Le cardinal recula de deux pas à cette demande et, sortant de son cabinet : « Savez-vous, Messieurs, dit-il en s'adres-

sant à ceux qui étaient à son audience, à quoi peut être bon le pouvoir et le crédit du cardinal de Richelieu pour le Père Bernard ? A faire raccommo-der la voiture qui mène les criminels à la potence. N'est-il pas plus heureux de n'avoir pas besoin de nous que nous ne le sommes d'être en état de lui faire du bien ? »

Voilà l'honneur que le Père Bernard, à l'exemple de Moïse, fit à Jésus-Christ au milieu de la Cour en méprisant tout ce que le monde estime. Il est vrai qu'il aimait la pauvreté avec une espèce d'excès; c'est elle qui lui fit prendre le nom de *pauvre prêtre*, c'est elle qui lui faisait choisir un habit si pauvre qui le distinguait parmi les prêtres les plus pauvres. Il ne manquait guère d'avoir chaque jour des pauvres à sa table; il les choisissait parmi les artisans que la vieillesse empêchait de gagner leur vie, il leur donnait à laver, les faisait asseoir auprès de lui, manger de même viande, boire de même vin que lui; il les entretenait de la vie des saints ou de quelques pieux discours pendant le repas; il ne les renvoyait qu'après leur avoir donné à chacun deux sols en aumône; s'il manquait d'argent il leur donnait quelque pièce de sa vaisselle pour l'aller vendre, mais quand il n'avait ni argent ni autre chose à leur donner, il donnait des larmes et souvent ils étaient plus consolés de le voir pleurer sur leurs misères que s'ils eussent reçu quelque grand secours. La charité le dépouillait tous les jours, car il s'en revenait au logis tantôt sans chapeau, tantôt sans souliers et souvent sans avoir d'autres vêtements que sa soutane, parce qu'il changeait tous ceux de dessous avec ceux des pauvres qu'il rencontrait.

Mais un des plus beaux endroits, à mon sens, de la vie du Père Bernard, a été son zèle ardent contre les blasphèmes. Il ne se possédait plus, il courait au blasphémateur et il fallait qu'il fût bien fort s'il ne le terrassait en lui faisant concevoir l'énormité de son crime; ses répri-

mandes portaient avec elles une certaine force et une certaine onction à laquelle il était difficile de résister. Il gémissait de ce que les ordonnances de nos rois contre les blasphémateurs n'étaient point exécutées et, un jour qu'il avait terrassé un jureur, il dit à un de ses amis qui l'accompagnait et qui paraissait scandalisé de cette action : « Il n'y a plus que moi dans Paris qui châtie les blasphémateurs ; voilà comme je les traite ; quand tous les diables seraient ensemble ils ne résisteraient pas à ma force. » Quelquefois la chose ne se passait pas si doucement, car, ayant un jour osé frapper dans la Conciergerie un prisonnier qui jurait, celui-ci lui rendit au double. Le Père Bernard eut recours à son artifice usité en pareilles occasions : « Mon enfant, lui dit-il en se mettant à genoux, assomme-moi et ne jure plus. »

Enfin il fit tant qu'on renouvela l'ancienne ordonnance contre les blasphémateurs. Il la fit vérifier au Parlement et afficher par toutes les rues de Paris ; il la portait toujours dans sa poche et disait quelquefois : « N'est-ce pas une chose pitoyable qu'il n'y ait qu'un pauvre prêtre qui fasse observer les ordonnances du roi et les commandements du Seigneur ? »

Pour attirer à Dieu les grands aussi bien que les petits, il se résolut de recevoir chez lui les seigneurs qui voulaient manger en sa compagnie pour jouir de sa conversation qui était fort agréable. Il s'y est trouvé quelquefois jusqu'à cinq ou six chevaliers du Saint-Esprit, six ou sept évêques. On y a vu aussi des princes et des ambassadeurs, et toutes ces assemblées se terminaient toujours à la gloire de Dieu et au soulagement des affligés.

Comme on savait partout combien les intérêts de Dieu étaient chers au père Bernard, on s'adressait à lui de tous les endroits de Paris où il y avait quelque désordre scandaleux, persuadé qu'on était qu'il trouverait quelque moyen de le faire cesser. Un jour qu'il faisait sa visite des envi-

rons de la ville où il savait que les personnes débauchées se retiraient, il vit deux soldats qui entraînaient une misérable créature; il les suit et emploie toute son éloquence pour leur faire quitter leur mauvais dessein; l'un des deux, fatigué de ses exhortations, accourut à lui le bâton à la main et l'en frappa si longtemps et si rudement que le saint homme tomba par terre comme évanoui. Mais, son zèle lui rendant des forces, il se lève sur ses genoux et prie avec tant d'ardeur pour le changement de ces malheureux qu'ils en furent touchés et vinrent se jeter entre ses bras pour apprendre les voies de la pénitence.

Le grand désir qu'il avait du salut du prochain lui faisait trouver tous les jours de nouveaux moyens pour gagner des âmes à Jésus-Christ. On lui doit l'érection des assemblées de charité dans les paroisses de Paris, les catéchismes qui y ont été établis, les secours que les prisonniers en reçoivent tant pour le corps que pour l'âme.

Que les saints sont bien différents des gens du monde! Ceux-ci fuient autant qu'il leur est possible les mépris et les humiliations et ceux-là les recherchent avec une espèce d'avidité. Le père Bernard, qui avait appris à l'école de Jésus-Christ de quel prix ils sont devant Dieu, en faisait ses délices et les recevait comme des reliques de la croix du Sauveur. Les quinze premières années de sa conversion qu'il n'était pas encore bien connu à la cour, on le raillait dans toutes les compagnies sur son genre de vie assez extraordinaire. On l'appelait, en plaisantant, le fou du bon Dieu. Il était ravi de s'entendre nommer de la sorte; il disait avec David : « Il n'est point de folie que je ne fasse pour honorer par le sacrifice de la sagesse humaine l'infinie sagesse de mon Dieu, *vilior fiam et ero humilis* », et, quand on l'avertissait de ménager sa réputation, il répondait : « *Nos stulti propter Christum.* » C'était sa devise. Le collège de Cluny, l'abbaye de Sainte-Geneviève et le noviciat des Jésuites se souviennent de l'avoir vu, à la porte

de leur maison, demander l'aumône avec les pauvres pour goûter avec eux les délices de la sainte pauvreté et prendre ainsi part aux humiliations du Fils de Dieu.

Un jour qu'il avait passé toute la matinée à servir la messe dans l'église d'un couvent où on célébrait une fête de l'Ordre, il crut avoir droit d'y prendre sa réfection et s'alla mettre à la dernière place du réfectoire. Le supérieur, qui n'en avait pas été averti, l'envoya prier de se retirer. Le pauvre prêtre, qui crut que le supérieur voulait seulement le mortifier parce qu'il le voyait manger de bon appétit, ne bougea pas de sa place. Mais on lui vint dire fort sérieusement que, s'il ne sortait du réfectoire, on le mettrait dehors par la main. Il prit alors le morceau de pain qu'il avait entamé, demanda permission au supérieur de l'emporter et s'en alla le manger à la porte de l'église, avec les pauvres. Ceux qui savent le plaisir qu'il prenait à souffrir quelque chose pour Dieu comprendront qu'il ne fit jamais de repas plus délicieux ; il en fut si content qu'il demeura tout le reste du jour ou avec les pauvres ou dans l'église, aux pieds des religieux qui l'avaient si fort humilié. Ces actions et plusieurs autres, qui paraissaient singulières aux yeux du monde, lui attiraient souvent le mépris. On l'a vu plusieurs fois suivi par les enfants qui criaient après lui comme après un fou et qui lui jetaient des pierres. Quand il avait bu cette confusion à longs traits, il les attirait peu à peu en leur montrant des images ou de l'argent et, quand il les voyait disposés à l'écouter, il leur remontrait combien Dieu était offensé de ceux qui ne portaient pas aux prêtres l'honneur qui leur était dû et les exhortait à la pénitence.

Tout le monde sait qu'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, fut près de vingt ans dans son mariage sans espérance de donner un successeur à la couronne, ce qui affligeait fort tout le royaume. Mais Dieu, touché des prières de beaucoup de saintes âmes qui s'intéressaient pour le

bien de la France, résolut de faire cesser l'affliction de la reine et révéla la grâce qu'il voulait nous faire en lui donnant un fils qui serait sa joie et notre bonheur. Il la révéla en particulier, en 1636, au frère Fiacre, augustin déchaussé, et au père Bernard, qui, l'un et l'autre, se sentirent inté-rieurement sollicités d'aller annoncer à la reine une si bonne nouvelle. Pour ne rien faire de leur chef, ils communiquèrent la chose à leurs supérieurs et, entre autres, au cardinal de la Rochefoucauld, qui fut d'avis qu'ils gardassent là-dessus un profond silence. Ils obéirent, mais cela n'empêcha pas qu'ils ne se sentissent encore plus fortement inspirés d'aller en avertir le roi et la reine ; bien plus, l'esprit de Dieu, qui était l'auteur de cette révélation, conduisit le père Bernard au Louvre, le premier dimanche de l'Avent 1637, sans qu'il y fit réflexion, pour annoncer à leurs Majestés la naissance d'un dauphin. La reine fut surprise de le voir, car il n'avait point coutume d'y aller sans y être mandé et, plus encore, de lui entendre assurer d'un ton ferme qu'elle serait mère d'un fils qui serait l'héritier de la couronne de son père aussi bien que de ses vertus. Elle le conçut, en effet, quelque temps après ; c'est ce qui fit que le serviteur de Dieu prit la liberté de lui écrire la lettre suivante, afin de la porter à remercier Dieu de la grâce qu'il lui avait faite :

« C'est à vous, Madame, à vous humilier sur le sujet de tant de choses merveilleuses et magnifiant le Seigneur, qui les opère en vous, avouer que son nom est saint, son pouvoir ineffable et son amour infini, et qu'il vous a choisie en terre afin que les générations vous bénissent et reconnaissent que, par la force de son bras, il a fait en vous un ouvrage si puissant qu'à sa vue les superbes seront abaissés et les humbles relevés. C'est ainsi que votre âme se doit épancher devant le Dieu qui l'a comblée de ses bénédictions et qui nous promet ce que nous ne pouvions jamais espérer que par l'excès de sa clémence, par les mérites de sa divine

Mère, par les gémissements des pauvres et par votre soumission à la divine volonté. » Cette lettre n'est qu'une paraphrase et une application juste du *Magnificat*.

Mais, lorsque le temps fut venu auquel la reine devait sentir son enfant et que ce signe vint à manquer, on traita le père Bernard d'imposteur, d'hypocrite et même d'insensé, J'avoir inventé une chose sans savoir comment il pourrait la soutenir. Le ministre lui-même, qui n'était pas trop content de la liberté avec laquelle il reprenait les vices des grands et surtout du discours hardi qu'il avait tenu au père Joseph, capucin, sur sa résidence et sur ses fonctions à la cour, prêta l'oreille à ses calomniateurs, de sorte que le père Bernard courut risque d'être tout au moins exilé de Paris sans que, pendant tout ce temps-là, il perdit rien de sa tranquillité ou qu'il cessât de dire que la France allait avoir un dauphin, jusque-là même qu'il s'offrait à perdre la liberté ou la vie, si les promesses qu'il avait faites à la reine ne s'accomplissaient pas. Elles s'accomplirent, en effet, car le pauvre prêtre s'étant acquitté d'un vœu qu'il avait fait de réciter douze fois par jour l'oraison *Memorare*, pendant toute une semaine, la reine eut des signes sensibles de la vie de son enfant. Elle en accoucha le dimanche 5 septembre de l'an 1638. Le père Bernard écrivit à la reine sur ce sujet en ces termes : « C'est maintenant, Madame, que les impies et les dévoyés seront contraints d'avouer qu'il y a un Dieu en Israël qui se révèle aux petits et leur découvre ce qu'il cache aux grands et aux sages du siècle. Béni soit le père des miséricordes qui a jeté les yeux sur sa servante et regardé si bénévolement l'affliction de son peuple. » Il lui demande ensuite qu'on ouvre les prisons à la naissance de cet enfant si désiré et l'en conjure par tous les motifs les plus pressants. Cette grâce pourtant ne lui fut pas sitôt accordée, car les prisonniers n'eurent la liberté qu'au mois d'août de l'année suivante.

Cet empressement du père Bernard pour exiger de la cour la reconnaissance qu'on devait à Dieu pour le don qu'il avait fait au royaume dans la personne de M^{gr} le dauphin ne produisit pas que des marques d'une gratitude passagère. Mais il en éleva un monument éternel en établissant un Séminaire pour trente-trois pauvres ecclésiastiques, à qui il imposa pour principale obligation de rendre à Dieu de perpétuelles actions de grâces de la compassion qu'il avait eue pour le royaume, en accordant le dauphin au vœu des peuples. Cet établissement n'eut d'abord d'autre fonds que son espérance en Dieu et en la charité des fidèles. Mais, dès que le dessein du père Bernard eut éclaté, plusieurs personnes de considération voulurent y avoir part ; la reine elle-même y contribua en faisant fournir chaque jour à ces pauvres écoliers le pain qui leur était nécessaire. On a depuis transféré ces ecclésiastiques à l'hôtel d'Albiac, rue Montagne¹, proche de Sainte-Geneviève, où ils sont encore aujourd'hui. Ce Séminaire est devenu une pépinière de bons prêtres qui ont servi l'Église avec beaucoup de succès, tels que M. Fillieux qui a consumé sa vie dans les missions aux infidèles, M. Beauvais, du diocèse d'Amiens, bachelier de la Faculté de Paris, quantité d'ecclésiastiques, Suisses de nation, qui ont travaillé utilement dans leur pays à soutenir la religion catholique. Quoique ce Séminaire ne soit pas d'un grand éclat aux yeux des hommes, la Providence a néanmoins toujours suscité des personnes de la première qualité qui n'ont pas tenu au-dessus d'eux d'en être les administrateurs ; tels ont été M. le Gauffre, successeur du père Bernard, M. de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, Michel Le Peletier, évêque d'Angers, mort nommé à l'évêché d'Orléans, M. le cardinal archevêque de Paris, lorsqu'il n'était encore qu'abbé de Noailles.

¹ C'est la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Le père Bernard ne prédit pas seulement à la reine la naissance de M. le dauphin, mais encore la naissance de son second fils le duc d'Orléans, père de celui d'aujourd'hui.

Il alla la trouver une troisième fois pour lui communiquer une affaire de conséquence. Mais tant s'en faut que lorsqu'il était à la cour il flattât les passions des courtisans, qu'au contraire il leur disait leurs vérités avec une franchise et une liberté digne des hommes apostoliques.

Se trouvant un jour entre les cardinaux de Richelieu et de la Valette, il leur dit avec cette liberté que donne un saint zèle : « Vous avez votre compte en ce monde, Messieurs, mais au sortir de cette vie vous souhaiterez avoir changé d'état avec le pauvre prêtre. » « C'est ainsi que je parle aux grands de la terre, dit-il en écrivant à son frère, et ce qui fait penser à plusieurs que je ne la ferai pas longue. Pour moi, je vous assure que je ne mourrai jamais assez tôt pourvu que ce soit dans la grâce de mon Dieu. Sa volonté soit faite ! je m'y abandonne tellement qu'il n'y a point de lieu sur la terre qui ne me soit un paradis, pourvu qu'il soit avec moi. Ce n'est pas que je voulusse donner occasion aux hommes de m'éloigner de Paris, mais je serai toujours aussi passionné de l'honneur de mon Maître dans le Louvre que dans l'hôpital et, quand on me demandera à la cour, je ne dirai que ce que Dieu m'inspirera comme j'ai fait jusqu'à présent. »

Le père Bernard, qui avait eu le don de prophétie pour les autres, l'eut aussi pour les choses qui le regardaient, car il eut révélation du temps de sa mort et en parla à plusieurs de ses amis. Loin de s'effrayer à l'approche de ce terrible passage, comme font quelquefois les plus grands saints, on l'entendait toujours soupirer comme l'apôtre après cette dernière heure qui devait le mettre en possession de son bien-aimé.

Un samedi (mars 1641), il fut appelé pour assister un

criminel condamné à expirer sur la roue. Il arriva à la prison lorsque les docteurs et les confesseurs, épuisés de forces, étaient sur le point d'abandonner cet impie qui ne voulait point retourner à Dieu. Le père Bernard se jette dans la charrette avec lui et, sur le chemin de la Grève, lui fait trouver le chemin du salut. Il l'effraie tellement par la crainte des supplices éternels qu'il lui fait perdre la crainte de celui qu'il allait souffrir; il adoucit ensuite cette crainte par l'espérance de son pardon. Enfin, ayant exhorté le peuple à prier pour lui, ce patient fortuné reçut du ciel une grâce si abondante que, non content de son supplice, il en demandait un plus grand pour mieux expier son péché. Le père Bernard, ravi de joie d'avoir arraché cette proie à l'enfer, au lieu d'aller après l'exécution prendre un peu de repos, s'en va à la prison pour faire part de cette agréable nouvelle à ses chers enfants. Il ne peut même s'empêcher, en passant devant l'Hôtel-Dieu, d'y entrer et d'y demeurer quelque temps à consoler les malades. Mais il finit ses saints exercices où il les avait commencés. En sortant de là, il sentit un grand mal de côté qui l'obligea, en arrivant au logis, de se mettre au lit. On appela les médecins qui lui trouvèrent une pleurésie formée avec une fluxion sur la poitrine. On le saigna, selon la coutume, quatorze ou quinze fois, c'est-à-dire que par là on l'épuisa tellement de forces qu'on le réduisit dans l'impuissance de guérir. Le serviteur de Dieu, qui savait qu'il n'en devait pas relever, demanda les sacrements, qu'il reçut avec tous les sentiments d'un homme qui n'est plus de ce monde, mais qui jouit déjà des avant-goûts de l'éternelle félicité.

Il édifia, par sa patience et sa résignation au bon plaisir de Dieu, tous ceux qui eurent le bonheur de l'assister pendant les huit jours que dura sa maladie, et il mourut enfin, de la mort des justes, un samedi 23 de mars 1641, âgé de 52 ans 3 mois, moins 3 jours.

Il est impossible d'exprimer le zèle et la dévotion avec

laquelle tout Paris accourut pour le voir après son décès. Quand il eut été exposé à la Charité, il reprit sa couleur, ses chairs devinrent molles et maniables, en sorte que les peintres qui avaient commencé son portrait en furent surpris et tous les religieux de la Charité remplis de consolation.

Il y avait deux jours et sept heures qu'il était mort, quand on l'ouvrit et ses entrailles n'exhalèrent aucune mauvaise odeur. On ne l'enterra que le mardi, avec peu de cérémonie et dans le cimetière des pauvres, comme il avait souhaité. Mais la foule et les acclamations du peuple honorèrent bien davantage son convoi que n'aurait pu faire le deuil le plus pompeux. « *Pauper et inops laudabunt nomen tuum*, écrivait saint Bernard à un évêque de Troyes qui était fort aumônier ; les pauvres feront votre éloge funèbre. » Mais, à la mort du pauvre prêtre, les pauvres, les prisonniers, les malades, la ville, la cour ne retentirent que de son nom et de ses louanges. Le nonce du Pape, qui avait voulu se trouver à son enterrement, en fut surpris ; jetant les yeux sur cette multitude infinie qui s'efforçait d'avoir place pour voir ce saint homme : « En vérité, s'écria-t-il, on demande des miracles pour la canonisation des saints, mais ce concours de monde au convoi d'un simple prêtre n'est-il pas un véritable prodige ? »

Lorsqu'on sut dans Paris que M. Le Camus, ancien évêque de Belley, devait prononcer l'oraison funèbre du défunt dans l'église des religieux de la Charité, toutes les personnes de distinction tant de la ville que de la cour s'empressèrent d'y avoir place. Tous applaudirent aux louanges que lui donna le prélat et, quoiqu'il eût parlé pendant deux heures, l'assemblée, loin de s'ennuyer de son discours, lui répéta plusieurs fois qu'il n'en avait pas assez dit.

Le concours du peuple au tombeau du Père Bernard ne fut pas moins nombreux qu'il l'avait été à son convoi. Il s'y fit quantité de miracles par son intercession. On y

apportait les malades de toutes parts pour y être guéris et il était rare d'en voir qui s'en retournassent chez eux sans éprouver sa puissante protection auprès de Dieu, ce qui faisait que le cimetière où il était enterré ne désemplissait pas¹.

Le bruit que faisaient les miracles du Père Bernard, principalement à la cour, obligea le roi de commettre Monseigneur l'Archevêque de Paris d'une part et l'abbé de Saint-Germain de l'autre pour en informer. L'un et l'autre nommèrent des commissaires à cet effet et on en vérifia ainsi un très grand nombre. Ces informations furent interrompues, après la mort de Louis XIII, à l'occasion d'un conflit de juridiction entre l'abbé de Saint-Germain et l'Archevêque de Paris, qui refusait l'abbé pour collègue en cette partie, prétendant que le droit d'informer des miracles des saints appartenait aux Évêques privativement à tout autre. La reine, qui avait fort à cœur la canonisation du Père Bernard, prit le parti de faire prier le Pape par son ambassadeur à Rome de nommer des Évêques dans le royaume pour informer de sa part sur les miracles qui se faisaient tous les jours au tombeau du serviteur de Dieu. Cette négociation n'alla que fort lentement, parce que le royaume était fort agité dans ce temps-là et que la cour

¹ La tombe levée de Claude Bernard se trouvait au milieu de la chapelle de la Vierge vis-à-vis de l'autel (dans la chapelle de l'hôpital de la Charité). Elle était ornée de la statue du défunt agenouillé et revêtu du costume ecclésiastique, en terre cuite colorée, sculptée par Antoine Dubois, avec cette courte épitaphe :

*Cy-gist Messire Claude Bernard, dit le pauvre prêtre,
décédé à Paris, le samedi XXIII mars MDCXLI*

Armes : d'or au cœur au naturel enflammé de gueules, chargé du monogramme IHS de sable.

Cl. Bernard, par humilité, avait ainsi abandonné les armes de sa famille. Les armoiries de la famille Bernard étaient : d'azur à la fasce d'or chargée de trois molettes d'azur, accompagnée en chef de deux coutelas en sautoir, les pointes en bas, surmontant une hure de sanglier, et en pointe d'une bannière posée en bande, le tout d'argent.

Ce tombeau a été brisé pendant la Révolution.

demandait en même temps la béatification de la Sœur de l'Incarnation avec la canonisation du bienheureux François de Sales et du bienheureux Jean de Dieu. L'affaire du Jansénisme vint ensuite, qui attira toute l'attention. Enfin, la France s'étant brouillée avec le Saint-Siège à l'occasion de l'insulte faite à Rome à M. de Crequy, ambassadeur du roi¹, on ne pensa plus à cette négociation et on négligea ainsi la canonisation du Père Bernard qui, depuis plus de vingt années, était l'objet des désirs de tous les gens de bien. Il serait à souhaiter que quelque personne zélée prît la liberté de représenter au roi très chrétien combien la réussite de cette affaire serait glorieuse à la religion et à la France ; sans doute que Sa Majesté, qui s'emploie avec tant d'ardeur à la canonisation du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, qui lui a été si inviolablement attaché pendant les troubles de Paris, s'intéresserait à celle du Révérend Père Bernard, qui, après l'avoir obtenu du ciel par ses prières et gémissements, alla annoncer sa naissance à la reine, la prédit dans tout Paris et fut, pour ainsi dire, son précurseur.

¹ Le 20 août 1662.

V

THOMAS LE GAUFFRE

PRÊTRE
SUCCESSEUR DU PÈRE BERNARD ET NOMMÉ ÉVÊQUE
DE LA NOUVELLE FRANCE

† 1645

M. Le Gauffre naquit à Paris dans une bonne famille. Ses parents lui ayant laissé un riche patrimoine, il acheta une charge de maître des comptes à Paris et la remplit avec honneur, sans pourtant se piquer de dévotion, de sorte qu'on peut dire qu'il y avait en lui bien moins de piété que de science. Il était du nombre de ces gens qui ont horreur des vices grossiers, mais qui, à cela près, ne se refusent rien de ce qui peut leur faire plaisir, s'attachent au monde, en suivent les maximes et ne cherchent qu'à lui plaire. Dieu, pour le tirer de cet état qui n'est guère moins dangereux que celui des plus grands pécheurs, se servit du Père Bernard, dit le pauvre prêtre, si connu dans Paris par ses exhortations qu'il faisait à la Charité, par son zèle pour le service des malades et par l'assistance des prisonniers. M. Le Gauffre l'ayant entretenu par occasion, au mois de septembre 1638, chez un de ses amis que le serviteur de Dieu était venu voir, en fut si charmé qu'il résolut de l'aller entendre à la Charité. A la vérité, ce ne fut pas le désir de profiter de ses discours qui l'y conduisit les premières fois, mais la complaisance et la curiosité ; « néanmoins, dit-il lui-même, Dieu se servit de ma curiosité pour mon salut ;

je pris goût insensiblement aux discours d'un homme qui développait la vérité d'une manière vive et sensible. J'eus honte de ne l'avoir ni pratiquée ni connue et, quoique aucun sermon ne m'eût jamais été d'aucun profit jusque-là, je n'en eus pas entendu trois des siens que je pris la résolution de me convertir. »

Dans ce dessein, M. Le Gauffre l'alla trouver chez lui et, après avoir eu de longs entretiens avec ce saint prêtre, il lui découvrit ce qui se passait dans son cœur. Le Père Bernard fut ravi de joie à la vue d'une conquête si importante; il l'embrassa tendrement, le confirma dans sa résolution et lui fit faire, peu de temps après, une confession générale. Notre nouveau pénitent, craignant de retomber dans les filets du monde dont il était si heureusement sorti, prit le parti de l'abandonner, en entrant dans l'état ecclésiastique ou dans la religion. Incertain, lequel de ces deux états il devait choisir, il vint consulter le Père Bernard qui, n'ayant pas voulu décider sur sa vocation, le conduisit le lendemain au noviciat des Jésuites et, le présentant au révérend père Hayneuve qui en était recteur, il lui dit : « Voici, mon père, un bon serviteur de Dieu que je vous amène, c'est à vous à lui dire ce que Notre-Seigneur demande de lui. » Le Père Hayneuve, qui était fort expérimenté dans les voies spirituelles, après avoir appris la conversion de M. Le Gauffre et les désirs que Dieu lui inspirait pour sa gloire, lui conseilla de penser huit ou dix jours dans la retraite à cette affaire, afin de connaître mieux la volonté de Dieu et de se rendre digne de l'accomplir. Il demeura donc huit jours en retraite au noviciat où, ayant délibéré en la présence de Dieu sur l'état de vie qu'il prendrait, il choisit l'état ecclésiastique. Le père Bernard en eut une joie proportionnée au grand désir qu'il en avait. Il lui donna lui-même l'habit de clerc en cérémonie et fit un discours, en cette occasion, qui toucha tous les assistants. M. Le Gauffre, ayant reçu les ordres sacrés, s'associa

avec ce saint prêtre et devint son coadjuteur dans toutes les bonnes œuvres qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Afin d'y vaquer plus librement, il songea à vendre sa charge dont il avait résolu de donner le prix aux pauvres, mais la Chambre des comptes s'y opposa, s'offrant de la lui payer s'il avait besoin d'argent et ne voulant pas perdre un si bon sujet que lui.

Le père Bernard, charmé du talent que ce ministre du Seigneur avait pour instruire et assister les pauvres, le demanda si efficacement à Dieu pour être son successeur que, six mois avant sa mort, il eut assurance que ses vœux étaient exaucés. « Mon enfant, dit-il un jour à M. Le Gauffre après avoir dit la messe, vous serez mon successeur, notre bon Maître l'a ainsi ordonné. » Et, depuis ce temps-là, il voulut qu'il l'accompagnât partout dans les prisons, dans les cachots, aux exécutions et même à la cour, le déclarant partout son successeur.

Le serviteur de Dieu étant tombé malade le samedi 16 de mars 1641, M. Le Gauffre ne sortit point d'auprès de lui tout le temps que dura sa dernière maladie, tant afin de l'assister à la mort que pour voir de quelle manière mouraient les Saints et pour recevoir son double esprit en recevant sa bénédiction. Le père Bernard la lui donna en ces termes, un ou deux jours avant que de mourir : « Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne sa grâce, son esprit, son courage et qu'il augmente votre zèle ; je ne le prie pas qu'il vous fasse successeur de Bernard, mais le digne imitateur de Jésus-Christ » ; et puis, baissant la voix : « Sachez, mon enfant, ajouta-t-il, que ce que j'ai dit tout à l'heure ne vient point de moi, c'est mon Maître qui me l'a fait dire, prenez courage, soyez fidèle, ayez soin des pauvres, Dieu ne vous manquera jamais, il vous favorisera de sa grâce, vous aurez du mal, mais il ne vous abandonnera jamais, soyez-lui fidèle. »

Cette bénédiction qu'il reçut de son cher Maître contri-

buva beaucoup à lui faire supporter avec patience la peine qu'il ressentit de s'en voir privé.

Pour ne point laisser refroidir l'ardeur des Parisiens à venir aux exhortations que faisait le père Bernard à la Charité, M. Le Gauffre recommença à les faire dès qu'il lui eut fermé les yeux et à servir les pauvres de l'hôpital à son exemple. Le concours du peuple à ces sortes d'exhortations fut plus grand que jamais. Le récit qu'il y faisait des aventures et des vertus de son prédécesseur, joint à sa réputation et à son zèle, y attirait tout le monde. Son exemple convainquait ceux que sa parole n'avait pu persuader. On admirait la profondeur des jugements de Dieu, la grâce de la vocation divine qui portait un homme de sa qualité et de son âge à se dévouer tout entier au service des pauvres, dans lequel il paraissait trouver quelque chose de plus grand et de plus consolant que tout ce qui fait l'objet de l'ambition des hommes.

Les clercs étudiants du Séminaire des Trente-Trois¹ étaient devenus comme orphelins à la mort de leur saint fondateur, le père Claude Bernard. M. Le Gauffre, qui savait de quel mérite il est devant Dieu d'élever de jeunes plantes pour le clergé, les prit sous sa protection et voulut bien même en être le directeur. Il leur fit de grands biens tant pendant sa vie qu'à sa mort, car il leur légua par son testament, que nous rapporterons ci-après, la somme de dix mille livres pour faire le fonds de cinq cents livres de rente pour aider à leur nourriture.

La charité envers les prisonniers avait été la vertu dominante du père Bernard ; elle le fut aussi de son successeur. Il les visitait très souvent, s'informait de leurs besoins, sollicitait leurs affaires, comme si c'eussent été les siennes propres et tâchait de leur procurer la liberté. Il les aimait

¹ Sur le Séminaire des Trente-Trois. Cf. Notice précédente de Claude Bernard. — Cf. Félibien, *Histoire de Paris*, tome II, p. 1461.

avec tant de tendresse que, dans la *Vie du Père Bernard* qu'il a donnée au public, il emploie trois chapitres à avertir le lecteur de la manière dont il se doit comporter dans la délivrance des prisonniers, et qu'en mourant il laissa 6.000 livres pour être employées à une si bonne œuvre et deux autres mille livres pour être distribuées en aumônes dans chaque prison de Paris. La consolation de M. Le Gauffre, au milieu des peines qu'il lui fallait essayer pour soutenir les bonnes œuvres dont le père Bernard était l'auteur, fut de voir que Dieu manifestait la sainteté de ce vénérable prêtre par une infinité de miracles ; c'est ce qui le porta, dès l'an 1641, à en écrire la vie qu'il dédia à la Sainte Vierge, pour qui il avait une dévotion singulière, et à la faire imprimer, l'année suivante, afin qu'elle pût servir de modèle à tous les prêtres.

« Pour qui pensez-vous, dit-il en s'adressant à eux sur la fin de l'ouvrage, qu'on ait mis cette vie au jour, si ce n'est pour vous, ô prêtres, qui devez tous tendre à la sainteté du père Bernard ? C'est la vie d'un prêtre écrite par un autre prêtre et qui doit être embrassée de tous les prêtres. Souvenez-vous que vous êtes la lumière du monde et que les moindres taches dans le soleil et ses plus petites éclipses épouvantent toute la nature. Les peuples vous regardent comme les flambeaux de l'Église et sont si convaincus de la piété, de la modestie et des autres vertus qu'exige votre ministère, qu'ils se couvrent de vos défauts pour excuser les leurs et qu'ils n'ont rien autre chose à opposer aux réprimandes qu'on leur peut faire sur leurs désordres, sinon que vous êtes les premiers à y tomber. Je n'en puis plus, je ne peux continuer, mon Dieu, ce discours qui me fait saigner le cœur, je ne puis, dis-je, penser combien les méchants se prévalent de la mauvaise conduite des ecclésiastiques. C'est sur la mauvaise vie des prêtres que roule la conversation des gens du monde, c'est de là que viennent tant d'hérésies, c'est de là que procèdent tant de libertinages,

c'est la source de toutes les iniquités qui inondent la terre. Qui étaient les Calvin, qui étaient les Luther et les autres? Qui sont ceux qui remplissent leurs chaires, sinon des ecclésiastiques apostats? Considérons à quoi nous sommes appelés? A produire sur nos autels le corps et le sang de Jésus-Christ et à le présenter au Père Éternel pour la rémission des péchés de tout le monde! Quelle pureté, quelle dévotion, quelle précaution ne demande pas une fonction si relevée! Si, par le passé, nous avons été infidèles à nos obligations, corrigeons-nous présentement, songeons à la grandeur de notre dignité et à l'excellence de notre ministère. Que, par toutes les villes de France, il se trouve un Bernard qui aille dans les prisons, dans les hôpitaux, visite les malades, console les affligés, secoure les abandonnés, distribue les aumônes aux pauvres, termine les différends, fréquente les églises, particulièrement aux jours des fêtes des Saints qui en sont les patrons, adore le Saint-Sacrement partout où il sera exposé, l'accompagne dans les rues, reprenne les pécheurs avec charité, empêche les jurements, donne avis aux magistrats des désordres qui se commettent, offre le sacrifice pour les péchés du peuple, catéchise les pauvres et les artisans, serve d'exemple à toute la ville, réveille la dévotion dans le cœur des hommes, et il sera le véritable imitateur du père Bernard. »

Ce fut dans ces saintes occupations que M. Le Gauffre passa les quatre années qu'il survécut au père Bernard, c'est-à-dire jusqu'en l'an 1645, qu'il passa de cette vie à une meilleure dans le temps qu'on pensait à le faire évêque. Voici comme la chose est racontée dans les lettres de la mère de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines du Canada :

Messieurs de la Compagnie des Indes proposèrent à M. le cardinal Mazarin, qui avait succédé au cardinal de Richelieu dans le ministère, de vouloir mettre un évêque au

Canada, s'offrant de fonder l'évêché de trente mille livres que donnait M. Le Gauffre et de quelques sommes qu'ils y joindraient. M. le cardinal, ayant ouï leur proposition, répondit que, supposé qu'il fût nécessaire de mettre un évêque en ce pays-là, personne n'était plus digne de l'être que le prêtre qui avait fondé l'évêché, mais que, pour savoir si la personne et la chose étaient convenables, il fallait consulter les pères Jésuites parce qu'ils connaissaient le pays. Ces Messieurs vinrent trouver le père Georges de la Haye, fils de l'auditeur des comptes et frère de l'ambassadeur qui, apparemment, avait vécu au Canada ou avait soin de la mission, lequel ayant ouï leur proposition, fit encore venir deux autres pères qui connaissaient le terrain ; sur l'applaudissement qu'ils donnèrent tous trois au choix qu'on avait fait de M. Le Gauffre et qui fut rapporté au cardinal, ce saint prêtre fut nommé évêque de la Nouvelle France. Lorsque Messieurs de la Compagnie des Indes lui dirent le choix que Son Éminence avait fait de sa personne pour l'église de Canada, il leur répondit qu'il avait été appelé à d'autres fonctions incompatibles avec celle-là et, sur ce que ceux-ci lui représentèrent que c'était une nouvelle vocation de Dieu qui se servait de la personne du roi pour donner en France des évêques à son Église, il répliqua qu'il consulterait ceux qui gouvernaient sa conscience et que, dans dix jours, il leur rendrait réponse. Il alla trouver le père Hayneuve, qui lui conseilla de faire une retraite de quelques jours pour délibérer sur cette importante affaire en la présence de Dieu. Mais, pendant cette retraite, il fut surpris d'une apoplexie qui l'emporta et décida la difficulté.

Ainsi mourut M. Le Gauffre¹, regretté de tout le monde, principalement des pauvres auxquels il s'était dévoué et

¹ Thomas Le Gauffre avait été enterré près de Claude Bernard et son épitaphe était gravée en lettres dorées sur une table de marbre noir à

auxquels il distribua une bonne partie des grands biens que Dieu lui avait donnés.

Voici son testament qui marque l'étendue immense de sa charité :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Je, Thomas Le Gauffre, conseiller du roi, maître dans sa chambre des comptes de Paris, prêtre, successeur indigne du B. P. Bernard, étant en bonne santé et plein de jugement, ai déclaré par ce présent testament ma dernière volonté que je désire être suivie par mes héritiers et exécuteurs testamentaires qui seront ci-après nommés.

« Je désire être enterré à l'hôpital proche le B. P. Bernard, mon prédécesseur, si on le veut permettre, et ne veux à mon enterrement aucune cérémonie extraordinaire. J'ordonne que, pendant les trois jours après ma mort, on fasse célébrer dans les maisons religieuses, à proportion des messes qui y seront, le nombre de trois mille messes pour la délivrance des âmes du purgatoire et qu'à cet effet les trois oraisons se diront, qu'on en dressera un billet à chaque maison pour leur faire entendre mon intention et qu'on satisfera à raison de douze sols pour chaque messe. »

(Il y a dans cet article un grand désintéressement, car il ne demande pas qu'en ces messes on fasse une mémoire particulière de sa personne, mais qu'on prie pour toutes les âmes qui sont en purgatoire.)

bordure de pierre, avec incrustation de marbre rouge et noir, surmontée d'un fronton et ornée dans le bas d'une tête de mort :

• Cy gist Monsieur Maistre // Thomas Legauffre, vivant // prestre conseiller du Roy et // maistre ordinaire en sa // Chambre des comptes à Paris, // successeur du Reverend Pere // Bernard, deced(é) le vingt // uniesme jour de mars mil // six cens quarante six, au // quel jour les religieux de // l'Hospital de la Charité // diront ung service suivant // sa fondation passée par // devant Gautier et Charlet, // nottaires au Chastellet de Paris, // le seiziesme jour de juillet // mil six cens cinquante quatre. // Priez Dieu pour le repos de son âme. •

Voir l'*Épithaphier du vieux Paris*, par Ém. Raunié, t. II, p. 511.

« Je donne à la paroisse de Saint-Médéric² la somme de 300 livres à l'œuvre et 300 livres à la sacristie des prêtres pour être employée en ornements.

« Je donne à ma paroisse de Saint-Côme 300 livres pour être employées en ornements.

« Je donne à douze des grandes paroisses de Paris, à chacune la somme de cent livres pour la charité de chacune desdites paroisses et à toutes les autres paroisses chacune 50 livres, qui seront mises es mains de la trésorerie et où il n'y aurait point de charité établie, entre les mains de M. le curé qui les distribuera aux pauvres honneux d'icelles.

« Je donne aux maisons des révérends pères Carmes Augustins, Jacobins, Minimes, Barnabites, Récollets, Capucins et de la doctrine chrétienne, à chacun la somme de 100 livres.

« Je donne au couvent des filles pénitentes de la Madeleine et de l'*Ave Maria* à chacun 200 livres.

« A l'hôpital de la Charité la somme de 20.000 livres pour continuer la salle ou infirmerie de Saint-Louis jusqu'à l'église, à la charge que ledit ouvrage sera commencé au plus tard six mois après ma mort, que mes exécuteurs verront faire le marché et qu'on leur rendra compte de l'emploi des deniers afin que, s'ils ne suffisaient pas, on ne pût rien imputer aux religieux dudit lieu, mais que cela excitât quelque sainte âme à achever ledit ouvrage auquel je désire et ordonne qu'on ne fasse aucune marque qui fasse voir que c'est moi qui l'ai commencé.

[Cette clause est bien digne d'un chrétien et mérite d'être proposée à tous ceux qui font du bien aux églises et qui en diminuent le prix auprès de Dieu par l'estime qu'ils veulent que les hommes en fassent.]

« Je donne audit lieu de la Charité la somme de 3.000 livres pour la nourriture et entretien des pauvres malades.

² Saint-Merry.

« Je donne à l'hôpital des Incurables la somme de dix mille livres qui sera employée en bâtiment pour augmenter le logement des malades dont mes exécuteurs auront connaissance, comme a été dit pour la Charité. Plus, la somme de 1.000 livres pour la nourriture et entretien dudit hôpital.

« Je donne à l'hôpital de la Pitié, dit le refuge, la somme de 400 livres qui sera distribuée, par l'ordre des exécuteurs dudit testament, aux filles et femmes de ladite maison du refuge, de deux mois en deux mois, après la prédication qui leur sera faite.

« Je donne et laisse 100 livres à l'hôpital de Scipion¹ qui seront distribués aux vieillards dudit lieu en trois différentes fois, après la prédication qui leur sera faite.

« Je donne aux Enfants trouvés la somme de 1.000 livres.

« Je donne aux maisons de la Trinité, du Saint-Esprit, des Enfants rouges, de la Savonnerie, à chacune 100 livres.

« Aux filles de Mademoiselle de l'Estang 500 livres.

« Je donne la somme de 6.000 livres pour marier trente pauvres filles de bonne vie et d'honnête famille et, afin que le choix s'en fasse en connaissance de cause, Messieurs qui, dans Paris, auront le soin d'assister les pauvres honteux, seront appelés par mes exécuteurs pour en dire leur avis.

« Je donne 3.000 livres pour mettre trente pauvres en métier.

« Je laisse 400 livres pour vêtir douze prêtres de manteau, soutane, chapeau, chausses et souliers, reconnus en avoir besoin et n'en pouvoir être assistés d'ailleurs.

« Je donne et laisse la somme de 30.000 livres qui sera mise es mains de trente de Nosseigneurs les Évêques, à chacun 1.000 livres pour faire faire des missions dans leurs diocèses et 6.000 livres, qui est à chacun 200 livres, qui seront distribués par les missionnaires aux pauvres honteux es urgentes nécessités qui se rencontrent en leurs

¹ La maison de Sainte-Marthe, dite Scipion, au faubourg Saint-Marcel.

missions, et Nos dits seigneurs Évêques seront choisis par les exécuteurs du présent testament, conjointement avec MM. les agents du clergé qui leur indiqueront les évêchés où il est plus important de faire lesdites missions, pourvu qu'ils soient éloignés de Paris de trente lieues.

« Je donne 10.000 livres à MM. les missionnaires du Levant.

« Je donne 10.000 livres pour l'établissement de la foi en l'île de Montréal. Lesdites deux sommes seront mises es mains de ceux qui en auront soin de la part de Dieu.

« Je donne 10.000 livres pour faire le fonds de 500 livres de rente pour aider à la nourriture de trente-trois écoliers institués à l'honneur des trente-trois années que Notre-Seigneur a vécu sur la terre.

[Je dois encore ici faire admirer l'humilité et le désintéressement de ce saint homme qui parle de ce Séminaire comme s'il n'y eût eu aucune part, quoiqu'il en fût le directeur et le bienfaiteur.]

« Je donne 3.000 livres pour faire un fonds de 150 livres à la bourse cléricale de Saint-Nicolas du Chardonnet.

« Je donne 6.000 livres pour la délivrance des prisonniers : ladite somme sera mise entre les mains de Messieurs de la Compagnie établie à cet effet, qui l'emploieront avec très grande connaissance de cause et ce par toutes les prisons.

« Plus, 2.000 livres à celui qui sera choisi de Dieu pour tenir la place du père Bernard pour être par lui distribuées ainsi qu'il s'ensuit : à la Conciergerie 600 livres ; au Grand Châtelet 300 livres ; au Petit Châtelet 200 livres ; à la prison de Saint-Germain 100 livres et 200 livres aux petites prisons ; aux galériens 300 livres et, en chaque prison, il distribuera 2 sols marqués à chaque prisonnier et 3 à ceux des cachots ; et, aux petites prisons, parce qu'ils sont moins, à chacun 4 sols marqués.

« Plus lui sera mis entre les mains 400 livres pour dis-

tribuer les vendredis à la Charité, après son exhortation, et 300 livres pour distribuer aux pauvres à chacun un liard.

« Je laisse à frère Jean de la Croix la somme de 2.000 livres. (Ce frère Jean était le valet du feu père Bernard qui, quelque temps après la mort de son maître, se retira au Séminaire des Trente-Trois et, de là, au Séminaire de Saint-Sulpice d'où il ne sortait que pour assister les pauvres de la paroisse des aumônes qu'on lui mettait entre les mains. M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, dont tout le monde a connu la piété et les moyens, se servait surtout de lui dans l'administration de ses aumônes qui montèrent à quatre cent mille francs dans une seule année, ainsi que le dit le Père Lempereur dans la *Vie du Père Bernard*.)

« Je laisse à frère Mathieu la somme de 3.000 livres et tout son ameublement, lit, tables, escabelles, linges, pots, plats et autres ustensiles de la maison nécessaires à son petit ménage. Ce qui sera réglé par mes exécuteurs. (Ce frère Mathieu était son valet.)

« Je laisse 300 livres à l'église de Lucé, lieu de la naissance de mon père, pour y avoir des ornements, et 200 livres qui seront distribuées aux familles les plus nécessiteuses de la ville et d'une lieue à la ronde par l'ordre de MM. les marguilliers et M. le bailli dudit lieu.

« Je donne pareille somme à la paroisse où ma mère a été baptisée à Orléans, pour y faire la même chose que dessus.

« L'on donnera aux pauvres, le jour de mon enterrement, chacun, un sol marqué montant à 2 ou 300 livres et le tout avec ordre, les enfermant dans la cour de la Charité, les faisant sortir par plusieurs portes afin d'éviter la confusion ; que si lesdites 300 livres ne sont pas distribuées ce jour-là, on le fera au jour de quelque service qui sera dit à mon intention.

« Je donne la somme de 1.000 livres aux pauvres honteux

de la ville de Bayeux, qui sera mise ès mains de ceux que Messieurs du chapitre choisiront pour en faire la distribution.

« Je donne aux pauvres honteux de cette ville 4.000 livres qui seront mises ès mains de ceux qui en prennent le soin de la part de Dieu.

« Je laisse 1.000 livres qui seront mises ès mains de quatre professeurs de Sorbonne pour être distribuées, pendant un an, aux écoliers qu'ils jugeront en leur conscience en avoir besoin, étudiants sous eux.

« Je laisse 2.000 livres aux Révérends Pères Jésuites pour être distribuées par les régents de chaque classe aux écoliers qui en auront besoin et qui s'en rendront dignes.

« Je donne cent cinquante livres à Messieurs de la Compagnie du Saint Sacrement de cette ville pour être employées à honorer le Très Saint Sacrement de l'autel ou avoir des ornements aux lieux qui en manquent.

• • Pour l'exécution de ce mien présent testament, je prie MM. les supérieur et directeurs de ladite compagnie du Saint Sacrement, le supérieur de la congrégation de Notre-Dame des Révérends Pères Jésuites de Saint-Louis et le successeur du Révérend et bienheureux Père Bernard d'en vouloir bien prendre la peine et d'appeler deux de mes principaux héritiers afin que, les sommes étant fournies pour ladite exécution, le surplus leur demeure, que je crois être assez suffisant pour avoir sujet de se ressouvenir de moi, Dieu les ayant d'ailleurs assez favorisés et avantagés; et, ne pouvant en ce monde reconnaître la peine que mes dits saints exécuteurs prendront, je me réserve à prier Dieu qu'il les récompense en l'autre vie où j'espère que nous nous verrons tous, moyennant sa sainte grâce. »

On doit à Dieu des remerciements d'avoir inspiré à quelqu'un de faire imprimer ce testament, afin qu'il répare en quelque façon le tort que M. Le Gauffre voulait faire à sa vertu et qui confond la plupart des riches de ce siècle. Ses legs pieux montèrent à plus de cent mille livres.

VI

ANTOINE FOUSSIER

(1595-1639)

Antoine Foussier naquit en la ville de Saint-Étienne de Furens, au comté de Forez, diocèse de Lyon, le 30 octobre 1595, de parents vertueux et d'une honnête condition ; il fut baptisé le 1^{er} novembre, fête de tous les Saints, présage de sa sainteté future, dont il donna des marques dès l'âge de 7 à 8 ans ; car il mangeait très peu, faisait beaucoup l'aumône, et tous ses divertissements étaient de faire des oratoires et des chapelles dans la maison paternelle, où il allait faire de très longues prières. Il se dérobaient souvent, avant le lever du soleil, pour aller servir la sainte Messe à un prêtre qui la disait de grand matin dans une paroisse assez éloignée de chez lui. Il apporta du cimetière, où il passait tous les jours, une tête de mort qu'il mit en perspective dans son oratoire pour servir de miroir à sa vie. Antoine allait alors à confesse à un prêtre vertueux et d'une vie fort austère qui l'accablait de prières, d'abstinences et de mortifications, tout enfant qu'il était ; nonobstant la faiblesse de son âge et la délicatesse de son tempérament, il satisfaisait avec exactitude à tout ce qui lui était demandé. Ses parents l'envoyèrent étudier au collège, chez les Jésuites. Il y fit ses humanités et sa rhétorique avec succès ; il inspirait tant de respect à ses camarades par sa modestie que, quand il arrivait en classe, ils se disaient

les uns aux autres en riant : « Enfants, voici le P. Masius qui arrive. » C'était le P. Recteur du collège, qui passait pour un saint.

Antoine devint presque sourd pendant ses études et, se voyant par cette incommodité hors d'état de pouvoir s'avancer dans les sciences, il eut recours à la Très Sainte Vierge et il fut guéri, ainsi qu'il l'a raconté lui-même. « Étant écolier, dit-il, j'avais presque perdu l'ouïe et, comme j'en étais fort affligé, j'allais à l'église plein de confiance devant une image de Notre-Dame. Hé ! Sainte Vierge, lui disais-je tout en larmes, que deviendra ce pauvre étudiant ? Comment et en quoi pourra-t-il servir votre divin Fils ? Et, après que j'eus bien gémi et bien pleuré, Notre-Dame eut compassion de mon infirmité et elle m'obtint une guérison parfaite, après une grande décharge d'eau par les oreilles. »

Ayant presque achevé sa théologie, il se présenta, par l'ordre du P. Gautier, jésuite, son directeur, à M^{sr} de Marquemont, archevêque de Lyon, pour recevoir la tonsure. Ce prélat l'ayant examiné, le trouva si capable, qu'il lui donna plein pouvoir de prêcher par tout son diocèse. Ce qui fit qu'étant encore fort jeune il montait en chaire pour instruire les peuples, et il le faisait d'une manière si solide et si admirable qu'il ravissait tous ses auditeurs, ce qui faisait qu'un chacun disait : « Allons entendre un jeune enfant, qui prêche comme un ange. »

Il fut à Paris pour s'instruire et entendre les docteurs et les prédicateurs. A son retour, il fut fait sous-diacre, puis diacre et, son archevêque confirmant sa mission, il alla prêcher deux carêmes en deux différentes villes, avant qu'il fût prêtre.

Il avait une si haute idée et une si grande estime du sacerdoce qu'à peine osait-il y penser, s'en estimant indigne. Il différa longtemps à le recevoir, mais enfin il s'en approcha par obéissance et il dit sa première messe à basse

voix pour être moins distrait, quoique ses parents vou-
lussent l'engager à la laisser chanter en musique.

Lorsque Antoine fut revêtu de ce redoutable caractère, il ne s'occupait à rien autre chose qu'à prêcher, à catéchiser, à dire la sainte Messe et son office et à prier Dieu; on l'a vu pendant dix-sept ans, quoiqu'il fût de faible complexion, aller presque toujours à pied dans les diocèses de Lyon, du Puy et de Clermont pour prêcher et catéchiser les pauvres villageois, même quatre fois par jour en différentes églises, n'ayant pas besoin d'autre préparation que de l'oraison mentale, pour prêcher sur les mêmes matières d'une manière toute différente.

Ayant obtenu de M. l'Archevêque de Lyon la permission d'établir et d'enseigner la doctrine chrétienne, il allait, avec plusieurs ecclésiastiques, de paroisse en paroisse pour s'acquitter de cette fonction, et il avait coutume de dire qu'il aurait voulu, lui seul, faire tous les catéchismes de l'Église universelle. Il ne prenait jamais rien de ses prédications et il allait volontiers dans les paroisses les plus pauvres, qui n'avaient pas le moyen d'entretenir des prédicateurs; lorsqu'on voulait l'empêcher d'aller prêcher à cause du mauvais temps, il disait que l'Évangile n'était pas sujet au temps. Pour perpétuer ce saint exercice, il forma une sainte société d'ecclésiastiques pour en faire de bons catéchistes. Sa méthode de prêcher était simple mais touchante et pathétique, suivie de plusieurs conversions de grands pécheurs. Il ne montait jamais en chaire qu'il n'eût bien médité dans l'oraison les grandes vérités qu'il devait annoncer au peuple et il prenait ordinairement pour le sujet de ses sermons quelques paroles, quelques actions du Fils de Dieu, persuadé qu'il y avait un fonds inépuisable dans l'abîme de l'Évangile, ce qui l'empêchait de faire aucun compliment aux personnes de qualité devant qui il prêchait, ni de se servir d'aucunes citations profanes dans ses sermons. Il portait grande compassion à ceux qui

citaient des poètes, qui parlaient de César, d'Alexandre ou des fausses divinités et il dit un jour à un de ses amis que, le jour de la fête de saint Paul, il avait dit la messe pour les prédicateurs de cette espèce. Il voulait qu'on laissât parler les grands maîtres de l'art de prêcher, Jésus ou ses apôtres, à qui Dieu avait donné des paroles auxquelles le monde ne pouvait résister. C'est pourquoi il lisait toujours l'Écriture sainte à genoux et tête nue; il n'approuvait pas qu'on traitât des questions curieuses de l'école et purement spéculatives, mais seulement des points de la morale pratique; il avait une si grande facilité, une telle habitude de parler, que souvent il prêchait quatre fois par jour de différentes manières sur le même sujet.

Le grand attrait de M. Foussier était pour Jésus-Christ l'Homme-Dieu dans tous les états de sa vie voyageuse, et souvent il ne pouvait retenir ses larmes quand il prononçait le saint nom de Jésus; les discours lui paraissaient stériles et infructueux, quand on n'y parlait point de Jésus-Christ. « Hélas! disait-il, quand il entendait un prédicateur qui ne parlait point du Sauveur, Jésus ne viendra-t-il point quelquefois ou plusieurs fois? Saint Paul a parlé huit cents fois de Jésus-Christ dans ses quatorze épîtres et les hommes apostoliques n'en parleront souvent pas une seule fois en quatorze sermons! » Comme il savait qu'il n'y a point d'autre nom par lequel nous puissions être sauvé que celui de Jésus-Christ, il dédiait, il offrait tous ses écrits, tous ses catéchismes, tous ses sermons, tous ses emplois à Jésus-Christ. Il ne pensait, il ne parlait que de Jésus-Christ. Il portait tous les hommes à le connaître et à l'aimer. Il composa à ce dessein un gros volume intitulé : *Jésus-Christ, l'amour des amours*, où il dit des choses merveilleuses de l'Homme-Dieu, capables d'enflammer tous les cœurs à son service. Il répétait souvent : « Jésus, mon amour, donnez-moi votre amour et prenez tout le reste; donnez-moi une étincelle de ce feu que vous êtes

venu apporter sur la terre. Hé ! mon Seigneur, un peu de ce feu de la Pentecôte pour vous bien prêcher et faire aimer de tout le monde ; que je ne meure pas sans vous avoir beaucoup aimé ! Disons adieu une bonne fois et pour toujours à tout ce qui n'est pas Jésus. C'est pour l'épouser que je veux faire divorce avec toutes les créatures. Quand trouverai-je des livres, quand entendrai-je des sermons qui m'inspirent l'amour de Jésus ? Toute la science de saint Paul consistait à prêcher Jésus crucifié. » Un prêtre lui dit un jour qu'il était fort tenté contre la pureté et il lui conseilla, pour l'en délivrer, de dire souvent : « Hé ! Jésus, que je vous aime ! Hé ! mon Jésus, ne permettez pas que je cesse de vous aimer ! » Et sa tentation, tout opiniâtre qu'elle était, cessa tout aussitôt qu'il eût prononcé ces paroles.

De tous les états de Jésus-Christ, celui où il se trouve au Saint Sacrement charmait surtout son cœur. Il ne célébrait jamais la sainte Messe qu'avec de grandes préparations et avec tant de dévotion que tous les assistants en étaient charmés, et il ne pouvait comprendre comment certains prêtres la disaient avec tant de précipitation. « Et où veulent-ils aller si vite, disait-il, pour être mieux qu'à l'autel ? » Il ne célébrait presque jamais que pour les nécessités importantes de l'Église universelle. « Il y a, dit-il, assez de prêtres qui prient pour les nécessités particulières. » Il offrait le saint office pour les âmes les plus abandonnées et qui souffraient davantage dans le purgatoire. Il portait toutes les âmes pieuses à la fréquente communion. « Il n'y a rien, disait-il, à gagner que la mort, le reste du jour, pour une personne qui a bien communié le matin ; un prêtre qui a saintement dit la messe et son bréviaire a bien gagné sa journée. » Il ne voulait pas même lire ni écrire une lettre devant que de dire la messe, de peur de se distraire.

Il recommandait surtout aux prêtres de dire la sainte Messe et l'office avec de grandes préparations, parce qu'il disait que leur négligence à s'acquitter de ces devoirs

journaliers fera la matière du jugement terrible de Dieu à la mort des prêtres, et il faisait souvent cette prière : « Mon Dieu, faites la grâce à tous les prêtres de bien dire la messe et leur office. »

M. Foussier était un homme d'oraison et ce saint exercice était un canal par lequel Dieu faisait couler une très grande abondance de grâces en son cœur, et c'était là qu'il allait ordinairement puiser les grandes vérités qu'il annonçait aux peuples d'une manière touchante et pathétique. Sa dévotion envers la Sainte Vierge était tendre et solide, et il disait que c'est lui rendre service que de prêcher la doctrine de son Fils et qu'elle y prend tant de plaisir que tous les prédicateurs s'adressent à elle par un *Ave Maria*, pour obtenir, par son entremise, la grâce de bien prêcher. Il n'avait pas moins de piété envers saint Joseph, fidèle gardien de Jésus, l'invoquant tous les jours, et il l'avait pris pour patron et protecteur de ses missions. Il célébrait partout ses grandeurs, ses vertus et ses pouvoirs ; le dernier sermon qu'il fit était en l'honneur de saint Joseph, et Dieu lui fit la grâce de mourir le jour de sa fête, 19 mars 1639, étant occupé à prêcher le carême en la ville de Saint-Symphorien-le-Chastel. S'étant trouvé mal, après son sermon, il se retira dans sa chambre. Son mal, au jugement des médecins, étant devenu dangereux ; il fit une confession générale au curé du lieu, puis il reçut le saint Viatique avec beaucoup de piété, aussi bien que l'Extrême-Onction. Il passa tout le temps de sa maladie à faire des actes de foi, d'espérance et d'amour et à invoquer les saints noms de Jésus, Marie, Joseph.

VII

JEAN COQUERET

PRINCIPAL DU COLLÈGE DES GRASSINS, A PARIS ¹

† 1655

Jean Coqueret naquit vers la fin du xvi^e siècle, dans la paroisse de Saint-Maclou de Pontoise, d'une très basse famille, qu'il illustra par sa piété et par sa science. Il vint à Paris en fort bas âge et fit ses études d'humanités et de philosophie dans le collège de Navarre. Après son cours de théologie, il soutint une tentative et fit sa licence avec tant de succès qu'il prit le bonnet de docteur avec applaudissements en l'année 1626.

Comme il avait un talent rare pour instruire la jeunesse, il s'appliqua à faire des catéchismes à tous les écoliers du collège de Navarre et, en peu de temps, il leur inspira une grande piété et une singulière affection à s'acquitter de tous leurs devoirs ; et, afin de faire davantage fructifier les semences de vertus qu'il avait jetées dans leurs âmes, il fit ériger la confrérie du Saint-Rosaire dans le collège et les y fit tous enrôler. Il n'est pas concevable combien la dévotion qu'il inspira envers la Sainte Vierge à tous ces enfants produisit de grands effets de grâces dans leurs cœurs. On célèbre encore, tous les ans, la mémoire de l'érection de cette confrérie dans le même collège avec beaucoup de solennité,

¹ Extrait de sa *Vie* écrite en latin par M. de Launoy, dans l'*Histoire du collège de Navarre*. (Note de Grandet.)

le premier dimanche de mai, et c'est ordinairement un évêque qui officie pontificalement ce jour-là et un docteur qui y prêche les louanges de la Mère de Dieu pour exciter la piété des écoliers envers elle¹. Et tout ce qui s'est fait de bien par le moyen de cette confrérie depuis près d'un siècle, et tout ce qui s'en fera à l'avenir, doit être attribué, après Dieu, à M. Coqueret.

Il ne borna pas son zèle au seul collège de Navarre ; il l'étendit encore dans tout Paris et en plusieurs autres villes du royaume, où il allait prêcher de temps en temps avec un fruit merveilleux, car jamais prédicateur n'a eu plus de talent que lui pour toucher les cœurs de ses auditeurs et les porter efficacement à la fuite du péché et à la pratique des vertus. Quoiqu'il ne se servit que d'expressions très simples et de discours très familiers, les grands et les petits, les savants et les ignorants l'écoutaient toujours avec avidité, tout le monde prenait un singulier plaisir à l'entendre et jamais la longueur de ses sermons ne causait de dégoût ni d'ennui, tant ils étaient remplis de grâce et d'onction.

Enfin il s'acquit une telle réputation par ses prédications et par sa bonne vie que la principalité du collège des Grassins² étant venue à vaquer, M. l'archevêque de Sens, qui en est présentateur, la lui conféra pour y rétablir le bon ordre qui en était déchu. Le succès ne trompa point l'attente de ce prélat, car non seulement M. Coqueret rendit la première splendeur au collège, mais il l'augmenta de beaucoup, tant par les excellents professeurs qu'il y appela que par le bon ordre et les règlements sages qu'il y fit observer.

¹ On sait que Bossuet fut directeur de cette confrérie : il y prêchait tous les samedis. Plusieurs de ses meilleurs sermons sur la T. S. Vierge ont été composés pour cet auditoire.

² Fondé par Pierre Grassin, vicomte de Busancy, en 1569, pour les pauvres écoliers de la ville de Sens. Ce collège était situé sur la Montagne-Sainte-Geneviève, rue des Amandiers. — Cf. Sauval, *Antiquités de Paris*, tome II, pp. 379, 388.

Il répara les anciens bâtiments qui tombaient en ruines et il y en fit de nouveaux bien plus commodes et plus spacieux. Ils ne le furent pourtant pas assez pour contenir tous les pensionnaires qu'on lui amenait de toutes parts et de toutes sortes de conditions, même de la première qualité, tant leurs parents étaient persuadés que le collège des Grassins, sous M. Coqueret, était devenu le domicile des beaux-arts et l'école de la science et de la vertu. Le collège des Grassins perdit son nom et on ne l'appelait plus que le collège de M. Coqueret. Quoiqu'il prît un soin particulier de l'éducation de la jeunesse qui était confiée à ses soins, sa vigilance ne put pas néanmoins préserver de la contagion toutes les brebis de son troupeau. Il y eut un de ses écoliers qui fut mené par un de ses camarades dans un mauvais lieu, où il contracta une honteuse maladie. M. Coqueret, bien loin de l'abandonner, imita la charité du Bon-Pasteur; il le fit conduire dans une maison de campagne et traiter avec soin jusqu'à ce qu'il fût guéri, tant pour sauver son honneur que pour lui épargner les reproches de ses compagnons, qu'il se serait attirés s'ils avaient eu connaissance de son crime. M. Coqueret accomplissait en cela le précepte de l'apôtre qui dit que la charité cache la multitude des péchés : *Charitas operit multitudinem peccatorum.*

Le mérite de ce zélé docteur était trop grand pour être renfermé dans son seul collège; il se répandit de toutes parts. Il n'y eut point de bonnes œuvres de son temps où il ne fût associé. En 1640, Louis XIII le nomma, avec M. Duval, docteur de Sorbonne, pour travailler à la réforme de l'abbaye de Fontevrault. Monsieur le cardinal de Retz, archevêque de Paris, le nomma un des commissaires, pour faire information des miracles faits par l'intercession du père Bernard, dit le pauvre prêtre, pendant sa vie et après sa mort arrivée à Paris en l'an 1641.

Il fut très connu et estimé de saint François de Sales, qui prenait plaisir à s'entretenir avec lui, surtout dans le

dernier voyage qu'il fit à Paris en 1622, car il est dit dans la *Vie de M. Vincent*, écrite par M. Abelly, évêque de Rodez (liv. II, ch. VII), que M. Coqueret avait ouï dire à saint François de Sales qu'il ne connaissait point d'homme plus sage et plus vertueux que M. Vincent; M. Vincent faisait le même jugement sur M. Coqueret, car il est dit dans sa *Vie* (liv. III, ch. v) que M. Vincent, ayant été consulté par un ancien et vertueux curé pour savoir s'il devait quitter sa cure, il lui répondit : « J'aurais peine, Monsieur, que vous eussiez pris aucune résolution finale sur votre dessein sans avoir prié Dieu et consulté M. Duval ou M. Coqueret, ou tous les deux ensemble; car il s'agit de savoir si Dieu veut que vous quittiez l'épouse qu'il vous a donnée. »

En effet, M. Coqueret était consulté de toutes parts comme l'oracle de son siècle sur les matières spirituelles de la religion et de la conduite des âmes, tant on était persuadé qu'il avait reçu de grandes lumières naturelles par l'étude et l'expérience et surnaturelles dans l'oraison.

L'estime qu'on avait pour lui le fit nommer l'un des trois supérieurs ou visiteurs généraux qui gouvernent l'Ordre des Carmélites en France¹. La principale fonction de cet emploi est de visiter les couvents de ce saint Ordre répandus en diverses provinces de ce royaume. M. Coqueret, voulant remplir tous les devoirs de cette charge qui est très difficile et très pénible à cause des longs voyages qu'il faut entreprendre, tomba malade à Marseille dans le cours

¹ La mère Marguerite du Saint-Sacrement, fille de la mère de l'Incarnation (toutes deux si connues en France à cause de leur sainteté), avait pour lui, plus que pour personne, une ouverture de cœur extraordinaire et lui communiquait les grâces merveilleuses qu'elle recevait de Dieu, persuadée que personne n'était plus capable que lui de conduire les âmes dans la plus sublime perfection. Elle lui prédit un jour tous les différents engagements et les emplois où il devait se trouver le reste de ses jours et lui prophétisa que sa mort arriverait durant un voyage qu'il ferait en Provence, l'an 1655, ce qui arriva effectivement. — Cf. *Vie de la mère de l'Incarnation*, carmélite, imprimée à Paris chez Louis Sevestre, rue des Amandiers. (Note de Grandet.)

de ses visites. Il fit son testament et une confession générale et reçut les derniers sacrements de la main de M^{gr} l'Évêque de Marseille¹, qui voulut lui donner des marques de son estime en cette occasion. Il n'est pas facile d'exprimer combien ce saint prêtre produisit d'actes d'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de soumission de sa volonté à celle de Dieu. Il guérit néanmoins de cette première maladie ; mais, dans le temps qu'on le croyait parfaitement rétabli, prêt à s'en retourner à Paris, il tomba dans une seconde maladie plus fâcheuse que la première. Il reçut encore l'extrême-onction et le saint viatique des mains du même prélat et, prêt à expirer, il pria un de ses amis d'aller devant le Saint-Sacrement adorer le jugement que Jésus-Christ, souverain juge des vivants et des morts, allait faire de son âme au sortir de son corps en lui disant : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum*. Enfin, il mourut dans une grande paix, le 9^e d'octobre 1655, et fut enterré dans l'église des Carmélites de Marseille.

¹ Étienne de Puget, évêque de Marseille (1644-1668).

VIII

MONSIEUR MEYSTER ¹

PRÊTRE MISSIONNAIRE

† Vers 1650

M. Meyster², dans ses commencements, n'était qu'un pauvre garçon, fils d'un villageois si dépourvu des biens de la fortune qu'étant venu à Paris, pour aller au collège, il était obligé, en hiver, d'étudier le soir à la lumière des lampes des églises de Paris, n'ayant pas de quoi acheter de la chandelle. Comme il avait un esprit supérieur, transcendant, il fut toujours le premier dans ses classes. Il réussit en tout, en philosophie et en théologie. Sa science le fit connaître et aimer d'un chacun. Un de ses régents le plaça chez un homme de qualité pour être précepteur de ses enfants. Il y prit l'air du monde. Les plaisirs du jeu, de la bonne chère et de la chasse le détournèrent de tout ce qu'il devait à Dieu et à soi-même : il ne pensa plus qu'à se divertir. Les premières teintures de la science et de la piété qu'il avait prises au collège, commençaient déjà à s'effacer de son esprit et de son cœur, mais Dieu, qui ne le

¹ Grandet et plusieurs écrivains du temps ont écrit : *Menester*, mais c'est à tort. — Sur M. Meyster, consulter deux excellentes notes de M. Faillon, *Vie de M. Olier*, tome I, p. 204 et tome III, p. 222.

² Il était né à Ath, ville industrielle de l'ancien diocèse de Cambrai, aujourd'hui appartenant à la province du Hainaut, en Belgique, à 25 kilomètres N.-O. de Mons.

voulait pas perdre, sut bientôt l'arrêter dans le chemin large du monde où il courait au précipice.

Un jour d'hiver qu'il faisait grand froid, il alla à la chasse des oiseaux de rivière : il tua un canard que son chien ne put lui apporter parce qu'il était tombé trop avant dans un trou sous la glace. M. Meyster s'avança pour le prendre ; la glace qui le portait rompit sous lui et il s'enfonça bien avant dans la rivière. Il fit plusieurs efforts pour se tirer de l'eau, mais inutiles. Enfin, comme il était prêt à se noyer, il entendit une voix claire et distincte dans les airs qui lui dit : « Tu n'en ferais pas autant pour moi. » A cette voix qui fut à peu près comme celle qui terrassa saint Paul, M. Meyster ranimant ses esprits et faisant de nouveaux efforts se tira de l'eau et répliqua : « Seigneur, j'en ferai encore davantage. » Ainsi il échappa au naufrage comme par miracle.

Il s'en revint au logis le corps tout glacé et le cœur embrasé du feu de l'amour de Dieu. Une grâce intérieure, vive et forte, qui avait accompagné cette voix extérieure l'avait, comme saint Paul, changé dans un autre homme. Il fit un divorce éternel avec les divertissements du siècle et il ne pensa plus qu'à faire pénitence. Au lieu des études vagues, stériles et purement spéculatives qu'il avait faites jusqu'alors pour contenter la vanité de son esprit, il s'appliqua uniquement à la lecture de l'Écriture sainte et des Pères. Il se prépara au sacerdoce et résolut de consacrer ses rares talents à faire des missions à la campagne pour gagner des âmes à Dieu et convertir les pécheurs. Comme il joignit l'oraison à la méditation, suivant l'exemple des apôtres : « *Nos instantes erimus orationi et prædicationi verbi Dei*¹ », Dieu répandit des bénédictions si abondantes sur ses travaux qu'il touchait les cœurs les plus endurcis. Après ses sermons, les plus grands pécheurs, pénétrés d'une vive douleur de leurs crimes, venaient se jeter à ses pieds et le

¹ Act. Apost., vi, 4.

priaient de leur aider à faire pénitence. Quelquefois au milieu des prédications qu'il faisait sur certaines matières, il s'interrompait soi-même et changeait de sujet disant comme par inspiration : « Il y a ici quelque pécheur à qui Dieu en veut et à qui je dois parler de sa part de la mort, du jugement et de l'enfer », et sur-le-champ il faisait sur ces matières des discours si forts et si pathétiques, qu'à la fin de son sermon quelque pécheur venait lui dire, les larmes aux yeux et les soupirs dans le cœur : « C'est à moi, Monsieur, à qui Dieu vous a fait parler sans me connaître : il y a tant d'années que je suis dans une telle habitude criminelle ; tendez-moi la main pour en sortir. »

Quand quelque malade de la paroisse où il se trouvait était sur le point d'expirer en mauvais état, l'esprit de Dieu l'en avertissait. Il y courait promptement et le préparait à bien mourir par une confession générale. Enfin la vie de M. Meyster était presque un miracle continu et, depuis les apôtres, on n'a peut-être guère vu de missionnaire qui eût un talent plus extraordinaire pour convertir les pécheurs.

Le démon, ne pouvant souffrir les grands succès qui accompagnaient partout M. Meyster et qui lui enlevaient une infinité d'âmes vendues au péché, le tenta d'orgueil et de superbe, mais d'une façon si violente qu'il craignit de se perdre en voulant sauver les autres, *alios salvos fecit, seipsum salvare non potuit*¹. Il voulut quitter la prédication, mais son directeur lui ayant dit que c'était une seconde tentation, plus dangereuse que la première, M. Meyster, craignant enfin de succomber à la vanité, quelque fidèle qu'il fût à y résister et à n'y point donner occasion, prit le parti de demander à Dieu de l'humilier et de lui faire perdre toute la réputation de sainteté que ses missions lui avaient acquise.

¹ Matth., xxvii, 42.

Dieu, dont les conseils et les desseins sont impénétrables sur les enfants des hommes, l'exauça, mais d'une manière terrible qui nous doit faire craindre et adorer ses jugements. Il permit qu'il fût obsédé, peut-être même possédé du démon. Les accès de ses tentations furent si violents qu'il blasphémait le saint nom de Dieu et, comme Job, il maudissait le jour qu'il était né. Bien plus, il se procura la mort, un de ses gardes l'ayant abandonné. M. Olier, qui l'estimait comme un saint, ayant appris la nouvelle de sa mort, sans en avoir su le genre, chargea un prêtre de faire son oraison funèbre, mais, ayant su depuis la funeste circonstance qui l'avait accompagnée, il se contenta de faire faire un service pour lui.

Cet accident, quoique terrible, ne doit pas faire douter de son salut : il n'est pas le seul saint que Dieu a permis au démon de tourmenter. Il n'y a rien de volontaire ni de libre dans les agitations du corps et de l'esprit que le démon inspire. Le Père Surin, jésuite, a été vingt ans dans le même état. Job éprouvait les mêmes choses ; si Dieu n'avait point défendu au démon de le faire mourir, il est sans doute qu'après lui avoir ravi sa santé, ses biens et ses enfants, il lui aurait encore ôté la vie, et pour cela Job n'en aurait pas moins été saint et un modèle incomparable de patience, car, comme a dit le Saint-Esprit, quoique Job semble blasphémer et même se désespérer, « *In omnibus his non peccavit Job* », « Job ne pécha point dans toutes ces choses ».

IX

NICOLAS CORNET¹

PRÊTRE, DOCTEUR ET GRAND MAÎTRE DU COLLÈGE DE NAVARRE

1592-1663

Nicolas Cornet était d'Amiens. Il naquit le 12 octobre 1592. Il était fils de Jacques Cornet, premier échevin de la ville d'Amiens, qui eut l'honneur d'être un de ceux que les citoyens députèrent pour recevoir Henri IV. Ce fut lui qui fit l'établissement du collège de la ville, entreprit le dessein de l'hôpital des pestiférés et d'autres édifices de charité. Il eut la consolation de voir ce cher fils répondre à l'éducation qu'il lui donnait. En effet, dès ses tendres années², on remarqua dans ce jeune homme d'heureuses inclinations pour le bien, et spécialement une dévotion singulière à la Sainte Vierge⁴. Si l'on proposait des prix d'honneur à la

¹ Extrait de sa vie, imprimée aux Pays-Bas, à la fin de laquelle est son oraison funèbre, prononcée par M. Bossuet, depuis évêque de Meaux (*Note de Grandet*).

² Fondé en 1304, par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, le collège de Navarre était situé entre la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et la rue Bordet (aujourd'hui rue Descartes), à l'endroit où se trouve encore l'entrée principale de l'école Polytechnique.

³ Après avoir fait ses études au collège, « il entra au noviciat des Jésuites ; mais sa mauvaise santé l'empêcha de rester dans cet ordre, qu'il aima et estima toujours ». (*Œuvres de Bossuet*, éd. de Versailles, xvii, p. 614.)

⁴ Il persévéra toute sa vie dans cette dévotion. « Ah ! Sainte Vierge, s'écrie Bossuet, je vous en prends à témoin : vous savez combien de nuits il a été prosterné aux pieds de vos autels ; combien il a imploré votre assistance pour le soulagement des pauvres peuples et pour la consolation des affligés. » (*Oraison funèbre*.)

jeunesse, c'était lui qui en remportait la gloire. Il fit aux jésuites un discours français, grec et latin qui surprit les plus habiles. Il embrassa l'état ecclésiastique et apporta à l'autel des mains pures et innocentes. Il reçut le bonnet de docteur (1626).

Quoiqu'il possédât en perfection la doctrine de saint Augustin, de saint Thomas et des autres Pères qui lui étaient familiers et qu'il fût comme impossible de tenir contre son raisonnement soutenu de ces autorités, cependant personne n'était plus humble ; il eût voulu demeurer caché et anéanti dans l'esprit de tout le monde¹. Son mérite néanmoins le fit connaître malgré lui. Le cardinal de Richelieu le fit un des principaux de son conseil, mais il ne put lui persuader de se charger de sa conscience. On lui attribua la préface² du livre de ce cardinal qui a pour titre : *Méthode la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Église*.

Tout le monde sait les troubles que causa l'*Augustin* de Jansénius, dans l'Église et dans la Sorbonne, surtout l'an 1649. M. Cornet était alors syndic de la faculté. Il s'opposa autant qu'il put aux progrès des nouvelles erreurs. Il représenta à l'assemblée de Sorbonne du 1^{er} juillet qu'il s'introduisait dans la faculté des opinions nouvelles, que quelque diligence qu'il apportât dans l'examen des thèses qu'on lui présentait, il y avait des bacheliers assez hardis pour remettre dans l'impression de leurs thèses des propositions qu'ils avaient rayées dans leur manuscrit ; que d'autres, les laissant telles qu'il les avait réformées, soute-

¹ « Vous le savez, juste Dieu, vous le savez, que c'est malgré lui que cet homme modeste et pacifique a été contraint de se signaler parmi les troubles de votre Église. Mais un docteur ne peut pas se taire dans la cause de la foi, et il ne lui était pas permis de manquer en une occasion où sa science exacte et profonde et sa prudence consommée ont paru si ort nécessaires. » (Bossuet, *Oraison funèbre*.)

² On a même prétendu que le docteur Cornet ne fut pas étranger à la rédaction du texte.

naient le contraire en répondant. Il ajouta que, pour remédier à ces désordres, il était expédient que les docteurs examinassent quelques propositions qui faisaient le sujet de ces troubles. Il en lut six dont les cinq premières contenaient en abrégé ce que lui et les anciens docteurs qu'il avait consultés trouvaient de plus contraire à la foi dans le livre de Jansénius : ce sont ces cinq fameuses propositions que l'Église a depuis condamnées comme hérétiques. On nomma des commissaires pour en faire l'examen selon la requête du syndic. Depuis ce temps-là M. Cornet fut en butte aux traits du parti¹. Les jansénistes appelèrent la conclusion de la faculté l'ouvrage et l'entreprise de M. Cornet. On fit courir quantité de bruits et de libelles à son désavantage. Néanmoins la Sorbonne, en 1665, le nomma commissaire avec d'autres docteurs pour l'examen de la *seconde lettre de M. Arnauld à un duc et pair de France*. M. Arnauld les récusait comme ses adversaires. Cependant la lettre fut jugée digne d'être censurée ; elle le fut en effet, et la proposition qui porte que la grâce manqua à un juste, en la personne de saint Pierre, dans une occasion où on ne peut pas nier qu'il n'y eût un précepte, fut déclarée hérétique.

Ses combats et ses victoires le firent connaître aux Papes Innocent X et Alexandre VII. Il fut fait grand maître du collège de Navarre² et fut député pour examiner les diffé-

¹ Antoine Arnauld fut un de ses adversaires les plus implacables ; il essaya de le réfuter dans une brochure qui a pour titre : « *Considération sur l'entreprise faite par M. Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, en l'assemblée du 1^{er} juillet 1649, par Ant. Arnauld.* » D'autres prirent l'affaire moins au sérieux, et les pamphlets et les injures commencèrent à pleuvoir sur la Sorbonne et son vigilant syndic.

² Le docteur Cornet remplissait cette importante fonction, lorsqu'en 1642 Bossuet, qui n'avait pas encore seize ans, vint suivre les cours de philosophie au collège de Navarre. « A peine ce jeune élève fut-il placé sous sa direction et confié à sa surveillance que (le grand maître) entrevit la gloire à laquelle il était réservé. Il voulut diriger lui-même sa conduite et ses études. » L'avenir fit voir avec quel succès. (De Bausset, *Vie de Bossuet*, t. I, n° 8.)

rends survenus entre l'abbesse de Fontevrault¹ et ses religieux en 1640. On recourait à lui dans les affaires les plus importantes. On le consultait de toutes parts²; les évêques venaient le voir en grand nombre. M. Patru³, célèbre avocat, fit son éloge dans un de ses plaidoyers. Le cardinal de Mazarin le fit président de son conseil de conscience. Il avait remarqué en lui un esprit net, subtil, capable de résoudre les plus grandes difficultés. Ce ministre, aussi bien que le cardinal de Richelieu, et même le roi et la reine mère, le sollicitèrent d'accepter plusieurs évêchés. Mais M. Cornet s'en excusa toujours. En 1662, on lui fit offre de l'archevêché de Bourges, avec promesse, de la part du roi, de fournir aux frais de ses bulles. « Je n'ai pas, répondit-il, les qualités requises pour les grandes dignités. » Ses bénéfices ne montèrent jamais à plus de 1.200 livres de rentes; encore les résigna-t-il, en partie, lorsqu'il vit que son patrimoine pouvait suffire à son honnête entretien.

¹ Cette abbaye fut fondée par Robert d'Arbrissel, dans la forêt de Fontevrault (Maine-et-Loire), au commencement du XII^e siècle. Elle comprenait des religieux et des religieuses, qui observaient la règle de saint Benoît, mais avec cette particularité que le pieux fondateur, pour honorer le mystère par lequel Notre-Seigneur donna saint Jean pour fils à sa Mère, voulut que les religieux fussent soumis à l'autorité de l'abbesse. C'est dans cette abbaye célèbre que souvent les filles des rois de France recevaient leur éducation. La ferveur se conserva longtemps dans la maison de l'ordre; mais le relâchement, s'étant ensuite introduit, donna lieu à plusieurs réformes. La plus importante se fit au XVII^e siècle. Elle rencontra une vive résistance: la reine Anne d'Autriche menaça les rebelles de sa disgrâce; le cardinal de Richelieu fut chargé de rétablir la paix, et il y réussit. Ce fut dans cette occasion, sans doute, qu'il eut recours aux lumières et à la prudence du docteur Cornet.

² « C'était véritablement un grand et riche trésor; et tous ceux qui le consultaient, parmi cette simplicité qui le rendait vénérable, voyaient paraître avec abondance, dans ce trésor évangélique les avantages naturels et surnaturels, les richesses des deux Testaments, l'érudition ancienne et moderne, la connaissance profonde des saints Pères et des scholastiques, la science des antiquités et de l'état présent de l'Église, et le rapport nécessaire de l'un et de l'autre. » (Bossuet, *Oraison funèbre*.)

³ Olivier Patru (1604-1681), avocat distingué au Parlement de Paris, fut reçu à l'Académie française en 1640; ses ouvrages, et surtout sa liaison avec Racine et Boileau, l'ont rendu célèbre.

Sa délicatesse de conscience alla si loin qu'il donna la somme de 2.000 livres de ses propres deniers pour réparer le tort qu'avait fait à une personne le gain d'un procès qu'il reconnut mauvais et que la partie adverse avait gagné sur une consultation par son avis¹.

Les grosses aumônes qu'il faisait en cachette et les dispositions pieuses de son testament olographe sont des preuves de sa charité. Il légua 1.000 livres pour fournir du pain aux messes et aux communions du collège de Navarre, 800 livres en faveur de la communauté des bacheliers et boursiers théologiens du même collège et de ceux de Boncourt²; 1.000 livres pour la fondation d'un obit double, au jour de son décès; 2.000 livres au séminaire d'Amiens. Il fit quelques autres legs considérables en faveur des hôpitaux de Paris et d'Amiens. Il mourut dans son appartement de grand maître de Navarre, le 18 avril 1663, âgé de 70 ans et six mois. Messieurs les archevêques de Paris et d'Auch assistèrent à sa sépulture, faite en la nef de la chapelle dudit collège. Deux mois après sa mort³, on y célébra un service très solennel pour le repos

¹ « Nous savons que dans une affaire d'un de ses amis, qu'il avait recommandée comme juste, craignant que le juge, qui le respectait, n'eût trop déféré à son témoignage et à sa sollicitation, il a réparé de ses deniers le tort qu'il reconnut, quelque temps après, avoir été fait à la partie, tant il était lui-même sévère censeur de ses bonnes intentions. » (Bossuet, *Oraison funèbre.*)

² Le collège de Boncourt, fondé en 1353, se trouvait derrière l'église de Saint-Étienne-du-Mont, entre le collège de Navarre, la rue Bordet (rue Descartes), la rue Clovis, qui en a emporté une pointe, et le vieux mur d'enceinte de Paris, parallèle, en cet endroit, à la rue du Cardinal Lemoine. En 1638, Louis XIII le réunit au collège de Navarre, dont il devint une annexe.

³ L'édition d'Amsterdam, qui fut la première, dit expressément que l'oraison funèbre du docteur Cornet fut « prêchée le 27 juin 1663 », c'est-à-dire plus de deux mois après sa mort. Gandar (*Bossuet orateur*, p. 197) et les critiques modernes ont adopté cette date, comme la plus vraisemblable : comment M^r de Bausset a-t-il pu dire dans sa *Vie de Bossuet* (n° 15) : « Neuf jours après sa mort, on célébra pour lui un service solennel... Bossuet avait été choisi pour prononcer l'oraison funèbre ; il eut à peine huit jours pour s'y préparer. »

de son âme, auquel l'archevêque d'Auch ¹ officia pontificalement. Messire Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris ², et François Faure, évêque d'Amiens, s'y trouvèrent avec neuf autres évêques, beaucoup de personnes considérables et les docteurs des facultés de Paris. Les uns y vinrent pour rendre leurs derniers devoirs à leur ami, d'autres pour entendre ce qui se dirait de ses combats avec les partisans de Jansénius. Son oraison funèbre ³ fut prononcée par M. Bossuet ⁴, depuis évêque de Meaux. Ce savant panégyriste dit que M. Cornet avait été l'ange tutélaire de l'Église, que la faculté devait se réjouir d'avoir vu renaitre en sa personne un Pierre d'Ailly, grand-maître du collège de Navarre, depuis cardinal et évêque de Cambrai ; un autre, Gerson, son disciple, chancelier de l'Université ; un autre, Henri de Gand, docteur de la faculté de Paris, et que, pardessus tous ses riches talents, il s'était rendu recommandable par sa pureté, son humilité, sa tempérance, sa dévotion, sa fermeté, son désintéressement et par le mépris des dignités les plus relevées. Après l'oraison funèbre on récita, en l'honneur du défunt, un poème en latin en forme

¹ M^{rs} de Lamothe Houdancourt.

² Il n'était qu'archevêque *nommé* : les difficultés pendantes entre la France et la Cour de Rome furent cause qu'il ne reçut ses bulles que l'année suivante (1664).

³ Cette oraison funèbre fut donnée au public du vivant de Bossuet, mais par des mains étrangères. Bossuet n'en cacha pas son déplaisir et, bien que ce discours, altéré peut-être dans quelques détails, fût évidemment de lui, il alla jusqu'à déclarer qu'il n'y reconnaissait point son ouvrage (Gandar, *Bossuet orateur*, p. 6). Ledieu est formel sur ce point : « L'auteur, dit-il, ne s'y est pas du tout reconnu » (Mémoires, p. 91). La première édition, celle d'Amsterdam, ayant paru trente-cinq ans après le discours, il peut se faire que le Bossuet de 1698 n'ait *pas du tout* reconnu le Bossuet de 1663. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure, avec l'auteur de la notice de l'édition de Versailles, XVII, p. 614, « qu'on ne peut regarder ce qui nous reste de cette oraison funèbre que comme une copie très imparfaite du véritable discours de Bossuet ».

⁴ Bossuet avait alors 36 ans ; il était prieur de Gassicourt, près de Mantes, mais avait fixé sa demeure au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, à Paris.

de complainte à la maison de Navarre et d'autres poésies. On appliqua à M. Cornet ce mot de l'Écclésiastique : *Memoria (ejus) in compositionem odoris facta, opus pigmentarii. In omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria*¹. *Sapientiam ejus enarrabunt gentes et laudem ejus enuntiabit Ecclesia*². On grava sur son tombeau cette épitaphe :

Hic jacet Nicolaus Cornet, presbiter Ambianus, Magnus regie Navarræ magister, vir præstantissimi ingenii, prudentiæ incredibilis, eximiæ simplicitatis ac modestiæ, solidæ pietatis ac profundæ eruditionis : de hoc collegio duplicis cathedræ theologicæ, ac collegiorum Becodiani ac Tornacensis additione amplificato ; de sacra facultate pro munere syndici difficillimis temporibus semel atque iterum strenue adimpleto, ac de Ecclesia pluribus titulis optime meritus, maxime, propter detectas et extractas ex ingenti volumine Jansenii Yprensis famosas quinque propositiones, a summis Pontificibus Innocentio decimo, et Alexandro septimo postea damnatas velut hæreticas, ac deinde toto orbe catholico proscriptas ; Nulli invisus præterquam ecclesiæ hostibus, meruit, procurantè regia Navarra, insigni oratione panegyrica post mortem commendari. Obiit die 18 aprilis anno Domini 1663, ætatis suæ 71.

¹ Eccli. XLIX,

² Eccli. XXXIX, 14.

X

PIERRE LE GOUVELLO, sieur DE QUERIOLET ¹

1602-1660

M. de Queriolet naquit, en l'année 1602, en la petite ville d'Auray, en Basse-Bretagne. Pierre Le Gouvello, son oncle paternel, le tint sur les fonts de baptême et lui donna son nom. Ses parents, qui étaient de qualité, n'oublièrent rien pour le faire instruire dans les sciences et dans la vertu, mais il ne répondit pas à leurs soins. Car à peine eut-il atteint l'âge de discrétion qu'il s'abandonna à toutes sortes de débauches et de libertinage et, fermant les yeux aux lumières de la foi et de la raison, il courut à bride abattue dans les voies larges de l'iniquité et de la dissolution, sans que les avertissements, les promesses et les menaces de ses parents pussent l'empêcher de se précipiter dans le dernier abîme de toutes sortes de péchés, et il devint de jour en jour plus incorrigible et plus rebelle. Il s'associa à une troupe de libertins qui, par leurs mauvais exemples, le corrompirent jusqu'aux derniers excès. On l'envoya au collège des Jésuites à Vannes où, au lieu d'apprendre les sciences humaines et la piété chrétienne, il s'appliqua uniquement à faire des armes et tirer l'épée, à quoi il avait

¹ Sur M. de Queriolet, voir sa vie écrite sous ce titre : *Le grand Pécheur converti*, représenté dans deux états de la vie de M. de Queriolet, prêtre, conseiller au Parlement de Rennes, par le P. Dominique de Sainte-Catherine, religieux carme, etc. 3^e édit. Paris, 1671. In-12. — Feller, *Diction. histor.* — Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 282. — Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 223 et 250.

une adresse particulière, à hanter les cabarets et les comédies et à faire la débauche ; et, comme l'argent que lui fournissaient ses parents n'était pas suffisant, il déroba des manteaux et crochetait des coffres pour voler de l'argent. Il quitta sa philosophie pour étudier au droit. Étant de retour chez son père, pendant les vacances, il ouvrit son cabinet et lui déroba une somme notable et la cacha dans le jardin, au pied d'un arbre, où il fut découvert, ce qui l'obligea de s'enfuir et de faire un voyage de 5 à 600 lieues et de passer les mers pour se rendre Turc.

Mais Dieu mit tant d'obstacles sur son chemin, après qu'il fut sorti de la France, qu'il ne put exécuter son dessein, car il fut souvent prêt à périr de faim et de soif. Des voleurs lui prirent tout ce qu'il avait d'argent, après l'avoir chargé de coups, en sorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. N'espérant plus aucun secours de la part des hommes, il résolut d'avoir recours aux démons et aux magiciens ; mais il eut beau chercher les uns et invoquer les autres, il n'en put trouver pour assouvir ses brutalités et ses passions. Ne voulant avoir obligation qu'à son adresse et à sa valeur, il commença à marcher toujours armé, ne quittant jamais l'épée et ne cherchant que l'occasion de la tirer, allant pour cet effet avec fierté dans les rues, prenant plaisir de heurter l'un et de frapper l'autre, afin qu'il eût occasion au moindre mot de se plaindre et de se battre. Il se rencontrait toujours dans les querelles et les séditions pour signaler son courage. Il ne respirait que le sang et le carnage, et il a souvent attaqué sept ou huit personnes, tête baissée, au milieu des rues et aux portes de leurs propres maisons, en sorte qu'on le fuyait comme un lion rugissant. • Je faisais des querelles, dit-il un jour devant une communauté après sa conversion, j'attaquais l'un, j'attaquais l'autre ; je me battis contre dix-sept hommes que je fis fuir et ne perdis que le cordon de mon chapeau ; j'en voulais toujours au plus robuste et au plus vaillant. J'attaquai un jour, moi

seul, trente personnes. Je n'avais point peur de la mort ; je la cherchais, au contraire, et croyais que c'était une mort trop lâche que de mourir dans son lit. Je voulais mourir dans un instant, de peur que l'on me vint crier aux oreilles la confession. »

Quoiqu'il n'eût pas beaucoup étudié, ses parents étant morts, il acheta une charge de conseiller au Parlement de Bretagne et y fut reçu. Cette charge lui donnant beaucoup d'accès dans les maisons de qualité, il débaucha très grand nombre de filles. Il mit des divorces étranges entre des maris et des femmes.

Dieu, qui ne le voulait pas perdre, arma le ciel contre lui et fit trembler la terre, faisant gronder le tonnerre sur sa maison ; une nuit qu'il était couché, tout furieux et insensé qu'il était, il fit lever son valet pour lui apporter ses pistolets et il alla les tirer, à une fenêtre, contre le ciel et retourna se coucher. Le tonnerre, qui semblait s'être éloigné, recommença et tomba sur le toit de sa maison, perça les planchers et, tombant sur son lit, en brûla une partie sans lui toucher. Il n'en fut point effrayé et il ne fit que se tourner d'un côté sur l'autre et dit à ses gens qu'ils avaient bien peur de peu de chose. Dieu ne l'en quitta pas pour cette seule fois. Passant un jour au milieu d'une lande, monté à l'avantage, il fut tout à coup environné d'éclairs ; le tonnerre le renversa par terre avec son cheval. S'étant relevé, il fut obligé de se cacher sous le ventre de son cheval pour s'y mettre à l'abri de la colère de Dieu, sans penser à lui demander miséricorde.

Une autre fois, ayant eu avis qu'un homme l'attendait une nuit, dans un endroit par où il devait passer, il y alla et on lui tira un coup de fusil à brûle-pourpoint, duquel n'ayant point été blessé, il crut qu'il n'avait plus rien à craindre, puisqu'il échappait toujours les plus grands dangers. De là, il passa à une impiété et à une espèce d'athéisme épouvantable, en sorte qu'il se moquait de toutes les cérè-

monies de l'Église, des Sacrements et de la célébration des divins mystères, jusqu'à vouloir détourner par ses railleries et ses bouffonneries ceux qui voulaient y assister avec piété.

Le nom de Dieu ne lui était pas seulement odieux dans les lieux sacrés, mais en tous les autres. Quand il rencontrait quelques pauvres en chemin qui lui demandaient l'aumône au nom de Dieu, il la leur refusait ou, s'il la leur accordait, ce n'était qu'à condition qu'ils ne la lui demanderaient point en se servant du nom de Dieu ; et il a dit lui-même qu'alors il le blasphémait pour contredire toutes les louanges qu'on donnait à Dieu.

Sa brutalité alla si loin que, pendant quelque temps, il contrefit le dévot pour débaucher des religieuses à leurs parloirs, sans qu'il en pût venir à bout. Dieu, qui le poursuivait partout, lui fit voir en songe, en dormant, la place qu'il devait occuper en enfer par une imagination vive et pressante qui lui dura cinq ou six heures et, après qu'il fut éveillé, l'impression lui en demeura si vivement imprimée qu'il résolut enfin de se convertir. Pour exécuter son bon dessein, il entra chez les Pères Chartreux, près de la ville d'Auray et, après deux mois d'épreuve, il y fut reçu pour y prendre l'habit ; mais il en sortit bientôt, parce que sa conversion n'était pas sincère, et il retourna à ses premiers désordres. Voici ce qu'il a raconté lui-même : « Ensuite, dit-il, je fus pire que jamais et il n'y avait méchanceté que je ne commis. Cette vision de l'enfer que j'avais eue ne me semblait qu'une imagination et qu'un songe de vieille. J'avais été bien méchant auparavant, mais alors j'étais un athée et, quand il n'eût été question que de faire un pas pour aller au ciel, je ne l'eusse pas voulu faire, au lieu qu'à présent j'irais aux quatre coins de la terre. Je ne croyais ni paradis ni enfer et ne me souciais de quoi que ce fût. »

Il sortit donc de la Chartreuse et toute son appli-

cation fut d'empêcher que les gens du monde ne se moquassent de lui d'avoir tenté une si sainte action comme d'une grande légèreté et d'un renversement de cervelle. Il en faisait lui-même le premier des farces publiques et des railleries et ne voulut plus entendre parler de Dieu, de l'enfer et de toutes les autres vérités les plus effrayantes ; il entreprit de nouveau de braver le monde, de retourner à ses premiers désordres et d'y en ajouter encore de plus grands et de plus scandaleux. Mais Dieu, qui le voulait sauver, avait conservé dans son âme certaines semences de sa prédestination, qu'il lui plut ranimer et vivifier par les mérites infinis du sang de Jésus-Christ. La première était l'invocation de la Très Sainte Vierge dans ses besoins ; il ne passait aucun jour sans dire en son honneur au moins un *Ave Maria*. La seconde était la compassion des pauvres et des affligés, auxquels il n'a jamais refusé l'aumône.

L'heure donc de sa conversion étant venue, Dieu permit qu'il fit un voyage à Loudun sans autre dessein que d'y aller voir une demoiselle huguenote qu'on lui avait dit être d'une grande beauté, courant toutes les rues de la ville comme un fou et un insensé, sans savoir où il allait. Passant devant l'église de Sainte-Croix, il y entendit un grand bruit : il demanda ce qui s'y passait et on lui répondit que c'étaient des filles possédées qu'on y exorcisait en présence de plusieurs personnes tant religieuses que laïques et des commissaires que Louis XIII y avait envoyés. Étant entré dans cette église sans croire qu'il y eût aucun esprit ni démon et pensant n'assister qu'à des farces jouées par des folles, le démon, forcé par la puissance de Dieu de lui dire ses vérités, le fit avec tant d'efficace qu'il en fut touché et éclairé malgré lui. Il entendit pour la première fois des choses qui lui firent faire de grandes réflexions toute la nuit lorsqu'il fut retiré à son hôtellerie, ce qui l'obligea le lendemain de retourner aux exorcismes ; et, pour s'assurer s'il y avait un Dieu et des démons, il forma

le dessein en lui-même de faire trois questions au diable : la première, pour savoir qui l'avait garanti d'un coup de tonnerre qui était tombé sur son lit, il y avait quinze mois, en forme de globe de feu. Le démon répondit distinctement : « Je t'aurais emporté sans la Vierge qui m'en empêcha. » La deuxième question, pour savoir qui l'avait préservé d'un coup de fusil qui avait été tiré sur lui à brûle-pourpoint. Le démon répondit : « On n'avait garde de te blesser, ton chérubin te gardait. » La troisième question fut pourquoi il était sorti des Chartreux. La réponse fut : « Un homme aussi impur que toi ne pouvait pas demeurer en un lieu si saint. »

Des réponses si précises, auxquelles il ne s'attendait pas, firent une telle impression sur lui qu'il résolut au même moment de se convertir entièrement à Dieu et de se consacrer entièrement à son service, renonçant pour toujours au diable, au monde et à la chair. Il a dit depuis qu'un changement si subit qu'il sentit dans son cœur, lui servit d'un argument convaincant qu'il y avait un Dieu qui, seul, pouvait faire cette conversion si extraordinaire ; aussi il n'attendit pas au lendemain à faire pénitence et à pleurer ses péchés. Il alla, le jour même, faire sa confession générale au Père jésuite qui faisait les exorcismes et ce fut avec tant de larmes, de confusion et d'anéantissement qu'à peine put-on le faire relever de terre pour aller prendre un morceau de pain, et depuis il a fait une pénitence rigoureuse de ses péchés sans discontinuation pendant vingt-cinq ans.

Sa confession étant achevée, il retourna dans sa maison où, s'étant défait de ses chevaux, de son équipage et de la plupart de ses meubles, il mena une vie solitaire, pénitente et crucifiée avec Jésus-Christ, publiant à tous ceux qui le venaient voir les miracles de la grâce et de la miséricorde de Dieu sur lui. Mais il ne manqua pas de trouver bien des obstacles dans le chemin de la vertu qu'il voulait embrasser, suivant

la menace que lui en avait faite le démon à Loudun ; ce tentateur infernal lui mettait mille terreurs paniques et des pensées de respect humain dans l'esprit, lui faisait appréhender le qu'en dira-t-on du monde et lui représentait qu'on le condamnerait de légèreté et de bigoterie. Des personnes de mauvaise vie allèrent le trouver dans sa maison et le suivirent d'églises en églises pour le solliciter au mal, mais il résista avec beaucoup de fidélité à toutes ces tentations. Il congédia tous ses serviteurs inutiles pour soulager et servir les pauvres, ayant résolu de faire un hôpital de sa maison et d'en interdire l'entrée aux gentils-hommes, et surtout aux femmes, leur faisant dire qu'il ne voulait plus avoir aucun commerce avec eux. Il passa aussi une partie de son temps à se faire instruire par des personnes également doctes et vertueuses des principaux articles de notre sainte religion, de la vérité des mystères et des sacrements de l'Église qu'il avait ignorés jusqu'alors et, lorsqu'il était obligé de sortir, il allait dans le couvent de Saint-Anne en Auray, proche de sa maison, pour y faire ses dévotions. Il vendit sa charge de conseiller et en distribua le prix aux pauvres ; il résolut en même temps de faire une pénitence rigoureuse, exemplaire et proportionnée à ses crimes et de satisfaire à la justice de Dieu, particulièrement dans les lieux où il l'avait le plus offensé. Se souvenant que l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Rennes, était une des principales qu'il avait profanées par ses cajoleries et entretiens dissolus avec des libertins, il y entra pour faire amende honorable à Dieu et y demeura au plus bas lieu de l'église pendant neuf jours, depuis le matin jusqu'au soir, dans une posture humiliée, n'osant pas lever les yeux au ciel, comme le publicain ; il n'en sortait que pour manger un morceau de pain dans une maison voisine et pour se retirer la nuit sous quelque porche, grange ou écurie.

Allant un jour à Ploërmel, il rencontra dans son chemin deux pauvres qui le chargèrent de coups. Dans le premier

mouvement il se mit en défense avec un bâton qu'il portait, mais faisant réflexion que par là il perdrait le mérite de la souffrance et de la conformité avec Jésus-Christ, il jeta aussitôt son bâton par terre et résolut de n'en jamais plus porter dans ses voyages. A peine put-il se rendre à Ploërmel, tant il avait le corps brisé de coups. Y étant arrivé, il ne put trouver personne qui voulût le loger, en sorte qu'il fut obligé d'aller loger à l'hôpital, où on le mit avec une bande de gueux qui, le voyant presque toujours à genoux pour prier Dieu, ne firent que le railler et se moquer de lui toute la nuit.

Pendant notre pécheur converti demandait à Dieu, dans toutes ses prières, qu'il lui fit connaître l'état dans lequel il pourrait plus parfaitement accomplir sa volonté. Il lui fut inspiré de se faire prêtre. Il rejeta longtemps cette pensée comme une tentation, s'en estimant indigne à cause de la vie abominable qu'il avait menée. Mais son directeur, voyant les grâces abondantes que Dieu lui faisait et la fidélité qu'il avait à tous ses exercices, le détermina de recevoir l'ordre sacré de prêtrise, qui lui fut conféré le 28 mars de l'an 1637. Peu de temps après, il retourna à Loudun pour remercier Dieu des grâces qu'il lui avait faites. Il voulut toujours vivre dans un esprit de sacrifice et regarda son corps le reste de ses jours, comme une bête de charge, lui faisant porter les plus pesants et plus vils fardeaux, la haire et le cilice, ne couchant qu'à plate terre ou souvent sur une chaise ou sur une table, un livre lui servant d'oreiller. Il fit vœu de se tenir à genoux l'espace de sept à huit heures par jour, pendant sept ans, de sorte qu'il se forma une loupe à un de ses genoux, laquelle ayant été négligée apostuma et se corrompit, de telle manière que, la gangrène y étant survenue, on fut sur le point de lui couper la jambe ; mais, ayant eu recours à saint Joseph, auquel il était fort dévot, il fut guéri. Il jeûnait tous les jours au pain et à l'eau, ne portant dans ses voyages

qu'autant de pain qu'il lui en fallait pour vivre, et il passait quelquefois deux ou trois jours sans manger, pour expier les péchés de ses débauches. On lui a ouï dire qu'ayant voulu user d'une aussi longue abstinence dans ses voyages il se trouva un jour si abattu et atténué de faim et de fatigue qu'il pensa mourir sur la place et qu'en se détournant il vit à trois ou quatre pas de lui du pain et de la viande dans une serviette qu'apparemment le démon y avait fait paraître pour le tenter.

Sa charité pour les pauvres était immense. Il allait les chercher de tous côtés dans le voisinage. Il fit une espèce d'hôpital de sa maison et y apportait les plus faibles et les plus malades sur ses épaules. Bientôt après, la renommée des aumônes que faisait ce bon prêtre alla jusqu'aux extrémités de la Bretagne. Il en venait des cantons les plus éloignés de la province. On dit que le diable, s'étant revêtu un jour d'un puant cadavre, se présenta devant lui, auprès de son logis ; notre pénitent, touché de l'état pitoyable où il le voyait réduit, le porta entre ses bras et le fit coucher dans un bon lit où il ne trouva, le lendemain, qu'un cadavre infect qui exhalait une odeur insupportable et qui, à peine, avait la figure d'un homme. Sa charité éclatait particulièrement à donner en cachette aux pauvres honteux, à fournir des dots à de pauvres filles pour les marier ou les mettre en quelques couvents, lorsqu'elles avaient vocation pour être religieuses.

Il portait toujours beaucoup d'argent sur soi pendant ses voyages, moins pour subvenir à ses nécessités qu'à celles des pauvres dont Dieu lui découvrait les besoins comme par miracle, ainsi qu'il lui arriva un jour qu'il faisait voyage. Il se trouva arrêté, au milieu d'un beau chemin et attaché par les pieds avec des liens invisibles sans pouvoir marcher ; regardant de tous côtés, il découvrit une vieille mesure où, s'étant traîné le mieux qu'il put, il trouva une pauvre femme presque aux abois, prête à mourir de

faim, sans que personne sût qu'elle y était. Il la consola, fut chercher au village voisin les aliments dont elle avait besoin et les lui donna.

Il n'avait point de plus grande joie que lorsqu'il voyait les pauvres aborder de toutes parts dans sa maison, et lorsqu'il apercevait que, par honte ou par quelque infirmité dangereuse, ils demeuraient dans la cour de son logis, il les allait prendre par la main pour les faire entrer. Il avait des boutiques d'habits, de souliers et de remèdes pour les vêtir et soulager les plus infirmes. Quand toutes ses provisions étaient épuisées, il faisait détacher les rideaux de son lit pour les vêtir, leur donnant jusqu'aux linges, draps et couvertures et, pendant ses voyages, qui duraient cinq ou six mois de l'année, l'aumône se faisait chez lui de même façon que s'il y eût été. Dans les années les plus chères, il n'a jamais voulu qu'on vendît un grain de blé, le destinant pour les pauvres. On remarquait que plus il en donnait plus son bien augmentait, et il semblait qu'il y eût de l'émulation entre Dieu et lui à qui donnerait davantage. Il a dit souvent qu'il ne mourrait pas content s'il lui restait cinq sols valant. Quand il voyait des pauvres bien malades, tout couverts d'ulcères les plus infects, c'étaient ceux-là qu'il embrassait et qu'il baisait plus volontiers, en se disant à soi-même : « Peut-être que voici Notre-Seigneur », se remettant dans la mémoire ce qui était arrivé à saint Grégoire, à saint Martin et à saint François.

M. de Quériolet ne faisait pas seulement la charité corporelle aux pauvres, mais il leur donnait encore l'aumône spirituelle, leur faisant des catéchismes, des lectures et des instructions. Il obtint même permission de son évêque d'administrer les sacrements de pénitence à ceux qu'il trouverait bien disposés pour les recevoir, dans la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, distante d'un quart de lieue de sa maison.

Une partie de sa pénitence fut de faire de longs et pénibles

voyages. Il en fit plusieurs à Rome, sans autres attestations que ses lettres de prêtrise, pour aller, disait-il, augmenter sa foi au tombeau de saint Pierre, son patron, pour demander l'absolution générale de tous ses péchés et pour mortifier ses sens. Il ne voulut jamais voir le Pape ni lui parler. Il n'y a aucun lieu saint de dévotion extraordinaire en France qu'il n'ait visité, et beaucoup d'autres aux royaumes étrangers, comme Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame de Lorette, de Liesse, de Montserrat et autres. Comme il était habillé en pauvre prêtre, on l'a souvent pris pour un espion et mis en prison en cette qualité. Ne pouvant trouver de logement dans la plupart des villes où il passait où dans les hôtelleries ni dans les hôpitaux, il était obligé de se retirer sous des porches ou des halles et d'y passer la nuit en prières ou de coucher sur des neiges au milieu des montagnes.

Il était dans une oraison presque continuelle, se présentant pour l'ordinaire devant la majesté de Dieu dans la posture de ce pauvre publicain, demeurant au bas des églises, à genoux, cinq ou six heures de suite, frappant sa poitrine sans dire presque aucune parole que celle-ci : « *Propitius esto mihi peccatori* », qu'il répétait incessamment. L'horreur qu'il avait de ses péchés passés, l'appréhension d'y retomber, sa confiance et son abandon à la divine Providence étaient admirables. Il a dit lui-même qu'il n'avait jamais remarqué que, pour prier et servir Dieu, ses affaires en eussent eu moins de succès : au contraire ; ainsi, une année, il fut obligé d'aller à Paris pour faire juger un procès qui lui était de très grande conséquence ; il y fut l'espace de deux mois, allant tous les jours passer des temps considérables en oraison dans les églises ou suivant le Saint Sacrement qu'on portait aux malades, sans se mettre en peine d'aller voir son procureur ou son rapporteur, en disant à Dieu : « Mon Dieu, je tâche de faire vos affaires, je vous prie de penser aux miennes », et il

gagna son procès sans l'avoir sollicité. Il a souvent abandonné dans sa maison des sommes considérables dans des lieux mal fermés sans qu'il ait été volé. Quelquefois lorsque des voleurs étaient prêts à lui dérober, Dieu lui donnait la pensée de l'ôter du même endroit où il l'avait laissé.

Enfin, après vingt-quatre ans d'une pénitence très austère, sentant que sa fin approchait, il se rendit au couvent de Sainte-Anne en Auray, où il faisait souvent sa demeure. La nuit suivante, il lui tomba une fluxion sur les poumons qui alla toujours en augmentant, en sorte qu'on jugea à propos de lui donner les derniers sacrements qu'il reçut avec une grande dévotion. Il ne fit point de testament, parce qu'il n'avait plus rien à donner. Étant à l'agonie, il s'unit à celle de Jésus-Christ et, ayant les bras en forme de croix et les yeux élevés vers le ciel, il rendit son esprit à son créateur, le 8 octobre 1660. Son corps demeura trois jours exposé dans une salle du couvent des Carmes de Sainte-Anne en Auray, ayant le visage aussi frais et plus vermeil qu'il ne l'avait eu pendant sa vie, nonobstant sa maladie qui dura près de vingt jours. On vint en foule pour le voir. Tout le monde voulait avoir quelque chose qui eût été à son usage. Chacun lui fit toucher des chapelets et des linges. On l'invoqua comme un saint et plusieurs malades qui eurent recours à lui furent soulagés par son intercession. On l'enterra au bas des marches du grand autel de l'église des Carmes de Sainte-Anne en Auray.

XI

MARTIN GRANDIN

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE¹

1604-1691

Martin Grandin naquit en la ville de Saint-Quentin, en Picardie, le 11 novembre 1604. Ses parents, d'une honnête famille, lui inspirèrent dès son bas âge de pieux sentiments pour la religion catholique. Il étudia les humanités successivement à Noyon et à Amiens. Il s'y rendit habile. A l'âge de dix-sept ans, il vint à Paris ; comme il n'avait pas le moyen de se mettre en pension, il fut reçu parmi les pauvres écoliers du collège du cardinal Lemoine, et il y donna de grandes espérances de ce qu'il devait être un jour. Il apprit le grec et le latin en perfection et s'appliqua ensuite, avec grand succès, aux études de la philosophie et de la théologie. Il reçut le degré de bachelier et enseigna ensuite un cours de philosophie², après quoi il fut reçu dans la société de la maison de Sorbonne. Ayant achevé sa licence, il prit le bonnet de docteur en l'an 1638, puis s'appliqua à l'administration des sacrements dans une paroisse de Paris et, peu de temps après, il fut élu pour enseigner publiquement la théologie scolastique en Sorbonne.

¹ Cf. Moreri, *Supplément*. — Feller, *Dictionnaire*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

² Cf. *Vie de M. Olier*, tome III, page 164.

Tout le monde sait avec quelle diligence, quelle habileté et quelle réputation il s'acquitta de cet emploi pendant plus de cinquante ans sans discontinuation. Ses écoliers, parmi lesquels plusieurs devinrent évêques, ont admiré les doctes commentaires qu'il a faits sur toute la Somme de saint Thomas et sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Il parlait sur-le-champ sur toutes sortes de matières en public, avec une aussi grande facilité que s'il s'y fût préparé longtemps. Il expliquait les questions les plus difficiles avec beaucoup de netteté et de précision, et il approfondissait tous les points les plus embarrassants.

M. Grandin n'a pas seulement excellé en doctrine et en science, mais la piété, la religion et l'intégrité de ses mœurs lui ont attiré la vénération de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. La candeur de sa vie, sa simplicité et sa gaieté charmaient tout le monde. Il avait une horreur extrême pour tout ce qui ressentait la vanité et le faste, ne se souvenait point des injures, faisait du bien à tout le monde et même à ses ennemis¹. Il était si habile à décider les cas de conscience, qu'on s'adressait à lui comme à un prophète, *sicut ad videntem*, car il n'était ni trop doux ni trop sévère, il tenait un juste milieu entre ces deux extrémités. Son zèle a surtout éclaté contre les nouveautés de son temps, entre autres contre l'hérésie du jansénisme, condamnée par l'Église, et il ne pouvait souffrir ceux qui s'en déclaraient les défenseurs². Car il était du sentiment qu'il n'y a point dans le christianisme, de secte plus pernicieuse que celle des tolérants, parce que, sous les apparences d'une indulgence trompeuse, elle précipite les hommes dans les abîmes d'erreurs³.

¹ Il fut fait supérieur de la Visitation du faubourg Saint-Antoine. (*Note de Grandet*).

² Il composa en latin un petit traité du *Fait* et du *Droit*, qui a été fort estimé. (*Note de Grandet*).

³ Il mit un jour hors de chez lui la duchesse de Liancourt, qui était venue le consulter sur un passage de saint Augustin, en disant : « Ce n'est pas à vous, Madame, à vous mêler des disputes de la grâce. »

En 1682, il s'opposa fortement à ce que les propositions du clergé contre l'autorité du Pape fussent enregistrées en Sorbonne. Le respect qu'on eut à la cour pour sa science, pour les grands services qu'il avait rendus au public, pour sa bonne doctrine et pour son grand âge, l'empêcha d'être exilé comme plusieurs de ses confrères ¹.

Son humeur était gaie et agréable, et il avait toujours quelque petit mot fort plaisant dans la bouche. Un jour, quelqu'un blâmant devant lui l'histoire de Baronius, disant qu'elle était pleine de fautes grossières, il lui dit : « Vous ressemblez, Monsieur, au roitelet de la fable, qui voulut un jour gager avec l'aigle qu'il volerait plus haut que lui. Le roitelet se cacha sous ses ailes et, lorsque l'aigle ne put pas monter plus haut parce qu'il était fatigué, le roitelet sortit de dessous l'aile de l'aigle, vola effectivement plus haut et dit qu'il avait gagné, mais ce ne fut que par l'aide de ce roi des oiseaux, sans lequel à peine aurait-il pu s'élever de terre. Ainsi ceux qui blâment Baronius et qui disent qu'ils ont fait de bien plus belles découvertes que lui dans l'histoire ecclésiastique se cachent sous ses ailes, ont profité de ses recherches et de son travail et ne doivent pas dire qu'ils sont allés plus loin que lui. » M. Grandin, voyant qu'on multipliait les règlements de Sorbonne et les examens pour être bachelier et pour entrer en licence, dit un jour à nos sages maîtres : « Vous faites, Messieurs, comme ceux qui sont montés dans un grenier par une échelle et qui tirent l'échelle après eux, afin que personne ne puisse plus y monter. » — Il dit un jour à une troupe d'abbés qui causaient et badinaient assis sur un haut banc, en Sorbonne,

¹ Cf. Gérin, *Recherches histor. sur l'Assemblée de 1682*, 2^e édit., p. 519 et 590. M. Gérin note ainsi Grandin : « Grandin, l'un des plus renommés entre les docteurs et professeurs de Sorbonne, syndic de la Faculté de 1663, avait été interdit de sa charge par le Parlement, pour sa fidélité au Saint-Siège. Ses quatre-vingts ans le sauvèrent à peine de l'exil où la Cour voulut l'envoyer pour les fermes paroles qu'il prononça à l'assemblée du 15 juin 1682. » Cf. *Mémoires de Grandet sur l'Histoire du Séminaire d'Angers*, tome II, p. 207 et 213.

qui était proche de la muraille : « Voilà là-bas une belle tapisserie, mais il y a de sots personnages. » Il aimait à répéter en plaisantant : « Je ne suis bon qu'au vocatif, lorsqu'on m'appelle *Grandine*. »

M. l'archevêque de Paris se servait de lui pour faire l'examen de ses ordinands. Il y fut un mercredi des Quatre-Temps jusqu'après-midi. M. l'archevêque oublia à le prier à diner. En s'en revenant chez lui il s'évanouit de faiblesse. M. l'archevêque l'ayant prié d'aller une fois à l'archevêché faire l'examen de l'ordination, il s'en excusa. Le prélat lui ayant dit la peine de l'accident qui lui était arrivé, il répondit : *Quia dimisisti nos jejunos, ideo defecimus in via*¹.

Il donnait tout ce qu'il avait de reste, hors sa subsistance, à de pauvres écoliers, pour leur aider à vivre. On ne lui trouva pas, après sa mort, valant 100 livres. Il allait tous les jours dire la messe à l'autre bout de Paris et revenait faire sa classe.

Enfin, après avoir beaucoup travaillé pour Dieu, pour l'Église et pour le public, il mourut à Paris dans le petit collège d'Inville, proche Saint-Côme, dont il était principal, le 16^e de novembre 1691, âgé de 87 ans. On a fait imprimer tous ses traités de théologie en cinq volumes in-4^o. Nous avons tiré cet abrégé de sa vie. C'est M. l'abbé d'Argentré qui a pris soin d'en donner l'édition au public².

¹ Allusion à ce passage de l'Évangile : *Et si dimiserero eos jejunos in domum suam, deficient in via* (Marc, viii, 3).

² L'ouvrage est intitulé : *Martini Grandini opera*, Paris, 1710-1712, in-4^o.

XII

AMABLE DE BOURZEIS

PRÊTRE ET ABBÉ DE SAINT-MARTIN DE CORES¹

1606-1672

Amable de Bourzeis naquit à Volvic près de Riom en Auvergne, le 6 avril 1606, de parents nobles et très catholiques, quoique l'*Histoire du Jansénisme*², imprimée en 1700, ait dit le contraire. Il entra, étant encore fort jeune, chez le marquis de Chandénier en qualité de page et, dans cet état, il fit un si grand progrès dans les lettres et surtout dans le grec, que le Père Arnoux, jésuite, son parent, qui fut depuis confesseur du roi Louis XIII, l'emmena avec lui à Rome lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans, pour le produire dans cette cour comme un génie extraordinaire. De Bourzeis y étudia en théologie sous le Père de Lugo, jésuite, depuis cardinal. Il y acquit la connaissance des langues orientales dans toute leur perfection et s'y exerça aussi à diverses pièces de poésie grecques et latines. La traduction qu'il fit en vers grecs du poème *De Partu Virginis*, du pape Urbain VIII, lui mérita de Sa Sainteté un prieuré en Bretagne et, depuis, le même Pontife, conçut tant d'estime pour lui qu'il avait

¹ Cf. Faillon, *Vie de M. Olier*, tome II, p. 483. Note sur l'abbé de Bourzeis et ses rapports avec M. Olier. — Moreri, *Dictionnaire*. — L'abbaye de Saint-Martin de Cores appartenait au diocèse d'Autun.

² L'auteur est le P. Gerberon.

coutume de dire qu'il admirait l'immensité de Dieu dans l'étendue du génie de M. de Bourzeis.

Le cardinal Maurice de Savoie, fils du duc de Savoie, ayant goûté M. de Bourzeis, pendant le temps qu'il demeurait à Rome, l'emmena avec lui à Turin, le fit loger dans le palais du duc, son père, et ne lui permit point de retourner en France qu'au bout de deux ans, après l'avoir gratifié d'une pension considérable. A son arrivée à Paris, le duc de Liancourt, qui faisait cas des gens de lettres, lui offrit un appartement dans son hôtel et le présenta à Louis XIII qui, quelque temps après, le nomma à l'abbaye de Saint-Martin de Cores. Le cardinal de Richelieu l'honora pareillement de son estime et le choisit pour être du nombre des quarante de l'Académie française qu'il venait d'établir à Paris. Il y prononça, à l'âge de vingt-neuf ans, un discours sur l'utilité des conférences académiques et des causes qui contribuent à former le différent génie des langues, ce qui lui attira l'admiration de tout le monde.

Ayant reçu, peu de temps après, les ordres sacrés, il s'appliqua à la controverse. Le fruit de ses travaux fut la conversion de quelques-uns d'entre les ministres de la religion prétendue réformée et celle du prince palatin Édouard, qu'il retira de l'hérésie par l'excellent discours qu'il lui adressa pour l'exhorter à rentrer dans la communion de l'Église catholique et par un traité de l'excellence de cette Église où il réduisit, selon les principes de saint Augustin, les causes qui doivent obliger à ne s'en séparer jamais. Quoique occupé à convertir les hérétiques par les conférences qu'il avait avec eux et les livres qu'il mettait au jour contre leurs erreurs, il trouva encore assez de temps pour annoncer la parole de Dieu dans plusieurs églises de Paris et toujours avec beaucoup de succès.

Le cardinal de Richelieu, convaincu de son habileté, lui confia les écrits qu'il avait composés contre les hérétiques et ce fut par ses soins que le traité de controverse de ce

grand cardinal fut mis au jour dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Les disputes sur la grâce s'étant élevées en France, l'abbé de Bourzeis eut le malheur d'embrasser le mauvais parti et de prêter sa plume aux sectateurs du jansénisme pour défendre les cinq propositions contre la plus saine partie des docteurs catholiques et surtout de ceux de l'Université de Paris. Mais on peut dire de cet abbé ce que saint Paul dit de lui-même en parlant du temps qu'il persécutait les fidèles *ignorans feci* ; il le faisait de bonne foi ; car dès que la bulle d'Innocent X fut reçue en France, en l'année 1653, il cessa d'écrire et, sans chercher le faux-fuyant des novateurs qui, en abandonnant les propositions quant au droit, persistaient à nier le fait de Jansénius, il prit le parti d'avouer l'un et l'autre dans une rétractation publique pour se distinguer de ces sortes de gens, et cela d'autant plus volontiers, qu'à moins de se démentir lui-même, il ne pouvait pas contester le fait de Jansénius non plus que le droit, puisque entre autres preuves dont il s'était servi pour défendre les cinq propositions, il avait employé dans son écrit latin le témoignage de l'évêque d'Ypres, marquant sur chacune les endroits de l'*Augustin* où, selon lui, elle se trouve en mêmes termes ou en termes équivalents *vel quoad verborum vim ac sententiam*. Voici les termes de sa rétractation : « Ce 4^e jour de novembre, fête de saint Charles, 1661, j'ai librement et sincèrement souscrit le formulaire de foi ci-dessus dressé par Messeigneurs de l'assemblée des Évêques du clergé de France et ce que je puis avoir écrit de contraire ou de peu conforme aux constitutions apostoliques marquées dans cette même profession de foi (ce qui ne m'est pourtant, grâce à Dieu, jamais arrivé depuis la publication du feu pape Innocent X), je le révoque et le rétracte librement et sincèrement de tout mon cœur et voudrais pouvoir l'effacer même de mon sang par l'inviolable et souverain respect que j'ai et que j'aurai, s'il plaît à mon

Dieu, toute ma vie pour les décisions de notre Saint-Père comme du maître commun des chrétiens en la foi, du successeur du prince des apôtres et du Vicaire de Jésus-Christ en terre. *Signé* BOURZEIS, prêtre et abbé de Cores. »

Le cardinal Mazarin qui succéda au cardinal de Richelieu dans le ministère, hérita de son estime pour M. de Bourzeis. Son Éminence le pria de l'accompagner dans le voyage de Bouillon où elle se servit très utilement de sa plume. M. Colbert, dans le désir qu'il avait de faire fleurir les beaux-arts en France, le consulta sur le choix de ceux qui excellaient sur ces matières et le constitua chef d'une assemblée de gens de lettres qui se faisait dans son hôtel et qu'on nommait la petite Académie. L'abbé de Bourzeis fut fait chef d'une autre assemblée de théologiens célèbres qu'on forma dans la bibliothèque du roi pour examiner les passages de l'Écriture sainte, surtout ceux dont les libertins se servent pour détruire ou affaiblir l'autorité des livres sacrés : ce qui lui donna lieu de faire de savantes dissertations. Il fut employé ensuite à d'autres matières et surtout à la recherche des droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Il fit à ce sujet plusieurs savants traités, entre lesquels est celui où il démontre la nullité de la renonciation que cette princesse avait faite à la couronne d'Espagne avant que d'épouser Louis XIV, roi de France.

Sa Majesté, persuadée des grands talents que Dieu avait donnés à l'abbé de Bourzeis pour la conversion des hérétiques, l'envoya en Portugal travailler à celle du comte Frédéric de Schomberg, duc et grand de Portugal, et depuis maréchal de France, qui venait de contribuer à remettre la maison de Bragance sur le trône. L'abbé le convainquit de la vérité de notre religion, mais il ne put venir à bout de le convertir ; des considérations humaines retinrent ce comte dans l'hérésie et il y persista jusqu'à sa mort qui arriva en Irlande l'an 1689, lorsqu'il combattait pour le prince d'Orange contre le roi Jacques II.

Pendant le temps que l'abbé était auprès du comte de Schomberg, le roi et la reine de Portugal ayant conçu une amitié particulière pour lui, l'honorèrent de leur confiance et lui firent part des grandes affaires qui se traitaient alors dans leur royaume. La reine ne dédaigna pas de recevoir de lui des avis importants pour sa conduite et le roi lui fit un présent considérable.

M. de Bourzeis survécut quelques années à ce voyage et mourut à Paris le 2 août 1672, âgé de 66 ans.

XIII

PIERRE RAGOT

PRÊTRE

CURÉ DE LA PAROISSE DU CRUCIFIX, AU MANS¹

1609-1683

Pierre Ragot vint au monde dans la ville du Mans, le 17 octobre 1609. Sa naissance n'eut rien d'illustre. Son père, qui s'appelait Simon Ragot, était tailleur d'habits, honnête homme, craignant Dieu, mais si chargé d'enfants qu'il ne pouvait pas les élever comme il eût bien souhaité, car il en avait six d'un premier lit et dix-huit d'un second, duquel était notre bon prêtre. Sa mère n'eut pas pour lui toute la tendresse que sa vertu méritait. Elle ne le pouvait souffrir tout jeune qu'il était, toujours en oraison ou à l'étude, car ses deux choses faisaient son occupation ordinaire ; elle lui arrachait les livres des mains et les jetait

¹ Cet extrait est un abrégé de la *Vie de M. Ragot*, prêtre, curé du Crucifix, par Claude de la Ronchère, publiée au Mans en 1685, chez Jérôme Olivier, et dont il a été donné au moins quatre éditions postérieures, en 1697 (au Mans, chez Jérôme Pichon) ; 1748, in-12 ; 1829, in-18 de 79 pages ; 1853, 1 vol. in-12 de 70 pages, Paris, Julien Lanier et C^o.

Le P. Collet, prêtre de la congrégation de la Mission, a publié en outre une *Histoire abrégée de M. P. Ragot*, curé du Crucifix, au Mans, imprimée à la suite de la *Vie de M. Quériolat*, Saint-Malo et Paris, 1771, in-12 (nouvelle édition), et, d'après le bibliophile manceau Desportes, cette *Histoire abrégée* eût été elle-même réimprimée au Mans en 1792, in-12 (Monnoyer). La 1^{re} édition de la *Vie de M. Ragot* (1685), qui contient une vieille gravure très curieuse, est aujourd'hui fort rare : elle a servi de type à l'édition récente de 1853.

par terre : Ragot les ramassait doucement sans se plaindre et, se déroband aux yeux de sa mère, il allait continuer ses études dans quelque coin de la maison. Il n'était pas mieux venu auprès de ses frères et sœurs qui, néanmoins, ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa douceur, sa patience et surtout sa mortification, qui était si extraordinaire qu'il prenait déjà de rudes disciplines, couchait souvent à terre ou sur une table et jeûnait plusieurs jours la semaine au pain et à l'eau. A vingt-et-un ans, il crut devoir décharger son père de sa nourriture ; mais, ne se sentant aucune inclination pour apprendre un métier, il suivit un de ses amis qui le pria de l'accompagner dans un voyage. Ils partirent ensemble pour Bordeaux, l'an 1630, passèrent par le Poitou et le Limousin, où ils furent préservés de deux dangers de mort très évidents par l'intercession de la Sainte Vierge, d'où vient que M. Ragot, ayant eu la curiosité quelque temps après de voir exorciser une possédée, elle lui dit : « Te voilà donc, grand Pierre ! te souvient-il des deux périls que tu as échappés avec ton camarade ? tu y devais périr, mais la grande Dame t'a sauvé. »

Nos deux voyageurs entrèrent dans le Dauphiné ; de là, ils allèrent dans la Savoie. L'argent leur ayant manqué, ils prirent les armes et servirent quatre ou cinq mois en qualité de volontaires dans la garnison d'Annecy. La profession de soldat, qui entraîne avec elle le libertinage et le désordre, fut pour notre saint jeune homme un exercice de la plus solide piété : il ne lui échappa jamais aucune parole indigne d'une âme chrétienne ; les équivoques contre la pureté lui étaient insupportables. Il reprenait avec zèle ceux de ses camarades qu'il entendait jurer le saint nom de Dieu ou qui prenaient le bien d'autrui. Cette générosité lui attira bien des outrages, mais il les souffrit à l'exemple de Jésus-Christ, sans ouvrir la bouche. Il fut particulièrement connu des neveux de l'évêque de Genève, frère de saint François de Sales, qui lui donnèrent accès auprès de

leur oncle M^{or} Auguste de Sales. Ce prélat, qui avait hérité des vertus de son saint frère, donna plusieurs fois des marques de l'amitié qu'il portait à M. Ragot. Un jour entre autres, il l'aborda fort honnêtement et lui prédit qu'il serait le père et le refuge des pauvres. Quoique l'homme de Dieu fit de grands biens dans la garnison dont il était soldat, néanmoins la corruption qu'il y vit l'effraya tellement, qu'il ne tarda pas à quitter le parti des armes ; son compagnon suivit son exemple.

Ils s'en revinrent tous deux dans le Dauphiné, où ils se séparèrent. Ragot s'arrêta chez M. d'Apremont, gouverneur du château Dauphin ¹, qui le prit pour instruire ses deux enfants. Ce seigneur fut si satisfait de sa conduite qu'il n'en fit jamais qu'une seule plainte, qui est qu'il avait plutôt dessein de faire de ses enfants deux saints que deux cavaliers. Se sentant attiré à un genre de vie plus parfait, il quitta la maison de ce seigneur et vint à Paris auprès du Père Bernard, dit le pauvre prêtre. Ce fut là qu'à l'exemple de ce père des pauvres il commença à s'oublier soi-même pour soulager tous les malheureux. Il ne demeura pourtant pas longtemps à Paris à cause de sa grande pauvreté ; mais, après une retraite qu'il fit à Saint-Nicolas du Chardonnet pour consulter Dieu sur sa vocation, il entra au Noviciat des religieux de Fontevault, d'où il sortit onze mois après, au grand regret de M^{me} l'abbesse, Jeanne-Baptiste de Bourbon, et de tous ses religieux. Lorsqu'on lui demanda la raison de ce changement, il répondit qu'il avait reconnu que Dieu ne le demandait pas dans le repos, qu'il n'y eût été bon que pour lui et qu'il voulait servir les autres.

La suite de sa vie justifia cette réponse, car dès qu'il fut arrivé au Mans, il s'appliqua à consoler les affligés, secourir les malades, visiter les prisonniers. Messire Marc de la

¹ Castel Delphino, dans la province de Coni, avait un fort dont la France était alors maîtresse.

Ferté¹, évêque du Mans, étant un jour allé les voir, demanda aux prisonniers si quelques personnes charitables ne prenaient point soin de les soulager dans leurs misères. Tous répondirent au prélat que M. Ragot venait les consoler, leur apporter des secours considérables, qu'il parlait aux juges en leur faveur et qu'enfin il n'oubliait rien pour adoucir leurs peines. Le prélat, charmé de ce récit, fit venir M. Ragot dans son palais ; admirant sa modestie et sa douceur, il lui dit qu'il voulait le faire prêtre. Le saint jeune homme lui répondit qu'il avait un grand désir de l'être, mais qu'il s'en trouvait tout à fait indigne, que, d'ailleurs, ayant interrompu ses études depuis longtemps, il en était incapable. L'évêque lui ordonna de les reprendre, promit de lui aider, l'encouragea à persévérer dans ses œuvres de piété et, enfin, quelque temps après, lui conféra l'ordre de prêtrise, le 19 septembre 1643.

Il ne regarda cette dignité que comme un nouvel engagement à étendre le royaume de Jésus-Christ. Il y avait alors beaucoup de prêtres, mais peu d'ouvriers qui travaillassent à la vigne du Seigneur. La plupart des ecclésiastiques vivaient dans une indifférence effroyable sur la perte des âmes. Notre nouveau prêtre se sacrifia à Dieu pour les sauver. Il devint le refuge de tous ceux qui étaient sans secours, retirant dans sa maison grand nombre de malades et de mendians. Les voisins, incommodés du bruit de ses pauvres, s'en plaignirent, mais sa patience vint à bout de tout. C'était sa coutume de ne se pas rebuter des obstacles qu'on apportait à ses bons desseins : « Le démon, disait-il, s'oppose toujours aux œuvres de Dieu. » Quelques-uns blâmaient M. Ragot, d'autres le louaient, mais sans être sensible ni aux blâmes ni aux louanges, il n'envisageait que son devoir et n'écoutait que son zèle.

Les chanoines de l'église du Mans lui conférèrent la cure

¹ Marc de la Ferté, évêque du Mans (1637-1648).

du Crucifix, qui est à leur nomination. On eut peine à la lui faire accepter. Néanmoins, se rendant aux pressantes sollicitations de ses amis et de toute la paroisse, il s'en chargea comme d'un fardeau très pesant que lui imposait le souverain Pasteur. L'homme de Dieu mêla dans son gouvernement une sainte sévérité avec une douceur paternelle. Ses prônes étaient vifs et pathétiques ; il y reprenait courageusement les désordres de sa paroisse. Quelques-uns, à la vérité, trouvaient ses discours trop longs et l'en avertirent : « Mais ne savez-vous pas, leur disait-il, que mes paroissiens sont mes brebis, que je serais un mauvais pasteur si je les laissais sans nourriture ? Ce dégoût de la parole de Dieu que je remarque en eux, m'engage à leur parler encore avec plus de force. Est-il raisonnable d'abandonner un malade parce qu'il a du dégoût pour les meilleurs aliments ? » Il ne pouvait souffrir qu'on manquât de respect dans les églises. On l'a vu une infinité de fois en chasser les profanateurs, sans avoir égard ni à leur rang ni à leur naissance ; tous l'y craignaient, les grands et les petits. On était contraint d'admirer son zèle et de respecter sa présence. Le gouverneur de la province se trouva un jour dans l'église du Mans avec quelques gentilshommes qui parlaient avec lui. L'homme de Dieu qui était présent, voyant que cet entretien ne finissait point, s'approcha du gouverneur et lui dit : « Monseigneur, souvenez-vous que vous êtes devant Dieu, que vous y devez trembler et non pas y causer. » Le gouverneur lui répondit avec une modération digne de son rang : « Vous avez raison, Monsieur », puis, se tournant vers les gentilshommes, il leur imposa silence. M. Ragot sortait rarement de la cathédrale sans visiter les chapelles qui sont autour du chœur pour voir si les libertins ne s'y étaient point donné de rendez-vous, comme ils avaient coutume ; il y allait même de temps en temps faire des visites aux heures suspectes et si, par malheur, il y trouvait de ces impies

qui osent profaner ces saints lieux par leurs sacrilèges, il les couvrait de confusion et les chassait honteusement.

Une des choses qui le touchait le plus, était de voir le peuple courir avec avidité aux spectacles et aux comédies et demeurer dans l'indifférence pour la parole de Dieu. Ce renversement le touchait jusqu'aux larmes. Après avoir tenté inutilement toutes sortes de voies pour ouvrir les yeux à ces aveugles, il s'abandonna un jour à son zèle et, sachant qu'il y avait un opérateur au Mans, qui faisait dans la place publique des farces infâmes, que le peuple y courait, que les magistrats le souffraient, il y alla lui-même, monta sur le théâtre, reprit sévèrement ces bouffons et, par une exhortation toute de feu, il obligea les spectateurs à se retirer confus. Les bateleurs, voyant que tout le monde s'en allait, s'avisèrent de le couvrir de leur manteau de farce pour le rendre ridicule, lui firent mille outrages et le chassèrent enfin du théâtre. Notre saint prêtre ne se rebuta pas : il y revint le lendemain et ne donna point de patience à ces infâmes qu'ils n'eussent quitté la ville. Il s'opposa avec la même générosité aux jeunes libertins qui, méprisant ce qu'il y a de plus saint dans la religion, se déguisaient en prêtres et en religieux le mercredi des cendres, mêlaient le chant et les cérémonies de l'Église avec l'ivrognerie et les crimes les plus honteux. Il réclama le bras séculier pour mettre fin à ces désordres. On a trouvé parmi ses papiers, après sa mort, plusieurs requêtes qu'il avait présentées aux magistrats à ce sujet. Il fallut recourir à d'autres armes pour défendre la cause de Dieu. Il anima quelques bons prêtres avec lesquels il commença à courir dans les rues après les masques, les arrêta, les démasqua, souleva les enfants et les femmes contre eux, en sorte qu'il les obligea de fuir et de se cacher. Par ses soins, ses réprimandes, ses importunités, il se rendit si redoutable à ces sortes de gens qu'ils n'osèrent plus se déguiser de peur de tomber entre ses mains. Un

homme de qualité, qui s'était déguisé en prêtre, avoua qu'ayant été rencontré dans cet état par M. Ragot, ce saint prêtre vint à lui avec un visage si sévère et lui parla d'un ton si ferme en lui arrachant, au milieu de la rue, un surplis de dessus le corps que, n'osant pas même supporter ses regards, il ne songea qu'à le radoucir en lui donnant une pistole pour les pauvres. Ce n'est pas que, quelquefois, on ne le maltraitât et qu'on ne lui dit des injures : mais il paraissait insensible et il était content, pourvu qu'il bannit le péché de dessus la terre.

Les jureurs n'exercèrent pas moins sa patience. Tantôt il leur parlait avec autorité, tantôt avec humilité, proportionnant ses avis à l'état où il les trouvait. Ces aveugles, qui ne craignent pas Dieu, ne respectaient pas toujours M. Ragot. On aurait peine à croire les insultes qu'ils lui ont faites. Néanmoins il en convertit plusieurs. Étant entré par hasard dans une hôtellerie où quelques ivrognes juraient insolemment le saint nom de Dieu, il les aborda et, tirant de sa poche un petit crucifix, il leur dit hardiment : « Le voici, le Dieu que vous blasphémez, il vous demande ce qu'il vous a fait pour que vous le maltraitiez ainsi ! Mérite-t-il vos outrages pour vous avoir aimés jusqu'à la mort ? Vous profanez le nom de votre Dieu, lorsqu'il vous donne de quoi vous réjouir honnêtement. » Ces malheureux, tout effrayés, lui demandèrent pardon et furent ensuite très réservés dans leurs paroles.

La vertu qui éclata dans M. Ragot par-dessus toutes les autres fut sa charité envers les pauvres. On eût dit qu'elle était née et qu'elle croissait avec lui. Car dès la jeunesse, il aima toujours à soulager les membres de Jésus-Christ souffrant. Lorsqu'il fut prêtre, il ne se regarda plus que comme une victime destinée au service des pauvres. Quand il fut pasteur, le soin de sa paroisse ne l'empêcha pas de les secourir. Quoique pauvre ecclésiastique, il faisait plus d'aumônes que n'auraient pu faire des abbés de 20.000

livres de rente. Il amenait sans cesse dans sa maison toutes sortes de malades, sans s'informer de la nature de leur mal, les portait dans son lit, couchant la nuit auprès d'eux dans une chaise, la tête appuyée contre une muraille pour être en état de les secourir. Trouvant un jour un pauvre couvert de petite vérole, sans secours et sans consolation, sous le porche du palais du Mans, il l'essuya de son mouchoir, l'embrassa tendrement, l'emporta dans sa maison avec bien de la peine, parce que ce pauvre était grand et que l'état affreux où il était, épouvantait ceux qui eussent voulu l'aider. Un pauvre prêtre étranger resta malade dans le voisinage du Mans, d'une dysenterie effroyable : presque personne n'en osait approcher à cause de l'infection insupportable qui sortait de son corps. Dans cette extrémité, il s'était retiré dans une étable à cochons, où il languissait sur la paille. M. Ragot, en ayant été averti, y courut aussitôt, se jeta à son cou avec une tendresse de père, le chargea sur ses épaules, le porta dans sa maison d'Isac, proche des capucins, le mit dans son lit, le gouverna six ou sept jours sans l'abandonner ni jour ni nuit, l'assista à la mort, l'enterra lui-même et dit la messe pour lui. Ce n'était pas une chose extraordinaire au saint homme de porter ainsi les pauvres sur ses épaules lorsqu'ils ne pouvaient pas marcher et de les gouverner chez lui : il l'a fait en cent différentes occasions avant que l'on eût réglé l'hôpital général du Mans comme il est.

Lorsqu'il rencontrait quelque mendiant nu ou mal vêtu, il se retirait dans la première allée, lui donnait tantôt sa chemise, tantôt son pourpoint, ses bas et ses souliers et s'en revenait en sa maison sa soutane seule sur le corps avec son manteau long qu'il laissait traîner afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il avait les pieds nus. Il se revêtait souvent des méchants haillons des pauvres tout infects, tout couverts de vermines et d'ordures. Il était presque toujours sans argent dans sa poche ; néanmoins on le trouvait

disposé à toute heure à faire l'aumône. Il avait un boulanger, un boucher et un sabotier, qui distribuèrent par son ordre, du pain, de la viande, des sabots à ceux qu'il leur envoyait ; il les payait tout aussitôt qu'il avait reçu de l'argent. Il ne soupait et ne dînait seul que lorsqu'il n'avait point trouvé de pauvres : sa table en était environnée ; il leur servait ce qu'il avait de plus délicat. Sa pauvre sœur, qui prenait soin de son ménage, se plaignait avec justice de ce qu'après l'avoir d'ordinaire attendu à dîner jusqu'à deux heures après midi elle était obligée, la plupart du temps, de se passer, à son repas, même d'un morceau de pain sec, parce que son frère distribuait aux pauvres tout ce qu'elle avait apprêté. Quand on l'invitait à dîner ou à souper, on avait coutume premièrement de faire la part de ses pauvres : autrement il ne mangeait point ou, lorsque c'étaient ses amis qui le régalaient, il prenait tout ce qu'il pouvait emporter. C'est pourquoi on le prévenait en mettant à part une bonne partie de ce qu'on avait préparé.

La première fois que M. de Lavardin ¹, évêque du Mans, le retint à dîner avec lui ; il demeura dans un grand respect sans manger. Le prélat lui en demanda la raison : « Ah ! Monseigneur, dit-il alors, je vois tant de viandes préparées sur votre table et je connais tant de pauvres dans une extrême nécessité qui n'en ont point ! » M. de Lavardin, qui était accoutumé à contribuer à ses charités, lui permit d'en prendre autant qu'il voudrait pour ses pauvres. Le bon prêtre se servit avantageusement de cette permission, fit la portion de ceux qui étaient à table fort médiocre, emporta promptement chez lui tout le reste et revint dîner à l'évêché, où on se plaignit agréablement de ce qu'il avait partagé Monseigneur l'Évêque en pauvre et les pauvres en évêques. Mais M. Ragot répliqua aussi fort ingénieusement : « Monseigneur, vous en serez quitte pour faire un méchant

¹ Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans (1649-1671).

repas à dîner et vous vous en dédommageriez à souper, au lieu que les pauvres n'auront peut-être que ce bon repas dans un mois tout entier. » Le prélat, loin d'être offensé de cette sainte liberté, le convia de venir souvent faire la même chose à sa table.

M. Hardy, receveur des tailles, ayant appris ce qu'il avait fait à l'évêché, voulut en savoir la vérité et l'invita à une collation. M. Ragot s'y rendit sans façon. On commença d'abord à lui demander comment il avait fait chez Monseigneur du Mans. Il le raconta en deux mots et, disant : « Voilà comme je fis », il emporta un beau pâté de dessus sa table, l'alla partager aux pauvres et revint à la collation. On eut beau lui dire qu'on lui en donnerait un autre et le prier de manger sa part de celui-là, il s'enfuit si promptement qu'il n'écouta pas même les propositions qu'on lui faisait, tant il craignait de perdre sa proie.

Il n'attendait pas toujours qu'on l'invitât : il allait quelquefois de son propre mouvement dans les maisons où il savait que l'on préparait quelque festin. Il n'y mangeait pas pour lors, mais il emportait toujours la part des pauvres. Lorsque M. de Gennes, procureur du roi au Mans, maria sa fille avec M. le baron de la Châtre, M. Ragot alla visiter la cuisine, persuadé qu'il y trouverait de quoi nourrir ce jour-là tous ses pauvres. Il se saisit d'abord d'une broche bien garnie. On alla avertir M. de Gennes, qui se mit à rire, le voyant prêt à sortir avec son butin. La présence de ce magistrat, qui était son ami, ne l'étonna point : tout ce qu'elle fit fut de l'obliger à s'enfuir plus vite. Néanmoins, comme quelques personnes l'arrêtèrent, il dit à M. le Procureur du roi : « Vous n'avez pas tant de personnes à traiter que moi : j'ai plus de cent pauvres. Vous en aurez encore trop et moi je n'en aurai pas assez. » Comme il était résolu de ne pas quitter prise, il fallut composer avec lui, lui donner de l'argent et lui promettre les restes du repas pour ravoïr la broche.

S'il savait quelque assemblée de joueurs, il ne manquait point de s'y transporter, entrait adroitement dans la chambre où elle se tenait, saisissait l'argent qui était sur la table et, montrant son crucifix : « Voilà, disait-il aux joueurs, celui qui vous vole », ou bien : « Voilà ce que je couche, je gagne tout », ensuite il se retirait. On y était si accoutumé dans la ville qu'on commençait aux assemblées de jeu par faire sa part en cas qu'il vint, afin qu'il ne troublât pas la partie.

M. le Gouverneur et M. l'Intendant ne venaient point dans la ville qu'il ne les allât voir, non par cérémonie mais pour soutenir la cause de la veuve et de l'orphelin. Se jetant à leurs pieds, il leur demandait quelques aumônes, priait pour les misérables ou pour les prisonniers, afin qu'on leur dit exactement la messe et qu'on leur donnât régulièrement la paille et le pain du roi. Lorsque les prisonniers n'avaient point de messe les fêtes et les dimanches, ou il allait la célébrer à la prison ou bien il y envoyait des prêtres qu'il récompensait de leur charité.

Il était presque tous les jours parmi les prisonniers, leur distribuait du linge, des hardes, du charbon en hiver et délivrait par ses soins et par ses aumônes ceux qui étaient retenus pour des dettes ; il assistait les criminels au supplice, les embrassait, couvrait de son manteau et de son chapeau ceux qui étaient dessus la roue pendant le plus grand froid, passait les nuits entières avec eux sans manteau, tête nue et condescendant à toutes leurs faiblesses, il les enfantait comme de nouveau à Jésus-Christ.

Un homme à qui on venait de lire sa sentence de mort, ne pouvant souffrir ses avis charitables, lui déchargea un grand soufflet sur la joue. M. Ragot tout aussitôt l'embrassa tendrement, lui disant : « Mon frère, mon frère, préparons-nous à bien mourir. » Cette conduite si pleine de douceur attendrit ce criminel et le convertit.

Relevant d'une grande maladie et étant encore tout

languissant, il se traîna comme il put auprès de deux criminels qui étaient sur la roue, resta pendant toute la nuit auprès d'eux, mit son manteau et son chapeau sur leur tête pour les soulager et les exhorta sans relâche jusqu'à ce qu'ils eussent expiré.

Il prenait un soin particulier de retirer de leurs débauches les infâmes victimes de l'impureté publique. Lorsqu'on l'avait averti de leur mauvais commerce, il veillait les nuits avec un valet pour les surprendre, les mettre en lieu de sûreté et les convertir. Il les logeait chez quelques veuves, dont il connaissait la probité, payait leur louage et les nourrissait spirituellement et corporellement. Il entretenait aux nourrices un grand nombre de pauvres enfants que leurs parents n'avaient pas le moyen de faire subsister. Il était comme l'âme qui donnait le mouvement à toutes les personnes charitables du Mans. Il assemblait souvent les dames de la charité pour s'informer d'elles, du nombre et de la nécessité des pauvres de la ville. Il commençait toujours par une exhortation, à la fin de laquelle il contribuait de tout son pouvoir à la somme dont on avait besoin. Il allait à six et sept lieues aux environs du Mans chez les dames de qualité quêter des aumônes pour acheter des habits, des chemises, des draps, des couvertures, qu'il distribuait aux plus nécessiteux, surtout pendant l'hiver. Il avait toujours des pauvres à sa suite : ils couraient après lui dans les rues ; les enfants les imitaient. M. Ragot s'arrêtait de temps en temps pour leur donner quelques instructions et leur faisait baiser son crucifix.

La compassion et la tendresse du serviteur de Dieu parurent dans tout leur lustre l'année 1662. On sait que la province du Maine fut entièrement désolée, que les maladies y furent fréquentes et dangereuses et que l'on y mourait de faim d'une manière pitoyable. Le saint prêtre, après avoir donné toutes ses provisions, épuisé tous ses amis, emprunté ce qu'il put, vendit tous les meubles dont

il pouvait se passer, engagea son calice pour quarante écus, alla publiquement à la quête et, n'ayant plus de ressources dans le pays, enfin il s'avisa de faire un voyage à Paris. Il partit du Mans à pied, en manteau long, un peu de pain sous le bras pour se nourrir en chemin et un petit sac à la main pour porter son bréviaire. Dans cet équipage, il s'adressa à M^{lle} de Lamoignon, sœur du premier président. Cette demoiselle, sensible au malheur du pays du Maine, le conduisit chez M^{me} la princesse de Conti et chez quelques dames de la première qualité, qui le prièrent de se trouver à leur assemblée. Il s'y rendit et y fit un discours si vif et si touchant sur les misères de son pays que ces dames, n'ayant pas assez d'argent, vendirent leurs pendants d'oreilles, leurs colliers de perles et leurs bijoux et lui donnèrent 12.000 livres. A son retour, il fit partager la ville en quatre quartiers, et à chaque quartier il donna ordre qu'on fit bouillir quatre grandes chaudières pleines de potages, que l'on distribuait à tous ceux qui se présentaient, soit de la ville, soit de la campagne : ce qui s'exécuta ponctuellement pendant plusieurs semaines.

Non content de remplir sa maison de pauvres, il en loua une autre pour les loger et les y secourut avec un zèle infatigable. Ceux qui languissaient sur la paille aux environs de la ville expérimentèrent les effets de sa charité : il leur portait les aliments dont ils avaient besoin, administrait les sacrements à ceux d'entre eux qui étaient malades, les faisait ensevelir quand ils mouraient ou les ensevelissait lui-même et enfin leur procurait la sépulture.

Comme le voyage de Paris lui avait bien réussi, l'année chère, il y retourna deux ou trois ans après et en apporta encore une grosse somme d'argent, que lui donnèrent les dames de la charité ; il les employa à faire retirer du péril quantité de jeunes filles qui avaient perdu leurs parents et à leur faire apprendre des métiers.

.. L'on admira son courage l'an 1665 auquel Le Mans fut

inondé. Deux petits enfants, surpris par la rapidité du courant des eaux, étaient montés dans un noyer sur le bord de la rivière : personne n'osait aller à leurs secours. M. Ragot, attendri par leurs cris, résolut de s'exposer à la mort pour les en délivrer. Il chercha deux hommes des moins timides, les assura qu'il ne leur arriverait aucun mal, entra avec eux dans un bateau, se mit à genoux, la tête nue, un crucifix à la main et retira heureusement ces enfants du danger où ils étaient.

On était si persuadé de la pureté de notre saint prêtre qu'on ne le soupçonna jamais du vice contraire. Il était presque toujours en oraison. On le trouvait, la plupart du temps, à genoux dans sa chambre devant un crucifix. A force de demeurer dans cette posture, la peau de ses genoux était devenue plus dure que celle d'un chameau. Sa ferveur redoublait au saint sacrifice de la messe : quelquefois il y demeurait longtemps immobile, ravi de la grandeur des saints mystères ; d'autres fois, suivant l'impétuosité de son zèle, il se tournait vers le peuple et lui faisait des exhortations capables d'arracher les larmes des yeux et de toucher les cœurs les plus endurcis. Il se donnait bien de garde, suivant la défense de Jésus-Christ, de donner *le saint* aux chiens. Un jour de Pâques, une demoiselle vint pour communier à sa paroisse, la gorge découverte. Cela fit trembler notre saint pasteur : il se contenta de la passer insensiblement. Elle en fut si irritée qu'elle ne put s'empêcher de murmurer et de demander hautement la sainte communion. Alors M. Ragot, transporté d'une sainte indignation, lui dit d'un air sévère : « Est-ce à vous, Mademoiselle, à vous plaindre ? N'est-ce pas plutôt à Jésus-Christ, que vous venez insulter jusqu'au pied de ses autels ? Vous demandez son corps et quel commerce avez-vous avec lui ? Comment voulez-vous que je vous regarde comme un de ses membres, vous qui rougissez de sa modestie, vous qui conspirez avec le démon

pour soulever les hommes contre lui, vous qui venez dans son temple pour lui déclarer la guerre? Entreprenez-vous de faire des conquêtes à ses dépens? Quoi! ne sera-t-il pas à couvert de vos libertinages dans sa propre maison? Vous mériteriez que je vous chassasse de l'église et je le ferai si je vous y revois encore en cet état. Quoi! je donnerais le corps de mon Sauveur à un instrument du démon! Que mes mains, ô mon Dieu, sèchent plutôt et cessent de me rendre le service qu'elles ont accoutumé de me rendre! Allez, Mademoiselle, Dieu se passera bien de vous; sortez de ce lieu où les anges tremblent en la présence de Jésus-Christ. »

Enfin, après tant de travaux entrepris pour la gloire de Dieu, M. Ragot tomba malade d'un mal de côté. Il eut révélation de l'heure de sa mort et mourut, muni de tous les sacrements, le 13 mai 1683. Aussitôt que la nouvelle s'en fut répandue dans la ville, la consternation y fut générale. On passa ensuite de la douleur à l'admiration, chacun racontant avec joie ce qu'il en savait. On courut en foule à sa maison pour lui baiser les mains et les pieds : les grands et les petits, les prêtres et les séculiers, les magistrats, le peuple y allèrent à l'envi. Ce fut un concours continuel pendant deux jours entiers qu'il demeura exposé avec un visage vermeil et beaucoup plus beau que pendant qu'il était en vie et sans aucune mauvaise odeur.

Messieurs les chanoines de la cathédrale l'enterrèrent solennellement dans leur église, ce qu'ils n'accordent qu'à leurs confrères. Toute la ville se trouva à son enterrement. Peu de personnes purent s'empêcher de pleurer la perte que l'église du Maine faisait par la mort de ce saint prêtre. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'église de Saint-Benoît, en présence d'une grande assemblée. Dieu a rendu son tombeau fameux par quantité de miracles qui s'y sont opérés par son intercession. Nous ne les rapporterons pas ici. Quarante ans continuels de zèle, de pénitence, de pauvreté,

de charité paraissant d'ailleurs un assez grand miracle pour le faire admirer dans tous les siècles. Sa vie a été écrite et imprimée avec l'approbation de M. l'Évêque du Mans, feu Messire Louis de la Vergne de Montenard de Tressan, d'où nous avons tiré cet abrégé¹.

¹ Louis de la Vergne de Montenard de Tressan, évêque de Vabres (1670-1671), puis évêque du Mans (1671-1712). — Cf. *Essai historique sur l'influence de la religion en France au XVII^e siècle*, tome II, p. 355.

XIV

MESSIEURS DE TRÉMARIA ET DE KÉRIZAC

PRÊTRES, MISSIONNAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE ¹

† 1647 et † 1679

M. de Tréméria fut une des plus illustres conquêtes du Père Maunoir, jésuite, missionnaire de la Basse-Bretagne. Il y naquit au commencement du dernier siècle, de parents illustres ². Sa naissance l'engagea dans le grand monde. Il fut marié et conseiller au Parlement de Bretagne ³. Quelques années après, il se défit de sa charge et se retira dans une de ses terres.

Ce fut apparemment la mort de son épouse qui commença à le dégoûter du monde. Quoiqu'il sauvât toutes les apparences, il s'en fallut bien néanmoins qu'il fût un saint. M^{me} de Kérazan, sa mère, ne cessait point de demander à Dieu, comme une autre Monique, la conversion de son fils. Elle crut que les conjonctures où il

¹ Cet abrégé est tiré de la *Vie du R. P. Julien Maunoir*, jésuite, missionnaire de Bretagne, imprimée en 1697, par le P. Boschet (*Note de Grandet*). — Cf. *Recueil des vertus et des miracles du R. P. Julien Maunoir*, par le P. Le Roux, 1715. — *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir*, par le P. Séjourné, Paris, Oudin, 2 vol. in-8°, 1895. — Le P. Maunoir a écrit une *Vie de M. de Tréméria*, restée manuscrite. — Voir aussi *Essai historique sur l'influence de la religion au XVII^e siècle*, tome II, p. 111.

² Il se nommait Nicolas de Saludem, seigneur de Kérazan et de Tréméria.

³ Il était entré au Parlement de Bretagne, le 21 juillet 1645.

était pourraient y contribuer. Elle appela le Père Maunoir dans les paroisses qui lui appartenait, l'obligeant de loger chez elle afin de l'engager à quelques conversations avec son fils. Ce gentilhomme avait entendu plusieurs fois le missionnaire, mais toujours inutilement pour son salut, lorsque le Père Maunoir, venant à Kérazan¹, fut inspiré de faire à Dieu cette prière : « Seigneur, vous avez dégagé M. de Tréméria des liens du mariage² ; si vous l'appeliez à l'Église et aux missions, il travaillerait pour votre gloire et nous serait d'un grand secours. » Cette prière monta jusqu'au trône du Très-Haut. Il en descendit une grâce si extraordinaire sur M. de Tréméria que, dans un moment, il se trouva tout changé. Le lendemain matin, incertain de ce que Dieu demandait de lui, comme il répétait ces paroles de l'apôtre : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » il aperçut le Père Maunoir qui sortait, le sac sur le dos, un bâton à la main, et qui s'en allait en mission ; il le suivit et lui découvrit la résolution qu'il avait prise d'embrasser la vie apostolique. Le Père Maunoir lui conseilla d'aller à Paris et de se retirer au Séminaire des Missions étrangères pour s'y remplir de l'esprit ecclésiastique.

Il y alla ; Dieu l'y dédommagea avantageusement de tous les plaisirs auxquels il venait de renoncer, en lui communiquant un don d'oraison très sublime. Il y reçut les ordres sacrés et revint en Basse-Bretagne³, plein d'une sainte ferveur. Le Père Maunoir n'eut garde de la laisser ralentir. Dès qu'il eut appris son arrivée, il alla voir notre nouveau prêtre à Kérazan et, l'ayant trouvé dans les sentiments d'un zélé missionnaire, il lui en fit faire les fonctions dès le lendemain, dans une chapelle où l'on venait de toutes

¹ Au carême de l'an 1655.

² Il était veuf pour la seconde fois. Sa seconde femme se nommait Marguerite de Lescoët. Il avait un fils et une fille ; cette dernière épousa M. de Kérizac.

³ En juin 1656.

parts gagner des indulgences¹. Il l'obligea de confesser les pèlerins pendant une grande partie de la nuit et, quoiqu'il n'eût point parlé la langue bretonne depuis huit ans, il la parla néanmoins et l'entendit assez bien pour confesser sans peine, ce qui lui parut tenir du miracle. Le P. Maunoir lui fit entreprendre l'instruction de ses vassaux. En se montrant seulement à eux, il les convertissait. Le peuple ne pouvait assez admirer qu'un conseiller au Parlement se fût fait missionnaire, uniquement pour procurer leur salut, et il était touché d'un si grand exemple. Il suivit le Père Maunoir dans ses missions et entretint à Guingamp, pendant cinq semaines², trente missionnaires à ses frais, payant toujours de sa personne, selon sa coutume, encore plus que de sa bourse. Son emploi était de donner la retraite et d'enseigner à faire oraison. Il avait grâce pour cela, car depuis sa conversion, une de ses pratiques était de se retirer dans le Sacré-Cœur de Jésus-Christ où il puisait les lumières dont il avait besoin.

Les fatigues des missions ruinèrent sa poitrine; il s'y forma un abcès qui fut quelque temps après cause de sa mort. Il acheva de se consumer dans la mission de Saint-Pol-de-Léon et y tomba dans une si grande faiblesse qu'il fallut l'emporter chez lui³. Le Père Maunoir l'y vint visiter. M. de Trémaria, sans parler de son mal, lui demanda d'abord des nouvelles des courses apostoliques qu'il venait de faire; il le pria d'instruire les villes de Landernau et de Carhaix, dans l'évêché de Quimper, et lui donna de quoi fournir à la dépense de ces missions. Il voulut qu'on en fit une à Pleumeur⁴, dans l'évêché de Tréguier, durant sa dernière maladie, afin

¹ Il s'agit du pardon de Saint-Tugean, dans la paroisse de Primelin.

² En 1673.

³ Au château de Kerduel, paroisse de Pleumeur, où demeuraient sa fille et son gendre.

⁴ La mission s'ouvrit le 22 mai 1674 et se termina le jour même de la mort de M. de Trémaria.

d'avoir du moins la consolation de faire travailler au salut des âmes, ne pouvant y travailler lui-même. Tout mourant qu'il était, il disait tous les jours la messe et ne cessa de la dire que deux jours avant de recevoir le saint viatique. Il reçut les sacrements en soutane et en surplis ; après quoi, il entra dans une paix qui approche de celle des bienheureux. Il mourut sur les onze heures du soir, le 23 juin 1674, jour auquel, dix-huit ans auparavant, il avait commencé à exercer les fonctions de missionnaire. Il avait conçu une si haute idée des missions, qu'il s'étonnait comment tous les ecclésiastiques qui avaient du zèle n'y travaillaient pas. Tout le monde regretta un saint du caractère de celui-ci qui, parfaitement mort à lui-même, ne vivait plus que pour faire du bien aux autres. La noblesse, le clergé, les maisons religieuses le pleurèrent. L'hôpital de Lannion, en Basse-Bretagne, a le bonheur de posséder son corps.

Il ne serait pas juste de séparer la vie de M. de Kérizac¹ d'avec celle de M. de Trémara ; ce serait désunir ce que Dieu a pris plaisir de joindre : *Quod Deus conjunxit, homo non separet*. M. de Kérizac était un gentilhomme de fort bonne maison², qui avait épousé la fille que M. de Trémara³ avait eue de son mariage ; étant devenu veuf, il s'était fait prêtre en dessein de travailler, comme son beau-père, aux missions de la Basse-Bretagne, sous la conduite du Père Maunoir. Il se dévoua tout entier à ce grand serviteur de Dieu et, s'étant mis sous sa direction, il le suivit à Brest, en l'an 1677, où il fit, pour la première fois, les fonctions de missionnaire et enseigna la doctrine chré-

¹ Une *Vie de M. de Kérizac*, restée manuscrite, a été composée par M^{me} de la Fruglaye, sa petite-nièce.

² J.-B. de Kérizac naquit le 12 octobre 1641, au château de Kerduel, paroisse de Pleumeur.

³ Corentine de Saludem ; le mariage avait été célébré à Kérazan, en 1665. M^{me} de Kérizac mourut subitement en 1675.

tienne aux enfants. Son exemple édifia non seulement le peuple, mais encore tout ce qu'il y avait de gens de qualité dans la ville. On était surpris de voir un homme de naissance comme lui, qui avait beaucoup d'esprit et de politesse et était riche de 20.000 livres de rente, insulter ainsi au monde et lui reprocher d'une manière efficace que ses honneurs et ses plaisirs n'avaient pu le contenter, mais qu'il trouvait une satisfaction solide à servir Dieu et à lui former des serviteurs.

L'Évêque de Quimper ¹ l'appela auprès de lui pour le consulter sur des affaires qui regardaient le bien de son diocèse et l'employa fort utilement dans une mission qui se fit dans sa ville épiscopale. Le marquis de Pontcallec ², qui depuis peu s'était fait prêtre, vint à Quimper se joindre à M. de Kérizac afin de le soulager. L'homme de Dieu lui donna son emploi de catéchiste et prit celui de prédicateur. Ces deux hommes apostoliques furent extrêmement suivis. Le changement que l'on voyait en eux faisait goûter toutes leurs paroles ; l'un, par ses prédications, l'autre, par ses catéchismes, tous deux par leur sainte vie persuadèrent à plusieurs le mépris du monde et à tous le soin de leur salut. M. de Kérizac faisait aimer la vertu ; il était doux, engageant, prévenait tout le monde ; il prêchait de bonne grâce, avec feu, avec onction, en homme convaincu et d'une manière à convertir les plus endurcis. M. de Pontcallec, en apprenant aux enfants à faire le signe de la croix et à réciter le *Pater*, donnait beaucoup à penser aux gens du monde, qui avaient jusqu'alors regardé cet emploi comme infiniment au-dessous d'une personne de sa qualité.

Le Père Maunoir les mena tous deux aux missions de Tréguier et de Saint-Brieuc ³, où chacun les regarda comme les

¹ François de Coëtlogon, évêque de Quimper (1668-1706).

² Alain de Guer, marquis de Pontcallec, né en 1628, marié en 1649 à Françoise de Lannion, entra dans les ordres à la mort de sa femme, se fit missionnaire et mourut recteur de Riec et chanoine de Vannes.

³ Novembre et décembre 1677

trophées de la grâce. Ils eurent bonne part au bien que l'on fit dans ces deux villes épiscopales. Il ne tint pas à M. de Kérisac que l'on ne donnât le collège de Saint-Brieuc aux Pères jésuites. Il offrit 4.000 livres de rente pour les fonder, mais l'ennemi du salut traversa et fit échouer cette sainte entreprise. Ce n'était que pour obéir au Père Maunoir que notre saint prêtre travaillait dans les villes : son attrait était d'aller comme Jésus-Christ annoncer l'Évangile aux pauvres, surtout à ceux de la campagne. Le Père le fit passer dans l'île de Bréhat, située dans le diocèse de Dol, d'où, après un séjour de quelques jours, il vint avec une troupe de missionnaires, instruire les paroisses de La Chèze, de Montcontour, de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc, celles de Locminé et Lesneven dans les évêchés de Vannes et de Léon. Il employait la meilleure partie de son revenu, qui, comme nous avons dit, était fort considérable, à entretenir un grand nombre de pauvres. Il n'avait que de grandes vues qui tendaient toutes à la plus grande gloire de Dieu. Il fournit l'argent nécessaire aux bâtiments de l'église des Ursulines de Lannion. Ce n'était pas assez^A pour lui de travailler à l'instruction de quelques paroisses, il projetait des établissements utiles à tout un diocèse.

Il ne manquait à cet ouvrier évangélique que d'être entré de meilleure heure dans la carrière et de s'être endurci aux fatigues des missions, car elles le consumèrent en peu de temps. Il eut la consolation de mourir en vaillant soldat, les armes à la main et aux prises avec l'ennemi. En effet, faisant le premier sermon de la mission de Pontrioux, dans l'évêché de Tréguier, devant un auditoire fort nombreux, qui l'écoutait avec beaucoup d'avidité, il s'échauffa et s'épuisa si fort qu'il fallut le mettre au lit au sortir de la chaire ; la fièvre étant survenue, il mourut après quinze jours de maladie, le 14 janvier 1679, ayant comblé en peu de temps la mesure de ses mérites et rempli toute la Bretagne de l'odeur de sa sainteté.

Son corps fut porté dans l'église des Ursulines de Lannion, qu'il avait fait bâtir, et y fut inhumé. Ainsi, M. de Trémaria ayant été enterré à l'hôpital de Lannion, la même ville possède les restes précieux de ces deux grands hommes qui ont été des plus saints prêtres de leur siècle¹. Le Père Maunoir ne put se consoler de la mort de son cher pénitent, qu'en pensant au bonheur dont il jouissait. Messire Balthasar Grangier, évêque de Tréguier, dont la mémoire est en bénédiction dans tout son diocèse, fut si sensible à la perte que faisait l'Église par la mort de M. de Kérisac, qu'on prétend qu'elle avança la sienne².

¹ En 1807, la dernière héritière du nom de Kérisac, la comtesse de Loz, fit exhumer les ossements de MM. de Trémaria et de Kérisac ; on les transporta près de Kerduel, dans la chapelle de Saint-Antoine.

² Balthasar Grangier de Liverdi, évêque de Tréguier (1646-1679).

XV

VINCENT DE MEUR

PREMIER SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, A PARIS ¹

1628-1668

Vincent de Meur était né gentilhomme en la paroisse de Tonquedec², en Basse-Bretagne, au diocèse de Saint-Brieuc. Il fit ses études de philosophie et de théologie en l'Université de Paris et y prit le bonnet de docteur de la maison de Navarre. Il était si fervent dans le cours même de sa licence, qu'il enflammait de l'amour de Dieu et du zèle du salut des âmes tous ceux qui étudiaient en Sorbonne avec lui. Il demeurait alors dans une petite communauté au faubourg Saint-Victor³, proche les Pères de la doctrine chrétienne, qui avait été formée et était gouvernée par le Révérend Père Bagot, jésuite⁴, et était composée de dix-huit jeunes étudiants, qui s'appliquaient tous également à acquérir la science et la vertu. M. de Meur était du nombre

¹ Cf. *Vincent de Meur, missionnaire breton*, par Arthur du Bois de la Villerael, in-8°, Saint-Brieuc, L. Prud'Homme, 1885. — *Histoire de la Société des Missions étrangères*, par Adrien Launay, 3 vol. in-8°, Paris, Téqui, 1894. — *Études religieuses des Jésuites*, mars 1896, article du P. Brucker.

² Tonquedec, canton de Plouaret, arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord). — Cf. Arthur du Bois, op. cit., pages 10 et suiv.

³ Il est plus probable que cette maison se trouvait dans le faubourg *Saint-Marcel*, rue Copeaux. — Cf. *Histoire de la Société des Missions étrangères*, tome I, page 13.

⁴ Le P. Jean Bagot, fils du syndic des bourgeois de Saint-Brieuc, était né dans cette ville à la fin du xvi^e siècle.

et, après la mort du Père Bagot, il fut choisi pour en être le supérieur.

Voici comment se forma le Séminaire des Missions étrangères à Paris, ainsi que nous l'apprenons dans la *Vie de M. Boudon*, où il est dit qu'avant que ce saint archidiacre eût reçu le sacerdoce, ce qui n'arriva qu'en 1655, « il fut un des premiers qui se trouva associé
 « avec ces célèbres serviteurs de Jésus-Christ qui ont
 « donné commencement au fameux Séminaire des Missions
 « étrangères. Il s'en explique lui-même dans ses écrits :
 « Nous étions, dit-il, jusqu'à dix-huit jeunes gens logés
 « ensemble dans un même corps de logis, les uns étudiants
 « en droit, les autres en philosophie ou en théologie et
 « les autres s'occupant à d'autres exercices, mais tous
 « très bien unis sous la conduite du Révérend Père Bagot,
 « jésuite¹. On peut voir encore ce qu'il dit à ce sujet dans
 « le chapitre premier du livre II, qui a pour titre : *Le*
 « *Chrétien inconnu*. Dieu, dit-il, a voulu donner quelque
 « part à la publication de son Évangile à de jeunes hommes
 « qui demeuraient ensemble, il y a environ cinquante
 « ans. On peut dire, poursuit-il, que ces jeunes gens ont
 « été une petite source qui est devenue un grand fleuve,
 « par le nombre des évêques et vicaires apostoliques que
 « l'on a choisis parmi eux pour l'Orient et pour l'Occident
 « et qui ont été envoyés aux deux extrémités de la terre.
 « C'est de ce nombre que l'on a tiré des évêques pour
 « Siam, pour la Chine et pour le Canada, afin d'en être les
 « premiers pères, et c'est ce qui a donné l'origine au
 « Séminaire des Missions étrangères que l'on voit dans
 « Paris, qui est la bonne odeur de Jésus-Christ et qui
 « répand partout la doctrine évangélique.

« Ceux qui commencèrent ce célèbre Séminaire, outre
 « M. Boudon, furent : M. de Meur, qui eut dans la suite,

¹ Sur cette Société, dirigée par le P. Bagot, lire l'article cité du P. Brucker, *Études religieuses*, mars 1896.

« après le Révérend Père Bagot, la conduite de cette
 « maison ; M. l'abbé Pallu, qui fut depuis évêque d'Hélio-
 « polis, après avoir été un missionnaire très zélé dans les
 « Indes ; M. de Montigny, ensuite évêque de la Chine ;
 « M. de Laval, évêque de Québec ; M. Poitevin, qui fut
 « curé de Saint-Josse, à Paris ; M. Fermanel, qui a été un
 « saint prêtre ; MM. Bézard, Gusel, Gazil¹ et plusieurs
 « autres dont le mérite a été assez connu et dont les noms
 « sont écrits dans le livre de vie².

« On avait dès lors tant d'estime pour M. Boudon,
 « qu'après le décès du Révérend Père Bagot, qui avait con-
 « duit jusqu'alors avec tant de sagesse le bel ouvrage dont
 « nous parlons, on jeta d'abord les yeux sur lui, quoiqu'il
 « ne fût pas encore prêtre, pour être le supérieur des
 « autres ; mais il marqua tant de répugnance pour
 « l'honneur qu'on lui voulait faire, alléguant sur toutes
 « choses qu'il n'était pas convenable qu'un simple laïque
 « fût à la tête de plusieurs ecclésiastiques d'un si grand
 « mérite, que le sort tomba heureusement sur M. de Meur,
 « personnage fort zélé et d'un grand cœur pour la gloire
 « de Dieu, docteur de la maison de Navarre³. »

Lorsque le Séminaire des Missions étrangères fut établi
 à Paris, par lettres patentes, en l'année 1663⁴, M. de Meur,

¹ M. Gazil succéda à M. de Meur dans la charge de supérieur. Cf. Launay, page 174.

² Il faut relever ici plusieurs inexactitudes de détail : M. Pallu fut évêque avant d'aller dans les Indes. Cf. Launay, p. 34. — De la Villerabel après *l'Essai historique sur l'influence de la Religion en France au XVII^e siècle*, donne la cure de Saint-Josse à un M. Piques. Cf. p. 28, et Poitevin est nommé comme procureur des vicaires apostoliques. Cf. Launay, p. 76. — De Montigny fut d'abord missionnaire en Amérique. Cf. Launay, p. 446.

³ *Vie des Saints*, par le P. Giry, tome III, édition de 1719, au 31 août. — S'il y a des erreurs historiques dans cette longue citation, elles sont imputables plutôt au P. Giry qu'à M. Grandet.

⁴ Le Séminaire des Missions étrangères fut établi à Paris par lettres patentes du mois de juillet 1663, enregistrées au Parlement le 7 septembre et confirmées par le Saint-Siège, le 11^e août 1664 (*Note de Grandet*).

d'une commune voix, en fut élu le premier supérieur. En faisant faire le bâtiment de ce Séminaire ¹ en la rue du Bac, où la duchesse d'Aiguillon eut beaucoup de part par ses grandes libéralités, il fit graver en grosses lettres, sur une des murailles, ces paroles de l'Évangile : *Jam albescunt messes*, qui signifiaient que la moisson évangélique était prête à recueillir et qu'il ne manquait que des ouvriers pour y travailler.

Cette charge ne l'empêcha pas d'aller tous les ans une ou deux fois en mission dans les lieux les plus abandonnés de divers diocèses, où les évêques l'appelaient. Il en fit une à Vieux-Château ², terre en Bourgogne, au diocèse de Sens, appartenant à M^{me} d'Aligre, veuve de M. d'Aligre, fils de M. d'Aligre, chancelier de France, où il fit beaucoup de fruit.

Quelque temps après, il entreprit un voyage en Bretagne pour des affaires de famille, où il avait intérêt. Il y trouva le Père Maunoir, fameux jésuite, qui faisait mission dans une paroisse voisine de celle où il était. La ferveur de ce grand missionnaire, qu'une grâce abondante suivait partout où il allait pour travailler au salut des âmes, détermina M. de Meur à l'accompagner dans ses missions et lui fit oublier le sujet de son voyage et dire à Notre-Seigneur : « Mon Dieu, je m'en vais vaquer à vos affaires ; prenez, s'il vous plait, soin des miennes. » Voici ce qui est dit dans la *Vie du Père Maunoir* (page 257) : « Un docteur de Sorbonne, nommé M. de Meur, supérieur du Séminaire des Missions étrangères et fort connu en Bretagne sous le nom de Prieur de Saint-André ³, l'attendait avec une troupe de missionnaires pour le mener à la paroisse de Tonquedec, où il était né et où il voulut travailler sous ses ordres. Au

¹ Ce n'est pas M. de Meur qui fit construire la maison du Séminaire. Cf. Launay, op. cit., tome I, pages 75 et 269.

² Vieux-Château, canton et arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

³ Il était prieur de Saint-André de la Bellière.

commencement de cette mission, on amena au Père une fille qu'on croyait obsédée et qui probablement n'était que folle ; mais les accès de sa folie étaient très violents. Dans ses meilleurs intervalles, elle ne pouvait souffrir que personne s'approchât d'elle. Elle ne voulait point manger et l'aversion qu'elle avait pour la prière était si grande, qu'on ne pouvait pas même lui faire prononcer le nom de Jésus. Le Père ne fit que lui donner sa bénédiction, et aussitôt elle s'adoucit et s'apprivoisa avec le monde. Elle mangea et elle revint à son bon sens ; quelques jours après elle se confessa et communia et, depuis, elle a toujours été dévote et raisonnable. »

La guérison des maladies spirituelles de l'âme surprenait beaucoup plus M. de Meur que la guérison des maladies du corps et de l'esprit. Il ne pouvait assez admirer les prodigieux effets que produisaient dans le cœur de tout le monde les discours du Père Maunoir, et il y fit éclater son étonnement à la dernière prédication par où le Père finit tous les exercices ; car, ce docteur éclairé, remarquant le silence et l'attention d'un effroyable auditoire qui s'étendait de tous côtés, beaucoup plus loin que la portée de la voix, et entendant ensuite les gémissements et les cris de cette multitude infinie, ne put s'empêcher de dire : « Il faut l'avouer, il y a ici quelque chose de divin. » Et, quand l'action fut finie, il ajouta dans le même sentiment d'admiration : « Que tous ces hommes, même les plus éloignés, entendent le prédicateur, ou (ce qui serait encore plus extraordinaire) qu'ils l'écoutent comme s'ils l'entendaient ; que le prédicateur, qui ne dit rien que d'assez commun, touche ses auditeurs jusqu'aux larmes et moi tout le premier, et qu'il nous inspire à tous un regret sincère de nos fautes sans qu'il y ait presque personne qui ne les pleure amèrement : non, l'éloquence humaine ne va pas jusque-là ; c'est un miracle qui ne peut venir que de Dieu et que Dieu ne fait, comme nous le voyons, que par l'organe du Père Maunoir. »

La réflexion d'un homme aussi habile et aussi expérimenté que l'était M. de Meur, est fort remarquable, mais elle ne lui était point particulière.

Étant de retour à Paris, Dieu lui adressa plusieurs âmes choisies pour les conduire à une sublime perfection, entre autres M^{lle} Perriquet¹, fille d'un mérite extraordinaire pour l'esprit et pour les sciences, car elle savait toutes les langues, même les langues orientales, la philosophie, la théologie et les mathématiques, en perfection. Ses talents étaient infiniment au-dessus des personnes de son sexe et M. Thévenot, bibliothécaire du roi, son parent, a mis dans la bibliothèque du roi cinq volumes in-folio, composés et écrits de la main de M^{lle} Perriquet, sur toutes sortes de sciences. Mais, après sa conversion, M. de Meur lui apprit à ensevelir tous ces talents dans le silence et dans l'oubli pour les faire profiter au centuple. Instruite à l'école d'un si pieux et habile directeur, elle renonça à parler de toutes les sciences spéculatives qu'elle avait autrefois étudiées et elle se fit gloire de ne savoir plus rien autre chose que Jésus-Christ crucifié. Elle se borna à faire les fonctions de maîtresse d'école et à enseigner le catéchisme aux petites filles des villages où elle suivait M. de Meur lorsqu'il allait faire mission.

Ce saint prêtre, étant persuadé qu'un missionnaire ne saurait bien enseigner utilement aux peuples les vérités et les vertus chrétiennes s'il ne les pratique lui-même, était très pénitent et fort mortifié. Il fut passer un carême à la Chartreuse de Dijon, où il étonna tous les chartreux par l'austérité de son jeûne, par la longueur de ses oraisons et par l'exactitude de son silence, de manière qu'il surpassait de loin tous ces saints religieux dans les pratiques de leur ordre. Il s'y épuisa tellement qu'ayant repassé par Vieux-

¹ M. Grandet, dans ses *Mémoires*, donne quelques détails sur M^{lle} Perriquet, dont il avait formé le projet d'écrire la *Vie*. Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome II, pages 366 et suiv.

Château¹, où il avait laissé M^{lle} Perriquet, il y tomba malade et y mourut quelques jours après, en 1668, étant assisté à la mort par feu M. Guilloire, chanoine de Notre-Dame de Paris, très saint prêtre, lequel, revenant d'Autun, passa par hasard à Vieux-Château, où il sembla que Dieu l'avait conduit exprès pour rendre les derniers devoirs à M. de Meur, son ami. On enterra son corps dans l'église paroissiale de Vieux-Château² et on apporta son cœur dans le Séminaire des Missions étrangères, à Paris; on le mit dans la chapelle avec cette épitaphe gravée sur un marbre en lettres d'or :

D. O. M.
HIC JACET
DOM. VINCENT. DE MEUR,
VIRI APOSTOLICI,
COR
PLANÈ IGNEUM
IN SPEM VITÆ ÆTERNÆ³

La mort de M^{lle} Perriquet suivit de près celle de M. de Meur et on l'enterra dans l'église paroissiale de Vieux-Château, proche la tombe de M. de Meur.

APPENDICE. — M^{me} d'Aligre, chez qui l'un et l'autre sont morts, m'ayant communiqué un mémoire qui contient les circonstances de la précieuse mort de ce fervent missionnaire et de sa maladie⁴, je crois faire plaisir à ses enfants de le donner au public qui en sera édifié :

¹ Pour y prêcher une mission et recueillir les germes qu'il avait semés deux ans auparavant. — Cf. de la Villerabel, page 91 et Launay, page 171.

² La tombe de M. de Meur est encore à Vieux-Château. Elle a été réparée il y a quelques années. — Cf. de la Villerabel, page 95.

³ Cette plaque a disparu à l'époque révolutionnaire. — De la Villerabel donne cette épitaphe avec une variante : *Domini Vincentii de Meur cor plane apostolicum.*

⁴ Sur les relations de M^{me} d'Aligre et de M. Grandet., Cf. *Mémoires de Grandet*, publiés par M. Letourneau, tome II, page 365 et suiv.

Puisque vous désirez savoir les particularités de la maladie et de la mort de M. de Meur, je vous dirai que ce grand serviteur de Dieu tomba malade le jeudi 21 juin, vers les quatre heures du soir. Il avait eu auparavant quelques petites incommodités, néanmoins il n'en avait rien dit. Son mal commença par un frisson et une manière de dégorgement de bile avec fièvre. Il se jeta d'abord sur son lit pour y reposer et, incontinent après, se trouvant fort abattu, il fut obligé de se coucher tout à fait. Comme l'on sut qu'il se trouvait mal, on entra dans sa chambre. Il témoigna une grande joie de souffrir, disant : « Nous avons tant parlé de la souffrance, il est bien juste que je souffre », donnant à connaître par ses paroles un grand amour et une grande soumission à la volonté de Dieu dans son mal, dont les commencements le mettaient dans une extrême faiblesse. Il pria qu'on en remerciât Dieu pour lui, ajoutant agréablement qu'autrefois deux de ses amis, ayant appris qu'il était malade, en dirent un *Te Deum* pour action de grâces. Il proposa, si son mal continuait, qu'il aurait grande joie d'aller mourir à l'hôpital de Sainte-Reine¹, parmi les pauvres, mais, comme on lui dit qu'il en était à cinq lieues, il n'en pressa plus. Il passa le reste de la journée et de la nuit fort appliqué à Dieu et ne dormit point.

Le vendredi on le changea de chambre et, comme celle qu'on lui donnait était proche de la sienne, il y alla lui-même de son pied, se faisant seulement soutenir. Un peu auparavant, il paraissait si absorbé en Dieu, qu'il n'entendit rien d'un fort grand bruit qu'on fit par hasard près de lui, tant il était recueilli. Il n'oublia pas à demander si on s'était souvenu de remercier Dieu pour lui de cette maladie et, quand il sut qu'on l'avait fait, il en fut

¹ Sainte-Reine, canton de Fresne-Saint-Mamès, arrondissement de Gray (Haute-Saône).

fort aise. Dès le vendredi son mal parut grand : on ne le croyait pas encore si dangereux. Néanmoins, ce jour-là même, la Providence permit qu'un de ses amis, nommé M. Guilloire, chanoine de Notre-Dame de Paris, le vint voir. Il le reçut avec joie et, peu de temps après, il se confessa à ce digne ecclésiastique. Il pensait et parlait continuellement à Dieu, disant dès lors à son corps : « Oh ! « qu'il est juste que tu souffres ! Mon Dieu, qu'il est bon « que vous m'ayez humilié ! » Il reprochait souvent à son cœur de n'avoir pas assez aimé Dieu. Il en témoigna une fois tant de douleur, qu'une personne qui se trouva près de lui fut obligée de lui dire : « Mais il veut l'aimer. »

Il ne dormait point et priait presque toujours disant souvent : « Volonté de Dieu, je m'unis à vous ; mon Seigneur et « mon Dieu, je vous adore du plus profond de mon cœur ; « mon Dieu, ôtez-moi de ce monde, quand il vous plaira, « et me mettez dans le purgatoire pour y souffrir jusqu'à « la fin du monde, car j'en mérite bien davantage. Ah ! « méchant cœur, que tu souffres ! mais tu en mérites bien « davantage de n'avoir pas aimé Dieu de toutes tes forces. « Oui, mon Dieu, je m'anéantis jusqu'au centre de la « terre. » On lui demanda s'il trouvait bon qu'on mit des reliques auprès de lui : « Je le veux bien, dit-il, mais ne demandez pas ma santé. »

Comme sa fièvre était très ardente, on appréhenda le transport au cerveau ; c'est pourquoi on jugea à propos de lui faire recevoir le saint Viatique. On lui en parla. Il en fut fort aise et s'y prépara par une seconde confession. Ce fut le samedi, vers les cinq heures du soir. Il entra dans des sentiments admirables de pénitence. Il soupirait toujours vers Dieu, disant des choses infiniment touchantes, qu'on n'a pas retenues. Il demanda lui-même le surplis et l'étole, qu'on donne aux prêtres dans de semblables occasions. Il était alors fort abattu, mais la vue de son divin Maître lui donna un nouveau

courage. Il ne put pourtant se lever, étant trop faible, néanmoins il fit des actes de foi fort ardents, disant le *Credo* avec une grande ferveur. Pour l'acte de contrition, vous eussiez dit que toute sa nature se ranimait pour détruire le péché : « Oui, dit-il, avec une voix haute et une force extrême, je donnerais mille vies pour anéantir le péché » et ensuite, s'anéantissant lui-même, il s'accusait d'être un misérable pécheur, d'avoir été fort infidèle à Dieu, « mais, poursuivit-il, on ne me croira pas, ce ne sont que des paroles ». Il voulut encore le persuader par une humilité prodigieuse, se regardant comme un ver de terre qui avait mérité l'enfer et d'être sous les pieds des démons. Il demanda pardon aux assistants et, regardant M. Guilloire qui portait le Saint Sacrement, accompagné de trois ecclésiastiques, il ajouta qu'il lui demandait pardon à lui et en sa personne à tous les missionnaires. Il remit sa vie et sa mort entre les mains de Dieu, protestant que, s'il lui redonnait la santé, il voulait vivre tout autrement qu'il n'avait fait. Il semblait, en recevant la sainte Hostie, être tout embrasé de foi et d'amour. Il demeura assez longtemps après dans un grand recueillement.

Vers le soir, il fut fort travaillé de quelques peines intérieures qu'il souffrit. On l'entendait dire : « Volonté de Dieu, je m'unis à vous. Oui, mon Dieu, je vous aime et vous aimerai toute ma vie. Mon Dieu, envoyez-moi ce qu'il vous plaira ; votre saint nom soit béni. La vie et la mort, tout m'est égal. Ah ! si j'en reviens, je vivrai bien d'une autre manière que je n'ai fait, car je suis le plus méchant de tous les hommes. Ah ! qu'on ne me connaît pas ! Mon Dieu, soyez adoré et aimé de toutes vos créatures. Pourvu que Dieu soit aimé et reconnu, que tout le reste périsse, il n'importe, car il n'y a que Dieu qui soit quelque chose, tout ce qui n'est point Dieu n'étant rien. »

Quand ses maux redoublaient, il redoublait ses prières, disant : « Dieu soit glorifié, Dieu soit adoré ! Oh ! qu'il est

bon ! Volonté de mon Dieu, je m'abandonne à vous. » Ce n'étaient quasi que de continuels élans d'amour. Il s'était donné à Dieu comme une hostie consacrée à son service. Les sentiments qu'il avait de lui-même étaient fort humbles et pleins d'un grand respect pour Dieu.

Il souffrit beaucoup dans son esprit, la nuit du samedi au dimanche et une partie de la matinée ; l'attaque paraissait rude et la résistance forte et vigoureuse. Étant dans cette souffrance, il disait : « Quand je veux dormir, le démon me réveille pour me représenter ma peine. Il serait impossible de résister longtemps au mal extérieur et au combat du dedans. Je ne m'étonne pas des paroles extérieures que Job proférait dans ses peines ; mais, poursuivait-il, si Dieu se veut servir de l'entremise des démons pour me faire souffrir dès ce monde les peines du purgatoire, j'en suis content. » Il croyait n'avoir mérité que l'enfer, mais il ne laissait pas de dire avec une grande foi : *In te Domine speravi, non confundar in æternum*. Enfin, le combat dont nous venons de parler fut si terrible, qu'il crut que le démon s'en mêlait, ce qui l'obligea à prier la Sainte Vierge et son bon ange. Il se fit lire sur lui l'Évangile de saint Jean, après quoi il se trouva extrêmement soulagé, selon qu'il le dit lui-même à une personne de confiance qu'il pria d'en remercier Dieu pour lui. Il avait une aversion étrange du péché. Je pense qu'il n'est point hors de propos de dire ici que peu de jours avant qu'il fût malade, il disait, la larme aux yeux, avec une douleur qui allait jusqu'au cœur : « Ah ! faut-il que des hommes offensent Dieu ! »

Sur le soir du dimanche, le voyant assez mal, on lui demanda s'il voulait qu'on écrivît à Paris. Il pria qu'on le fît à M. Bézard, ajoutant : « C'est assez d'avoir ici M. Guilloire, mais ils prieront Dieu ; qu'ils avertissent la mère du Saint-Sacrement et la mère de l'Enfant-Jésus. »

Le lundi matin, les médecins ayant jugé qu'il le fallait

saigner du pied, on le fit. Il en parut beaucoup mieux et, peu de temps après, il se trouva entièrement délivré de toutes ses peines intérieures. Je pense que Dieu se communiqua alors à lui très particulièrement, témoignant que la privation de ses peines le mettait dans un grand repos. Il fut tout le reste du jour avec un visage riant comme sont ceux qui goûtent et, pour ainsi dire, qui savourent Dieu. Sur le soir on ne voulut pas hasarder la nuit sans lui faire recevoir l'Extrême-Onction. Il y était déjà disposé, mais il prit encore du temps pour s'y mieux préparer. M. Guilloire le réconcilia pour la troisième fois. Ce fut lui qui lui donna ce dernier sacrement. On fit les prières ordinaires, où il était fort attentif, faisant des actes de foi, d'espérance, etc. Dans une profonde humilité, il disait les prières selon les sens où les saintes huiles étaient appliquées. Oh ! qu'il dit de bon cœur qu'il ne voulait plus que ses oreilles ouïssent d'autres discours que ceux de Dieu, mais quelles marques ne donna-t-il pas de sa confiance ! « Oui, dit-il, j'espère que Dieu me fera la miséricorde d'entrer dans sa gloire, que Jésus-Christ viendra au-devant de moi avec la Sainte Vierge et les saints anges. » Il disait ces choses dans la ferveur d'un homme qui jouit déjà de ses espérances. Il ajouta que la Sainte Vierge était sa bonne mère et sa sainte maîtresse, que c'était elle qui avait commencé à le conduire et qu'il lui devait le peu de bien qu'il avait fait. Il pria saint Joseph, auquel il était fort dévot. Il assura que la vie et la mort lui étaient égales. Il témoigna être fort content de M. Guilloire, disant qu'il lui donnait dans cette occasion des marques d'une véritable amitié. Depuis, il ne parlait que de Dieu, tantôt baisant le crucifix, tantôt faisant des actes d'amour, d'abandon ; enfin, il paraissait un ange dans la paix et dans la jouissance. Une personne de confiance lui demanda s'il ne souhaitait point qu'on fit quelque chose pour lui, après sa mort. Il répondit : « Des messes et des aumônes

aux pauvres. » Quelque temps après, il dit à la même personne qu'il se mettait dans la confiance, ajoutant qu'il ne se sentait attaché à rien. Il nomma quelques personnes dont il prenait soin, pour qui il eût été content de demeurer encore dans le monde, si Dieu le permettait, jugeant qu'elles avaient besoin de quelques secours. Il fut toute la soirée, qui était le lundi, tout absorbé en Dieu. Il avait tâché, l'après-dîner, de dire son chapelet. Comme il se sentit mieux, il demanda s'il ne pourrait pas dire son bréviaire. Il avait un grand désir de communier le lendemain, mais, comme il avait reçu le Viatique le samedi, cela ne se put faire.

Le mardi matin, vers les trois heures, il baissa tout à coup. On crut qu'il allait mourir. On éveilla tout le monde et, depuis cette heure-là jusqu'à onze heures et un quart qu'il mourut, il perdait souvent connaissance et puis il revenait aussitôt. Cela est admirable que, pour les choses de Dieu, jamais il ne s'égarait. Il baisait la croix, il priait Jésus et sa sainte Mère de le vouloir secourir. Vous eussiez dit qu'il savourait ces paroles : *Nunc et in hora mortis*. Prononçant le nom de Jésus, il disait : « Opérez en moi, doux Jésus, la vertu de votre saint nom. Sauvez-moi, je suis un pécheur. »

Il avait grande peine à prendre de la nourriture. M. Guilloire le pressait à le faire, par obéissance, pour imiter Notre-Seigneur qui s'était rendu obéissant jusqu'à la mort. Le malade y tâchait ; cependant rien ne passait plus que quelques petites gouttes de vin. Enfin, comme on crut qu'il allait mourir, on dit les prières des agonisants et l'on continua toujours depuis à prier Dieu pour lui. On craignait qu'il n'eût une furieuse agonie ; mais Dieu l'en délivra, car, environ vers les onze heures, on vit bien qu'il n'en pouvait plus : il faisait un certain plaint d'une personne qui souffre, sa fièvre était toujours très ardente. Un quart d'heure avant que de mourir, il fut (au moins

à l'extérieur) sans aucune connaissance ; il regardait fixement, apparemment sans rien voir. On lut la Passion sur lui et, comme elle achevait, il expira dans une grande paix. Un bon curé de ses amis, qui était présent, lui ferma la bouche et les yeux et M. Guilloire fut incontinent dire la sainte messe pour lui.

Voilà à peu près ce que j'ai pu retenir de la maladie et de la mort de ce saint homme qui, pendant tout ce temps-là, ne parla jamais ni de ses parents ni de son pays, Dieu seul lui étant toutes choses. Aussi croit-on qu'il est mort du divin amour. Il ne pouvait plus parler que de Dieu. Ses longues oraisons et ses grandes austérités ont pu avancer ses jours.

Les chartreux de Dijon disent qu'ils ne savent de quoi il a vécu pendant une retraite qu'il fit chez eux durant cinquante jours, ce dernier carême. Il faut bien qu'il soit vrai, car il dit en confiance à un de ses amis qu'il n'avait jamais moins mangé, ajoutant qu'il lui semblait n'avoir jamais rien fait pour Dieu que ce qu'il avait fait pendant cette retraite. Auparavant il en avait fait une autre, à Beaune, de quinze jours. Étant à Vieux-Château, avant qu'il tombât malade, ceux qui couchaient proche de sa chambre assurent qu'il pria presque toute la nuit ; même il marchait, sans doute afin de ne dormir pas. Il passait un temps considérable à l'église quasi toujours à genoux. Il était à la table en oraison et, après le repas, ses discours n'étaient que de piété, disant qu'il fallait toujours prier Dieu, parler de Dieu ou se taire. Ceux qui lui rendirent les derniers devoirs qu'on rend aux morts, disent qu'il était dans une maigreur étrange et que son corps était tout déchiré de coups de discipline. Ils ne doutent point que Dieu ne l'ait retiré de si bonne heure pour récompenser ses travaux. C'est à nous à profiter d'un si bel exemple.

XVI

LOUIS EUDO DE KERLIVIO

VICAIRE GÉNÉRAL DE VANNES ¹

1621-1685

M. de Kerlivio naquit le 14 novembre 1621, à Hennebont, en Bretagne, d'une famille distinguée et très opulente. Il reçut de la nature un corps bien fait, une humeur accommodante et honnête, un esprit vif et solide et, de ses parents, une belle éducation. Après ses études, qu'il fit partie à Vannes ², partie à Bordeaux, il revint dans son pays, où il commença à se produire dans le grand monde. Il attacha son cœur à une demoiselle d'une rare beauté mais sans fortune. Il lui promit même de l'épouser. Ses père et mère n'oublièrent rien pour l'en détacher et, enfin, lui défendirent de la voir. Comme il ne voulait pas leur déplaire, cette défense lui causa un chagrin très sensible. Pour le dissiper, il résolut de faire un voyage à Paris. Pendant le séjour qu'il y fit, la demoiselle, moins constante que lui, en épousa un autre. Cette nouvelle, que lui manda son père avec ordre de revenir auprès de lui, fit que, dégoûté du monde et de ses vanités, il ne songea plus

¹ Extrait de *Sa Vie*, composée par le P. Champion, jésuite, imprimée à Nantes, chez Querro (*Note de Grandet*). — Cf. *Vie des trois fondateurs des missions de retraite*, par le P. Champion, édit. Watrigant; Lille, 1886. *Histoire du vénérable Julien Maunoir*, par le P. Séjourné (Paris, Oudin, 1895).

² Dom Lobineau indique Rennes comme le lieu de ses premières études.

qu'à le quitter. Cachant néanmoins sa résolution à ses parents, il les pria de lui permettre de rester encore à Paris et il alla faire une retraite chez les Révérends Pères Carmes des Billettes. Il y passa six semaines en solitude sous la conduite du Père Donatien de Saint-Nicolas, homme fort éclairé dans les voies du ciel, qui l'assura que Dieu l'appelait à l'état ecclésiastique. C'est ce qui fit qu'au sortir de chez eux il alla se présenter au Séminaire des Bons-Enfants, où il fut reçu par le vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission¹. De là il fit savoir à ses père et mère la résolution qu'il avait prise d'être d'Église. Eux qui ne s'attendaient à rien moins qu'à un changement si subit et qui espéraient faire de ce fils l'appui de leur maison, lui écrivirent un refus avec tout ce que la douleur leur put suggérer de plus pressant pour le détourner de son dessein ; mais la grâce l'avait déjà rendu insensible aux atteintes de la chair et du sang. Il entra dès lors dans cette voie d'austérité, d'abnégation de lui-même, de mépris du monde, de recueillement qu'il n'a jamais quittée depuis, de sorte que M. Vincent disait de lui que, dès le commencement, il avait égalé les plus fervents religieux et qu'il n'était pas digne de le conduire.

Dans ces saintes dispositions il prit les Ordres sacrés et reçut la prêtrise, de l'avis de son directeur, et le même jour qu'il dit sa première messe il fit un discours de piété très onctueux et très pathétique aux ecclésiastiques du Séminaire des Bons-Enfants. Il y demeura encore quatre ans, étudiant sous les professeurs de Sorbonne. Son père qui, à la fin, avait consenti qu'il embrassât l'état ecclésiastique, voulut qu'il prit des degrés en Théologie. Pour lui obéir, il se fit passer bachelier en Sorbonne et entra en

¹ Saint Vincent de Paul s'était retiré au collège des Bons-Enfants, en 1625; c'est là qu'il jeta les fondements de la Congrégation de la Mission.

licence, mais, la mort de sa mère l'ayant rappelé en son pays, il revint en Bretagne sans l'avoir achevée. A son arrivée à Hennebont, tout le monde fut surpris de le voir si changé. Ce n'était plus ce jeune cavalier si enjoué, si leste, si agréable en ses manières : c'était un prêtre modeste, recueilli, solitaire, mort à soi-même, dégagé des choses de la terre, uniquement occupé à procurer sa sanctification et celle des autres.

Son père, qui avait eu d'abord un peu de peine à goûter sa conduite, en fut dans la suite tellement touché qu'il s'en rendit l'imitateur. Il prit même son fils pour directeur et pour confesseur, lui ouvrant son cœur avec une simplicité d'enfant, réglant par ses avis les exercices de piété et les œuvres de charité qui partageaient tout son temps. Sa maison devint comme un hôpital. On prit un valet exprès pour porter aux malades des bouillons et des médicaments, une servante pour les apprêter. Deux parentes, filles dévotes, étaient occupées à faire les chemises et les habits pour les distribuer aux pauvres. Deux fois la semaine, on traitait tous ceux qui se présentaient et on donnait encore à chacun une aumône en argent. Le père donnait chaque jour au fils une somme réglée pour l'employer en bonnes œuvres. Il n'y avait sorte de biens que ce fils zélé ne suggérât au père et à quoi ce charitable père ne se portât aussitôt. Mais ils ne vécurent pas longtemps ensemble. La patience couronna toutes les vertus du père, qui, après avoir été longtemps tourmenté du cruel mal de la pierre, mourut entre les bras de son fils, à qui il fit sa confession générale et de qui il reçut tous les sacrements.

M. de Kerlivio, se trouvant maître, après le décès de son père, d'un patrimoine fort considérable, se persuada qu'il n'en était que l'économe sous la direction de Jésus-Christ, qui en devait régler les usages pour sa gloire. Ce fut dans cette vue qu'il acheva de bâtir et de renter l'hôpital d'Hennebont qu'il meubla. Il y fonda l'entretien de deux

Sœurs de la Charité pour avoir soin des malades, outre les deux que son père y avait déjà établies. Il donna de plus une maison pour recevoir les pauvres orphelins avec une somme d'argent pour leur faire apprendre des métiers. Il prit soin de la subsistance de plusieurs honnêtes familles, que la honte empêchait de déclarer leur nécessité. Il dota entièrement ou en partie plusieurs religieuses dont quelques-unes sont mortes en odeur de sainteté et, enfin, il n'épargnait rien pour retirer de misérables créatures du libertinage en les plaçant en des maisons non suspectes et en leur payant leur pension. Comme il n'avait point d'autre vue en entrant dans le saint clergé que de secourir les âmes les plus abandonnées et de choisir les emplois les moins éclatants, il se retira dans l'hôpital d'Hennebont peu de temps après qu'il eut perdu son père. Il s'y fit faire un petit appartement à dessein d'y employer le reste de ses jours à servir les pauvres en qualité de chapelain et de confesseur. Il s'acquittait admirablement de tous ces devoirs de charité, surtout à l'égard des malades, les visitant plusieurs fois le jour et la nuit pour les consoler et les assister dans leurs besoins. On l'a vu passer quelquefois trois semaines de suite sans se coucher, se tenant aux pieds des mourants et ne les quittant point qu'ils n'eussent expiré.

Messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes¹, faisant sa visite à Hennebont, fut informé par la voix publique de ses vertus et de son mérite, et il marqua à ceux qui lui en parlèrent son étonnement de ce qu'il ne le venait pas voir. On lui dit que c'était un homme qui méprisait les maximes du monde, qui ne cherchait que la retraite et qu'on ne voyait qu'à l'autel et auprès des malades de son hôpital. Il l'envoya quérir. M. de Kerlivio

¹ Charles de Rosmadec, évêque de Vannes (1648-1671), puis archevêque de Tours (1671-1672).

vint dans son air négligé. Le prélat n'en fut point choqué et, entrant en conversation avec lui, il reconnut qu'un extérieur de si peu d'apparence cachait un mérite extraordinaire. Il l'obligea de l'accompagner à la visite des Ursulines, et ces bonnes filles le lui ayant demandé pour confesseur il le pria de leur rendre ce service. M. de Kerlivio le fit pendant deux ans par pure charité. La raison pour laquelle il quitta cet emploi est remarquable. Assis-tant une religieuse à la mort et voyant les transports d'amour qu'elle avait sur les paroles qu'il lui suggérait, il ressentit lui-même un si violent assaut de ce divin amour qu'il en pensa mourir. Il se rompit une veine dans la poitrine et jeta une grande abondance de sang ; les médecins le crurent mort. Il fallut le porter en chaise à son hôpital. Il fut six mois languissant, ne vivant que de lait d'ânesse.

Les Pères Rigoleuc et Vincent Huby ¹, jésuites, si connus en Basse-Bretagne par le grand nombre des âmes qu'ils y ont gagnées à Jésus-Christ, étant venus faire une mission à Hennebont, eurent occasion de le connaître et de traiter avec lui. Ce fut là le commencement de cette sainte union qui fut depuis entre ces trois grands serviteurs de Dieu, et dès lors M. de Kerlivio prit le P. Huby pour son directeur. Les deux Pères, au retour de leur mission, étant allés en rendre compte à M^{sr} l'Évêque, lui dirent tant de bien de M. de Kerlivio que ce prélat lui manda de quitter sa retraite pour venir auprès de lui travailler sous ses ordres. Le serviteur de Dieu obéit, mais le prélat, étant allé aux États de Bretagne qui se tenaient à Vitré, et de là à Paris, pour présenter au roi les cahiers des États, il obtint la permission de retourner à son hôpital d'Hennebont, où il reprit ses exercices ordinaires avec plus de ferveur que

¹ Sur le P. Vincent Huby, jésuite, cf. *Vies des Saints de Bretagne*, par dom Lobineau, pages 578 et suiv. — Cf. également *Vie du P. Jean Rigoleuc*, par le P. Champion (Lyon, 1739, 4^e édition).

jamais. Il ne couchait que sur une pailleasse piquée, il prenait chaque nuit une longue et rude discipline, il jeûnait souvent, gardait une abstinence qu'on pouvait appeler un jeûne perpétuel et passait une grande partie des jours et des nuits en oraison.

Pour se rendre plus capable de travailler au salut des âmes, il se mit à étudier la langue bretonne qu'il ne savait pas bien et il l'apprit en perfection ; ensuite il rassembla deux fois la semaine les artisans et les enfants pour leur faire le catéchisme et se rendit assidu au confessionnal, où Dieu le fit l'instrument d'un grand nombre de conversions.

M^{or} de Rosmadec, étant de retour de Paris, ne fut pas longtemps sans le rappeler à Vannes. La mort de M. Basse-line, docteur de Sorbonne, son grand vicaire, qui gouvernait le diocèse durant son absence, lui en fit naître l'occasion. Il résolut de donner cette charge à M. de Kerlivio et, ne doutant point qu'on aurait de la peine à le tirer de son hôpital, il lui envoya le Père Huby, son directeur, auquel il jugeait qu'il ne pourrait résister. Il fit pourtant de fortes résistances et représenta toutes les raisons que son humilité lui put suggérer, mais enfin il fallut que son humilité cédât à l'obéissance. Le Père Huby l'obligea à se soumettre à la volonté de Dieu qui lui était manifestée par celle de son évêque.

Avant que de sortir d'Hennebont, il mit en sa place, à l'hôpital, un prêtre dont il fonda la pension et auquel il laissa son appartement meublé. Il acheta un jardin pour les pauvres et le fit accommoder.

Il avait toutes les qualités et toutes les vertus requises pour remplir dignement la charge de grand vicaire : la science, la prudence acquise et la surnaturelle, beaucoup de pénétration et de discernement, une maturité à ne jamais rien précipiter, une infatigable application au travail, une vigilance à laquelle rien n'échappait, un parfait désintéressement, une droiture et une fermeté que nulle considé-

ration humaine ne pouvait ébranler, une étendue d'esprit et de zèle qui le rendait capable de s'occuper en même temps des affaires communes du diocèse et de celles des particuliers que la charité lui faisait entreprendre et tout cela tirait sa force d'une étroite union avec Dieu et d'une continuelle oraison.

Il mit d'abord, selon sa coutume, ce nouvel emploi sous la protection de la Sainte Vierge. Il en étudia les devoirs ; il s'y donna tout entier. Son premier soin fut de s'instruire à fond de l'état de tout le diocèse, demandant les lumières du Père Rigoleuc et de M. Le Gallois, recteur théologal et official de Vannes, qui en avaient acquis une parfaite connaissance, l'un par ses missions et l'autre par ses emplois. M. de Kerlivio eut depuis M. Le Gallois pour collègue et il entretenit toujours avec lui une étroite correspondance, lui communiquant ses desseins et lui demandant avis sur toutes choses, disant que si les grands vicaires ne sont fort unis ensemble et n'agissent de concert, ils ne feront pas la moitié du bien qu'ils pourraient faire, et souvent l'un renversera le bon ordre que l'autre aura établi.

La première visite qu'il fit fut plutôt pour connaître tout par lui-même que pour faire des règlements sur le rapport des autres. Il écoutait tout, marquait tout par écrit et n'ordonnait que ce qui était absolument nécessaire. Il jugeait sagement que rien n'est plus préjudiciable au gouvernement d'un diocèse que la multitude des ordonnances et la très grande facilité d'en dispenser et d'en faire de nouvelles. Dès cette première visite, il gagna tellement les cœurs des recteurs et des prêtres, que la plupart eurent toujours depuis confiance en lui ; plusieurs, qui étaient ligués contre l'évêque, reconnurent leur faute et employèrent ce charitable médiateur pour faire leur paix.

M. de Rosmadec, étant resté deux ans à Paris pour les affaires de la Bretagne, fut surpris à son retour du bel

ordre que son nouveau grand vicaire avait mis en son diocèse. Il ne se lassait point de lui en témoigner sa reconnaissance et de bénir Dieu de lui avoir donné un tel ouvrier. La cure de Plumergat¹ étant venu à vaquer, il la lui conféra et voulut absolument qu'il l'acceptât, mais il en fit bientôt après sa démission. Il le prit pour son confesseur, lui fit promettre qu'il l'avertirait de ses fautes et mit une telle confiance en M. de Kerlivio, qu'il voulait toujours l'avoir auprès de lui dans tous ses voyages ; la considération qu'il avait pour lui le retenait en plusieurs rencontres et on lui entendait dire : « Si je faisais cela, M. de Kerlivio ne l'approuverait pas. » Et, en effet, celui-ci usant de la liberté que son évêque lui avait donnée, le reprenait assez souvent sans crainte de lui déplaire et lui disait avec une franchise respectueuse : « Saint Charles aurait-il fait cela, Monseigneur ? » Quelquefois, le voyant se relâcher en certaines occasions, il le priait de reprendre ses lettres de grand vicaire. Alors le prélat lui renvoyait les affaires et rien n'était plus efficace pour l'obliger à tenir ferme que cette espèce de menace. Il disait hautement que nulle perte ne lui eût été plus sensible que celle d'un si fidèle ministre. S'il venait à être malade, le prélat était presque continuellement au chevet de son lit et allait lui-même le recommander à toutes les maisons religieuses. Il dit une fois à la Mère supérieure des Ursulines qu'il donnerait de bon cœur un de ses bras pour conserver son grand vicaire.

Mais quelque affection qu'il eût pour lui, il ne laissa pas de lui causer le plus sensible déplaisir qu'il ait eu en sa vie à l'occasion que je m'en vais dire. M. de Kerlivio, de l'avis du Père Rigoleuc, avait acheté, proche du collège de la ville de Vannes, un emplacement où il avait fait commencer un Séminaire qu'il destinait pour recevoir et

¹ Plumergat, canton d'Auray, arrondissement de Lorient (Morbihan).

élever dans la piété les jeunes gens qui aspiraient à l'état ecclésiastique en même temps qu'ils étudiaient au collège. Lorsque ce Séminaire fut achevé, au lieu de l'employer à l'usage auquel M. de Kerlivio l'avait destiné, le prélat, qui d'abord avait donné son approbation, changea de sentiment. La chose ayant été proposée dans le synode, qui se tint dans ce temps-là, tous les recteurs s'opposèrent au dessein de M. de Kerlivio, en invectivant avec éclat contre lui.

Dieu, qui n'afflige ses serviteurs que pour les sanctifier, ne tarda guère à le consoler en lui faisant connaître à quelle fin sa Providence avait destiné cette maison qu'on croyait inutile. M. de Kerlivio, qui demeurait déjà dans un petit appartement de cette maison, entendit par trois fois en divers temps une voix qui lui disait distinctement : « Fais ici une maison de retraite. » Il communiqua cette inspiration au Père Huby, qui avait eu la même pensée, et ils conclurent ensemble qu'il fallait employer le nouveau bâtiment à faire faire des retraites de huit jours aux ecclésiastiques et aux autres personnes qu'on y assemblerait pour cela à certains temps de l'année. M. de Kerlivio en fit la proposition à M. l'Évêque qui la reçut avec joie. Il voulut même que cet établissement se fit par son autorité et que ses officiers fussent les premiers à y faire la retraite. Au commencement, il n'y avait que huit ou dix personnes à la fois, mais peu à peu le nombre crut tellement que la maison se trouva remplie aux jours marqués. Le prélat, ravi des fruits que produisaient ces retraites, employa hautement tout son zèle pour les soutenir et, afin d'y attirer tout le monde, il envoya un mandement dans toutes les paroisses de son diocèse, daté du mois de janvier de l'an 1664, pour y inviter tous ses diocésains.

Nonobstant ce mandement, beaucoup de recteurs et de personnes distinguées se déclarèrent contre les retraites et contre les auteurs d'un si saint établissement. M. de

Kerlivio eut besoin d'un courage intrépide pour soutenir toutes les persécutions que l'enfer lui suscita dans ces commencements. Mais, ne se rebutant de rien, avec l'aide du ciel et avec la faveur de M. de Vannes, il vit la tempête se dissiper peu à peu. Après avoir dressé tous les règlements qui regardaient la conduite des retraitants, il agrandit et embellit à ses dépens les maisons où on les faisait et y fonda l'entretien de quatre Pères Jésuites pour en être les directeurs et, depuis, jusqu'à sa mort, il employa son pouvoir et toutes les industries de son zèle pour donner du crédit aux exercices qui s'y faisaient. C'était lui qui, comme grand vicaire, envoyait dans les paroisses les billets de retraites, qui les faisait publier et afficher dans les églises et qui engageait les recteurs, les prédicateurs, les missionnaires et les prêtres à les recommander et à y venir eux-mêmes pour y attirer les peuples par leurs exemples. Il eut la consolation de les voir fréquenter par les ecclésiastiques, par la noblesse et par toutes sortes de personnes des neuf évêchés de Bretagne ¹, et les visites qu'il fit en celui de Vannes lui donnèrent occasion de connaître sensiblement la réformation générale qui s'était faite dans la province par cette institution dont il était le fondateur.

La maison de retraite pour les femmes, qui s'établit depuis à Vannes, sur le modèle de celle des hommes, fut encore en partie son ouvrage. M^{lle} de Francheville ², si connue dans la Basse-Bretagne par ses aumônes et par son zèle pour le salut des personnes de son sexe, en ayant conçu le dessein vint le lui communiquer. Cette entreprise était des plus difficiles à faire réussir; presque tout le monde la combattit; ceux mêmes qui devaient le plus

¹ Les neuf évêchés de Bretagne étaient : Rennes, Nantes, Quimper, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc et Tréguier.

² Cf. la biographie de M^{lle} Francheville dans les *Vies des Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau, pages 563 et suiv.

l'appuyer firent tous leurs efforts pour l'empêcher. Jamais elle n'eût réussi si elle n'eût été soutenue du zèle, de la prudence et de l'autorité de M. de Kerlivio qui, avec le Père Huby, la conduisit si sagement que, contre toute apparence, elle a eu le merveilleux succès dont toute la province de Bretagne a ressenti les effets.

De toutes les fonctions de la charge de grand vicaire il n'y en avait aucune à quoi M. de Kerlivio apportât plus d'exactitude et de soin qu'à la visite du diocèse. Il la faisait régulièrement chaque année et, lorsque ses infirmités ne lui permirent plus d'aller à cheval, il se servit d'une chaise roulante, fort pauvre, dans laquelle il avait la commodité de pouvoir lire et écrire et de travailler sur les matières de la visite, qu'il ne commençait jamais sans l'avoir mise sous la protection de la Sainte Vierge et des saints Archanges des lieux qu'il devait visiter.

A son arrivée dans chaque paroisse, il conférait en secret avec le recteur des vices qui y régnaient afin d'y apporter remède. Après avoir fait le matin tout ce qui regardait sa visite, il appelait encore, l'après-dîner, les prêtres au son de la cloche. C'était également pour les instruire de leurs devoirs et pour empêcher les excès auxquels ordinairement les assemblées des visites donnent occasion. Dans la même vue, après les avoir congédiés, il allait lui-même dans les cabarets voir si quelque ecclésiastique n'y était point resté. Le sujet des petits discours qu'il faisait aux prêtres était si bien choisi et la manière de les traiter si familière et si insinuante, que ses exhortations faisaient toujours beaucoup d'impression sur les esprits et sur les cœurs.

Dans une visite il leur représentait la dignité de leur état, le pouvoir qu'ils ont de produire Jésus-Christ sur nos autels, de remettre les péchés, les dispositions que demande l'exercice de ces deux pouvoirs; dans une autre, il leur expliquait les choses que les prêtres doivent

principalement éviter, comme la négligence et l'indévoction dans leurs fonctions, la compagnie des mondains et des personnes du sexe, la crapule et la bonne chère, le commerce et le désir déréglé des bénéfices. Une autre fois il leur remontrait les sources ordinaires du désordre du clergé, telles que sont l'oisiveté, l'intempérance, l'esprit d'indépendance et de révolte aux ordonnances de leurs Evêques. Il invectivait souvent contre cet esprit d'avarice qui règne dans beaucoup d'ecclésiastiques qui, d'ailleurs, paraissent assez réglés. « Un prêtre, leur disait-il, doit mourir sans dettes et sans argent. »

Outre les visites réglées, il faisait de temps en temps des courses imprévues dans certains cantons du diocèse, afin que les ecclésiastiques se tinsent toujours dans leur devoir et sur leurs gardes. Sa vigilance semblait le rendre présent partout. Il portait ordinairement avec lui un catalogue où, par des chiffres connus de lui seul, il avait marqué l'état des paroisses, les bonnes et les mauvaises qualités des recteurs et des prêtres, les bons confesseurs et les bons catéchistes, ceux qui avaient du talent pour la prédication, le mois de chaque année pour l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement¹, les missions qui se devaient faire et les sujets qu'on y pouvait employer, ceux qui méritaient d'être promus aux bénéfices, les monastères soumis à la juridiction de l'Evêque et tout ce qui regardait leur conduite. Il confirmait ou changeait ses notes selon les nouvelles connaissances qu'il acquérait sur les lieux ou qui lui venaient de ses correspondants, gens qu'il savait être hors de soupçon de lui donner des avis par passion ou légèrement sans être bien assurés de ce qu'ils avançaient. Le Père Rigoleuc qui, à l'exemple du Père Maunoir, s'était associé plusieurs prêtres séculiers pour travailler dans les missions, laissa à sa mort le diocèse si bien

¹ Voir plus loin ce qui regarde cette institution de l'Adoration du Très Saint Sacrement.

fourni de prédicateurs et de missionnaires qu'il y en avait assez, parmi les prêtres seuls, pour remplir toutes les chaires et pour faire sans cesse des missions; M. de Kerlivio, héritier du zèle de ce Père, eut soin d'entretenir de si bons ouvriers, de faire former par eux les jeunes ecclésiastiques qu'on jugeait propres à ces emplois et de procurer qu'il se fit presque continuellement des missions et souvent deux à la fois en divers endroits, l'une en français et l'autre en breton.

Il avait de saintes adresses pour trouver de quoi fournir à tant de missions, pour engager les recteurs et les personnes riches à en faire les frais et pour lever les obstacles qui se rencontraient. Il ne manquait guère, à chaque mission, d'aller visiter les missionnaires, pour animer leur zèle et pour témoigner l'affection qu'il avait pour eux. Il leur rendait tous les services possibles, leur faisait ordinairement conférer les bénéfices dépendants de l'Évêque. De cette sorte il attira dans le diocèse un grand nombre d'excellents prêtres qui y ont fait des biens inconcevables.

On ne saurait dire une conduite plus douce et plus efficace qu'était la sienne à l'égard du clergé. Les ecclésiastiques vertueux l'aimaient extraordinairement, les vicieux redoutaient son zèle et tous lui étaient si soumis qu'il disposait d'eux comme un provincial dispose de ses religieux dans les Ordres les plus réformés. Il leur faisait entendre à l'examen, avant leur ordination, qu'on leur ferait pratiquer l'obéissance et que la promesse qu'ils en feraient à leur Évêque les obligerait d'être comme des religieux entre ses mains pour aller partout où il les jugerait plus utiles. Au sortir du Séminaire il les plaçait ordinairement dans une autre paroisse que celle de leur naissance, les joignant à de bons recteurs ou à d'autres prêtres zélés qui avaient soin de les former.

C'était une de ses maximes inviolables de ne jamais

laisser un prêtre dans le lieu où il avait fait une faute contre la chasteté, estimant qu'avec cette tache il n'était plus capable désormais d'y faire du bien au prochain. L'honnêteté avec laquelle il traitait les prêtres marquait l'estime qu'il avait pour leur caractère et lui attirait leur confiance. Quelque faute qu'eût faite un prêtre, jamais il ne le reprenait avec hauteur. La prudence et la douceur étaient les ressorts de son gouvernement. Si les désordres qu'il lui fallait corriger étaient cachés, il se donnait bien de garde de les découvrir qu'autant qu'il était nécessaire pour l'amendement du coupable. S'ils étaient publics et qu'ils demandassent une correction publique, il la faisait avec le moins d'éclat et le plus de charité qu'il lui était possible. Il n'en venait jamais aux remèdes violents qu'à l'extrémité, après avoir employé inutilement ceux de la douceur.

Ses ordonnances étaient presque toujours reçues avec soumission, parce qu'on savait que le pur zèle les lui avait dictées. Si quelquefois il manquait quelque formalité aux suspenses qu'il avait fait signifier à des prêtres, c'était en vain qu'ils en appelaient comme d'abus ; le Parlement, persuadé de la droiture de ses intentions, confirmait d'ordinaire ce qu'il avait fait.

Son principal soin regardait les recteurs. Les sujets qu'il proposait pour les cures étaient toujours les plus capables conformément à la disposition des lieux et, quand le prélat le consultait sur ceux pour qui on demandait une cure, il disait ce qu'il en pensait sans respect humain et, comme son sentiment était d'ordinaire suivi, les cures ne se donnaient point à la faveur, mais au seul mérite.

Il fit consulter en Sorbonne si un recteur qui ne sait que le français peut, en sûreté de conscience, posséder une cure où l'on ne parle que le breton. Après la réponse qui fut négative, il écrivit à Rome la liste des paroisses bretonnes, suppliant Sa Sainteté de ne conférer celles qui

vaqueraient dans les mois qui sont à la nomination du Saint-Siège qu'à des prêtres qui sussent la langue, en quoi il rendit un grand service au diocèse.

Afin de porter les prêtres à la pratique d'une vie réglée et les rendre capables de leur ministère, il établit des conférences où les ecclésiastiques s'assemblaient tous les mois en divers quartiers qui partageaient le diocèse. Il en composa les règles et il envoyait, au commencement de l'année, au directeur de chaque conférence, des feuilles imprimées où les sujets qu'on devait traiter cette année-là étaient marqués. C'étaient des matières de pratique et importantes, non spéculatives et contentieuses. On y traitait toujours de trois choses : 1° des cérémonies de la messe, de l'office divin et de l'administration des sacrements ; 2° des cas de conscience ; 3° des points de piété qui regardent spécialement les prêtres.

Il procura qu'il se tint de quinze jours en quinze jours une assemblée secrète, au palais épiscopal, en présence du prélat, où le grand vicaire, l'official et le promoteur conféraient des affaires du diocèse et des remèdes qu'on pouvait apporter aux désordres dont on avait reçu avis, ensuite de quoi ils partageaient entre eux le soin de procurer le bien et de remédier au mal.

Comme il connaissait mieux que personne le besoin que le diocèse avait d'un Séminaire pour les ordinands, il ne cessa d'en solliciter l'établissement auprès de l'Évêque et du clergé. Il en vint à bout. On acheta un emplacement auprès de l'église de Notre-Dame du Mené, au fief de l'Évêque, et l'on commença d'y bâtir. Les fonds nécessaires pour continuer cet ouvrage étant venus à manquer, on l'interrompit. Nous verrons dans la suite comment M. de Kerlivio trouva le moyen de le faire achever.

Après le soin du clergé, il regardait celui des religieuses comme la plus étroite obligation de sa charge. Il conformait sa conduite à l'esprit de leur institut. Son affection

pour les unes ne causait point de jalousie aux autres ; il leur marquait à toutes tant d'estime, tant de bonté, que chaque monastère avait sujet de croire qu'il tenait la première place dans son cœur : « *Virgines Christi aut æqualiter dilige aut æqualiter ignora* » (saint Jérôme).

Les grandes occupations que lui donnait le soin général du diocèse ne l'empêchaient point de s'appliquer au confessionnal et à la direction ; animé de l'esprit de saint François de Sales, qu'il s'était proposé pour modèle, il gagnait tout le monde par sa douceur. Ceux mêmes à qui il différerait l'absolution sortaient d'avec lui contents, et il dit un jour qu'il ne croyait pas avoir renvoyé aucun pénitent qui ne fût revenu à lui.

Sa direction tendait à une mort complète à soi-même, mais d'une manière douce et engageante, conforme aux desseins de Dieu et proportionnée à la diversité des esprits. Les voies par où Dieu l'avait fait passer, l'avaient rendu capable de servir de guide aux âmes appelées aux plus sublimes états de la vie spirituelle.

Il était en tous temps et en tous lieux toujours également occupé au dedans de lui-même et son occupation intérieure était d'envisager par un simple regard la volonté de Dieu et d'y acquiescer par une amoureuse résignation ; c'était de se tenir devant Dieu dans un grand vide, dans un oubli de tout, dans une parfaite nudité d'esprit, abandonné au bon plaisir de Dieu, laissant toutes ses vues, tous ses désirs, toutes ses affections s'écouler et se perdre en Dieu et dans la sainte volonté de Dieu. Il en était venu à ce point de perfection qu'il exprime dans un de ses écrits qu'on a trouvé après sa mort parmi ses papiers.

« Il me semble, dit-il dans cet écrit, que, pour pratiquer la foi, l'espérance et la charité, selon la grâce qui m'est donnée, je dois voir sans yeux, croire sans lumière, m'abandonner sans appui, aimer sans attrait, me tenir simplement dans mon union sans rien goûter que Dieu, sans rien vouloir

que la volonté de Dieu. Cette mort à moi-même m'oblige à plus forte raison de mourir à tout ce qui est hors de moi, d'être indifférent à tout.

• Enfin je me livre à la mort,
A la nuit, au néant, au sort,
Au mépris, aux croix, à l'enfance
Perdant dedans l'amour
La vie et l'assurance,
La prudence et le jour. »

Il se possédait si parfaitement que dans les divers événements on le voyait toujours le même et sans altération. Il dit un jour au Père Huby que, quand la maison de retraite, qui était son cher ouvrage, viendrait à être anéantie, il croyait qu'avec l'aide de Dieu il n'en serait pas troublé. Cette égalité d'esprit venait de sa constante attention à Dieu et de l'empire qu'il avait acquis sur les mouvements de son cœur. Il était naturellement fier et colère et la pratique des vertus lui coûtait beaucoup. Une de ses chères filles spirituelles a témoigné que, la reprenant de ses petites saillies d'humeur, il lui avoua que, dans l'accablement des affaires et dans les contre-temps qui lui arrivaient, il sentait au dedans de lui une impétuosité qui le portait à froncer les sourcils, à hausser les épaules ou à donner au dehors d'autres signes d'émotion, mais qu'il se retenait et que c'étaient des mouvements de la vie naturelle qu'il fallait étouffer dès leur naissance.

Regardant les injures et les calomnies dans la lumière de la foi, il les recevait comme des faveurs du ciel. Un jour, un prêtre se plaignant à lui de ce qu'on le calomniait, il lui répondit : « Non, Monsieur, vous ne méritez pas l'honneur que Dieu vous fait, de vous donner occasion de souffrir quelque chose pour lui, puisque vous savez si mal le reconnaître. »

Un homme de distinction, après l'avoir maltraité de paroles, se laissa emporter jusqu'à lui donner un soufflet en présence d'une dame, de qui on l'a su. L'humble

serviteur de Dieu n'opposa que le silence aux injures, reçut le soufflet, non comme une offense, mais comme une marque d'honneur, et n'en parla jamais à personne.

Plusieurs méchants ecclésiastiques ont attenté à sa vie sans qu'il les ait jamais voulu poursuivre en justice. Un prêtre dont il tâchait de corriger les désordres, l'ayant cherché pour le tuer d'un coup de pistolet et ne l'ayant point trouvé dans le lieu où il le cherchait, vint avec menaces décharger le pistolet dans la fenêtre de sa chambre. L'Évêque fit mettre ce furieux en prison ; M. de Kerlivio l'y alla trouver, lui fit mille amitiés et obtint, par ses pressantes sollicitations auprès du prélat, sa grâce et, par ses prières auprès de Dieu, sa conversion.

Les grands travaux, les persécutions que les hommes et les démons lui faisaient, ses infirmités qui étaient presque continuelles ne contentant pas pleinement le désir qu'il avait de souffrir, il y ajoutait les rigueurs de la pénitence avec tant d'excès que, semblable à saint Basile, il n'avait presque que la peau et les os.

Il ne se faisait aucun bien dans le diocèse auquel il ne contribuât et dont il ne fût le principal auteur. On sait de quelle manière il s'employa pour la fondation des religieuses de Notre-Dame de la Charité, pour l'hôpital général de Vannes, pour celui d'Auray. Quelque occupé qu'il fût, il trouvait le temps de visiter les prisonniers, les malades et les pauvres honteux, leur apportant toujours, avec la consolation spirituelle, quelque secours temporel.

Ce que le Père Huby inventait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, le zèle de M. de Kerlivio et son autorité l'établissait et le faisait exécuter. C'est ainsi qu'il érigea la plupart des congrégations de Notre-Dame dans les villes et la confrérie du Saint-Sacrement dans toutes les paroisses avec l'adoration perpétuelle de la manière qu'elle s'y pratique. Chaque paroisse a son mois pour l'adoration. Le dernier dimanche du mois précédent, on fait un sermon

pour enflammer la dévotion du peuple. Les recteurs zélés font venir un ou deux confesseurs extraordinaires pour donner plus de liberté aux fidèles de confesser leurs péchés. Le recteur, les prêtres de la paroisse et les confesseurs extraordinaires font une conférence pour convenir d'une conduite uniforme et pour traiter des principaux désordres de la paroisse et des moyens d'y remédier. Tous les dimanches on avertit au prône ceux qui ont leurs heures d'adoration dans la semaine de s'y préparer par la confession et la communion. Les confesseurs se tiennent toute la journée à l'église, comme au temps d'une mission, et entendent les confessions à loisir, donnant à leurs pénitents toutes les instructions pour les mettre en sûreté de conscience. L'adoration du Saint Sacrement, pratiquée de cette sorte, est capable de réformer entièrement une paroisse. C'était là une des choses que M. de Kerlivio avait le plus à cœur. Il avait formé le projet et dressé les règlements d'une association d'ecclésiastiques et de laïques, les plus considérables et les plus zélés de chaque quartier qui s'employassent à accommoder les procès, à réconcilier les ennemis, à retirer les femmes débauchées de leur mauvaise vie et à exterminer les scandales et les désordres publics. Il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein.

Rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Faisant la visite des îles de Houat et de Hœdic¹ et y trouvant une église couverte de paille, il la fit incontinent réparer à ses frais. Les mêmes îles étant si pauvres qu'on ne pouvait trouver de prêtres qui voulussent y demeurer pour les servir, il y arrêta par ses largesses celui qui y était.

Le zèle de la maison de Dieu lui faisait souvent faire de pareilles libéralités pour l'ornement des temples et des autels et l'on sait qu'il a employé jusqu'à cinquante mille écus en fondations et en œuvres pieuses.

¹ Houat et Hœdic forment deux paroisses du doyenné de Belle-Ile.

Il était difficile de trouver une droiture et une fermeté de zèle semblables à la sienne. Lorsqu'on lui demandait son sentiment, il le disait avec franchise et sans autre vue que celle de l'intérêt de Dieu. Il ne savait ce que c'était que de flatter les grands dans leurs inclinations, lorsqu'il ne les trouvait pas justes. Ce seul exemple suffit pour en convaincre.

Un jour qu'il était allé dans un monastère de Vannes, M. de Rosmadec, qui venait de faire ouvrir la porte de la clôture pour voir à l'infirmerie une de ses nièces malade, l'appela, l'invitant à lui tenir compagnie. M. de Kerlivio, loin d'avoir cette condescendance, lui répondit comme tout étonné : « Entrer ! Monseigneur, et qu'avons-nous à faire qui ne se fasse bien au parloir ? »

Cette sainte liberté n'était pas du goût de tout le monde. Elle fit bien des mécontents et donna lieu à une terrible bourrasque. L'an 1671, M. de Rosmadec fut transféré à l'archevêché de Tours et M. de Vautorte¹, évêque de Lectoure, lui succéda en l'évêché de Vannes. L'archevêque eût bien souhaité emmener à Tours M. de Kerlivio, mais trop de raisons l'attachaient à Vannes. Dans une entrevue qu'il eut à Paris avec son successeur, il lui dit qu'il lui laissait un grand vicaire qui n'avait pas son pareil et qu'il voudrait peut-être se retirer, mais qu'il devait, à quelque prix que ce fût, le retenir, tant il était utile et nécessaire au diocèse. Le nouvel évêque suivit ce conseil et confirma M. de Kerlivio dans sa charge. D'abord il en fut content, mais dans la suite, ne trouvant pas en lui toute la complaisance qu'il eût désirée, sa fermeté lui déplut ; les faux rapports de quelques ecclésiastiques mécontents et envieux, auxquels il prêtait l'oreille, achevèrent d'envenimer son esprit. Il le déposa de la charge de grand vicaire, lui ôta la supériorité des monastères des religieuses et lui en interdit la direction,

¹ Louis Casset de Vautorte, évêque de Lectoure (1655-1671), puis évêque de Vannes (1671-1687).

et cela en public, devant tout le monde, avec des circonstances très humiliantes, sans que M. de Kerlivio lui dît un seul mot ni qu'il marquât sur son visage le moindre trouble.

Dans cette disgrâce, une infinité de gens se déclarèrent contre lui et il se vit abandonné de ceux qui lui avaient le plus d'obligations et de toutes les religieuses ; il n'y eut que celles de la Visitation qui lui demeurèrent constamment attachées.

Le prélat ne tarda guère à reconnaître le tort qu'il avait fait au diocèse par la déposition de son grand vicaire et, voyant que ce saint homme continuait à faire comme auparavant tout le bien qui était en sa disposition, il commença à reprendre ses premiers sentiments d'estime pour lui et ne put s'empêcher de dire qu'à la vérité il n'était pas des plus complaisants, mais qu'il allait droit en besogne et ne cherchait purement que l'intérêt de Dieu.

Enfin, connaissant de plus en plus combien sa vigilance et ses soins étaient nécessaires au diocèse, il le pria de reprendre ses lettres de grand vicaire, au mois de janvier de l'an 1677, et ne parla plus de lui que comme d'un saint dont il avait éprouvé la vertu et, dans toutes les occasions qui se présentaient, il lui donnait des marques de son amitié.

Plusieurs voulurent dissuader M. de Kerlivio de se rengager dans la charge de grand vicaire. La prudence semblait appuyer leurs raisons, mais l'humble serviteur de Dieu, éclairé d'une lumière supérieure, crut qu'il ne la devait pas refuser par la crainte de l'humiliation qu'elle pouvait encore lui attirer. Il la reçut donc par un pur motif de zèle et d'obéissance et l'exerça jusqu'à la mort dans le même esprit qu'avant sa disgrâce, avec la même application, la même fermeté et le même succès. M. de Vautorte, qui était un esprit éminent, ne faisait presque rien sans sa participation et avait pour lui un respect qui allait jusqu'à la vénération.

M. de Kerlivio, de son côté, se servait de la bonne disposition du prélat à son égard pour exécuter les desseins de son zèle. Les deux principaux furent le Séminaire et la maison de retraite des femmes ; l'un et l'autre avaient été commencés par sa sollicitation ; l'un et l'autre furent achevés par ses soins.

Quand M. de Rosmadec quitta l'évêché de Vannes, il n'y avait que la moitié du Séminaire qui fût couverte ; le bâtiment était sans fenêtres, sans portes. Son successeur, M. de Vautorte, autant alors prévenu contre les séminaires qu'il a depuis aimé le sien, avait fait cesser les ouvriers. La rente de l'emplacement ne se payait plus ; on était sur le point d'abandonner le tout au vendeur pour empêcher les arrérages et pour acquitter le clergé. M. de Kerlivio soutint seul l'entreprise et trouva le moyen de payer ce qui était dû et de conserver au clergé le fonds et le bâtiment. Ce moyen fut de proposer à M^{lle} de Francheville qu'en attendant que la maison de retraite des femmes fût bâtie elle prît à louage pour cinq ans le Séminaire, à condition de le mettre à ses frais en état d'être habité.

Il voulut bien se faire lui-même l'intendant de ces deux ouvrages, et il sut si bien ménager l'esprit de l'évêque, qu'il le fit consentir à assembler un synode pour délibérer des moyens de faire entrer les ordinands dans le Séminaire, lorsque M^{lle} de Francheville en sortirait. Il avait déjà disposé les esprits de telle manière que, dans le synode, il n'y eut qu'un seul recteur qui refusa de payer sa part de la somme qu'on devait lever sur le clergé pour faire le fonds destiné à l'entretien des directeurs du Séminaire. Mais, voyant que M. de Kerlivio s'offrait, en présence de toute la compagnie de payer pour lui, il eut honte de son peu de zèle et se rangea au sentiment commun. Dès que M^{lle} de Francheville eut quitté le Séminaire, M. de Kerlivio le fit promptement meubler, quelques recteurs des plus zélés fournissant avec lui la dépense. Il choisit les

prêtres à qui l'on donna la conduite de la maison ; il les y établit et, conjointement avec eux, il en dressa les règlements. Il y fit entrer les ordinands la veille de la Pentecôte de l'année 1680 et, le jour de la fête, il y chanta la messe avec une sensible consolation de voir enfin son premier dessein accompli. Les quatre années qu'il survécut à l'établissement du Séminaire, il entretenit toujours un grand commerce avec le supérieur et avec les directeurs pour être informé des qualités et des talents des ecclésiastiques qu'ils avaient sous leur conduite et de leur progrès dans les sciences.

Sa dernière maladie le prit le deuxième de février 1685. Ce fut une fièvre continue avec une inflammation de poitrine. Sa disposition intérieure changea tout à coup. Il avait toujours été conduit par une voie de ténèbres et de sécheresses, mais alors la lumière succéda aux ténèbres et l'abondance des consolations aux sécheresses. « Ce n'est plus moi, disait-il, Dieu me traite comme un enfant ; il semble être tout occupé à me combler de douceurs. » Il désirait avec ardeur de quitter la terre pour aller au ciel, mais il arrêtait l'impétuosité de ses désirs pour se rendre indifférent à la vie et à la mort.

Le dimanche, onzième du mois, les médecins crurent qu'il ne passerait pas le lendemain et furent d'avis qu'on lui donnât les derniers sacrements.

Le lundi au matin, comme il se préparait à recevoir le Viatique, on l'entendit s'écrier : « Quelle consolation ! » C'était une vue intellectuelle de la Sainte Vierge et de saint François Xavier qui lui tendaient les bras, l'invitant à venir à eux. Pressé de nouveau par son désir de mourir, il conjura Notre-Seigneur de l'attirer à lui, mais il connut par une claire lumière qu'il ne mourrait pas si tôt et qu'il souffrirait encore beaucoup. En effet, il souffrit extrêmement les jours suivants, quoique avec beaucoup de tranquillité. Le jeudi, 15 du mois, son âme ne pouvant soutenir les

torrents de consolations dont elle était inondée, il dit à M^{lle} de Kerderf, sa cousine, qui l'assistait : « Quelles grâces, quelles miséricordes de Dieu sur moi ! Dieu me fait des faveurs si particulières ! » paroles qu'il répéta deux ou trois fois, tout baigné de larmes et comme ravi hors de lui-même. Le samedi on lui donna l'Extrême-Onction ; le soir il dit à sa cousine : « Voilà qui est fait. Ah ! que de miséricordes de Dieu sur moi ! Je chanterai dans l'éternité les miséricordes du Seigneur. »

Le mardi suivant on crut qu'il allait mourir. Ceux qui étaient auprès de lui commencèrent la recommandation de l'âme. Il connut, au même temps, que d'autres faisaient des prières pour sa guérison. Il dit tout d'un coup d'une voix forte : « Je vois qu'on redouble les vœux pour ma santé ; qu'on aille dire au Père Huby l'état où je suis, que je le conjure de ne plus faire de violence à la volonté de Dieu et de me laisser partir de ce monde. »

On lui dit qu'il s'offrit à Dieu comme une victime d'amour pour souffrir autant de temps qu'il lui plairait et qu'il s'abandonnât à sa justice. « Je m'y abandonne, répliqua-t-il, Dieu soit béni. Voilà qui est fait. Ah ! quel orage ! Je souffre des peines inconcevables, mais je souffre en paix. »

Le 21 mars, au matin, il marqua que ses souffrances étaient à un tel excès qu'il ne savait plus où il en était, qu'il fallait demander à Dieu que sa volonté s'accomplît, qu'il ne pouvait mourir et que les portes de l'éternité lui étaient fermées jusqu'à ce qu'on se fût soumis aux ordres de Dieu touchant sa mort. On l'assura que le Père Huby et ceux qui avaient demandé sa guérison s'unissaient ensemble pour demander l'accomplissement de la volonté de Dieu en lui et que le Père Huby allait dire la messe à cette intention. Il répondit d'un ton de voix ferme : « Bon ! bon ! Dieu soit béni, c'en est fait. » Il semblait qu'on lui donnât la permission de mourir qu'il n'avait pu jusqu'alors obtenir et,

pénétré d'un tendre sentiment de reconnaissance et de joie, il répéta plusieurs fois : « Voilà qui est fait ! Dieu soit béni, je m'en vais. » Ce furent là ses dernières paroles. Après les avoir prononcées il entra en l'agonie et, avant que le Père Huby eût achevé la messe, il expira doucement entre sept et huit heures, le 21 de mars de l'année 1685, âgé de soixante-trois ans.

On lui rendit des honneurs que Vannes n'avait rendus à aucun mort depuis saint Vincent Ferrier. On tendit magnifiquement l'église. On sonna toutes les cloches de la ville pendant les trois jours que son corps fut exposé à la vénération du peuple. On lui coupait ses habits et ses cheveux ; tout le monde voulait avoir de ses reliques. Pour empêcher qu'on allât plus avant, il fallut l'emporter dans le caveau de l'église des Jésuites où, après qu'on l'eût gardé quelque temps, il fut enterré à la dérobée.

Son tombeau est tous les jours visité par toutes sortes de personnes qui viennent se recommander à ses prières. Quelques bonnes âmes ont eu révélation de la gloire dont il jouit au ciel et plusieurs ont ressenti des effets extraordinaires de son pouvoir auprès de Dieu.

M. de Kerlivio eut une étroite liaison avec tout ce qu'il y avait de saints prêtres, de saints religieux et de saintes âmes non seulement dans le diocèse de Vannes, mais encore dans toute la Bretagne, et particulièrement avec M. de Queriolet, avec M. de Guandour, le modèle des vrais pasteurs, avec le P. Maunoir, de la Compagnie de Jésus, avec le P. René de Pelaine de Saint-Albert, de l'ordre des Carmes, avec la bonne Armelle¹ et avec M^{me} Duhoux².

Les personnes de la première qualité, M^{sr} le duc de Chaulnes, M^{sr} de Pontchartrain, tout l'illustre parlement

¹ La « bonne Armelle ». Cf. dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, pages 474 et suiv.

² Sur M^{me} Duhoux. Cf. *Vies des Saints de Bretagne*, par dom Lobineau, pages 491 et suiv.

de Bretagne, mais surtout le saint évêque de Tréguier, M^{sr} Balthazar Grangier de Liverdi ¹, M^{sr} de Ville-Montée ², évêque de Saint-Malo, M^{sr} de la Baume Le Blanc ³, évêque de Nantes, M^{sr} de Neboux de la Brosse ⁴, évêque de Léon, avaient pour lui une estime et une vénération toute singulière.

Celui avec lequel il a eu de plus intimes communications, était M^{sr} François Pallu, évêque d'Héliopolis, l'un des vicaires apostoliques dans la Chine. Ce prélat, dont le mérite a été connu et honoré dans l'Europe, dans l'Asie et dans l'Amérique, admirait la sainteté de M. de Kerlivio, sa grande capacité pour son emploi de grand vicaire et les lumières de sa conduite pour la direction des âmes. Il disait à M. de Rosmadec que Dieu l'aimait par-dessus tous les évêques du monde de lui avoir donné un tel grand vicaire.

¹ Balthazar Grangier de Liverdi, évêque de Tréguier (1646-1679). — Cf. sur cet évêque, dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, pages 505 et suiv.

² François de Ville-Montée, évêque de Saint-Malo (1660-1670).

³ Gilles de la Baume Le Blanc de la Vallière, évêque de Nantes (1668-1677).

⁴ Pierre de Neboux de la Brosse, évêque de Saint-Pol-de-Léon (1671-1701).

XVII

LOUIS-MAURICE DE LA TRÉMOUILLE

PRÊTRE, ABBÉ DE CHARROUX ET DE TALMONT ¹

1622-1682

Louis-Maurice de la Trémouille naquit vers l'an 1622 ou 1623, d'Henri de la Trémouille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, et de Marie de la Tour d'Auvergne, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, qui le firent baptiser par un ministre de la religion prétendue réformée, dont ils faisaient profession, et l'élevèrent dans l'hérésie. On l'envoya de bonne heure à la cour et ensuite à l'armée, avec Henri, prince de Tarente, son frère aîné². Il servit dans la Saintonge ; il y fut délivré d'un danger évident de mort, car, étant au siège d'une place aux environs de Saintes, accompagné de deux cents gentilshommes, il entendit une voix qui lui dit : « Baissez la tête », ce qu'il fit tout aussitôt et, au même temps, celui qui était derrière lui tomba mort à ses pieds, d'une balle

¹ Cette *Vie* est tirée des *Mémoires* de M. Roussar, prêtre-sacriste de Saint-Vénérand de Laval, qui a demeuré auprès de cet abbé, plusieurs années, en qualité de domestique (*Note de Grandet*). — On écrit indifféremment de la Trémoille et de la Trémouille.

² Henri-Charles, duc de la Trémouille, prince de Tarente, né à Thouars (1620-1672). Après avoir servi en Hollande, sous le prince d'Orange, il revint en France où il prit parti contre Mazarin pendant la Fronde. On l'arrêta et on l'enferma à Amiens, puis il fut relégué dans le Poitou. En 1663, il servit de nouveau en Hollande ; puis, peu après, revint en France où il abjura le calvinisme. On a de lui des *Mémoires*, publiés en 1767.

qu'il reçut à la tête et qui venait droit au jeune comte de Laval. C'était le nom qu'il portait alors.

On ne pouvait guère trouver de calviniste plus entêté qu'il l'était. Il persécutait comme un autre Saul les serviteurs de Dieu, surtout dans ses terres. Un échevin de la ville de Vitré, dont il était seigneur, ayant obtenu du roi la démolition du temple que les huguenots avaient dans cette ville et l'ayant fait raser, le comte entra en telle colère qu'il le fit chercher de tous côtés pour lui ôter la vie et il est sans doute qu'il l'eût fait, s'il fût tombé entre ses mains. A son entêtement pour sa fausse religion, il joignait un grand amour pour le monde et ses plaisirs. Tandis qu'il prenait tous les moyens pour se perdre, Dieu pensait à le sauver. Un de ses amis, compagnon de ses débauches, touché du ciel, se retira dans la grande Chartreuse et écrivit une lettre au prince sur les motifs de sa conversion, le priant de la lire souvent et d'y faire de sérieuses réflexions. Cette lettre eut tout l'effet qu'on pouvait espérer ; dès que le comte de Laval en eut fait la lecture, il se sentit si touché, qu'abandonnant la cour où il était alors et laissant tout son train, il monta à cheval, suivi seulement d'un de ses hommes de chambre, et fut trouver son ami qui lui persuada de faire abjuration de son hérésie et de changer de conduite : ce qu'il exécuta sans délai.

Pour se mettre à couvert des attaques du monde, il entra chez les Bénédictins réformés, mais, n'ayant pu soutenir l'austérité de la règle à cause de la délicatesse de son tempérament, il en sortit après quelques mois de noviciat et se retira dans le Séminaire de Saint-Magloire, à Paris, où il se forma aux vertus et aux sciences ecclésiastiques, pendant quatre ou cinq ans qu'il y demeura. Il y reçut l'ordre de prêtrise. Le cardinal Mazarin lui ayant résigné l'abbaye de Charroux¹, vers l'année 1646, notre nouveau prêtre ne pensa plus

¹ Charroux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Civray (Vienne).

qu'à s'y retirer pour y vivre en pénitent, car il se regardait comme un criminel dont la vie était trop courte pour pleurer ses péchés. Cette abbaye est située à douze lieues de Poitiers et a été fondée en l'honneur du sang que Jésus-Christ répandit dans sa Circoncision. L'abbé, qui est chef d'ordre, est crossé et mitré et porte toujours la croix d'or au col.

Le serviteur de Dieu vint prendre possession de cette abbaye qu'il trouva dans un pitoyable état, soit pour le temporel, soit pour le spirituel. Comme son abbatiiale avait été entièrement ruinée par les hérétiques, il fut obligé d'aller loger dans une maison de campagne fort pauvre, éloignée de deux lieues de son abbaye, et d'y faire bâtir une chapelle pour y célébrer la sainte messe. Ce fut là qu'il commença sa vie pauvre et mortifiée et où, pour se punir de ses délicatesses, il se retranchait tout ce qui pouvait flatter son goût, ne faisant qu'un seul repas, les jours de jeûne, à cinq ou six heures du soir. Plusieurs saints ecclésiastiques venaient le visiter dans son désert pour avoir le bonheur de sa conversation. Il les traitait honnêtement, mais toujours d'une manière très frugale. La lecture se faisait régulièrement à sa table par le clerc qu'il avait amené avec lui de Laval, nommé Jean Roussart ; ou, si on s'y entretenait de quelque chose, ce n'était que de l'Écriture-Sainte, des Pères de l'Église, des Pères du désert ou de la vie de quelque autre saint.

Afin d'être plus à portée de subvenir aux besoins de son abbaye et de donner exemple à ses religieux, dont la plupart ne vivaient pas d'une manière conforme à leur état, il fit bâtir cinq ou six cellules dans les vieilles mesures de son abbaye et vint s'y loger avec son clerc, prit pour confesseur un saint vieillard religieux de Charroux qui était sobre, chaste, modeste et qui, à l'âge de quatre-vingts ans, n'avait jamais bu de vin qu'en disant la messe. L'abbé de Charroux, sous sa direction, fit des progrès surprenants dans la vie

pénitente. Sa chambre était une cellule de six à sept pieds en carré, son lit une espèce de cercueil de bois dans lequel il y avait un petit matelas de mousse, un chevet de balle d'avoine et une petite couverture de laine; ses meubles consistaient dans une table, un crucifix, quelques livres, avec une chaise de paille. Les cellules destinées à recevoir les hôtes n'étaient pas meublées plus magnifiquement, si ce n'est qu'il y avait des lits un peu meilleurs que le sien. Il ne s'approchait jamais du feu, non pas même dans les plus grandes rigueurs de l'hiver. La règle de saint Benoît faisait sa lecture ordinaire et celle de son disciple; ils la pratiquaient régulièrement, sans y être obligés par aucun vœu. Ils se levaient toutes les nuits à deux heures, quelque froid qu'il fût, allaient ensuite à la chapelle faire leur oraison et psalmodiaient leur office, si c'était un jour de férie, ou le chantaient, si c'était un jour de dimanche. L'office achevé, ils se retiraient dans leurs chambres pour lire l'Écriture-Sainte ou quelque autre bon livre, revenaient à six heures et demie, psalmodiaient prime et à neuf heures tierce. Lorsque le saint abbé avait célébré la messe, le clerc allait apprêter le diner, revenait à onze heures dire sexte avec son maître; leur repas se faisait ensuite; après le repas, venait la récréation qui se passait, pour l'ordinaire, dans des conférences spirituelles. L'après-dîner était employé à réciter, à différentes heures, none, vêpres et complies, à travailler à quelque ouvrage manuel, à méditer sur les vérités du salut.

C'était ainsi que, voulant réformer ses religieux, il avait commencé à se réformer lui-même et, à l'exemple de Jésus-Christ, à faire avant que d'enseigner. Néanmoins, il ne put venir à bout de mettre aucune réforme parmi eux. Ce fut apparemment une des raisons pour lesquelles il les quitta, après avoir été près de quatre ans auprès d'eux.

Pendant qu'il vivait inconnu à Charroux, il reçut la

nouvelle que le roi ayant remis l'abbaye de Talmont¹ entre les mains de Madame sa mère pour lui être ensuite donnée, cette dame, calviniste, retenait le brevet et protestait qu'il ne l'aurait pas s'il ne lui donnait du moins une centaine de pistoles pour ses menus plaisirs. L'abbé lui manda que puisqu'elle avait reçu gratuitement du roi le brevet, elle devait le lui remettre de même ; mais sa lettre n'eut aucun effet. L'agent qu'il avait à Paris, informé du fait, alla à la cour, demanda et obtint, à l'insu de son maître, un second brevet pour l'abbaye de Talmont, le lui envoya et trompa ainsi l'espérance de la dame, et ce fut en vertu de ce brevet qu'il en prit possession.

Étant allé en Bretagne, dans son château d'Épiné, à deux lieues de Vitré, il réforma le Chapitre dont il présentait les canonicats ; et, pour réparer en quelque façon l'injure qu'il avait faite à cet échevin de Vitré qu'il avait voulu tuer autrefois pour avoir fait raser le temple des huguenots, il donna des bénéfices considérables à son fils. A quelque temps de là, étant devenu doyen de Saint-Thugal de Laval, il fut le modèle d'un parfait chanoine. Il était tous les matins le premier à l'office et il y assistait avec une modestie charmante. Il ne prenait rien du revenu de son bénéfice, mais il le laissait tout entier pour la décoration de l'église.

L'amour qu'il avait pour la solitude lui fit quitter cette dignité pour aller résider dans son abbaye de Talmont, située dans un affreux désert. Cette abbaye, ayant été ruinée par les hérétiques, ne lui valait pas plus que celle de Charroux ; de sorte que de ses deux abbayes il n'avait que 600 livres de rente : ce qui n'est pas un revenu fort considérable pour un prince. Il tâcha de mettre la réforme dans le monastère de Talmont, mais il n'y réussit pas

¹ Abbaye bénédictine fondée en 1040. — Talmont est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée).

mieux que dans celui de Charroux, tant il est vrai que la réforme des monastères est un ouvrage bien difficile !

Dieu le consola d'un autre côté, lui accordant la conversion du prince de Tarente, son frère aîné. Il la demandait à Dieu depuis bien des années, n'oubliant pour cela ni jeûnes, ni sacrifices, ni sollicitations, tant par lettres que de vive voix. Dieu exauça ses désirs en 1670 ; le prince de Tarente ouvrit les yeux à la vérité par le moyen du livre de la *Perpétuité de la Foi*¹ ; il vint à Angers, après avoir passé dix jours en retraite dans l'abbaye de la Trappe, et il y fit une abjuration solennelle des erreurs du calvinisme entre les mains de Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, dans l'église cathédrale d'Angers, en présence de toute la ville, le 3 septembre 1670². Il alla ensuite en rendre grâces à Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur, et, de là, à Notre-Dame-du-Puy, où on lui montra un très beau calice donné à l'église du Puy par ses ancêtres et marqué à leurs armes, pour lui faire voir que la religion catholique, qu'il venait d'embrasser, était la religion de ses pères ; de là, il fut à Thouars.

On ne saurait croire quelle joie causa à notre saint abbé la conversion de son frère. Il bénit mille fois Dieu d'une si douce providence sur sa famille et prit de là occasion de le servir avec plus de ferveur que jamais. Il eût souhaité le même bonheur à tous les calvinistes de France. Il tâcha même, en diverses occasions, de leur faire connaître la vérité. Passant un jour par une ville où était le ministre Labadie³, fameux déserteur de la religion catholique, il voulut voir s'il ne pourrait point venir à bout de le convertir et l'envoya chercher. Labadie vint et fut d'abord un peu

¹ *La Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, par Nicole, Arnauld, Renaudot, etc.

² *Histoire du Diocèse d'Angers*, par l'abbé Tresvoux, t. II, p. 156.

³ Jean Labadie (1610-1674). D'abord jésuite, il devint ensuite ministre protestant à Montauban, puis en Suisse.

surpris en approchant du saint abbé, croyant, en voyant sa croix d'or, que c'était un évêque ; mais sa grande douceur le rassura. L'abbé s'entretint avec lui, pendant deux heures, sur différents points de notre religion avec la modération qui lui était ordinaire, les lui prouva et tâcha de l'en convaincre, mais inutilement. Il n'y eut point d'injures que cet homme orgueilleux ne vomît contre lui et point de louanges qu'il ne se donnât, jusqu'à dire que, quand il prêchait parmi ceux de son parti, il leur semblait entendre un saint Paul et que, par conséquent, il n'appartenait pas à un homme comme lui d'entreprendre de le faire changer de sentiments. L'abbé de Charroux reçut tous ces mépris avec beaucoup de patience, sans jamais lui rien dire de désobligeant, et le congédia lorsqu'il vit que ni la raison ni la foi ne pouvaient rien gagner sur lui.

Au reste, ce n'était pas une chose extraordinaire à l'abbé de Charroux de traiter avec douceur ceux qui lui en donnaient le moins de sujet. Quoiqu'il fût porté à la colère de son tempérament, il avait si bien su se vaincre qu'on n'apercevait jamais dans lui le moindre ressentiment contre personne, ni aucune vivacité. Un jour, on lui vint dire qu'un berger avait mis le feu à ses bois pour en chasser les loups et que ce feu gagnait partout sans qu'on pût en arrêter le cours. L'abbé y alla d'un pas tranquille, y mit ordre de la même manière et, quoique la perte qu'il fit dans cette occasion allât jusqu'à dix mille francs, il défendit qu'on inquiétât en aucune manière le berger. Il agit de la même sorte à l'égard d'un autre jeune homme qui, par malice, mit le feu à une de ses maisons de campagne et lui causa une perte de cinq à six mille livres. Cette douceur, dont il faisait profession, ne l'empêchait pas de reprendre ceux qu'il voyait offenser Dieu en sa présence et surtout ceux qui se laissaient aller à proférer quelque parole équivoque contre la pureté ; car, cette vertu lui était si chère qu'il

évitait jusqu'aux apparences du péché contraire et tout ce qui pouvait y conduire.

L'entrée de sa maison était entièrement défendue aux personnes du sexe et, s'il eût su que son domestique en eût introduit chez lui quelques-unes en son absence, il l'eût infailliblement chassé. Il ne leur parlait jamais qu'en présence d'un témoin ; encore, pour le faire, fallait-il qu'il s'agît de la gloire de Dieu. Lorsqu'il allait rendre visite aux religieuses des monastères qui dépendaient de son abbaye de Charroux, il leur parlait ordinairement debout, la tête découverte, toujours la vue baissée et sans les envisager. Quand il allait à Thouars, visiter le duc et la duchesse, il vivait dans le château comme dans un désert, pratiquant toutes les vertus qu'il eût pu observer dans le monastère le plus réglé. Tous ceux qui l'approchaient étaient témoins de sa modestie, de sa chasteté et de sa sobriété. Dans ses pèlerinages de dévotion, il couchait d'ordinaire sur la paille, ne mangeait que du pain bis et il se réjouissait lorsque, comme Jésus-Christ à Bethléem, il ne trouvait point d'hôtellerie où on voulût le loger. Il était ravi d'avoir part à ses humiliations. Plus d'une fois, demandant à loger dans des monastères où il croyait avoir quelque connaissance, il n'y trouvait que des rebuts : ce qu'il endurait avec une patience extraordinaire. Un jour, entre autres, ayant mis pied à terre dans un couvent de Pères Chartreux, les religieux s'imaginèrent que c'était un filou et le firent mettre hors de leur maison, sous ce prétexte. Le saint abbé sortit doucement sans se plaindre de la conduite de ces bons Pères et sans dire ni son nom, ni ses qualités, qui, sans doute, lui eussent épargné cette confusion. Dans ses voyages, il cachait ordinairement sa croix d'or, de peur de s'attirer du respect, ne la montrant que lorsqu'il entendait blasphémer ou jurer le saint nom de Dieu, afin, par ce moyen, d'imposer silence à ces blasphémateurs. Quoiqu'il eût plusieurs procès pour

retirer les biens de ses abbayes usurpés par les hérétiques, jamais cependant on n'a remarqué que sa tranquillité en fût le moins du monde altérée. On n'entendait sortir de sa bouche aucune parole d'aigreur contre ses ennemis ; il les aimait, suivant le précepte de Jésus-Christ, et on eût dit qu'il n'eût senti que de la tendresse pour eux à voir la manière dont il agissait à leur égard.

L'abbé de Charroux, qui dès le commencement de sa conversion avait généreusement abandonné tous les avantages que sa naissance et son mérite pouvaient lui procurer dans le monde et dans l'Église, n'avait garde, après cela, de les ambitionner ; aussi refusa-t-il l'évêché de Luçon, que Sa Majesté lui fit offrir, et il n'eût point accepté d'autre abbaye que celle de Charroux, si ce n'eût été une charité de tirer celle de Talmont des mains de Madame la duchesse de la Trémouille, sa mère. Nous avons déjà dit que l'amour de la solitude lui avait fait choisir son abbaye de Talmont pour sa demeure ; en effet, il y resta les dernières années de sa vie, y vivant en solitaire de la même manière qu'il vivait à Charroux, c'est-à-dire mortifiant sa chair par des jeûnes, des veilles et d'autres travaux, et se cachant entièrement aux yeux du monde. Quelques-uns, qui ne goûtaient pas son genre de vie, lui reprochaient que, pouvant faire de grands biens dans le monde, il enfouissait ses talents dans un désert, et qu'au lieu de tenir son rang il vivait comme le plus pauvre des prêtres, n'ayant ni valets, ni litières, ni carrosses. Mais le saint abbé, qui savait que la vie cachée en Jésus-Christ était sa grâce et qu'il n'était appelé qu'à prêcher d'exemple et non pas de paroles, les laissait dire et suivait l'attrait qui le portait vers la solitude et à la séparation des créatures. Ce n'est pas qu'il négligeât les actions extérieures importantes à la gloire de Dieu ; il les embrassait volontiers lorsqu'elles étaient de son devoir, comme étaient la réforme de ses religieux et l'assistance des pauvres. Il retirait chez lui de pauvres enfants qu'il

instruisait des choses du salut et les mettait en état de gagner leur vie ; il distribuait aussi des aumônes considérables dans les campagnes. Dieu l'exerça, pendant ses dernières années, par de longues maladies et enfin il mourut, de la mort des justes, le 25 janvier 1682¹.

¹ Moreri donne la date de 1681.

XVIII

LE PÈRE JEAN EUDES

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE ¹

1601-1680

La vie du vénérable P. Eudes est remplie de tant de merveilles, qu'il faudrait un volume entier pour en faire le détail ; mais, comme l'on est à la veille de la donner au public ² et que ses vertus y seront mises dans un plus grand jour que cet abrégé ne peut le permettre, nous n'en dirons que peu de choses en général.

Jean Eudes prit naissance le 14 de novembre 1601, dans une paroisse du diocèse de Séez ³. Ses parents, d'une condition médiocre, mais craignant Dieu, le reçurent comme un présent du ciel, car ils l'obtinrent après plu-

¹ Cette notice a été imprimée par les soins de l'auteur lui-même, en 1722, dans la *Vie de Messire Pierre Crestey*, curé de Barenton (Rouen, Behourt, in-18), dont la bibliothèque de la ville d'Angers possède le manuscrit autographe et les Séminaires de Paris et d'Angers chacun une copie manuscrite corrigée par Grandet. Elle forme le chapitre VIII du premier livre de cet ouvrage, lequel a été réimprimé en 1870 et dont une 3^e édition va paraître prochainement.

² M. Grandet fait allusion sans doute à l'ouvrage du P. Hérain, supérieur du Séminaire de Coutances, dont la composition remonte aux premières années du xviii^e siècle. La présente notice était déjà écrite et livrée à l'imprimeur lorsque le P. Costil, supérieur du Séminaire d'Avranches, en 1720, fut chargé, par le supérieur général des Eudistes, de recueillir les documents relatifs à la *Vie du P. Eudes* et à l'histoire générale de sa congrégation. — Cf. *Vie du P. Eudes*, par le P. Martine, 2 vol. in-8°, Caen, Le Blanc-Hardel, 1880. Avant-propos.

³ C'est la petite paroisse de Ri, au doyenné de Putanges, à trois lieues d'Argentan.

sieurs années de stérilité de leur mariage et après avoir fait vœu dans une chapelle de la Très Sainte Vierge ¹, qu'ils consacraient au service des autels l'enfant qu'il plairait à Dieu de leur donner. Dieu bénit encore leur mariage de plusieurs autres enfants, entre lesquels il y en eut deux qui se distinguèrent chacun en leur profession, le premier dans l'histoire de France qu'il a écrite, très connu sous le nom de Mézeray ² et l'autre, dans l'art de la chirurgie, où il a excellé. Jean reçut le sacerdoce vers l'année 1625 ³. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, que le P. de Bérulle venait d'établir en France ; il fut fait supérieur de la maison de l'Oratoire à Caen ⁴. Ses prédications populaires et touchantes, soutenues de sa bonne vie, opérèrent quantité de conversions. Messire Jacques d'Angennes, François Servien et François de Nesmond, successivement évêques de Bayeux, se servirent de lui avec grand succès pour faire des missions en leur diocèse. Tous les autres évêques de Normandie l'appelèrent aussi pour travailler à leur vigne.

Il n'y avait alors aucun Séminaire dans la province ; les prêtres y vivaient dans une grande ignorance de leurs devoirs et dans un étrange dérèglement de leurs mœurs. Aussi n'apportaient-ils aucune préparation pour recevoir les saints ordres, pas même la préparation d'une retraite : de là naissaient des maux infinis, car les prêtres et les pasteurs ne s'acquittant pas des obligations les plus essentielles de leurs ministères n'instruisaient point les peuples,

¹ Notre-Dame-de-Recouvrance, dans la paroisse des Tourailles, canton d'Athis, distante de Ri d'environ deux lieues.

² C'était le nom de la petite propriété paternelle. La ville d'Argentan a fait élever un monument en l'honneur des trois frères.

³ Il fut ordonné le 20 décembre 1625, par M. de Boivin, évêque de Tarse et coadjuteur de M. de Péricard, évêque d'Avranches. Il était entré à l'Oratoire deux ans auparavant, après avoir fait ses études au collège des Jésuites de Caen.

⁴ En 1641 : jusque-là il s'était occupé surtout de l'œuvre des Missions.

leur donnaient de très mauvais exemples par leur vie scandaleuse et n'observaient presque aucune cérémonie dans la célébration des divins mystères.

Un état si déplorable, où le clergé de Normandie était réduit, toucha le Père Eudes et lui fit prendre la résolution d'établir des Séminaires pour remédier à tant de maux. La Providence lui associa, pour cet effet, deux sortes de personnes, les unes, zélées et savantes qui secondèrent ses pieux desseins, les autres, riches et puissantes qui y contribuèrent de leur crédit et de leurs biens¹. Il quitta la congrégation de l'Oratoire pour en instituer une autre².

Ce fut dans la ville de Caen qu'il jeta les premiers fondements de la sienne, dont la fin était d'élever les jeunes clercs dans l'esprit ecclésiastique, de faire faire des retraites à ceux qui voulaient changer leur vie déréglée ou se perfectionner dans la vertu et de travailler aux missions dans les villes et dans les campagnes. Il donna à son institut le nom de Jésus et de Marie et le mit sous leur protection. L'archevêque de Rouen et les évêques de Normandie, non seulement approuvèrent ce titre, mais ils instituèrent à sa prière deux fêtes en l'honneur de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, l'une sous le titre du Cœur de Jésus, le 20 octobre, et l'autre sous celui du Cœur de Marie, le

¹ Parmi les premières figurent Simon Manoury et Thomas Manchon, du diocèse de Lisieux ; Pierre Jourdan, Jacques Finel et Thomas Lemesle, du diocèse de Coutances, qui s'unirent à lui avant même qu'il eût dressé les constitutions de sa congrégation. Parmi les secondes, nous citerons le célèbre et admirable M. de Renty, dont la *Vie* a été écrite par le P. de Saint-Jure, M. Blouet de Than qui, après avoir assuré par ses largesses la fondation du premier séminaire des Eudistes, établi à Caen, en 1643, entra lui-même dans la congrégation naissante, et son oncle, M. Blouet de Camilly, dont le fils aîné succéda au P. Eudes, en 1680, comme supérieur général.

² Le 25 mars 1643, après vingt ans passés à l'Oratoire. Le motif de sa sortie ne fut pas tant l'invasion du Jansénisme dans cette congrégation que le refus positif des supérieurs de fonder des séminaires. — Cf. P. Martine, t. I, p. 141 et Faillon, *Vie de M. Olier*. — Le P. Eudes songeait aussi dès lors à la congrégation de Notre-Dame de Charité : il avait même déjà établi à Caen, en 1641, une première maison de Repenties.

8 février, et ils approuvèrent les offices remplis d'onction et de piété qu'il avait composés à leur honneur¹.

Le Père Eudes eut la consolation, avant que de mourir, de voir sa congrégation répandue dans presque toute la Normandie, le métropolitain et la plupart des évêques de cette province lui ayant donné leurs Séminaires à gouverner aussi bien que l'évêque de la ville de Rennes, capitale de la Bretagne². Ainsi, on peut dire que c'est à son zèle et à ses soins qu'on est redevable de la régularité qui règne aujourd'hui parmi le clergé et de la piété qui se trouve dans la plupart des peuples de ces grands diocèses.

Son zèle ne se borna pas à la Normandie, car il a fait pendant quarante ans, avec un succès prodigieux, des missions en plusieurs provinces, même à Paris, à Saint-Sulpice, dans la Sainte Chapelle³ et au Louvre même, où il fut écouté avec applaudissement des princes et des princesses.

Il eut le sort de tous les saints qui est d'être persécuté, calomnié. Il fut aussi attaqué de longues et douloureuses maladies ; mais toutes ces persécutions et tous ces maux ne servirent qu'à augmenter son mérite et à faire croître sa couronne.

¹ La messe fut célébrée, pour la première fois, en l'honneur du *Saint Cœur de la Très Sainte Vierge*, le samedi 4 septembre 1655, dans la chapelle du Séminaire de Coutances, qui sert maintenant au lycée de la ville. Dans le bref par lequel Clément X, en 1674, permit d'y ériger une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus et Marie, elle est appelée : *Ecclesia seu capella Cordis Jesu et Mariæ*. C'est, dit le P. Eudes dans son *Memorial*, « la première église qui a été bâtie et dédiée en l'honneur du Très Saint Cœur de la bienheureuse Vierge qui n'a qu'un mesme cœur avec son Fils bien-aimé ». Parmi les personnes qui contribuèrent à fournir le mobilier de cette église, on remarque entre autres M. de Bretonvilliers, qui devint plus tard second supérieur général de Saint-Sulpice. P. Martine, I, p. 328.

² Le Séminaire de Rennes fut fondé en 1669. En Normandie, le P. Eudes établit des Séminaires : à Caen, en 1643 ; à Coutances, en 1649 ; à Lisieux et à Valognes, en 1654 ; à Rouen, en 1659 et à Évreux, en 1666.

³ Je me souviens de l'avoir entendu à la Sainte Chapelle, en 1670 (*Note de Grandet*).

Il composa plusieurs ouvrages de piété¹, entre autres : *Le bon Confesseur*, *Le Mémorial de la vie Ecclésiastique*, *La Vie et le royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes* et *La dévotion au saint Cœur de Marie*, à laquelle il était tellement dévot et consacré après Jésus-Christ qu'il avait coutume de dire, que s'il savait quelqu'un qui voulût le surpasser en ce point, il lui disputerait cet honneur. Il conseillait à tous les missionnaires et curés qui travaillaient au salut des pécheurs de les porter à une tendre et solide piété envers la très digne Mère de Dieu, s'ils voulaient obtenir leur conversion.

Il institua aussi l'ordre des religieuses de Notre-Dame de Charité, dont les bulles furent accordées par Alexandre VII². Enfin, sa vie fut une suite de toutes sortes de bonnes œuvres, qui lui procurèrent une mort précieuse devant le Seigneur, le 19 août 1680, étant âgé de soixante-dix-neuf ans³.

¹ Seize d'entre ces ouvrages ont été imprimés et existent encore actuellement; douze ont été perdus; onze subsistent à l'état de manuscrits.

² Le 2 janvier 1666, grâce aux démarches de M. Georges, abbé du Val-Richer, qui était alors à Rome avec M. de Rancé pour les affaires de son ordre.

³ Il fut inhumé dans la chapelle du Séminaire de Caen, d'où il a été transféré, en 1810, dans l'ancienne chapelle des Jésuites devenue l'église paroissiale de Notre-Dame depuis le Concordat. Beaucoup de faveurs miraculeuses ont été attribuées à son intercession. Il a été appelé par M. Olier « un homme extraordinaire, la merveille de son siècle ». Sa cause de béatification a été naguère introduite en cour de Rome.

XIX

MONSIEUR DE LA VIGNE

CURÉ DE SAINT-PIERRE DE CAEN¹

1620-1684

M. de la Vigne vint au monde dans la paroisse de Préd'Auge², à deux lieues de Lisieux, vers l'année 1620. Il fit ses études en l'Université de Caen³. Il profita beaucoup en toutes sortes de sciences en peu de temps, parce qu'il avait l'esprit vif, pénétrant, et qu'il était laborieux. Ses amis, qui connaissaient en lui de grandes dispositions pour l'Église, lui conseillèrent de se faire prêtre et de prendre des degrés en théologie. Il y fut fait bachelier, mais, par

¹ Comme la précédente, cette notice a paru en 1722 dans la *Vie de P. Crestey*. Dix ans après qu'elle eut été livrée au public, il parut un *Recueil des vertus de M. de la Vigne, prêtre, bachelier en théologie et curé de Saint-Pierre de Caen*, dédié à M^{re} de Luynes par D. L. V. C. D. D. Ces initiales, d'après Béziers (*Mémoires*, III, p. 278), désignent Pierre-François de la Vigne, neveu de l'ancien curé de Saint-Pierre, curé lui-même de la paroisse de Douvres. Ce *Recueil* est cité par le P. de Montigny (*Vie du P. Eudes*, Paris, 1827, p. 435).

² D'après le *Recueil des Vertus*, M. de la Vigne naquit « dans la paroisse de Grandouët, dans l'exemption de Cambremer, diocèse de Bayeux, l'an 1622, et fut nommé Simon à son baptême. » Grandet, qui ne prétendait pas donner une date précise, avait mis 1610. Il y a, comme on le voit, divergence sur le lieu et sur la date de sa naissance. Pour la date, nous avons un troisième témoignage : celui du Registre de catholicité de Saint-Pierre de Caen, d'après lequel M. de la Vigne serait mort en 1684, à l'âge de 64 ans, ce qui reporte sa naissance à 1620.

³ Il fut élève des Pères Jésuites, dont le collège avait été incorporé à l'Université de Caen le 25 octobre 1608. — Cf. Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*, Rouen, 1727, VI, p. 350.

humilité, il ne voulut jamais être docteur. Les calvinistes avaient alors fait de grands progrès en France¹, et de certains savants amis des nouveautés commençaient à paraître².

Aussitôt qu'il fut fait prêtre, on remarqua en lui tant de sagesse et de piété que les religieuses Bénédictines de Caen³ le demandèrent à Monseigneur l'évêque de Bayeux⁴ pour être leur confesseur et l'obtinrent. Sa direction sage et régulière lui attira la confiance de toutes les religieuses et de M^{me} de Esbany⁵, leur fondatrice, pendant sept ou huit ans qu'il gouverna cette maison. Il fut si touché de l'ignorance et du libertinage qui régnaient parmi les pauvres de la ville de Caen, qu'il les rassemblait trois fois la semaine pour les instruire des principes de la religion et des obligations du christianisme; et, pour les y attirer, il leur donnait des images, des chapelets et, le plus souvent, de

¹ Dans le procès-verbal de l'assemblée générale des habitants de Caen tenue le 4 novembre 1608, pour prononcer sur l'admission ou le rejet des Jésuites, on reconnaît que les protestants formaient un tiers de la population de la ville, que les catholiques vivaient avec eux dans la meilleure intelligence, et les uns et les autres déclarent que, pour la maintenir, il ne fallait pas recevoir les Jésuites parmi eux. — *Essai historique sur la ville de Caen*, par M. de la Rue. Caen, 1828. I, 247-248.

Le *Recueil* contient une liste de cent cinquante-sept personnes de l'un et l'autre sexe qui abjurèrent le protestantisme entre les mains de M. de la Vigne depuis 1654 jusqu'au mois d'avril 1684.

² Allusion au jansénisme, dont les principaux coryphées furent contemporains de M. de la Vigne.

³ Le prieuré des *Bénédictines* du nom de *Bon-Secours* avait eu son commencement à Pont-l'Évêque, l'an 1638 (le 18 septembre). Elles s'établirent à Caen (dans la rue du Tour-de-Terre), l'an 1643 (le 20 janvier), à la place du collège de Loraille. Madeleine de Moges, dame de Moüy, fut leur fondatrice. — Masseurille, *Ibid.*, p. 373. — *Histoire de Lisieux*, par M. L. du Bois (in-8°, Lisieux, 1845), t. I, p. 205.

⁴ C'était M^{sr} Jacques d'Angennes, si zélé pour les établissements monastiques. Il touchait alors à la fin de son long épiscopat. Cette nomination est la meilleure marque de son estime pour M. de la Vigne, car un prélat aussi zélé et aussi sage ne confia pas à la légère à un jeune prêtre la direction spirituelle d'un monastère à peine fondé.

⁵ Il y a ici probablement une erreur de nom, à moins que la pieuse fondatrice ne portât aussi ce titre sous lequel elle aurait été désignée à Grandet. Cf. *supra*, note 2.

l'argent. Il leur parlait d'une manière si touchante qu'il les faisait fondre en larmes et qu'ils lui demandaient presque tous à se confesser à la fin de ses instructions.

Comme il était de la congrégation de Notre-Dame, établie dans la maison des Jésuites de Caen, il s'y associa avec plusieurs personnes vertueuses, ecclésiastiques et laïques¹, pour aller ensemble, plusieurs jours la semaine, visiter les pauvres abandonnés de la ville et des faubourgs, et même les ouvriers qui travaillaient proche de Caen, aux carrières de Vaucelles et de Saint-Julien, et ils leur donnaient l'aumône après leur avoir fait le catéchisme. M. de la Vigne distribuait ainsi tout son argent sans se rien réserver et, lorsqu'il n'avait plus de quoi donner, il inspirait à des gens riches de faire la charité. Dans une chère année, il contribua beaucoup à soutenir et à relever plusieurs ménages de pauvres honteux, qui n'osaient demander leur vie, en leur faisant des aumônes un peu plus fortes qu'au commun des pauvres, car à l'un il faisait donner une vache pour fournir du lait et du beurre à ses enfants, à l'autre jusqu'à 50 livres, même jusqu'à 100 livres, pour acheter des marchandises, sans quoi ils n'auraient pas pu continuer leur travail, et par là il tira grand nombre de familles de la dernière mendicité et les empêcha de mourir de faim. Il y en eut même qui, ayant rétabli leurs affaires, touchées de gratitude et de justice, venaient lui rapporter les sommes qu'il leur avait données, afin qu'il en pût assister d'autres pauvres.

Il y eut à Caen et aux environs un grand cours de maladies pourpreuses et de flux de sang qui enlevèrent en peu de jours ceux qui en étaient atteints. La plupart furent abandonnés de leurs propres pasteurs, qui craignaient la mort. M. de la Vigne se joignit à un petit nombre de prêtres

¹ Il s'agit sans doute de l'association fondée et dirigée par Jean de Bernières-Louvigny et connue sous le nom d'Hermitage. Cf. *Essai historique sur l'influence de la religion au XVII^e siècle*. Paris, 1824. I, p. 472.

zélés et alla administrer avec eux les Sacrements à ces pauvres gens, leur porter de la nourriture et des remèdes. Il faisait transporter à l'Hôtel-Dieu ceux qui pouvaient y être reçus ; il en portait lui-même quelques-uns sur son dos. Mais, comme il n'y avait pas de place à l'hôpital pour recevoir tous les malades, il loua et emprunta des maisons dans la ville pour les y loger et leur rendre tous les services dont ils avaient besoin.

Il avait un talent rare pour toucher les cœurs et pour exhorter les malades à la patience et à la mort, de sorte qu'on l'appelait de toutes parts pour préparer les moribonds à ce dernier passage. Il rendait même ce bon office à ceux qui étaient condamnés au dernier supplice, et on a vu plusieurs criminels endurcis, conduits jusqu'à la potence sans avoir voulu se confesser, se convertir dès qu'il leur avait parlé.

Il a fait différentes réconciliations, dans la ville de Caen, entre des personnes qui avaient depuis longtemps des inimitiés irréconciliables et très scandaleuses, et il ne se faisait point de bonnes œuvres dans la ville et aux environs où il n'eût part.

On lui présenta une cure proche de Notre-Dame-de-la-Délivrande¹. Il eut beaucoup de peine à l'accepter, mais, ayant appris qu'on voulait mettre en sa place de confesseur des Bénédictines un prêtre soupçonné de nouveautés, homme savant d'ailleurs, riche et qui avait beaucoup d'amis, il remercia le présentateur, crainte que ce docteur n'introduisît la nouvelle doctrine² et, en même temps, la division parmi les religieuses Bénédictines, qu'il avait toujours conservées dans une grande union, dans la pratique de leurs règles et dans la pureté de la foi.

Quelque temps après, M. Le Pilleul³, théologal de l'église

¹ Lieu de pèlerinage très fréquenté entre Caen et la mer.

² Le jansénisme.

³ Probablement M. Rodolphe Le Pilleur, docteur en théologie, grand-vicaire de M^{sr} Léonor de Matignon.

cathédrale de Coutances, jeta les yeux sur M. de la Vigne pour lui résigner sans pension sa prébende théologique, parce qu'il ne connaissait pas de prêtre plus capable que lui d'en remplir les devoirs, ayant un grand talent pour la prédication, accompagné du don de toucher les cœurs et la science des divines Écritures. Mais M. Le Pilleul eut beau lui en écrire et lui en faire parler, M. de la Vigne ne voulut jamais accepter cette prébende, persuadé que Dieu ne voulait pas qu'il fût chanoine.

La cure de Saint-Pierre de Caen étant venue à vaquer, on la donna à M. de Gaurus-Bernières¹ qui, n'étant encore que tonsuré et fort jeune, la résigna à M. de la Vigne. On eut beaucoup de peine à l'engager de se charger de ce fardeau, mais enfin, après avoir pris conseil, il plia les épaules sous le joug du Seigneur.

A peine en eut-il pris possession qu'on vit un grand changement dans cette paroisse où les peuples n'approchaient presque pas des Sacrements, n'assistaient point les dimanches à leurs grand'messes et où l'office se faisait très mal. M. de la Vigne entreprit de remédier à tous ces maux. Il fit des prêches et des instructions familières avec une éloquence naturelle et vraiment chrétienne et apostolique qui charmaient tout le monde. On venait l'entendre de tous les cantons de la ville. Les beaux esprits et les avocats les plus éloquents se faisaient un plaisir d'être du nombre de ses auditeurs et ne perdaient pas un de ses discours, tant ils étaient touchants et utiles. Par ce moyen, il porta ses paroissiens à fréquenter les Sacrements et à assister aux divins offices, et il réforma tous les abus de sa paroisse. Il abolit, entre autres, la coutume qui s'était introduite parmi

¹ Ou Gavrus-Bernières. Un manuscrit de la collection Mancel, intitulé : *Remarques de Le Marchant*, fait connaître (folio 90) que M. de la Vigne « fut fait curé de Saint-Pierre le 28 mars 1661 ». M. de Gaurus-Bernière fréquentait aussi l'Hermitage. C'est là qu'il connut et apprécia M. de la Vigne.

les prêtres de prendre de l'argent au confessionnal¹, ce qui produisait deux grands abus : le premier, que les pauvres n'osaient en approcher, n'ayant rien de quoi donner à leurs confesseurs ; le second, que les riches en recevaient souvent des absolutions précipitées.

Il donnait à tous les habitants de sa paroisse de grandes marques de sa tendresse, mais il préférait dans son cœur tous ceux qui étaient assidus aux offices de l'Église. Il leur rendait des visites ; il ne prenait jamais d'eux aucun droit curial, ni pour les bans de mariages, ni pour les sépultures. Il se tenait assidu au confessionnal : il y était en été à quatre heures du matin, et à cinq heures en hiver, pour y entendre les pauvres, les serviteurs et les servantes. « C'est à moi, disait-il, à prendre leur heure, et ils n'en ont point d'autre à me donner » ; et il y demeurait souvent les journées tout entières et, aux grandes fêtes, à peine trouvait-il le temps de prendre ses repas.

Il s'appliqua à bannir tous les scandales de sa paroisse. Sitôt qu'il apprenait que quelques personnes vivaient mal ensemble, il les allait trouver, leur parlait avec la force et la véhémence d'un apôtre et, s'ils ne voulaient pas céder à ses remontrances, il les chassait de leurs maisons, jetait leurs meubles par les fenêtres et les obligeait à quitter sa paroisse. Les magistrats en grondaient quelquefois et disaient que, si un autre que M. de la Vigne eût fait de ces

¹ On ne trouve aucune trace de ce déplorable abus dans le *Recueil*, mais son existence n'est, hélas ! que trop vraisemblable. On sait, en effet, que le P. Eudes, à cette époque, eut aussi à le combattre dans la même ville. L'éditeur de sa *Vie*, après avoir fait remarquer que M. Olier, en arrivant à Saint-Sulpice (1642), avait dû supprimer le même abus, ajoute avec raison : « Triste temps que celui où de pareils désordres étaient possibles ! Il les faut dire, si honteux qu'ils soient, afin de bien faire comprendre la reconnaissance qu'on doit à ces grands et saints réformateurs de l'Église de France : les Bérulle, les Condren, les Vincent de Paul, les Eudes, les Olier, « ces hommes apostoliques, disait M. Bourdoise, destinés comme d'autres Noé, à repeupler l'Église après le déluge de maux des siècles précédents. » M. Le Coindre, éditeur de la *Vie du P. Eudes*, par le P. Martine, Caen, 1888, t. I, p. 218.

sortes d'expéditions, ils lui auraient appris son devoir; mais ils n'osaient s'attaquer à lui; ils craignaient son zèle et révéraient sa vertu.

Il est vrai qu'il n'agissait de la sorte que pour des cas extraordinaires, pressants et imprévus et que, pour l'ordinaire, son zèle était plus mesuré et plus prudent; car il s'adressait aux juges de police qui, bien loin de s'opposer à ses desseins, les secondaient de toute leur autorité pour arrêter le cours de la vie licencieuse des personnes abandonnées au vice.

Deux ans avant sa mort, il entreprit de chasser de la ville de Caen toutes les filles et femmes débauchées. Il fit faire une information juridique de leur mauvaise vie et rendre des décrets de prise de corps contre dix ou douze dont les crimes étaient plus publics et plus criants. On mit en prison toutes celles qu'on pût attraper; les autres s'enfuirent et s'en allèrent à Paris et à Rouen, et lorsqu'il pouvait apprendre le lieu de leur demeure, il écrivait aux curés pour leur en donner avis et empêcher ces malheureuses d'infecter leur troupeau. Par là, il s'attira la disgrâce de plusieurs gens de qualité qui entretenaient de mauvais commerces avec elles, mais le respect humain n'a jamais été capable de le détourner d'aucune bonne œuvre, préférant toujours les intérêts de Dieu aux siens propres.

Trois choses étaient la cause qu'il y avait plus grand nombre de ces créatures à Caen que partout ailleurs : 1° l'affluence des écoliers, qui étudiaient le droit à l'Université de Caen; 2° le séjour des officiers de gabelles et des traites; 3° la garnison du château.

A l'égard des écoliers, comme il y en avait plusieurs¹ demeurant sur sa paroisse, il s'informait exactement de

¹ C'est avec raison que Grandet, au lieu de « presque tous » qu'on lit dans un autre de ses manuscrits, a mis ici « plusieurs ». Ce qu'on appelait les grandes écoles et, par conséquent, le quartier des étudiants n'était pas sur Saint-Pierre. Mais il n'est pas étonnant qu'il y eût plusieurs écoliers sur sa paroisse.

leur conduite. Si elle n'était pas réglée, il en avertissait leurs hôtes ou en écrivait à leurs parents pour y donner ordre en les retirant de Caen.

Il lui était plus difficile de contenir en leur devoir les gardes des gabelles ou les officiers des traites préposés à la recette des droits du roi. Néanmoins, à force de les harceler et de leur faire des réprimandes, ou ils se corrigeaient ou ils prenaient le parti de sortir de la ville, ou, s'ils demeuraient obstinés à vexer le peuple ou à vivre dans le scandale, il écrivait aux fermiers généraux et les faisait révoquer, de sorte qu'il était craint et aimé tout ensemble.

Quant aux soldats de la garnison, lorsqu'il apprenait leurs débauches, il s'adressait à M. de la Croisette, gouverneur du château et de la ville de Caen, son intime ami, dont la piété et la valeur étaient fort connues à la cour, lequel, sur les plaintes que M. de la Vigne lui portait contre eux, les faisait mettre en prison ou sur le chevalet. Il avait aussi tellement gagné l'estime et la confiance des officiers subalternes en leur faisant de petits présents et en les conviant même quelquefois de venir prendre un repas frugal avec lui dans son presbytère, qu'il les faisait agir comme il voulait pour réprimer le cours de la vie licencieuse de leurs soldats.

Un père ne s'acquitterait pas bien de ses devoirs à l'égard de ses enfants s'il ne faisait que les châtier quand ils ont commis des fautes ; il doit encore les instruire de leurs obligations : c'est ce que pratiquait M. de la Vigne d'une manière admirable à l'égard des soldats qu'il regardait comme ses enfants et dont le salut est ordinairement le plus négligé par leurs pasteurs. Comme il y avait tous les ans à Caen une garnison très nombreuse en quartier d'hiver, il engageait les officiers à envoyer leurs soldats aux catéchismes qu'il faisait pour eux trois fois la semaine, les priant de ne point faire la revue les jours qu'il avait

destinés pour les instruire, ce qu'il continuait pendant tout le carême et même auparavant ; il les disposait à se confesser et à communier à Pâques avant que de partir, et il administrait ces sacrements lui-même, en personne, presque à tous, tant ils avaient de confiance en lui. Il leur donnait de bons livres pour faire une lecture spirituelle chaque jour et de petits présents de piété qui leur étaient utiles ; et après qu'ils avaient entendu M. de la Vigné, on remarquait en eux un changement si notable, que leurs hôtes s'en apercevaient sensiblement à la maison, bénissant Dieu de ce qu'ils étaient tombés entre les mains de M. de la Vigne ; car ces soldats, qui étaient comme des démons à leur arrivée dans la ville, en sortaient pieux comme des anges et, avant que de partir, ils allaient en troupe se jeter à ses pieds et à son cou pour lui demander sa bénédiction, l'embrasser et lui rendre mille actions de grâces de la charité qu'il avait eue pour eux, et, ce qui surprenait tout le monde c'est que, ces gens, ordinairement durs et insensibles, ne pouvaient s'empêcher de pleurer à chaudes larmes en quittant M. de la Vigne qui, comme saint Jean-Baptiste, les exhortait à ne faire jamais aucun vol ni injustice et à se contenter de leur solde. Ce qui est encore plus merveilleux, c'est qu'en quelques endroits qu'ils allassent, ils se souvenaient de lui, en Allemagne, en Hollande, en Roussillon, car lorsqu'ils rencontraient quelques personnes de la ville de Caen, ils ne manquaient pas de leur demander des nouvelles de M. de la Vigne.

Le régiment de Normandie ayant passé un quartier d'hiver en la ville de Caen, M. de la Vigne apprit qu'il se commettait beaucoup d'impudicités, d'ivrogneries et de blasphèmes parmi les soldats, jusque-là que plusieurs s'étaient engagés par serment de ne jamais manger qu'ils n'eussent juré le saint nom de Dieu. Voyant que ses exhortations étaient inutiles pour leur faire changer ces mauvaises habitudes, il entreprit de faire faire une mission.

pour eux dans son église. Dieu y donna tant de bénédictions que presque tous donnèrent des marques d'une véritable pénitence et, de loups ravissants qu'ils étaient, ils devinrent doux comme des agneaux.

Bien qu'il eût deux vicaires, il était presque le seul qui administrait les derniers sacrements aux malades de sa paroisse, parce que tout le monde les voulait recevoir de sa main, car il exhortait les moribonds à la mort d'une manière si vive et si touchante qu'on disait qu'il eût bien fait prendre envie de mourir et, quand il portait le Saint-Sacrement ou l'Extrême-Onction, une grande foule de peuple le suivait pour avoir le plaisir de l'entendre parler. Car, dans les exhortations qu'il faisait au mourant, il y mêlait toujours quelque point de morale pour les assistants qui se portaient bien, leur disant qu'ils seraient bientôt au même état que le moribond et qu'il ne fallait pas attendre au temps de la mort à penser à la grande affaire de leur éternité. Les malades étaient affligés lorsqu'il ne pouvait leur donner cette consolation étant occupé ailleurs. Souvent il était si fatigué qu'il ne pouvait se remuer ; cependant, à peine était-il rentré chez lui pour y respirer, qu'on le venait demander pour quelque autre fonction : il y courait et vous eussiez dit qu'il se délassait en travaillant de la fatigue du travail, *in labore requies*.

Il y avait encore beaucoup d'autres occasions que M. de la Vigne n'avait garde de laisser échapper pour exercer son zèle. C'était particulièrement au mois de juillet que les gens de la campagne venaient à Caen, se louer, pour aller travailler aux moissons et à la récolte des blés. La grande place, nommée le carrefour Saint-Pierre¹, et toutes les

¹ S'il faut en croire Moisan des Brieux, *Origines de quelques coutumes anciennes*, le carrefour Saint-Pierre était surtout le rendez-vous des faux bourgeois, qu'il appelle bourgeois du samedi ou *bisaguiers*, parce que ces individus, qui n'habitaient pas Caen et qui voulaient cependant jouir des privilèges accordés à la bourgeoisie de cette ville, s'y rendaient la veille de quelque fête, afin d'assister au sermon, communier, se montrer à la

rues en étaient pleines et l'on aurait pu leur demander, comme le père de famille fit à ses ouvriers, dont il est parlé dans l'Évangile : pourquoi demeurez-vous là sans rien faire ? *Quid hic statis tota die otiosi*¹ ? M. de la Vigne ne manquait pas de les assembler tous dans une place publique pour leur parler de Dieu et leur annoncer les vérités du salut dont ils étaient affamés, parce qu'il y avait longtemps qu'on ne leur avait point distribué le pain de la parole et il leur faisait connaître qu'il y avait une autre moisson que celle qu'ils allaient faire, laquelle ils devaient se mettre en peine de recueillir, que ceux qui sèmeraient de bonnes œuvres pendant leur vie, recueilleraient à la mort une moisson abondante de bénédictions, suivant cette parole de saint Paul : *Qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet*², mais qu'au contraire ceux qui ne sèmeraient que des œuvres de corruption et de péché ne feraient qu'une moisson remplie de malédictions et de châtements éternels : *Qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem*³.

Il ne manquait pas encore, le dimanche avant la fête de saint Clair, qui est le temps auquel, dans la ville de Caen, les serviteurs et servantes cherchent des conditions pour se placer, de les aller trouver par les rues et les carrefours, les exhortant de venir entendre un discours qu'il leur voulait faire sur leur qualité de serviteurs et, quand il les avait rassemblés, il leur faisait comprendre que le Fils de Dieu avait préféré la qualité de serviteur à toute autre *formam servi accipiens*⁴, et qu'il était plutôt venu au monde pour servir que pour être servi : *Filius hominis non venit ministrari sed ministrare*⁵, qu'ils devaient

Bourse et tâcher par là de conserver ou d'acquérir le privilège dont jouissaient les véritables citoyens.

¹ Math., xx, 6.

² II Cor., ix, 6.

³ Gal., vi, 8.

⁴ Philp., ii, 4.

⁵ Math., xx, 28.

bien prendre garde aux maisons où ils se placeraient et que ce n'était pas sans raison qu'ils avaient coutume de se louer à la Saint-Clair, parce qu'il n'y avait point d'occasions où ils dussent voir plus clair pour discerner les maîtres et les maîtresses, les gens de bien d'avec ceux qui ne l'étaient pas, dont le bon ou le mauvais exemple les conduirait en paradis ou en enfer.

Il avait aussi une attention particulière sur l'éducation des jeunes clercs tonsurés de la paroisse, auxquels il faisait faire une conférence par un prêtre sur les vertus convenables aux ecclésiastiques. Mais il ne faut pas s'étonner si Dieu donnait une bénédiction extraordinaire à toutes les entreprises de M. de la Vigne, parce qu'il était un homme d'oraison, spirituel et intérieur, et il avait coutume de dire que le pain qu'il distribuait à ses paroissiens dans ses prônes devait être cuit au four de la charité et de la prière, faute de quoi il eût été trop cru et n'aurait pas pu les nourrir. Ainsi il faisait du sujet de ses instructions la matière de ses méditations et c'est d'où vient qu'elles étaient si fructueuses.

Enfin, M. de la Vigne, après avoir sacrifié sa vie à la gloire de Dieu et au salut des âmes, mourut à Caen, en l'année 1685¹, riche en vertus et très pauvre des biens de ce monde, qu'il avait tous distribués aux pauvres avant sa mort. Sa mémoire est en bénédiction par toute la Normandie.

¹ Ce n'est pas en 1685, mais en 1684 que mourut M. de la Vigne. Tous les auteurs s'accordent sur cette dernière année. Seulement le *Recueil* et, après lui, Beziers fixent le jour de la mort au 2 juin, tandis que le registre de la catholicité de la paroisse Saint-Pierre la fait remonter à la fin du mois de mai. En effet, il porte textuellement, à la date du 1^{er} juin 1684 : « Ledit jour a été inhumé dans le *Sancta sanctorum*, par moi soubsigné, archipreste, doyen de la chrétienté, curé de Nostre-Dame et vice-gérant de M. l'Official de Caen, M. Simon de la Vigne, prestre, curé de cette église Saint-Pierre, bachelier en théologie, âgé de 64 ans, présence de M. Thomas Pouchin et Jean Lefoulon, prestres, chapelains fondés en ladite église. — Guillier. »

XX

LOUIS D'ENTRECHAUX

CHANOINE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'AVIGNON ¹

1633-1706

M. d'Entrechaux fut un de ces prêtres sans tache, religieux observateurs de la loi de Dieu, qui sont destinés pour purifier les lieux saints. Il naquit dans Avignon le 17^e de janvier 1633. Messire Balthazar d'Entrechaux, son père, était un homme recommandable par sa piété et par sa naissance. Louise Suarez, son épouse, ne dégénérait en rien des vertus de ses ancêtres. On comptait dans sa famille vingt-deux évêques, plusieurs grands hommes qui ont donné leur sang pour la défense de la foi. Elle eut deux frères qui furent successivement évêques de Vaison². Cette pieuse mère fit son capital de l'éducation de ce cher fils. Aux premières ouvertures de la raison, on remarqua en lui un naturel doux et paisible, un esprit docile et pénétrant, un cœur droit, susceptible des moindres impressions de la grâce. Il eut soin d'écartier pendant sa jeunesse tout ce qui aurait pu servir d'écueil à son innocence et, de peur qu'elle ne reçût quelque blessure, il lui chercha un asile dans le célèbre séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. M. Olier le gouvernait alors. Il hérita de l'esprit de ce saint fondateur, à la mort duquel il eut le bonheur d'assister le 2 avril 1657.

¹ Cf. Faillon, *Vie de M. Olier*, tome III, p. 295 et 308.

² Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse.

La Providence le rappela à Avignon. A peine eut-il reçu l'ordre de prêtrise qu'il commença à faire fructifier la grâce de son ordination. Il assembla dans l'église de Saint-Symphorien ceux qu'il connut avoir besoin d'instruction. Ses catéchismes avaient une onction admirable. M^{sr} de Marinis, archevêque d'Avignon, craignant qu'on ne lui enlevât un ministre si capable de seconder son zèle, le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale. M. d'Entrechaux fut dans cet état une règle vivante à tous ses confrères, qui l'appelaient ordinairement *le saint*. Au son de la cloche, il s'imaginait entendre ces paroles de Marthe à Madeleine : « Le Maître est venu, il vous demande. *Magister adest et vocat te.* » A voir la manière édifiante dont il récitait l'office divin, sa gravité, son air, sa voix, on eût pu dire que c'était ainsi que Jésus-Christ priaît. Si celui qui devait porter la croix dans quelque procession était absent, il prenait volontiers sa place. Ce vertueux prêtre était trop à Jésus-Christ pour être complaisant aux grands du siècle, qui n'entrent souvent dans l'église que pour la profaner. Il sortit un jour du sacré tribunal de la pénitence avec une face ébrasée de zèle pour prendre des personnes de condition par la main, en leur disant : « Nous sommes dans l'église ; ce n'est ni le lieu, ni le temps de parler. » Il eût volontiers fait sa demeure au pied des autels ; c'était là qu'il épanchait son cœur devant celui du Fils de Dieu. Il ne se dispensa jamais de garder le silence dans la sacristie et de l'y observer fidèlement au milieu de ceux qui y débitaient quelquefois des nouvelles.

Son mérite le fit choisir à trente-trois ans pour confesseur des religieuses du Verbe-Incarné. Il tâcha d'éloigner l'esprit du monde de ce monastère, faisant retirer du parloir les religieuses qui y perdaient le temps et la dévotion. Il se crut redevable à tout le monde, aux justes et aux pécheurs, aux sains et aux malades. Depuis matines, il restait dans l'église, une grande partie du jour, pour y entendre les confessions.

Le pouvoir qu'il avait reçu de ses supérieurs d'absoudre presque de toutes sortes de cas augmentait le nombre de ses pénitents. On comptait dans Avignon jusqu'à mille personnes sous sa conduite. Cet habile directeur ne se laissait pas surprendre par des apparences qui éblouissent ; il portait ses dévotes à la solide piété, à l'humilité, à la patience et à l'obéissance. Quoique sa chambre fût ouverte à tous les pauvres honteux, il voulait néanmoins qu'elle fût ordinairement interdite aux personnes du sexe.

Les hôpitaux donnèrent de l'exercice à son zèle. Il y en avait un à Avignon qu'on appelait l'hôpital de Saint-Benezet. Cette maison était entièrement désolée, ses revenus presque dissipés ; les pauvres n'y étaient plus reçus. M. d'Entrechaux résolut de la réparer. Il inspira au vice-légat d'Avignon le dessein de faire de ce lieu délaissé un hôpital pour les malades atteints des écrouelles et autres maux semblables. Pour rendre l'exécution de ce projet plus aisé, il fit apercevoir un fonds qui était tombé dans l'oubli. C'était une somme de 1.700 écus que la ville d'Avignon devait à cet hôpital. Avec le recouvrement de ce capital et le débris des anciens revenus, on fut en état de faire cet établissement. Il se réserva la charge de père spirituel des pauvres malades qu'on y mit : la puanteur de leurs ulcères l'attirait au lieu de le rebuter. On le trouvait disposé à toutes les heures du jour et de la nuit à leur administrer les Sacrements. Pressé par la charité de Jésus-Christ, il se levait promptement, s'habillait à la hâte, achevant de se couvrir le long du chemin du reste de ses habits. Il se rendait en diligence auprès de ces pauvres Lazares au premier avis qu'on lui donnait qu'ils étaient en danger.

Sa charité se signala à l'égard des filles que la pauvreté exposait au péril de se perdre. Il leur pratiqua un asile dans une maison dont il payait lui-même le louage, leur fournissant le nécessaire. Il acheta, avec quatre autres

ecclésiastiques zélés, la maison de Saint-Eutrope pour le même sujet. Son amour pour les pauvres alla jusqu'à se dépouiller pour les revêtir. Il employait à leur soulagement tous les fruits de son canonicat ; le reste de ses revenus était destiné ou à fonder des missions comme il fit à Entrechaux et à Rochegude, ou à la décoration des églises. Au reste, il ne fut pas de ces ecclésiastiques qui, sous prétexte de faire des aumônes, ne font point difficulté de multiplier leurs bénéfices. Quelques casuistes l'avaient assuré, qu'avec son canonicat, il pouvait retenir un prieuré qu'on lui avait présenté puisqu'il ne prétendait en jouir que pour secourir les pauvres. Il l'accepta, en effet, mais, dès qu'il eut commencé à douter s'il le pouvait retenir, il pesa si bien les raisons de l'opinion contraire, qu'il n'eut point de repos qu'il ne s'en fût défait. Son humilité fut le seul obstacle qui l'empêcha d'être consultant du saint office ; le père inquisiteur le pria inutilement d'accepter cette qualité. M^{gr} de Fiesque ne put le faire consentir d'être son grand vicaire. Néanmoins, il prit soin de l'éducation des jeunes clercs, et il y a peu de clercs zélés dans le diocèse d'Avignon qu'il n'ait élevés et instruits. C'était un des plus fidèles serviteurs de la divine Marie. Les voyages qu'il faisait à Notre-Dame de Rochefort¹, distante de deux lieues d'Avignon, étaient fréquents. Il les entreprit plus de vingt fois et toujours à pied, en oraison, à jeun et en manteau. Dès qu'il était arrivé, il y célébrait la sainte messe, faisait sa prière et revenait presque toujours sans manger, faisant ainsi quatre lieues avec la seule Eucharistie.

Parmi tous les actes de mortification qu'il pratiqua celui-ci est remarquable. Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry² étaient venus à Avignon ; ils assistèrent

¹ Pèlerinage très fréquenté encore aujourd'hui. — Rochefort, canton de Villeneuve-lès-Avignon, arrondissement d'Uzès (Gard).

² Petits-fils de Louis XIV.

aux offices de la semaine sainte dans la Métropole. Ce pieux chanoine fut inspiré de se refuser le plaisir de voir ces princes ; il continua le chant de l'office sans ouvrir les yeux ; après quoi, se retirant dans la sacristie, toujours uni à Dieu, il entendit une voix qui lui dit : « Puisque tu t'es privé pour l'amour de moi de voir des princes mortels, je te promets que tu verras un jour, dans le ciel, le Dieu immortel. » Il fut ensuite plongé dans un tel excès de consolation, qu'il n'en avait jamais goûté de semblables.

M. d'Entrechaux, deux ans avant sa mort, resta paralytique de la moitié de son corps. Les douleurs continuelles qu'il souffrit dans cet état ne furent point capables d'abattre son courage. Il donnait des leçons de patience à ses enfants spirituels et les entretenait de la gloire des Bienheureux. Il mourut la soixante-treizième année de son âge, le 15 février 1706. Son cœur fut porté au monastère du Verbe-Incarné. Tous ceux qui le virent ne purent s'empêcher d'admirer sa grosseur aussi extraordinaire que celle de celui de saint Philippe de Néry, si bien qu'on pouvait dire de lui ce qui est écrit de Salomon : « Que Dieu lui avait donné une prudence et une sagesse singulière et un cœur d'une grande étendue » (III Reg., 4). Son corps fut inhumé dans l'église cathédrale. Il y fut trouvé tout entier, trois ans après sa mort.

XXI

CHARLES DEMIA

PROMOTEUR DU DIOCÈSE DE LYON ¹

1636-1689

Charles Demia était natif de Bourg en Bresse². Étant encore jeune, il fut fait chanoine de l'église collégiale d'Ainay, à Lyon. Dieu accomplit en lui les souhaits du prophète, car il lui donna un grand amour pour la piété, pour la science et pour la discipline de l'Église; aussi, disait-il souvent avec David : *Bonitatem et scientiam et disciplinam edoce me*. Son zèle le fit choisir d'abord par Messire Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, pour vice-promoteur et substitut de la primatie et, ensuite, pour promoteur en chef³. En cette qualité, il procura tout le bien et empêcha tout le mal qui lui fut possible. Toutes les requêtes qu'il présenta à M^{or} l'Archevêque et à plusieurs magistrats en divers tribunaux en sont des preuves manifestes. Il s'appliqua à remédier à un grand abus qui s'était glissé dans le diocèse de Lyon et en plusieurs autres, savoir que la plupart des ecclésiastiques qui avaient été interdits des fonctions de leurs

¹ Cf. *Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le XVII^e siècle*, tome II, page 326.

² Né le 3 octobre 1636.

³ M. Demia fut élève du Séminaire de Saint-Sulpice : il y conserva des liaisons et c'est de Paris qu'il fit venir un supérieur pour son Séminaire Saint-Charles.

ordres ne faisaient aucune difficulté de célébrer la sainte messe et de faire toutes leurs autres fonctions comme auparavant, sous prétexte d'un appel comme d'abus qu'ils avaient interjeté au Parlement. Il fit imprimer un savant écrit par lequel il prouva, par les théologiens, les canons et les conciles, les ordonnances de nos rois, les arrêts et la raison même, que les appellations qui ont été prononcées pour fait de discipline ecclésiastique ou pour la correction des mœurs n'ont, ordinairement qu'un effet dévolutif et non pas suspensif, par conséquent que ceux qui célèbrent après telles appellations de leurs interdits encourent l'irrégularité *ipso jure*. Il obtint de la cour primatiale de France, à Lyon, une sentence du 4 août 1672, contre le sieur Souzay, curé de Tréval, conformément à ses conclusions, par laquelle il lui fut enjoint, et à tous autres ecclésiastiques, d'exécuter les sentences contre eux prononcées où il s'agirait de discipline ou correction de mœurs, nonobstant l'appel par eux interjeté, aux peines de droit.

M. Demia, gémissant sur les désordres scandaleux des chrétiens avancés en âge et persuadé d'ailleurs qu'il était très difficile de les corriger, crut que, pour réformer le christianisme, il n'y avait point de meilleur moyen que d'instruire la jeunesse, non seulement des principes de la foi, mais encore des règles de la morale chrétienne; c'est pourquoi il pensa à établir de petites écoles pour les deux sexes dans la ville de Lyon et dans tout le diocèse. Ce dessein était grand et difficile à exécuter; les obstacles qu'il y prévoyait ne le rebutèrent point. Animé de l'esprit du grand Gerson, qui signala son zèle dans le xv^e siècle pour l'instruction de la jeunesse de Lyon, il fit des remontrances par écrit à M^{gr} l'Archevêque sur la nécessité et sur l'utilité des écoles chrétiennes et sur les moyens de les faire réussir. Dieu y donna tant de bénédiction qu'en peu de temps il s'en fit divers établissements dans les paroisses de Saint-Georges, de Saint-Pierre les Nonnains,

de Saint-Michel, de Saint-Nizier et de Saint-Paul, et toutes ces écoles n'eurent d'abord aucun autre revenu assuré que 200 livres que MM. les prévôts des marchands et les échevins de la ville de Lyon promirent de donner annuellement pour l'école de Saint-Pierre. Les autres écoles n'eurent point d'autre fonds que celui de la Providence, qui les fit subsister par la charité de quelques particuliers.

Cette œuvre, si importante au public et au salut des âmes, avait besoin de personnes qui s'appliquassent avec soin à la soutenir, à l'avancer et à la perfectionner et surtout d'un supérieur préposé par l'autorité de M^{sr} l'Archevêque, qui veillât non seulement sur lesdites écoles, mais encore sur les mœurs et la conduite des régents ; il était aussi nécessaire de trouver des personnes qui reçussent les charités que l'on pourrait faire pour ce dessein, qui les distribuassent selon les besoins et fissent généralement tout ce qui serait utile pour la plus grande gloire de Dieu et la perfection de cette œuvre. M. Demia se rendit compte de tout cela et il présenta requête à M^{sr} l'Archevêque, tendant à ce qu'il eût agréable de commettre telles personnes qu'il lui plairait pour avoir l'intendance desdites écoles avec tout le pouvoir requis pour cette fin, à condition de rendre compte de leur gestion à Sa Grandeur. M^{sr} l'Archevêque, faisant droit à sa requête, le nomma directeur général de toutes les écoles de son diocèse, lui donna tout le pouvoir nécessaire, même de déléguer d'autres personnes, le 2 novembre 1672. Et, en vertu de ce pouvoir, M. Demia nomma les sieurs Noyel, lieutenant en l'officialité, Laboureur, ancien prévôt de l'Île-Barbe, Villette, curé de Saint-Pierre, Derives, vicaire de Saint-Paul, Bartholin, prêtre, et les sieurs Dufaisant et Guillat, avocats, et quelques autres, tant ecclésiastiques que laïques, pour être ses coadjuteurs dans cette grande entreprise ; ceux-ci s'assembloient chez lui à certains jours, tant pour recevoir les enfants des pauvres que pour aviser aux moyens de

faire subsister les régents et leur faire observer les règlements qu'il leur avait donnés.

Mais, comme il était nécessaire d'instruire les maîtres de la méthode d'enseigner, aussi bien que les écoliers de celle de bien apprendre, il rassembla dans Lyon tous les régents dans une espèce de petit séminaire, leur fit venir, à ses frais, un supérieur de Paris et les y faisait vivre d'une manière très exemplaire et très réglée¹. Rien n'était plus édifiant que de voir sortir tous les jours de cette communauté, le matin et le soir, aux mêmes heures, douze maîtres d'école avec chacun leur sous-maître, pour aller, en différents cantons de la ville, instruire les garçons qui y étaient rassemblés dans des chambres qu'ils avaient louées à cet effet. Il établit aussi, en différents endroits, des maîtresses d'école pour instruire les petites filles, fit imprimer des images où Jésus-Christ était représenté environné des enfants qu'il enseignait, avec cette devise : *Sinite parvulos venire ad me*. Il composa aussi des litanies des saints qui se sont appliqués à instruire la jeunesse, les fit imprimer en feuilles volantes et en envoya des exemplaires dans toutes les provinces, aux prêtres qu'il savait avoir du zèle.

Dans peu d'années, on vit les fruits admirables que produisirent ces écoles dans Lyon. Les enfants devinrent obéissants à leurs parents, modestes à l'église, savants dans les principes de la religion, assidus au travail proportionné à leur âge et à la prière du soir et du matin ; en un mot, ils furent admirablement bien instruits de tous leurs devoirs. Le démon, ne pouvant souffrir une réforme si générale, suscita des maîtres mercenaires qui établirent, de leur propre autorité, d'autres écoles dans le diocèse, qui, n'ayant que le seul intérêt pour but et non la piété et n'assujettissant d'ailleurs leurs écoliers à aucunes règles, faisaient désertir les écoles de M. Demia. Mais il fit bientôt

¹ C'est ce qu'on appela le Séminaire de Saint-Charles.

remédier à un si grand désordre par une requête qu'il fit présenter au roi Louis XIV par M^{sr} l'Archevêque de Lyon. Sa Majesté, qui embrassait et qui autorisait tout le bien qui se faisait dans son royaume, rendit un arrêt en son Conseil d'État, donné au camp devant Besançon, le 7 mai 1674, par lequel elle ordonna que ceux qui voudraient tenir des écoles pour l'instruction de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, dans l'étendue du diocèse de Lyon, seraient tenus de prendre la permission et l'approbation expresse, par écrit, de M^{sr} l'Archevêque de Lyon et d'observer exactement ses règlements, sans qu'aucuns autres le pussent entreprendre en quelque manière ou sous quelque prétexte que ce fût.

Pierre Cardin de Flacour, maître des requêtes, intendant de la ville et généralité de Lyon, fit publier cet arrêt et ordonna qu'il serait exécuté selon sa forme et teneur, dans l'étendue de son département, sous peine de 50 livres d'amende, et défendit sous les mêmes peines, aux syndics et consuls des villes, de souffrir aucuns maîtres d'écoles ni de leur payer aucuns gages, à moins qu'ils n'eussent la permission de M^{sr} l'Archevêque ou de M. Demia, directeur général des écoles du diocèse. Son ordonnance est du 22 juillet 1686. La publication de cet arrêt, dans la généralité de Lyon n'empêcha pas que plusieurs personnes ne s'ingérassent de faire les fonctions de maîtres d'école et d'instruire la jeunesse dans la généralité de Bourgogne, de Bresse et de Bugey, sous prétexte d'être seulement écrivains, de tenir de grandes écoles et de faire des petits collèges. M. Demia présenta requête à M. Darlay de Bonneuil, intendant de ces provinces, qui leur défendit, sous peine de 100 livres d'amende, d'instruire la jeunesse sans la permission de M^{sr} l'Archevêque ou la sienne.

Dans la visite que M. Demia fit dans les paroisses du diocèse, il remarqua plusieurs abus, entre autres que les maisons curiales tombaient en ruine et que les églises manquaient de linges, de calices, de livres et autres orne-

ments nécessaires au saint sacrifice et à l'office divin. La cause de ces désordres venait en partie de ce que, contre la disposition de la déclaration du roi Henri le Grand, du 16 mars 1609, enregistrée au Parlement la même année, conformément aux anciens canons et au Concile de Trente, qui attribue la connaissance des comptes des fabriques aux archevêques et évêques, les juges et autres officiers des lieux prenaient connaissances desdits comptes et, d'intelligence avec les marguilliers, faisaient de mauvais usages des revenus des fabriques, les tournant à leur profit plutôt qu'à celui des églises. M. Demia fit rendre un arrêt au Conseil du roi, le 14 mars 1676, au camp d'Hurtebize, par lequel Sa Majesté ordonna que les comptes des fabriques des églises paroissiales du diocèse de Lyon seraient rendus devant l'archevêque ou les archiprêtres faisant leurs visites, en présence du curé et de quelques-uns des principaux officiers ou habitants des lieux, avec défense aux juges, habitants ou autres d'en prendre connaissance, s'ils n'en étaient requis par l'archevêque ou par celui qu'il aurait commis.

En visitant les églises de Bresse, il trouva deux autres abus. Le premier, que les habitants de la plupart des paroisses de campagne avaient, de leur autorité, fait remettre leurs bancs dans les églises d'où il les avait fait ôter, ou parce qu'ils étaient incommodes au service divin, ou parce que les propriétaires n'en payaient aucun droit à la fabrique pour le luminaire. Le second abus était que la plupart des habitants faisaient violence aux curés pour enterrer les corps morts de leurs parents dans les églises sans aucun titre spécial ni gratification à l'église, ce qui était contraire aux ordonnances de M^{gr} l'Archevêque. Il présenta requête à M. le lieutenant général, au baillage et au siège présidial de Bresse, qui, sur les conclusions du procureur du roi et celles du sieur Demia, ordonna qu'on paierait des gratifications à l'église pour y avoir des bancs et droits de sépulture (12 novembre 1679).

M. Demia avait un autre grand dessein, qui était d'empêcher les habitants des lieux d'aller boire au cabaret les fêtes et dimanches, non seulement pendant l'office divin, mais aussi tout le long du jour ; peut-être que son zèle en serait venu à bout, soutenu qu'il était par l'autorité de M^{gr} l'Archevêque, Camille de Neuville de Villeroy, qui était non seulement primat des Gaules et commandeur des ordres du roi, mais son lieutenant général, ès pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, mais il fut prévenu par la mort, qui arriva le 23 octobre 1689. Il était âgé de 53 ans. On a fait graver son portrait, qui se vend à Lyon, rue Mercière, chez Chavart, avec cette devise : *Evangelizare pauperibus misit me* ¹.

¹ Le Séminaire de Saint-Charles se soutint après la mort de Demia et subsistait encore au moment de la Révolution. Les écoles de garçons étaient alors confiées à de jeunes ecclésiastiques, qui faisaient en même temps leur Séminaire dans la maison. Les écoles de filles étaient confiées aux Sœurs de Saint-Charles.

XXII

PIERRE MERCIER

OFFICIAL DE LIMOGES ¹

1617 ou 1618-1690

Pierre Mercier était fils de Gérard Mercier, bourgeois et marchand de Limoges, et de Jeanne Dupleysis ². On le mit fort jeune au collège des jésuites, où il réussit avec succès dans ses études. Il eut, dès son bas âge, de l'inclination pour la retraite et pour le cloître. Son père, qui le destinait à son commerce, l'empêcha de se faire religieux, mais il ne put le détourner du dessein qu'il forma d'être prêtre. Pierre, après avoir usé de toutes les soumissions et sollicitations possibles, n'obtint son consentement qu'avec peine, de manière que ce père déraisonnable ne le traita plus depuis dans sa maison qu'avec mépris et ne le regarda plus jusqu'à la mort que comme un fils rebelle à ses volontés, ne faisant dans son testament aucune mention de lui, mais seulement de quatre filles qu'il avait.

Un traitement si rigoureux humilia Pierre Mercier, mais ne le découragea pas. Il s'attacha d'autant plus fortement à son père céleste qu'il voyait que son père

¹ Cette Vie est tirée des *Mémoires du séminaire de Limoges*, envoyés par M. Chalopin (*Note de Grandet*). — M. Chalopin, originaire du diocèse d'Angers, fut directeur au séminaire de Limoges de 1710 ou 1711 à 1726. Il mourut à Autun en 1741, âgé de 68 ans. — Cf. *Influence de la Religion en France au xvii^e siècle*, tome II, page 127.

² M. Mercier appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Limoges. Les Mercier figurent, en effet, sur la Liste des Consuls de Limoges de 1514, 1516, 1556.

terrestre se détachait de lui et, sans manquer de respect à celui qui l'avait mis au monde, il s'appliqua uniquement à rendre ses devoirs à Jésus-Christ, qui a dit qu'il ne fallait pas appeler un homme sur la terre du nom de père au préjudice de celui du ciel, de qui procède toute paternité, (*Nolite vocare vobis patrem super terram, unus est pater vester qui est in cœlis.*)

Peu de temps après qu'il eut reçu la prêtrise et pris ses grades de licencié et de docteur en théologie, il fut fait curé de Saint-Priest-sous-Aixe, à deux lieues de Limoges¹. Quoique ce bénéfice fût fort commode et d'un bon revenu, il ne crut pas que Dieu l'appelât à ce genre de vie. Il fit démission de sa cure et revint à Limoges pour se consacrer au service des pauvres de l'hôpital de Saint-Gérald, pour lesquels il avait beaucoup d'amour². Là il mena une vie très laborieuse et fort pénitente, car, comme les bâtiments de cette maison étaient alors fort serrés et très incommodés, il logea plusieurs années dans une chambre placée dans un escalier qui partageait les salles des hommes d'avec celles des femmes; cette chambre était si étroite que son lit lui servait de table pour manger et pour écrire et il y respirait tout le mauvais air des malades. Il passa là quinze ans sans se plaindre, et il est à croire qu'une mortification si continuelle et si longue lui attira toutes les bénédictions qui l'ont accompagné tout le reste de ses jours.

Car ce fut en ce lieu-là qu'il persuada M. de Savignac³ de se donner au service de cet hôpital; celui-ci, voyant que les pauvres, l'aumônier et les gouvernantes (à la tête desquelles était M^{lle} Pétiot, fille de qualité⁴ et d'une émi-

¹ A 15 kilomètres environ.

² D'après le P. Perière, jésuite, ce fut en 1642 que P. Mercier entra à l'hôpital, en qualité d'aumônier perpétuel, n'étant âgé que de 25 ans.

³ Sur M. de Savignac voir plus loin la notice qui le concerne.

⁴ M^{lle} de Pétiot était cousine de M. de Savignac. Elle était très infirme et ne pouvait marcher; elle se fit transporter à l'hôpital en 1647, l'année même où M. Olier vint à Limoges prier au tombeau de saint Martial.

nente vertu), étaient fort incommodés faute de logement, leur fit bâtir un grand corps de logis. Il y ajouta un appartement proche de l'Hôtel-Dieu pour lui et pour M. Mercier, et l'un et l'autre attirèrent avec eux des prêtres d'un très grand mérite, entre autres MM. Dubois et Volondat. Ils y vécurent ensemble en communauté avec beaucoup d'édification pour la ville et d'utilité pour les pauvres, qu'ils allaient visiter et instruire tous les jours.

M. Mercier fut dans la suite le coadjuteur et le promoteur de toutes les bonnes œuvres de M. de Savignac, lequel, s'étant mis sous sa direction, suivait en tout ses conseils. Ils s'entraidaient mutuellement, l'un de ses avis et l'autre de ses grands biens, de sorte qu'on peut dire que M. de Savignac n'aurait rien fait sans M. Mercier et que M. Mercier n'aurait rien entrepris ni exécuté sans M. de Savignac.

Car ce fut M. Mercier qui porta les nièces de M. de Savignac à entrer en religion, qui engagea leur oncle à travailler au rétablissement de l'hôpital et à la construction de la maison du séminaire des ordinands et des missionnaires, qui furent d'abord logés ensemble, et qui l'exhorta enfin à bâtir une nouvelle maison pour les ordinands de Limoges¹, qui est une des plus belles du royaume. M. Mercier eut aussi beaucoup de part à l'établissement du petit couvent de Sainte-Claire et des filles de Saint-Alexis, qui sont des ouvrages dont les pierres, quoique muettes, publieront dans les siècles les plus reculés les louanges de leurs saints fondateurs.

La sainteté de la vie de M. Mercier, jointe à une grande intelligence dans les affaires, fit qu'il fut aimé et estimé de tout le monde, des grands et des petits, des évêques et des peuples, des intendants de justice et des magistrats.

¹ M. Mercier lui-même, dans ses *Mémoires sur la vie de la Mère du Calvaire*, nous apprend que ce fut M. J. Bourdon qui demanda à M. de Savignac la construction d'une nouvelle maison pour les Ordinandes dont il venait d'être nommé supérieur. M. Mercier ne put qu'approuver et encourager un dessein dont il n'avait pas eu l'initiative.

Il fut confesseur des religieuses de la Visitation plus de vingt-cinq ans, sans qu'il en ait jamais voulu recevoir aucune rétribution.

M. de La Fayette, évêque de Limoges, prélat de grande vertu, le prit aussi pour son directeur, et ce fut lui qui inspira à ce prélat le désir d'avoir un séminaire¹ et de faire quantité de bonnes œuvres, surtout de demander au roi pour coadjuteur Messire Louis de Lascaris d'Urfé, qui lui succéda et qui perfectionna toutes les œuvres qu'il avait commencées pour le bien de son diocèse.

Il a eu pendant plus de vingt-cinq ans la direction des religieuses de Sainte-Claire du Petit couvent, qui lui sont redevables, après Dieu, de la haute perfection où elles sont arrivées dans la vie extraordinaire qu'elles mènent. Il a aussi pris soin jusqu'à sa mort de la conduite spirituelle des filles de Saint-Alexis, qui servent les pauvres malades dans l'hôpital de Saint-Gérald.

M. Louis d'Urfé ayant pris possession de l'évêché de Limoges, en 1676², trouva tant de bon sens et d'habileté pour les affaires ecclésiastiques en M. Mercier, qu'il le fit son official en l'année 1677 ; il s'acquitta de cet important emploi pendant toute sa vie avec une prudence si admirable et une intégrité si désintéressée qu'il s'attira l'estime de tout le clergé. Il entreprit et soutint plusieurs affaires importantes au diocèse de Limoges avec une vigueur vraiment apostolique.

Son attention continuelle au soulagement des pauvres fit qu'on le nomma administrateur perpétuel de l'hôpital

¹ Dès 1652 le marquis de Fénelon pressait M. de La Fayette d'établir un séminaire sur le modèle de celui de Saint-Sulpice. Il est donc difficile d'attribuer l'initiative de ce projet à M. Mercier, qui n'avait alors que 34 ou 35 ans et, sans doute, n'était pas encore directeur du Prêlat.

² M^{sr} de Lascaris d'Urfé avait été nommé coadjuteur de M^{sr} de La Fayette en 1676 ; il fut sacré dans l'église de Saint-Sulpice par l'Archevêque de Paris, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, 11 janvier 1677, et fit son entrée dans sa ville épiscopale au mois de mars suivant. M^{sr} de La Fayette mourut le 3 mai 1676.

général dès le commencement de son établissement, et rien ne s'y passait que par ses conseils, tant il s'était acquis une haute réputation de sagesse et de probité parmi les autres administrateurs. Il se donnait jour et nuit des mouvements extraordinaires pour le bon ordre de cette maison, y faisant très souvent, le soir, la visite pour savoir si on y avait fait la prière, si les pauvres étaient couchés et si la paix régnait parmi eux.

La multitude de tous ces emplois qui eussent demandé l'attention de plusieurs personnes différentes, ne partageait point celle de M. Mercier : vous auriez dit qu'il n'eût qu'une seule affaire, tant il s'appliquait tout entier à faire bien réussir celle qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu.

A tout cela on peut ajouter que M. Mercier possédait toutes les vertus en un souverain degré :

1° Sa pureté était angélique, car il évitait toutes les conversations inutiles avec les personnes du sexe et ne les voyait que lorsque la nécessité ou la charité l'obligeaient à leur rendre des services ou à en recevoir de leur part. Il gardait à leur égard la maxime des Saints : *cum mulieribus sit sermo rarus, brevis et austerus*. Il dit un jour à un religieux, son parent, qu'il exhortait à observer exactement son vœu de chasteté, qu'il aimerait mieux avoir un bras et une main coupés que de toucher du bout du doigt une personne du sexe, quand même ce ne serait que par mégarde, sans aucun mauvais dessein. Cette vertu l'obligea à travailler de tout son pouvoir à procurer une maison de refuge dans la ville de Limoges, où l'on pût retirer les filles et les femmes débauchées ; avant qu'on pût en faire l'établissement, il s'exposa cent fois à de grands dangers, même de perdre la vie, avec d'autres personnes charitables, en allant chercher ces pauvres brebis égarées dans les lieux de leurs débauches, pour les conduire dans une maison de refuge, qu'il avait fait bâtir dans l'hôpital général, pour les renfermer et tâcher de les convertir.

2° Sa confiance en Dieu était extrême. Il s'appuyait uniquement sur sa providence en tous ses desseins dans les affaires les plus difficiles et qui regardaient la gloire de Dieu. Il espérait toujours contre toute espérance de les pouvoir faire réussir car il disait qu'il avait cent et cent fois éprouvé la protection de Dieu, tant dans ses besoins particuliers que dans les nécessités publiques. Il ajoutait que souvent il avait manqué d'argent pour payer les ouvriers qui bâtissaient l'hôpital et les séminaires, mais qu'il lui en venait par des voies extraordinaires, auxquelles il ne pensait pas et n'aurait jamais dû s'attendre.

3° Son détachement des biens de ce monde était si grand, qu'il estimait avec saint Paul les richesses, les charges et les honneurs du siècle comme de la boue et du fumier, et il était content pourvu qu'il pût gagner Jésus-Christ : *omnia arbitratus sum ut stercora ut Christum lucrifaciam*.

M. de La Fayette, évêque de Limoges, lui ayant fait un legs assez considérable par son testament, il n'en voulut pas profiter, mais il le laissa aux pauvres de l'hôpital que ce bon Évêque avait fait ses héritiers universels. Quoiqu'il fût official, il n'en devint pas plus riche, car il employa tous les émoluments et les droits de sa charge à faire le pavé et le lambris de la chapelle du séminaire et à y acheter des ornements fort propres.

4° Son esprit de pénitence parut en tout, dans son boire, dans son manger, dans ses habits, dans ses meubles, dans son coucher. Même dans son extrême vieillesse, on ne put jamais l'obliger à faire faire du feu dans sa chambre, qui était fort froide, étant exposée au vent du nord.

5° Sa charité était immense et universelle. Il se chargea de toutes les affaires temporelles de la Mission¹ qui d'abord

¹ Le séminaire se nommait le *Séminaire de la Mission de Limoges*, jusqu'à l'arrivée de M. Bourdon (1662); alors on distingua le séminaire des ordinands du séminaire de la mission, et les intérêts des deux maisons commencèrent à être distincts, jusqu'à ce qu'ils fussent totalement séparés (1674).

ne furent pas petites, car il fallut aller plaider en plusieurs parlements de France. Bien des gens du dehors s'adressaient à lui pour lui demander conseil dans leurs embarras, consolation dans leur affliction et sa médiation pour faire des accommodements, en quoi il réussissait avec un grand succès, Dieu lui ayant donné grâce pour trouver des expédients et pour concilier les esprits et les cœurs les plus divisés.

Enfin M. Mercier mourut dans de grands sentiments de piété et de confiance en Dieu, âgé de soixante-douze ans, le 9 février 1690.

XXIII

MARTIAL DE MALEDENT, Seigneur DE SAVIGNAC

FONDATEUR DU SÉMINAIRE ET DE LA MISSION DE LIMOGES
ET RÉPARATEUR DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA MÊME VILLE ¹

1616-1670

Messire Martial de Maledent de Savignac naquit en la ville de Limoges, au mois d'avril de l'année 1616. Il eut pour père Mathieu de Maledent, trésorier général de France, et pour mère dame Peyronne de Benoit, fille du baron de Compreignac ²; l'un et l'autre étaient issus des familles les plus illustres du Limousin, soit par leur ancienneté, soit par leurs alliances, soit par la probité et le mérite de leurs ancêtres, qui ont rendu de grands services à l'État et à leur patrie, dans la robe et dans les finances. Mais celui dont nous écrivons la vie n'a pas besoin d'emprunter sa gloire des étrangers, puisqu'il s'en est acquis une propre, bien plus solide, par ses éminentes vertus et par les œuvres éclatantes qu'il a faites pour le bien de l'Église.

Il était valétudinaire, d'une complexion délicate, qui n'a pourtant jamais affaibli son courage. Sa taille était médiocre, son air doux et modeste, son esprit droit et

¹ Cette biographie a été composée d'après un *Mémoire*, envoyé du Séminaire de Limoges à M. Grandet, par M. Chalopin, en l'année 1713. Le manuscrit de ce dernier existe encore dans les archives du Séminaire d'Angers.

² Compreignac, canton de Nantiat, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

solide, et toutes ses manières, pleines de bonté et de gravité, lui attiraient l'estime et l'amour de tous ceux qui conversaient avec lui.

Ses parents l'élevèrent avec grand soin dans l'étude de la piété et des sciences humaines et ne négligèrent rien de tout ce qui pouvait contribuer à en faire un honnête homme selon le monde et un bon chrétien selon Dieu.

Ils l'envoyèrent faire ses humanités et sa philosophie au collège royal des Jésuites de La Flèche et son droit dans l'Université de Bourges.

Dans ces lieux, sa conduite fut irréprochable et, bien loin de s'abandonner à aucun des dérèglements auxquels la plupart des jeunes gens sont sujets, il y fit paraître d'admirables dispositions aux grands desseins que Dieu avait sur lui.

Il n'était alors déterminé à aucun état de vie. Il balançait même pendant quelque temps entre la religion et le monde, ne sachant quel parti prendre. Son frère aîné se distinguait dans le Parlement de Bordeaux, où son père lui avait fait obtenir une charge de conseiller. Martial souhaitait aussi se distinguer dans quelque emploi, mais il ne savait pas auquel Dieu l'appelait. Enfin, il connut que c'était dans l'état ecclésiastique et sa vocation lui fut manifestée d'une manière tout à fait particulière et extraordinaire par M^{lle} Pétiot, fille d'une rare vertu, d'une des meilleures familles de Limoges, qui s'était toute dévouée au service des pauvres, dans le petit hôpital de Saint-Gérald, où elle demeura très longtemps infirme parmi les malades. M. de Savignac, son parent, lui rendait souvent visite et, par un épanchement de cœur, auquel elle se sentait portée, elle lui communiquait les faveurs extraordinaires qu'elle recevait de Dieu et le désir qu'elle avait de secourir les pauvres et de faire accroître l'hôpital où ils étaient très incommodés, parce qu'ils y étaient fort à l'étroit. Il ne fut pas difficile à cette bonne fille d'inspirer à M. de Savignac la pensée de

contribuer à l'exécution d'un si pieux dessein, parce qu'il avait un cœur plein de tendresse pour les pauvres.

Sur ces entrefaites, il perdit une de ses sœurs, nommée Thérèse de Maledent, qui avait épousé M. Moreil, baron de Fromental, président au présidial de Limoges, pour qui il avait toujours eu une tendre affection¹. Il la vit mourir à la fleur de son âge avec des sentiments d'une foi si vive, d'une espérance si ferme et d'un détachement si généreux de toutes les choses de la terre que, dès ce moment, il commença à les mépriser lui-même, voyant qu'elles sont périssables et qu'elles nous échappent lorsqu'il semble que nous devons les posséder longtemps. Il en fut encore plus touché lorsque, la nuit suivante, il lui sembla voir cette chère sœur en songe, soit que la vive douleur dont il était pénétré imposât à son imagination par une douce illusion, soit, en effet, que Dieu voulût le favoriser d'une grâce particulière : elle lui apparut en l'assurant de sa béatitude prochaine. Il n'en douta plus lorsque le Père Nicolas Dussault², jésuite, homme d'une piété consommée, confesseur de la défunte, lui protesta qu'il avait eu une semblable vision à la sienne, la même nuit.

Quoi qu'il en soit, il est certain que dès lors M. de Savignac fit voir un changement dans sa conduite, qui surprit et édifia toute la province. Il entra en retraite sous cet

¹ Thérèse de Maledent avait désiré d'entrer au Carmel ; seule, sa mauvaise santé y mit obstacle. Elle mourut le 6 décembre 1647, époque vers laquelle M. Olier passa à Limoges et pria au tombeau de saint Martial. La nuit même où mourut sa sœur, M. de Savignac crut entendre sa voix qui lui disait : « *Je m'en vais au ciel.* » Il en fut si frappé, qu'il se retira immédiatement à la maison de campagne des Pères Jésuites, fit une retraite de dix jours, sous la conduite du Père Dussault, à la suite de laquelle il se fit couper les cheveux et prit l'habit ecclésiastique.

² Le Père Nicolas Dussault ou du Sault, de la Compagnie de Jésus, fut professeur et plus tard recteur du collège de Limoges. Il transcrivait jour par jour les conseils qu'il donnait à M^{me} de Pétiot. Ces transcriptions, complétées par la suite, produisirent le livre de *La Confiance en Dieu*, qui fait partie des œuvres du Père. — Cf. *Limoges au XVII^e siècle*, par Laforest, p. 409.

habile directeur, à qui le public est redevable du beau traité qu'il a composé *de la confiance en Dieu*, et, après avoir fait de sérieuses réflexions sur l'état de vie qu'il devait embrasser, il se sentit porté à préférer le sacerdoce au cloître, à cause de la faiblesse de sa constitution, bien qu'il eût eu toute sa vie une haute estime de l'état religieux.

En se faisant prêtre¹, il pensa qu'il pourrait plus aisément assister les pauvres, pour lesquels il se sentait un attrait particulier, mais il ne comprenait pas encore qu'il en dût être le père et l'insigne bienfaiteur.

M. son père, qui vivait encore, approuva son dessein, d'autant plus que son aîné, qui était très avantageusement marié en Saintonge, avait des enfants qui devaient être héritiers de ses grands biens.

Le peu de revenus qu'il avait alors suffisait pour soutenir le plan d'une vie cachée qu'il s'était proposée. Étant prêtre, il se retira avec Messire Pierre Mercier, prêtre², qui servait gratuitement les pauvres du petit hôpital de Saint-Gérald depuis plusieurs années³ et vivait dans un très pauvre logement, mal meublé et dans une très grande austérité de vie.

Comme la chambre de M. Mercier était trop étroite pour loger deux personnes ensemble, M. de Savignac pria M. Dubois de lui prêter la maison de son prieuré de Saint-Gérald, qui était proche de l'hôpital. Il s'y retira et y vécut en communauté avec plusieurs ecclésiastiques qui vinrent

¹ Il fut promu au sacerdoce vers 1650, à l'âge d'environ 34 ans.

² Sur Pierre Mercier et ses œuvres charitables, voir la notice précédente.

³ En 1641, Hélène Mercier était allée s'installer dans l'hospice Saint-Gérald et s'y consacrer au service des pauvres. L'année suivante (1642), son frère, Pierre Mercier, l'y avait suivie. M^{me} de Pétiot y entra en 1648 ; M. de Savignac prit une maison près de l'hôpital, en 1650 ou 1651, et en fit bâtir une en 1657 ; c'est là qu'il reçut M. de Bretonvilliers, en 1666. — Cf. Leforest, *loc. cit.*, p. 453-454.

demeurer avec lui et ils allaient tous les jours visiter et instruire les pauvres.

Quelques années après, pour n'être à charge à personne, il fit bâtir une petite maison auprès de l'hôpital, où il mena les ecclésiastiques qui vivaient avec lui, mais il ne pensait pas encore à faire construire la maison des pauvres parce qu'il n'en avait pas le moyen.

La Providence, qui le destinait à être l'instrument des plus grandes œuvres qui se soient faites depuis plusieurs siècles dans le Limousin, le fit héritier de tous les grands biens de sa famille d'une manière aussi surprenante qu'elle fut subite.

M. de Meillac, son frère aîné, conseiller au Parlement de Bordeaux, mourut le 3 de mai¹ de l'année 1651, après une maladie de langueur qui lui donna le loisir de se préparer à la mort. En effet, il la reçut avec soumission, même avec joie, aidé par les prières et par les exhortations de M. de Savignac, son frère. Ses sentiments de pénitence et d'humilité furent si grands, qu'il demanda à être enterré parmi les pauvres, comme s'il eût eu un pressentiment qu'ils devaient être un jour héritiers de ses grands biens ; mais son épouse s'y opposa. Il lui laissa trois filles en mourant.

M. de Maledent, trésorier général de France, son père, mourut aussi le 15 février 1657.

M^{me} de Meillac, sa belle-sœur, ayant passé à de secondes noces, M. de Savignac se vit comme forcé de prendre soin de l'éducation de ses trois nièces. En effet, il leur en procura une si chrétienne que l'aînée, M^{lle} de Meillac, se fit religieuse du Calvaire, bien que la faiblesse de sa santé et

¹ D'autres disent le 13 mai, et c'est la vraie date. M. Mercier, témoin oculaire des faits qu'il racontent, dit : « Le malade tomba, dès le onzième de mai, à une heure après-midi, dans un assoupissement qui lui fit perdre tous les sens, et le treize, entre cinq et six heures du soir, il alla jouir (comme il est à présumer de la bonté de Dieu) de la vie éternelle. »

— Pierre Mercier, *Mémoires sur la Mère du Calvaire*, p. 34-35.

l'inclination de ses parents s'opposassent à l'exécution d'un si généreux dessein.

Cette première démarche fut bientôt suivie de celle de ses deux autres nièces. L'une et l'autre entrèrent dans le monastère de Sainte-Claire, et toutes deux y ont vécu et y sont mortes en odeur de sainteté¹. Par là, M. de Savignac devint l'unique héritier des grands biens de toute sa famille et, par un coup de la Providence, qu'on ne saurait assez admirer, il se vit en état d'être tout à la fois le fondateur de l'hôpital, du Séminaire de la Mission et d'un second monastère de Sainte-Claire, nommé le Petit couvent, ainsi que nous allons voir dans la suite de sa vie.

Pour parler avec ordre et utilité de tous ces établissements, il faut savoir que les habitants de la ville de Limoges qui, de tout temps, se sont distingués entre tous ceux des autres villes du royaume par la pureté de leur foi, par les pratiques de la piété chrétienne et spécialement par une ardente charité envers les pauvres, avaient tâché, de toute ancienneté, d'établir plusieurs hôpitaux dans la ville pour les y recevoir. L'un s'appelait de Saint-Martial, où des revenus de l'aumônerie du chapitre de la cathédrale on avait fait un fonds pour y entretenir vingt-quatre pauvres. L'autre se nommait de Saint-Gérald, près de l'église qui en porte le nom, où les nécessiteux étaient secourus, mais en petit nombre, parce que les bâtiments étaient ruinés et les rentes perdues. Quelques personnes charitables y avaient pourtant fait revenir quelques biens aliénés ou usurpés qui servaient à la nourriture des pauvres, mais personne n'osait entreprendre d'en réparer les bâtiments. La gloire en était réservée à M. de Savignac, lequel, avant qu'il fût en état de fournir à tous les frais d'un bâtiment complet, avait déjà, par le moyen des charités de plusieurs per-

¹ Les trois demoiselles de Meilhac prirent l'habit de Sainte-Claire ; la première, Anne-Marie, le 12 août 1659 ; la deuxième, Thérèse, le 8 septembre 1661 ; et la troisième, Louise, le 9 mai 1666.

sonnes vertueuses, commencé à faire construire deux grandes salles, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes malades, séparées par une chapelle où les pauvres pouvaient aisément entendre la sainte messe, dont jus-qu'alors ils avaient été privés.

Plusieurs personnes zélées pour le salut des âmes voyaient avec douleur grand nombre de pauvres mendiants et vagabonds sans foi, sans piété, sans religion au milieu du christianisme, vivant comme des brebis égarées sans pasteurs, sans paroisses, sans instructions, demeurant dans le mariage sans sacrement, chargés d'enfants à qui ils ne donnaient aucune éducation, n'en ayant jamais eu eux-mêmes, gens tous chargés de crimes. Ces personnes zélées ouvrirent les yeux sur l'état pitoyable de ces mendiants, également pernicieux à la religion et à l'état, et résolurent de les faire renfermer dans un hôpital général.

M. de Savignac fut un des premiers et des principaux qui entreprirent cette bonne œuvre. Comme administrateur de l'hôpital Saint-Gérald, il fit faire une assemblée à la maison de ville, le 4 novembre 1657, où il représenta avec force la nécessité qu'il y avait de renfermer les pauvres vagabonds dans un lieu où on pût pourvoir aux nécessités de leurs corps et encore plus aux besoins pressants de leurs âmes. Il obtint sur-le-champ une conclusion et un acte authentique de la maison de ville pour l'établissement d'un hôpital général à Limoges et pour la réunion de celui de Saint-Martial à celui de Saint-Gérald, dans lequel on établirait un administrateur pour recevoir toutes les aumônes, qui se distribuaient auparavant par des mains peu fidèles.

En conséquence, on fit une quête par la ville pour commencer une si bonne œuvre, mais elle ne se monta qu'à 74 livres. La modicité de cette somme rebuta tous ceux qui s'en étaient mêlés avec notre saint prêtre, mais elle ne fit qu'augmenter son zèle, car il y ajouta quatre mille

livres de son argent, qui furent dans la suite comme une source féconde et intarissable de charités et d'aumônes. On amassa dans la seconde quête quatorze mille livres, outre les meubles qu'on y apporta de toutes parts.

Messire François de la Fayette¹, évêque de Limoges, ne se contenta pas d'appuyer un dessein si charitable par son autorité; il y contribua en y donnant des sommes considérables, et il le fit confirmer par des lettres-patentes du roi, qu'il fit registrer au parlement.

Les choses étaient en cet état, lorsque M. de Savignac entreprit de faire bâtir un grand corps de logis pour y mettre tous les vagabonds.

Pendant qu'il était occupé à cette sainte entreprise, il lui arriva un contre-temps qui eût été capable d'en détourner un homme moins zélé que lui.

Prêt à célébrer les divins mystères, le 2 février de l'année 1658, fête de la Purification, on lui apporta la nouvelle que sa nièce, M^{lle} de Meillac, pensionnaire² au couvent de Sainte-Claire, venait d'être enlevée par un jeune homme de qualité qui prétendait l'épouser. Son oncle poursuivit vivement le ravisseur, l'obligea non seulement à lui rendre sa nièce, mais encore à faire une satisfaction proportionnée à son crime. Cette aventure donna occasion à ce saint oncle d'examiner par lui-même et de faire examiner la vocation de cette jeune demoiselle qu'il soupçonnait³ avoir donné quelque lieu à son enlèvement par sa faute. Mais il eut beau faire, elle continua toujours de dire

¹ François de la Fayette, évêque de Limoges (1628-1676). Fut nommé évêque de Limoges le 29 novembre 1627 par Bulle d'Urbain VIII; sacré le 19 mars 1628; arriva à Limoges le 25 août de la même année.

² M^{lle} Anne-Marie de Meillac avait été mise en pension avec ses sœurs au mois de mars 1654, dans sa dixième année, pour y être élevée sous la conduite de sa tante, Louise de Maldent, en religion Sœur du Saint-Sacrement.

³ Rien ne justifie ce soupçon, comme nous le dirons plus loin.

quelle voulait être religieuse et qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ.

Et, comme la clôture n'était pas bien exacte dans le couvent où M^{lle} de Meillac avait été enlevée¹, son oncle lui conseilla d'en faire bâtir un autre pour s'y renfermer. C'est ce qui donna lieu à la fondation d'un second couvent de Sainte-Claire à Limoges, dont sa nièce devint la fondatrice. Ainsi Dieu fait servir toutes choses, dit saint Augustin, au bien de ses élus, même les péchés des hommes.

Toute cette grande affaire de famille n'empêcha point M. de Savignac de faire travailler au bâtiment des pauvres. Il fut achevé en très peu de temps, par ses libéralités et par ses soins, et en état d'y en renfermer un très grand nombre.

Il y fit observer un règlement exact pour partager leur temps entre la prière, l'instruction et le travail. On y établit une manufacture de divers métiers, afin de faire éviter l'oisiveté aux pauvres, leur apprendre à gagner leur vie et fournir une partie de leur subsistance par le prix de leurs ouvrages.

L'établissement de l'hôpital général donna occasion à trois choses bien considérables, qui procurèrent beaucoup de gloire à Dieu et l'utilité publique dans Limoges. La première fut le soin que l'on prit des enfants trouvés à qui l'incontinence des parents donne la vie pendant que leur cruauté leur procure la mort, mais, pour être des fruits d'iniquité, ils ne laissent pas d'être des objets dignes de la charité chrétienne.

La seconde fut un refuge ou une maison de pénitentes,

¹ Les circonstances de cet enlèvement singulier ne laissent point à supposer que la clôture fût mal gardée. C'est donc une hypothèse au moins gratuite.

Le monastère suivait la Règle mitigée de sainte Claire; M^{lle} de Meillac fut inspirée de rétablir la règle primitive; l'histoire ne nous apprend rien de plus, sinon qu'on s'opposa autant qu'on le put à l'établissement du couvent de la réforme:

qu'on bâtit vis-à-vis l'hôpital général pour y retirer les femmes et les filles débauchées; la conduite pour le temporel en a été confiée aux administrateurs du même hôpital.

La troisième fut l'établissement de la communauté des Sœurs de Saint-Alexis, qui servent aujourd'hui les pauvres de l'hôpital général avec beaucoup d'édification. M^{lle} Petiot, dont nous avons parlé, fut leur première supérieure et leur institutrice, aidée de M. de Savignac. Ces filles ne gardent point de clôture, mais elles observent tous les règlements des communautés les plus régulières. Elles sont comme cet ange de l'Apocalypse qui avait un pied sur la mer et l'autre sur la terre; sans rien perdre des vertus qui rendent les âmes intérieures, elles s'appliquent à toutes les œuvres extérieures de la charité chrétienne en servant les pauvres, sains et malades.

Il n'y avait encore aucun prêtre fixe qui instruisit les pauvres de l'hôpital général, ni qui leur administrât les sacrements. M. de Savignac leur rendait de temps en temps ce bon office avec les prêtres qui demeuraient avec lui.

La Providence pourvut encore à ce besoin d'une manière admirable. Messire François de la Fayette, évêque de Limoges, voyait avec peine les désordres qui régnaient parmi les prêtres de son diocèse, l'un des plus étendus du royaume. Il y avait longtemps qu'il pensait à établir un Séminaire dans la ville de Limoges, tant pour éprouver la vocation des jeunes ecclésiastiques que pour réformer les mœurs des anciens. Il n'était pas facile d'en venir à bout, parce qu'il n'y avait alors aucun fonds pour faire réussir cette entreprise. Un curé ayant légué quinze cents livres par son testament pour commencer un Séminaire, M. de la Fayette résolut alors d'y penser efficacement et, comme M. de Savignac était l'instrument universel dont Dieu se servait pour faire presque toutes les bonnes œuvres en son diocèse et qu'on

trouvait en lui une ressource infaillible, M. l'Évêque lui proposa de se charger de l'établissement de son Séminaire. M. de Savignac craignit d'abord que cette proposition ne fût un piège tendu à sa vocation et que le démon ne voulût lui faire prendre le change, en le faisant abandonner le soin des pauvres pour lesquels il avait eu toute sa vie tant d'attrait. C'est pourquoi il pria M. l'Évêque de lui donner du temps pour y penser, ne voulant pas se déterminer à la hâte¹.

Il recommanda beaucoup cette affaire à Dieu et aux prières des gens de bien ; après une mûre délibération, la pensée lui vint que, bien loin que l'établissement d'un Séminaire fût nuisible à l'hôpital et à sa vocation, l'hôpital au contraire en tirerait un grand avantage si les directeurs s'engageaient de fournir un prêtre qui administrât les sacrements aux pauvres et qui fût obligé à perpétuité de les instruire. C'est pourquoi sa réponse à M. l'Évêque fut qu'il donnerait une somme considérable pour bâtir la maison de son Séminaire, à condition que son Séminaire s'obligerait de fournir un aumônier à l'hôpital pour y rendre toutes les assistances spirituelles dont les pauvres avaient besoin.

M. l'évêque de Limoges accepta très volontiers cette proposition et, en même temps, M. de Savignac présenta requête aux officiers de la maison de ville de Limoges pour leur demander un emplacement dans le fonds et dans le voisinage de l'hôpital pour y bâtir le Séminaire. Cette demande lui fut accordée d'une commune voix, comme il paraît par l'acte qui en fut passé à l'Hôtel de Ville le 15 mai de l'année 1659 ; en même temps, il obtint de M. l'Évêque la permission par écrit, en date du 1^{er} juillet 1659, pour faire l'établissement d'une communauté ecclésiastique et pour construire le bâtiment du Séminaire.

¹ La vraie raison des hésitations de M. de Savignac était qu'il avait épuisé ses ressources dans l'établissement de l'hôpital général.

Cependant, à la persuasion de M. de Savignac, Monseigneur de Limoges fit un traité avec MM. de Saint-Sulpice de Paris¹ pour leur donner la direction de son Séminaire, ainsi que nous verrons dans la *Vie de Messire Jean Bourdon*, qui en fut premier supérieur². Pendant qu'on en faisait les bâtiments, aux frais de M. de Savignac, Monseigneur l'Évêque de Limoges fit une ordonnance, en l'année 1660³, pour obliger tous ses diocésains qui aspiraient au sacerdoce à venir passer en son Séminaire un an avant que de recevoir les ordres sacrés et, en attendant que la maison fût bâtie dans la ville épiscopale, il leur ordonna d'aller à son château d'Ille, à une lieue de Limoges, pour y faire les exercices qui convenaient aux ordinands. Ils y passèrent deux ans et, lorsque la maison et la chapelle du Séminaire furent achevées, M^{gr} l'évêque les transféra par son décret du dixième mars 1664, de son château d'Ille dans son Séminaire bâti, joignant l'hôpital général.

Le Séminaire commença dès lors non seulement à former les ecclésiastiques pour la prêtrise, ce qui était son premier but, mais encore à exécuter la fondation qui l'obligeait à rendre toutes les assistances spirituelles dont les pauvres de l'hôpital pouvaient avoir besoin, par le moyen de plusieurs prêtres destinés uniquement à cet emploi, dont le zèle s'étendit ensuite à aller faire des missions par tout le diocèse.

Les choses demeurèrent en cet état pendant quelque temps⁴, et Dieu répandait tant de bénédictions sur les

¹ Le traité avec Saint-Sulpice ne fut conclut qu'en 1666. De 1659 à 1666, il y eut divers essais de Séminaire qui n'aboutirent pas. Disons d'un seul mot que les faits contenus dans cet alinéa sont généralement exacts; mais l'ordre chronologique n'y est pas gardé et il y a dans le récit de grandes lacunes.

² Cf. La notice qui concerne Jean et Michel Bourdon au tome suivant.

³ Cette ordonnance de 1660 est antérieure de deux ans à l'arrivée de M. Bourdon.

⁴ C'est M. Bourdon qui, dès son arrivée (1662) et de prime abord, déclara que la contiguïté de deux œuvres si différentes offrait les plus graves

prêtres qui instruisaient les ordinands, tout en servant les pauvres, et sur les missionnaires qui allaient prêcher dans les campagnes, que bientôt la maison du Séminaire ne fut pas assez spacieuse pour contenir tous les ouvriers nécessaires à tant de différents ouvrages, qui contribuaient si fort à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il ne fut pas difficile de faire comprendre à M. de Savignac qu'il serait beaucoup mieux que des personnes destinées à des fonctions si différentes eussent un logement à part, des biens et des supérieurs différents, et qu'il était absolument nécessaire de leur faire bâtir une maison séparée. Ce saint prêtre résolut encore d'en faire la dépense. On jeta les yeux sur différents endroits pour construire une seconde maison, proche les églises paroissiales de Saint-Pierre et de Saint-Maurice, mais on y trouva tant d'obstacles qu'on n'y pensa plus.

Enfin il plut à Dieu de découvrir le lieu que sa providence avait choisi pour une si bonne œuvre.

Un jour que M. l'Évêque et M. de Savignac étaient à une fenêtre haute de la maison du Séminaire et s'entretenaient sur les difficultés qu'il y avait à trouver un terrain propre à bâtir la maison des ordinands, en regardant entre le prieuré de Saint-Gérald et le prieuré de Sainte-Valérie, ils aperçurent une vigne qui, par la beauté de sa situation, la douceur de l'air et par l'étendue de son emplacement, qui était de quatorze journaux de terre, leur parut très propre à exécuter leur dessein suivant le plan qu'ils s'en étaient formé; ils s'écrièrent tous deux comme par inspiration : « Voilà la vigne où il faut assembler les ouvriers destinés à travailler à la vigne du Seigneur. »

Tout aussitôt M. de Savignac fit proposer au propriétaire de cette vigne, nommé le sieur Aubin Faulte¹, bourgeois

inconvenients et décida M. de Savignac à les séparer, en bâtissant un Séminaire sur un autre terrain.

¹ Le clos Sainte-Valerie fut vendu cinq mille livres.

de Limoges, de la lui vendre. Dieu, qui était l'auteur de cette pensée, fit trouver des facilités pour cette acquisition qu'on n'aurait jamais pu espérer dans une autre occasion. Le contrat en fut fait le 26 avril de l'année 1663.

Sans perdre de temps, M. de Savignac fit amasser des matériaux et travailler des ouvriers à ce nouveau bâtiment avec tant de diligence qu'il fut achevé et en état d'être habité en moins de trois ans. Les supérieurs et directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice, à qui M. de la Fayette, comme nous avons déjà dit, avait confié le soin de ses ordinands, et messire Jean Bourdon, en acceptèrent la donation que M. de Savignac leur fit, le 29 octobre 1666, de tous les bâtiments, de la vigne et de ses dépendances, qui lui revenaient à plus de quarante-cinq mille livres.

Le Séminaire n'était point encore fondé et n'avait aucun revenu fixe que ce que produisait la vigne et son enclos. Un bon curé de Limoges donna trente pistoles¹ pour y faire un fonds; cette première charité fut bientôt suivie de plusieurs autres et, en très peu de temps, divers ecclésiastiques y donnèrent plus de dix mille livres pour avoir part à une si bonne œuvre.

Les fruits qu'a produits ce Séminaire par l'éducation de grand nombre de clercs ont été si grands qu'ils se sont répandus non seulement dans le Limousin mais par toute la Guyenne et en différents cantons du royaume.

Enfin, après que le Séminaire fut ainsi fondé, messire Jean Bourdon, qui avait jusqu'alors été supérieur du Séminaire et de la Mission, fit un acte² au nom de sa communauté, le premier jour de février de l'année 1669, par lequel

¹ C'est M. de Broa, curé de Saint-Maurice, dans la *ville* de Limoges, qui offrit ces trois cents francs, en 1657 ou 1658, et détermina M. de Savignac à entreprendre la construction d'un Séminaire.

² Cet acte n'est mentionné dans aucun dossier des pièces relatives à la fondation du Grand-Séminaire de Limoges. On doit douter que M. Jean Bourdon ait été supérieur de la Mission; c'est son frère, Michel Bourdon, qui eut ce titre.

il laissa la première maison libre aux prêtres qui gouvernaient l'hôpital et avaient soin de faire des missions par tout le diocèse, et ils l'ont toujours possédée depuis, sans que Messieurs de Saint-Sulpice s'en soient mêlés. Mais ces deux maisons, quoique séparées par le travers d'une rue, ont toujours été unies ensemble par la charité de Jésus-Christ, qui est la pierre angulaire qui réunit tous les esprits et tous les cœurs pour l'édification de l'Église, suivant cette parole de saint Paul : *In ipso per ipsum et cum ipso omnis œdificatio crescit in templum Dei.*

Il était juste que M. de Savignac, après avoir contribué au bien des pauvres, à l'avantage de l'Église par l'érection d'un Séminaire, par l'établissement d'une Mission, contribuât encore à la sanctification des vierges, qui sont, dans le sentiment de saint Ambroise, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, parce qu'elles portent la qualité de ses épouses.

L'enlèvement de M^{lle} de Meillac ¹, sa nièce, ainsi que

¹ C'est dans le courant du mois d'août de l'année 1653 que la pensée de se faire religieuse vint à l'esprit d'Anne-Marie de Meillac, ainsi qu'elle le dit elle-même, et qu'elle demanda à des Sœurs qui qu'étaient pour les Filles de Sainte-Claire de vouloir bien prier pour sa vocation. Elle avait alors 9 ans. Cette pensée ne la quitta plus. Vers l'âge de 13 ans on la retira du couvent pour éprouver sa vocation et la soustraire à l'influence immédiate de sa tante (Louise de Maldent, Sœur du *Saint-Sacrement*), qu'on supposait la diriger peut-être imprudemment du côté de la vie religieuse. On la produisit dans les sociétés, on lui proposa « de grands partis » ; mais elle les refusa résolument et demanda à revenir au couvent.

Quelque temps après, une fille du grand monde, sous prétexte de se faire religieuse, demanda à entrer au couvent de Sainte-Claire. M^{me} de Meillac en fut très édifiée, mais cette édification ne fut pas de longue durée.

Le 2 février 1658, vers sept heures du matin, pendant que les religieuses récitaient l'office, Anne-Marie fut attirée par sa compagne dans le jardin et conduite près du grand portail. La prétendue postulante lui demanda avec une apparente ingénuité si la traverse en bois qui fermait la porte se pouvait enlever. M^{me} de Meillac répond affirmativement et, voulant indiquer comment cela se pratiquait, elle avance d'un pas. Mais, à ce moment, elle se sent arrêtée par sa compagne : la porte s'ouvre, et deux hommes, d'un bras vigoureux, la saisissent et la jettent dans un carrosse à quatre chevaux, qui s'éloigne avec rapidité. « On me fermait

nous l'avons déjà dit, y donna occasion. Cette jeune demoiselle, nommée Anne-Marie de Maledent, fille aînée de M. de Meillac, conseiller au Parlement de Guyenne et de dame de Goy de la Bayne, née à Saintes, le 12 février 1644, avait des qualités d'esprit et des vertus tout à fait rares. Son père étant mort, elle méprisa tous les grands biens dont elle devait être la principale héritière et se fit religieuse aux Filles de Sainte-Claire. La clôture n'y étant pas bien exacte, elle en fut enlevée par un jeune homme qui prétendait l'épouser. Dès qu'elle fut rétablie en sa première liberté, bien loin de vouloir demeurer dans le monde, elle demanda à en sortir au plus tôt et à être fondatrice d'une nouvelle communauté de Filles de Sainte-Claire à Limoges, dont l'observance fût plus exacte et plus régulière. Elle fut aidée dans ce dessein par les conseils de son saint oncle et, après des oppositions infinies de la part des religieuses du premier monastère et des habitants de la ville, elle vint à bout de son entreprise. M. de Savignac contribua d'une somme considérable pour en faire le bâtiment, qui fut appelé le Petit couvent. Cette généreuse fille s'y renferma avec plusieurs demoiselles de qualité qui l'y suivirent. Les vertus qu'elle pratiqua et les grâces extraordinaires qu'elle reçut de Dieu dans cette sainte maison, où elle a vécu sous le nom de la Mère du Calvaire, méritent sans doute d'être écrites, aussi bien que celles de ses deux sœurs qui se firent religieuses avec elle.

Mais revenons à Monsieur leur oncle. Voyant achevés tous les ouvrages, qu'il avait entrepris pour la gloire de Dieu, il se retira dans la maison du Séminaire qu'on pouvait regarder comme son chef-d'œuvre, où il ne pensait

la bouche avec la main, dit-elle, afin d'étouffer mes cris. Je disais : Sainte Vierge ! Je pleurais, je protestais ! »

Cet exposé des faits nous montre que, sur plusieurs points, Grandet a été mal renseigné par son correspondant de Limoges, M. Chalopin.

plus qu'à se préparer à la mort et à dire comme le saint homme Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* En effet, il voyait avec des transports de joie inconcevables les pauvres secourus pour le spirituel et le temporel, les ecclésiastiques formés à une piété solide, les peuples de la campagne instruits et les pécheurs convertis, les épouses de Jésus-Christ sanctifiées par une vie très fervente et très régulière et il ne pouvait assez bénir Dieu de l'avoir choisi entre tant d'autres pour contribuer à des œuvres si méritoires et si excellentes. Mais, bien loin d'en concevoir le moindre sentiment de vanité, il s'estimait indigne de tant de grâces, il en rapportait la gloire à Dieu seul et il ne pouvait assez le remercier de ce qu'il lui avait fait faire un sacrifice de tous ses biens en les donnant aux pauvres et en les employant en de bonnes œuvres, « car, disait-il, je vois des gens dans la province, plus riches que moi, et Dieu ne leur a pas fait la même grâce qu'à moi. Il donne à quelques-uns le pouvoir et il ne leur donne pas la volonté de faire du bien ; il donne à d'autres la volonté et il ne leur donne pas le pouvoir ; et à moi il a donné l'un et l'autre ; que son nom en soit béni ! » « Hélas ! disait-il encore, quel aveuglement est répandu dans l'esprit des riches bénéficiaires ! Ils laissent de grands biens à leurs héritiers qui en font un très mauvais usage : Dieu les leur a donnés et le démon s'en sert pour faire offenser Dieu ».

Il était dans un mouvement perpétuel pour faire des bonnes œuvres. Il n'y avait pas un moment de vide dans tout son temps. La Mère du Calvaire avait coutume de dire : « Mon oncle cessera de vivre quand il cessera d'agir. »

Il dit un jour à un religieux de ses amis qui lui parlait du bonheur de son état, qu'il regardait avec jalousie la félicité de ceux qui vivaient dans le cloître, pour laquelle

il avait toujours soupiré, mais que, ne se sentant pas assez de santé ni de force pour embrasser la vie régulière, il avait cru que Dieu demandait de lui qu'il le logeât ici-bas sur la terre en la personne des pauvres et des ecclésiastiques, afin de mériter qu'un jour ils le logeassent dans les tabernacles éternels, suivant cette parole du Sauveur dans l'Évangile : *Ut recipiant vos in æterna tabernacula* ¹.

En effet, par toutes les œuvres de charité que nous avons énumérées il a fait voir la ferveur et l'immensité de son zèle qui, sans mettre aucune borne à sa charité, a entrepris lui seul tant de diverses choses à la fois et les a mises en très peu de temps à exécution et dans la perfection où il les a laissées, nonobstant les obstacles qu'il y a trouvés.

Toutes ces œuvres extérieures n'empêchaient point l'union intérieure et intime qu'il avait avec Dieu dans l'oraison ; cette oraison perpétuelle le tenait continuellement dans un recueillement merveilleux, qui n'était altéré ni par les différents embarras où il se trouvait, ni par les contretemps de la vie. Mais sa dévotion le faisait surtout admirer au saint sacrifice de la messe, qu'il célébrait tous les jours avec une ferveur admirable. De là naissaient les bas sentiments qu'il avait de lui-même à la vue des grandeurs de Dieu, en sorte qu'au milieu des applaudissements que les gens de bien lui donnaient on ne remarqua jamais en lui aucun air de grandeur ni de complaisance. Au contraire, ses habits, ses paroles et tout son extérieur ne respiraient que la simplicité et la modestie chrétienne et ecclésiastique. Il recevait les pauvres comme les riches, les petits comme les grands, les ignorants comme les doctes, et il servait tous ceux qui avaient besoin de lui d'une manière prévenante, agréable et officieuse.

Pendant que son père a vécu, il avait une déférence si

¹ Luc, xvi, 9.

respectueuse pour lui qu'il n'entreprenait rien que par ses ordres. Durant sa maladie, qui fut longue, M. de Savignac fut presque huit mois au chevet ou au pied de son lit à prier auprès de lui ou à lui faire des lectures. Dès qu'il fut mort, il employa l'argent qu'on aurait mis à lui faire un superbe convoi, à lui faire dire trois mille messes pour le repos de son âme.

Enfin, Dieu voulut récompenser les vertus de son serviteur. Il fut attaqué d'une fièvre continue qui dura seize jours, au bout desquels il mourut le 17 octobre 1670, âgé de 54 ans, après avoir reçu tous les sacrements dans des sentiments d'une foi très vive et d'une charité parfaite.

Toute la faveur qu'il demanda fut d'être enterré en pauvre et parmi les pauvres, dans l'église de Saint-Alexis, qu'il avait fait bâtir. Par son testament, qui est du 18 août 1666, il avait fait les prêtres de la Mission ses héritiers et, par un codicille du 1^{er} avril 1667, il leur fit donation de la terre de Meillac.

M^{sr} François de la Fayette, qui l'avait honoré pendant sa vie d'une estime et d'une amitié particulières, voulut encore l'honorer après sa mort en faisant ses funérailles, où il officia pontificalement. Ce prélat ne crut pas en dire trop en déclarant hautement que, depuis l'apôtre saint Martial, personne n'avait rendu des services aussi importants à son diocèse que cet illustre défunt et, pour marquer combien il en était persuadé et combien il comptait sur ses mérites et sur le secours qu'il s'en promettait auprès de Dieu, il ordonna, dans son dernier testament, qu'on inhumât son corps dans l'église de Saint-Alexis, aux pieds de celui de son cher ami, M. de Savignac, espérant que, comme il avait suivi ses traces sur la terre, il aurait le bonheur de le suivre dans le séjour de la gloire, où nous avons sujet d'espérer que la miséricorde de Dieu les a reçus l'un et l'autre.

Voici comme il en parle dans son testament, qui est du

mois de mai 1670 et qui fut imprimé après sa mort à Limoges pour l'édification publique :

« Je voudrais bien donner à M. de Savignac quelques marques de reconnaissance de mon cœur pour tant et de si grands biens qu'il a faits à mon diocèse et au clergé et pour les obligations que je lui ai en mon nom particulier. Je n'ai rien de si précieux et cher que la bague que je porte, où il y a du bois de la vraie croix : je la lui donne et mes deux croix pectorales, dans lesquelles il y a de très saintes reliques, et aussi le crucifix qui est au chevet de mon lit, mon petit chapelet et ma montre. Je crois qu'ayant toujours toutes ces dévotes choses devant les yeux, sur lui ou entre les mains, il aura plus de souvenir de moi dans ses saintes prières ; c'est la grâce que je lui demande et la supplication que je lui fais. »

XXIV

GUILLAUME BAILLY

DIACRE, ABBÉ DE SAINT-THIERRY

† 1692

Guillaume Bailly était d'une très ancienne famille de Paris, qui s'est distinguée dans la robe. Le roi le pourvut, dès sa jeunesse, de la belle abbaye de Saint-Thierry¹, aux portes de la ville de Reims. Par humilité, il ne voulut pas recevoir le sacerdoce et demeura toute sa vie dans l'ordre sacré du diaconat. Il fut conseiller-clerc et ensuite avocat général au Grand Conseil. Il plaidait avec beaucoup de vivacité et soutenait avec zèle les causes de la veuve et de l'orphelin.

Dieu lui donna, pendant toute sa vie, une grande tendresse et beaucoup de compassion pour les Irlandais exilés de leur pays pour la foi, surtout pour les pauvres écoliers de ce royaume qui, n'ayant plus l'exercice libre de la religion catholique, ni de collèges publics, ne pouvaient plus étudier en Irlande et venaient en France chercher les moyens de se faire instruire dans la piété et

¹ Abbaye bénédictine, fondée en 553 par saint Thierry, disciple de saint Rémi, en un lieu appelé *Or*, d'où son nom de *Mont-d'Or* que l'on rencontre dans les chartes. — En 1777, le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, fit bâtir un magnifique château sur l'emplacement de l'abbaye; le pavillon de ce château existe encore. — La commune de Saint-Thierry a 330 habitants (canton de Bourgogne, arrondissement de Reims).

dans la science¹. Le collège des Trente-Trois avait été établi à ce dessein par le Père Bernard ou le pauvre prêtre ; mais, comme on ne pouvait y en recevoir qu'un très petit nombre, le collège des Lombards ne servant presque plus de rien parce qu'il n'y venait personne de Lombardie, les abbés Kelly et Maginn, irlandais, aumôniers de la feue reine Marie-Thérèse d'Autriche, eurent la pensée de

¹ Les œuvres irlandaises de Paris datent du xvi^e siècle, époque des persécutions religieuses aux Iles Britanniques.

M. Patrice Boyle, supérieur actuel du collège des Irlandais, à Paris, a bien voulu nous communiquer la note suivante sur l'histoire des collèges irlandais de Paris :

En 1571, le Rév. John Lee est arrivé à Paris avec une petite bande d'étudiants. Ils ont été reçus d'abord à titre de pensionnaires au collège Montaigu, et plus tard au collège de Navarre. Entre 1620 et 1647, par le zèle de M. le baron de l'Escalopier, les Irlandais ont fait l'acquisition d'une maison de résidence au quartier Saint-Germain, rue de Sèvres.

Le supérieur de cette maison était le Rév. docteur Thomas Messingham, protonotaire apostolique et auteur du *Florilegium Insule sanctorum*. (Paris, 1624.)

Plus tard, deux ecclésiastiques irlandais ont fait l'acquisition de l'ancien collège Lombard, qui était en ruines et qu'ils ont fait rebâtir à leurs dépens, 1677-1681. Pendant le xvii^e et le xviii^e siècle, le collège irlandais, dit collège Lombard, a fourni un grand nombre de prêtres à la mission d'Irlande. Le nombre d'élèves dépassait 150, vers 1760.

Les Supérieurs, ne trouvant plus moyen de loger tous les élèves irlandais qui venaient à Paris pour faire leurs études ecclésiastiques, ont acheté un terrain sis rue du Cheval-Vert, aujourd'hui rue des Irlandais, et ont fait construire une autre maison qui avait pour nom : Communauté des Clercs irlandais. Ce collège a été achevé en 1769. Les deux collèges irlandais de Paris ont continué ensemble à préparer des prêtres pour la mission en Irlande jusqu'à 1792, époque où ils ont été fermés à cause de la Révolution. Cependant les Supérieurs des deux maisons sont restés à Paris pour protéger les propriétés et, par les bons offices de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, ils ont réussi à sauver les collèges de la confiscation. L'abbé Kearney, supérieur de la maison du Cheval-Vert, a été présent, avec son ami l'abbé Edgeworth, à l'exécution de Louis XVI.

En 1801, le Premier Consul a permis la réouverture du collège irlandais qui, dorénavant, est fixé rue des Irlandais, 5, et qui a depuis continué jusqu'à aujourd'hui de fournir des prêtres aux divers diocèses d'Irlande. L'ancien collège Lombard reste encore propriété irlandaise et, loué à des locataires, est une des sources du revenu de l'établissement.

Outre les collèges irlandais de Paris, il y avait au xviii^e siècle d'autres collèges analogues en France, sis à Bordeaux, Nantes, Douai, Toulouse, Lille. Après la Révolution, tout ce qui restait des biens de ces collèges avait été réuni au collège irlandais de Paris.

l'acheter pour y mettre des Irlandais. Ils obtinrent un ordre du roi portant permission à ceux qui étaient chargés de l'administration de ce collège de le vendre et ils l'achetèrent quarante mille livres¹. L'abbé Bailly y contribua beaucoup de son crédit et de ses libéralités. Il en fut fait supérieur² et il est inconcevable combien il se donna de mouvement pour avancer cette bonne œuvre. Il y recevait tous les ans plus de soixante Irlandais, tant prêtres qu'autres ecclésiastiques ou jeunes gens qui se destinaient à l'Église, afin d'en faire autant de missionnaires qui pussent un jour retourner en Irlande pour y porter la foi. Comme les revenus de ce collège n'étaient pas suffisants pour entretenir un si grand nombre de personnes, il payait le boucher et le boulanger qui leur fournissaient de la viande et du pain. Il donnait encore des chapeaux, des souliers et des habits à ceux qui étaient les plus pauvres. Il vit un jour un Irlandais, dans une rue, fort mal vêtu : il le mena chez un de ses amis qui demeurait vis-à-vis de l'endroit où il rencontra ce pauvre étranger et demanda à sa femme, en l'absence de son mari, un de ses vieux justaucorps et une de ses vestes. Elle lui demanda ce qu'il en voulait faire. Il lui répondit : « J'en veux, Madame, acheter pour en vêtir Jésus-Christ. »

Considérant le grand besoin qu'avaient l'Irlande et

¹ Patrice Maginn était abbé de Thuley, au diocèse de Langres, et premier aumônier de la reine d'Angleterre, femme de Charles II. Malachie Kelly était prieur de Saint-Nicolas de Chapouin. Au mois d'août 1677, Louis XIV autorisa les proviseurs italiens du collège des Lombards à nommer des boursiers irlandais en ce collège. Les bâtiments étaient à restaurer de fond en comble; Maginn et Kelly se dévouèrent à cette œuvre de charité. En mars 1681, Louis XIV confirma, par lettres-patentes, tous les changements qui venaient d'être opérés au profit des Irlandais. Il fut réglé que les proviseurs seraient désormais Irlandais, ainsi que les boursiers de la maison.

² Ce terme paraît inexact. Les supérieurs du collège étaient Maginn et Kelly. Peut-être donna-t-on à Guillaume Bailly un titre de supérieur honoraire des différentes œuvres de charité établies en faveur des Irlandais dont il s'occupait avec tant de zèle ? Il est permis de le conjecturer.

l'Écosse de bons missionnaires pour y rappeler la foi qui en était presque bannie, il établit, outre le collège des Lombards, trois communautés d'Irlandais dans Paris, l'une dans la rue d'Enfer, l'autre au collège de Sainte-Barbe¹, où il entretenait quinze écoliers, à chacun desquels il donnait cent cinquante livres par an, la troisième au collège de Montaigu², où il avait douze autres écoliers à qui il donnait cent livres chacun, leur fournissant des lits, des habits et du linge ; il ne recevait, dans cette dernière communauté, que des théologiens et des philosophes. Enfin, il réunit ces trois communautés en une seule, à l'hôtel Saint-Michel, rue Traversine, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Il en sortit grand nombre d'évêques, de docteurs de Sorbonne et de très zélés missionnaires.

Mais, ne croyant pas encore avoir assez fait de choses en France pour planter solidement la religion en Irlande, il établit, sous le règne de Jacques II, roi d'Angleterre, un collège à Kilkenny, pour l'éducation de la jeunesse. Toute la noblesse de la nation s'y rassemblait pour être instruite dans les principes de la religion catholique. Il fournit ce collège de sujets qui avaient été élevés dans ses communautés de Paris ; mais le prince d'Orange ayant usurpé les trois royaumes sur son beau-père, Jacques II, en 1688, dissipa ce collège et défendit de s'y assembler³.

M. Bailly faisait encore beaucoup d'aumônes au collège des Écossais et envoyait tous les ans des pensions aux missionnaires qui travaillaient parmi les montagnards d'Écosse ; il prenait un soin particulier de former grand

¹ Dans la communauté de M. Gilot, au collège de Sainte-Barbe.

² Dans la communauté de M. de Chansiergues, au collège de Montaigu. Ces détails sont extraits d'une lettre écrite par un élève du collège des Irlandais, nommé Fogarty, à M. Macarthy, prêtre habitué de l'église de Sainte-Croix, à Angers. Dans cette lettre, M. Fogarty, parlant de M. Grandet, l'appelle « notre digne patron ».

³ M. Thierry avait encore à Reims deux communautés de pauvres écoliers qu'il destinait à l'état ecclésiastique et il prenait un soin particulier des pauvres dépendant de son abbaye de Saint-Thierry.

nombre de jeunes gens à la piété et à la science et de leur faire apprendre la langue de ces pays-là pour les y envoyer travailler.

Il suffisait qu'on eût l'air d'un Irlandais pour exciter la compassion de l'abbé Bailly. Il ne pensait, il n'agissait et n'écrivait que pour eux. Il portait tous ses amis de province à faire des communautés pour les y recevoir et, comme il était fort gai et très agréable, voyant qu'on battait un jour un chien en sa présence : « Hélas ! dit-il, ne faites point de mal à ce pauvre animal, il est peut-être irlandais. » Il s'était associé à M. Talon, vertueux laïque, et lui avait communiqué son zèle pour ceux de cette nation. Ferdinand Quentin, vertueux prêtre, vint un jour pour lui annoncer la naissance du prince de Galles, fils de Jacques II, roi d'Angleterre et, comme il avait gratté fort longtemps à la porte de son cabinet sans qu'on vint lui ouvrir, lorsque l'abbé sut le sujet de sa venue, il lui dit : « Que n'enfonciez-vous ma porte, Monsieur, pour m'apprendre plus tôt cette bonne nouvelle ? » Il lui donna en récompense une fort belle bible.

Enfin, il mourut en l'année 1692 et légua aux Irlandais, par son testament, douze mille livres, à prendre sur les biens de son patrimoine, et ordonna que son cœur fût enterré au-dessous de la marche du collège des Lombards où les prêtres ont coutume de se placer pour commencer la messe. On inhuma son corps en l'église de Saint-Eustache, sa paroisse, et on grava cette épitaphe sur son tombeau :

GUILLELMUS BAILLY,

comes consistoriarum et in magno Galliarum consilio, post exactam per XXVII annos et amplius advocacionem regiam, dignitate senatoris honorifici a præsidentibus primi a rege exornatus, sancti Theodorici abbas, in extremum amoris sui pignus erga presbyteros ac

pauperes Hiberniæ scholasticos in Academia Parisiensi pro fide et studiis sponte exulantes, quos vivus impense fovit, iisdem moriens cor suum donavit.

Obiit die septima martis, anno M.DC.XCII, ætatis suæ septuagesimo secundo.

Quoiqu'il eût donné aux pauvres tous ses revenus pendant sa vie, il craignit pendant sa dernière maladie de mourir trop riche parce qu'il avait réservé mille livres d'argent comptant, ce qui l'obligea d'en envoyer distribuer six cents livres aux plus nécessiteux de sa paroisse, ne voulant garder que quatre cents livres pour les frais de son enterrement et, par là, n'être pas à charge à sa famille. Mais, Messieurs ses parents n'ont pas laissé de dépenser plus de quatre mille livres pour ses obsèques, voulant qu'un homme d'un si grand mérite fût enterré suivant sa condition.

M. l'abbé Bailly, son frère¹, demeurant au séminaire des Missions étrangères, a succédé à M. l'Abbé de Saint-Thierry dans sa sollicitude pour l'Église d'Irlande et a soutenu son œuvre comme par miracle jusqu'à présent, qu'il est âgé de près de 80 ans, car il ne peut pas comprendre comment le revenu de son patrimoine peut suffire pour les dépenses immenses qu'il lui convient de faire pour le soulagement de tant de pauvres Irlandais qui sont à Paris, dont il prend soin.

¹ M. Grandet avait travaillé avec lui à la mission de la paroisse Saint-Paul, à Paris. Cf. *Mémoires de Grandet*, publiés par M. Letourneau, tome II, pp. 355 et 359.

XXV

MONSIEUR DOMINIQUE GEORGES

ABBÉ DU VAL-RICHER ¹

1613-1693

L'abbé du Val-Richer s'appelait Dominique Georges. Il naquit en Lorraine en 1613. Il fit ses études dans l'Université de Louvain et y fut fait maître ès arts en 1634. De là, il alla faire sa théologie chez les Jésuites, dans l'Université de Pont-à-Mousson, en Lorraine; ensuite, il fut fait prêtre par M^{sr} de Gournay ², évêque de Toul, puis curé de la paroisse de Circourt ³ par la voie du concours, qui est une assemblée de gens habiles et pieux faite par l'évêque, lesquels, après un examen exact, sont obligés en conscience, conformément aux décrets du Concile de Trente, de choisir celui qu'ils jugent le plus digne de posséder le bénéfice. Ce nouveau curé, qui n'avait accepté la charge de pasteur qu'en tremblant, dans la vue de son indignité, se vit bientôt

¹ Le manuscrit original conservé à la bibliothèque de la ville d'Angers donne cette notice comme un extrait de la *Vie de M. l'abbé du Val-Richer, restaurateur de la discipline régulière de ce monastère*, par le P. Buffler, de la Compagnie de Jésus (in-12. Paris, 1696). Mais les ratures et surcharges si nombreuses de la rédaction primitive attestent le travail personnel de Grandet. Il en existe deux copies corrigées par l'auteur, l'une parmi les *Vies des saints Prêtres*, t. V; l'autre dans la *Vie manuscrite de P. Crestey*, appartenant au Séminaire d'Angers. (Livre II, ch. XIII.) Celle-ci, que nous reproduisons, a été imprimée en 1722 et en 1870 et va être réimprimée de nouveau dans la 3^e édition de la *Vie de P. Crestey*.

² Charles-Christian de Gournay, évêque de Toul (1634-1637).

³ Circourt, commune du département des Vosges.

obligé de la quitter par suite de l'incursion des Suédois et des hérétiques qui ravagèrent une partie de la Lorraine¹. Son presbytère fut brûlé ; son église, après avoir été pillée et profanée, servit d'écurie aux chevaux de ces barbares. M. Georges fut arrêté par deux soldats qui, après l'avoir dépouillé, chargé de coups et d'injures, lui rendirent la liberté. Ses paroissiens furent obligés de se cacher dans des forêts, où la plupart moururent par la faim ou par le fer. M. Georges y allait consoler ces pauvres gens, leur porter du pain, quand il en pouvait avoir, et leur administrer les Sacrements. Il exposa cent fois sa vie pour leur salut, ne voulant pas abandonner son troupeau à la fureur de ces loups ravissants.

Dans l'état pitoyable où se trouvait alors sa paroisse, par les guerres de Lorraine, il n'y avait point d'apparence que M. Georges y pût faire aucun fruit : il lui eût fallu attendre trop longtemps pour voir la fin de tous ces maux. Son grand zèle lui donnait d'ailleurs une sainte impatience d'aller travailler quelque part à la gloire de Dieu. C'est pourquoi il fit démission de sa cure entre les mains du grand vicaire de Toul et vint à Paris chercher de l'emploi. En y arrivant, la première chose qu'il fit fut d'aller dans l'église de Notre-Dame, où il pria avec instance la Très Sainte Vierge, à laquelle il était fort dévot, de lui obtenir la grâce de connaître la volonté de Jésus-Christ, son Fils. Il fut aussitôt inspiré d'entrer dans la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, où vivait alors M. Bourdoise, ce prêtre si fervent qui a tant contribué au rétablissement de la discipline ecclésiastique et à la réforme du clergé de France. Il y demanda place; on l'y reçut² et, pendant douze ans qu'il y a demeuré, on lui trouva

¹ La Lorraine, qui ne devait être réunie à la France qu'un siècle plus tard (1766), eut, en effet, beaucoup à souffrir de la guerre que Richelieu faisait alors à l'Autriche avec le concours des Suédois, ses alliés.

² D'après l'auteur de la *Vie de M. Bourdoise* (in-4°, Paris, 1714, p. 445), il serait entré à Saint-Nicolas en 1638, n'aurait été reçu en la commu-

tant de mérites qu'on lui confia les principaux emplois de la maison et, entre autres, celui de préfet du Séminaire. Cette charge lui donna l'occasion de contribuer à élever et former un nombre incroyable d'ecclésiastiques¹ d'un mérite distingué qui passèrent par ses mains pendant les onze ou douze années qu'il remplit cette place. Mais, se sentant inspiré intérieurement de quitter tout à fait le monde, il pensa à sortir de Saint-Nicolas pour mener ailleurs une vie plus cachée.

Sur ces entrefaites, M. de la Place, abbé commandataire du Val-Richer², ordre de Clteaux, au diocèse de Lisieux, vint demeurer au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, pour y faire une retraite. Il la fit sous la conduite de M. Georges, qui lui découvrit le dessein qu'il avait de vivre en solitude. M. de la Place lui proposa la cure du Pré-d'Auge³, diocèse de Lisieux, vacante, en sa présentation, située dans un lieu fort solitaire, et lui promit de l'y suivre pour travailler avec lui à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. M. Georges l'accepta. L'abbé du Val-Richer la lui présenta et lui en fit prendre possession; il fit plus, car il alla demeurer en son presbytère et lui servit comme de vicaire. Il n'est pas concevable combien ces deux fervents prêtres se donnèrent de mouvement pour bannir l'ignorance et l'impiété qui

nauté qu'en 1644 et l'aurait quittée trois ou quatre ans après, ce qui, du reste, ne fait que préciser, sans le contredire, le récit de Grandet.

¹ « Plus de deux mille » *manuscrit de la ville d'Angers.*

² Jean-Baptiste de la Place, docteur de la Faculté de Paris, succéda à son oncle, Nicolas de la Place, abbé commandataire du Val-Richer, en 1627. Quand, en 1651, il se fut démis de son abbaye en faveur de M. Georges, il demanda instamment d'être reçu dans le monastère en qualité de Frère convers. Cette faveur lui ayant été refusée, il demeura humblement dans l'abbaye comme séculier, enseignant la théologie aux jeunes religieux et faisant le catéchisme dans les églises des environs. Il voulut dans ses derniers moments faire profession et mourut le 25 novembre 1678. *Gall. Christ.*, xi.

³ Le Pré-d'Auge, canton et arrondissement de Lisieux (Calvados).

régnèrent parmi les prêtres de cette paroisse et, par une suite nécessaire, parmi les peuples : ils entreprirent de rétablir la discipline ecclésiastique dans le clergé et de convertir les pécheurs. Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, ils firent ordonner par M. l'Évêque de Lisieux des conférences pour tous les ecclésiastiques du canton et lui firent approuver les règlements qu'ils avaient arrêtés¹. Ils commencèrent d'abord ces conférences par la paroisse de Cambremer² et ils les établirent ensuite à Pont-l'Évêque et autres lieux du diocèse de Lisieux, d'où elles s'étendirent avec grand fruit dans plusieurs autres diocèses de Normandie.

M. l'abbé de la Place, voyant que Dieu donnait bénédiction à ses soins pour la réforme du clergé et du peuple, se crut encore plus obligé de travailler à la réforme des religieux de son abbaye qui, bien loin de garder aucune règle, vivaient dans un dérèglement très scandaleux. Il y eut d'abord beaucoup de peine, mais, après avoir essuyé mille difficultés de leur part et surmonté beaucoup d'obstacles qui paraissaient d'abord invincibles, il les obligea enfin à recevoir la réforme en l'année 1645. Mais, comme il n'y avait point d'apparence qu'elle pût subsister longtemps, à moins qu'il n'y eût un abbé régulier à leur tête, dont la vie exemplaire pût leur imposer la douce nécessité de

¹ L'évêque de Lisieux était alors Léonor Goyon de Matignon, transféré du siège de Coutances à celui de Lisieux en 1646. Le règlement qu'il approuva est rapporté tout au long dans la *Vie de messire P. Crestley, curé de Barenton*, un des plus illustres et des plus saints amis de l'abbé du Val-Richer (Livre II, ch. XII, 3^e édition, 1897. Angers, Germain et G. Grassin).

² Cambremer, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pont-l'Évêque (Calvados). Contrairement à ce qui semblerait ressortir du texte ci-dessus, ce ne fut que plus tard, à l'époque de leur établissement à Pont-l'Évêque, que M^{sr} Matignon approuva et ordonna les conférences. En effet, par une anomalie assez fréquente avant la Révolution, Cambremer, bien que situé presque au milieu du diocèse de Lisieux, appartenait cependant au diocèse de Bayeux. De Formeville, *Hist. de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, Lisieux 1873, 2 in-8°, t. I, p. 5.

suivre la règle qu'il leur avait donnée, ne se sentant pas d'ailleurs assez de force pour soutenir le poids d'un si grand fardeau, il jeta les yeux sur M. Georges pour le faire nommer à son abbaye, parce qu'il le jugeait très capable de cette entreprise.

M. Georges résista tant qu'il put à cette vocation ; mais enfin ceux qu'il consulta et à qui il avait confié le soin de son âme le déterminèrent à l'accepter, en lui faisant connaître que c'était la volonté de Dieu, parce qu'indépendamment de la démission de M. de la Place, que le roi agréa, il avait toujours eu un grand penchant pour la retraite. Il prit donc l'habit de Bernardin, et entra au noviciat de l'abbaye de Barbery¹, au diocèse de Lisieux, âgé de 40 ans, et, le jour de sa profession, il déclara hautement qu'il était résolu de passer le reste de ses jours à Barbery sans penser à l'abbaye du Val-Richer². Mais, aussitôt qu'il fut profès, ses supérieurs, voyant avec admiration les talents que Dieu avait mis en lui pour le gouvernement des communautés et pour la sanctification des âmes, l'obligèrent à prendre possession du Val-Richer pour ressusciter l'esprit de saint Bernard dans ce monastère, dont l'un des frères de ce grand saint avait été le premier abbé³. Il avait été fondé d'abord par Philippe de

¹ L'abbaye de Barbery, de l'ordre de Cîteaux, dont il subsiste encore quelques restes dans la paroisse de ce nom, au diocèse de Bayeux, canton de Bretteville, entre Caen et Falaise. *Abbatiam hic fundare proponens Robertus Marmion, quidquid apud Barberium tenebat, Saviniaco dedit, cujus inter filias 18^a recensetur 16 novembris 1140. Gall. christ. XI, col. 452.*

² Il fit profession le 21 décembre 1652, prit possession du Val-Richer le 23, et, six jours plus tard, reçut la bénédiction abbatiale des mains de M^{re} François Rouxel de Medavy, évêque de Séez, dans l'église des religieuses cisterciennes de Villers-Canivet-lez-Falaise. Il ne devait avoir que 38 ans, d'après son épitaphe.

³ Le cartulaire du Val-Richer, que l'on ne connaît que par les notes de la *Gallia christiana*, de la *Neustra pia* et de Mabillon, *Ann. Ord. S. Benedicti*, inscrit en effet Nivard, comme son premier abbé. Ce qui est vrai, c'est que Nivard contribua à la fondation de cette abbaye. Il reçut même

Harcourt, évêque de Bayeux, en 1147, dans un lieu fort stérile et fort ingrat, entre Vire et Torigny¹ ; mais il fut depuis transféré, ou plutôt fondé de nouveau, dans le lieu où il est à présent.

A peine M. Georges y fut-il qu'il gagna le cœur de tous les religieux et en obligea la plus grande partie à se réformer ; il établit parmi eux, dans cette abbaye, un ordre admirable pour le spirituel et pour l'administration du temporel et, d'une des maisons les plus déréglées du royaume, elle devint une des plus régulières. Ce nouvel abbé devint lui-même si fervent qu'il fut député en l'année 1664², avec le fameux Louis Armand de Rancé, abbé de la Trappe, auprès du Pape Alexandre VII, pour traiter de

à cet effet une donation faite par Guillaume Sylvain et confirmée par Algare, évêque de Coutances. *Unde, sed perperam inferunt Nivardum primum Souleuvre fuisse abbatem. Gall. christ.*, XI, col. 446. — Son nom, qu'on ne rencontre que dans la charte d'Algare, y figure sans le titre d'abbé.

L'abbaye du Val-Richer, située dans la paroisse de Saint-Ouen-du-Pin, canton de Cambremer, à deux lieues de Lisieux, a été transformée en château. Elle devint, en 1836, la résidence de prédilection de M. Guizot. — Cf. *Étude historique sur l'abbaye du Val-Richer*, par Gustave Dupont, président du Tribunal de Valognes. In-8°, Caen, Leblanc-Hardel, 1866.

¹ Ce lieu s'appelait les Vaux de Souleuvre. Philippe de Harcourt fut étranger à cette première fondation. Mais il intervint au moment de la translation. Il avait donné, de concert avec Simon de Bosville et quelques gentilshommes du Pays-d'Auge, à l'abbé de Mortemer (monastère situé dans la forêt de Lyons, au diocèse de Rouen), sa terre du Val-Richer, avec toutes ses dépendances, pour y bâtir une abbaye, à condition toutefois que, si ses moines ne s'y plaisaient pas, on la donnerait à quelque autre abbé de l'ordre de Cîteaux. Le cas prévu arriva bientôt ; l'abbé de Mortemer en fit remise entre les mains de saint Bernard, et ce fut alors que Philippe de Harcourt, du consentement de celui-ci, offrit à Thomas, abbé de Souleuvre, d'aller avec ses moines s'établir au Val-Richer. L'offre fut acceptée et réalisée le jour Saint-Jean-Baptiste 1147.

² Par l'assemblée des Supérieurs de l'Étroite-Observance réunis au nombre de trente-deux au collège des Bernardins, à Paris, le 1^{er} septembre 1664. Il s'agissait de soutenir auprès du Pape les intérêts de la Réforme naissante contre les prétentions de l'Abbé de Cîteaux, Dom Vaussin, opposé à cette réforme. Cf. *Histoire de l'Abbé de Rancé*, par M. l'abbé Dubois. 2 in-8°, Paris, 1866, t. I, p. 262.

la réforme de tout l'Ordre de Cîteaux dans tout le monde chrétien.

Ces deux incomparables abbés pratiquèrent à la lettre leur règle pendant tout leur voyage, et ils gardèrent en chemin les austérités, les jeûnes, le silence, l'office et les autres observances, comme s'ils avaient été dans leurs cloîtres. On admira à la cour de Rome leur ferveur. L'abbé du Val-Richer s'y fit distinguer par sa piété. Il eut des liaisons particulières avec le cardinal Bona¹, qui était du même Ordre. Le Pape lui fit présent du corps de saint Georges, martyr, et il approuva à sa prière les règlements des conférences qu'il avait établies presque par toute la Normandie, Sa Sainteté ayant été informée par lui des grands fruits qu'elles produisaient. A son retour de Rome, il se trouva très assidûment à toutes les conférences de son canton², autant que sa santé et ses affaires le lui pouvaient permettre, et il y présidait. Les ecclésiastiques se faisaient beaucoup d'honneur et de plaisir de voir à leur tête un abbé si saint et si rempli de l'esprit sacerdotal, et ils étaient ravis de ce qu'il voulait bien se partager ainsi entre eux et ses religieux, ou plutôt de ce qu'il se faisait tout à tous pour les gagner tous. Il fut nommé visiteur des couvents de son Ordre dans les provinces de Bretagne et de Normandie³.

Enfin, après avoir mis dans son abbaye une aussi grande régularité⁴, aux austérités près, pour le silence, pour l'office, pour l'obéissance et le recueillement qu'il y en avait

¹ Jean Bona, piémontais, était de l'ordre des Feuillants. Il fut créé cardinal en novembre 1669 et mourut en 1674.

² Il fonda ou présida au moins trente-neuf conférences ecclésiastiques en Normandie et ailleurs. Cf. Son épitaphe. *Gall. christ.*, XI, p. 452.

³ La *Gallia christiana*, t. XI, col. 451, parle aussi de la province du Maine.

⁴ Il restaura l'église, les cloîtres, tout l'ensemble et toutes les dépendances de l'abbaye, autour de laquelle il fit élever un mur de pierre. Il

à la Trappe, il mourut le 8 novembre de l'année 1693, en odeur d'une très grande sainteté, laissant toute sa communauté et toute la Normandie, dont il était regardé comme le père et l'apôtre, dans une affliction sensible de sa perte.

bâtit une bibliothèque, qu'il enrichit de plus de deux mille volumes. Il fit dorer et peindre le maître autel, placer dans le chœur des stalles d'un travail remarquable, construire un orgue, disposer neuf cloches dans le campanile. Il dota la sacristie de vases sacrés et d'ornements et l'église de tableaux, dont plusieurs avaient été rapportés par lui de Rome. Le Pape Alexandre VII lui ayant permis de prendre une copie du célèbre portrait de la sainte Vierge attribué à saint Luc, il l'avait placée au-dessus d'un autel qui prit le nom de sainte Marie-Majeure. Le P. Eudes, quand il venait au Val-Richer, aimait à dire la messe à cet autel. (Témoignage d'un religieux du Val-Richer. *Vie du P. Eudes*, par Martine, t. II, p. 371.)

XXVI

BÉNIGNE JOLY

PRÊTRE DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE NAVARRE
CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE DE DIJON
INSTITUTEUR DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MÊME VILLE
ET SURNOMMÉ LE PÈRE DES PAUVRES

1644-1694

M. Joly sortait d'une famille considérable de Bourgogne. Dieu le fit naître à Dijon le 22 septembre 1644. Jacques Joly, son père, secrétaire du Parlement, le fit baptiser dans la paroisse de Saint-Jean. Il y reçut le nom de Bénigne, qui est un saint martyr et apôtre de Dijon. Il fut un de ces hommes que la nature, en leur avançant la raison, fait, ce semble, naître majeurs. Vous eussiez dit, à voir son amour pour les pauvres, que la miséricorde était née avec lui. On confia son éducation aux prêtres de l'Oratoire de Beaune. Le progrès qu'il fit dans les Lettres surprit ses maîtres. Ils ne virent rien en lui de ces légèretés si ordinaires aux enfants et qui leur font commettre tant de fautes contre le bon sens ou contre l'honnêteté de la vie civile. Il fut rappelé à Dijon et de là envoyé en pension à Reims, chez les Pères Jésuites. Il y fit sa rhétorique et y commença sa philosophie. Ses condisciples ne s'offensaient point de la liberté qu'il prenait quelquefois de les avertir de leurs défauts. Il s'en trouva pourtant un de plus mauvaise humeur que les autres, qui lui donna un soufflet. Notre jeune écolier ne s'en vengea qu'en présentant l'autre

joue d'un air si doux et si gracieux qu'il gagna le cœur de cet emporté.

De Reims, il alla à Paris et se mit en pension au collège de Navarre. Son esprit s'y fit admirer pendant son cours de philosophie, à la fin duquel il fut reçu maître ès-arts. Le chancelier de l'Université fit l'éloge de son érudition et de sa bonne conduite. Ayant ouï parler de la manière fort édifiante dont quantité de jeunes étudiants vivaient chez M. de la Chapelle-Pajot, il y alla demeurer. Deux raisons le portèrent à choisir cette demeure. L'une fut qu'il s'approchait de plus près de son directeur, le R. P. Charles Gauterot, général des Pères de la doctrine chrétienne; l'autre qu'il pourrait profiter de la liaison qu'avait M. de la Chapelle avec Messieurs du Séminaire des Missions étrangères.

Il y avait déjà longtemps que M. Joly avait pris le Seigneur pour son partage. M. Milletot, doyen de Saint-Étienne de Dijon, lui avait résigné un canonicat qu'il possédait avec son doyenné. Notre jeune chanoine se crut obligé de compenser, par une exacte assistance à sa paroisse, à Paris, les absences du chœur où l'engageaient ses études. Il y parut toujours les cheveux courts, la couronne convenable à son ordre bien marquée, un surplis simple, sans dentelle mais propre; il ne portait jamais de gants. On admirait ce jeune homme de 19 à 20 ans courir dans les Missions avec son directeur, pendant que les autres étudiants prenaient leurs vacances. Il prit soin, pendant qu'il fut à Paris, d'instruire quantité de pauvres artisans et de Savoyards qu'il assemblait quelquefois jusqu'à quarante ou cinquante.

Après différentes retraites, il reçut l'ordre de prêtrise à l'âge de 27 ans; ce ne fut qu'avec un tremblement religieux. Il choisit le Séminaire des Missions étrangères pour y célébrer sa première messe. L'intérêt de la gloire de Dieu le porta à prendre le bonnet de docteur dans la même année 1672.

A son retour à Dijon il pensa à se défaire de son canonicat afin d'aller catéchiser les pauvres paysans, de village en village. Son directeur, qu'il consulta là-dessus, fut d'un avis contraire. Se voyant donc obligé à retenir son canonicat, il s'étudia à en remplir toutes les obligations. On n'en voyait point de plus assidu au chœur ; tout son extérieur prêchait la sainteté ; il s'acquittait des fonctions sacrées avec la modestie d'un ange. Ce fut l'éloge que lui donna Son Éminence M. le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. La feue reine Marie-Thérèse d'Autriche l'ayant vu servir de sous-diacre à l'autel, lorsqu'elle passa à Dijon, fut charmée de son recueillement et surprise de voir que la magnificence de la cour ne lui avait pas fait jeter un regard, tant il était peu curieux.

Au reste, il ne crut pas que ce fût assez pour lui de s'acquitter fidèlement de son devoir de chanoine. Il savait qu'il était prêtre et, par conséquent, destiné à travailler au salut des âmes. Il fut touché de l'état pitoyable de quantité de mendiants qui croupissaient dans l'ignorance de leur religion. Il trouva moyen de les assembler et de les instruire. On s'aperçut sensiblement, à Dijon, du fruit que ses premiers travaux produisirent parmi ces pauvres gens. Il sut qu'en différents quartiers de la ville on y trouvait de misérables victimes de l'impudicité publique. Il n'épargna ni ses peines ni son crédit pour purger la ville de ces infâmes créatures. C'est pour cela qu'il contribua à la fondation du Bon-Pasteur. L'établissement de la chambre de la Providence est un de ses ouvrages. C'est dans cette maison que les pauvres servantes qui ne peuvent trouver de condition ont une retraite honnête et assurée. M^{re} l'Évêque de Langres, de qui la ville de Dijon dépend pour le spirituel¹, informé des soins qu'il prenait des pauvres malades, le fit directeur du grand

¹ L'Évêché de Dijon n'a été érigé qu'en l'année 1731.

hôpital de la même ville. C'est ce qui donna occasion à un nouvel Institut dont Dieu voulut que M. Joly fut l'auteur. Il donna l'habit de religieuse à quinze filles qui se présentèrent pour le service des malades. Il leur dressa de fort beaux règlements que M^{gr} l'Évêque de Langres approuva. Cet Institut se répandit en plusieurs lieux. Les hôpitaux changèrent de face par le moyen de ces hospitalières.

MM. les Magistrats de Dijon choisirent M. Joly pour assister les criminels condamnés à la mort. Après avoir passé un jour à exhorter un des plus insignes d'entre eux, sans avoir pu le résoudre à la mort, et après l'avoir même suivi sur l'échafaud, il reçut un soufflet et un coup de pied de ce misérable qu'on avait délié pour un moment. Ce saint prêtre ne fit que redoubler ses caresses à son égard et ne l'abandonna point qu'il n'eût rendu le dernier soupir. Il souffrit avec une patience admirable les insultes et les injures que lui faisaient les prisonniers qu'il allait visiter. Il se jetait à leur col, quelquefois à leurs pieds. Il les traitait de *cher ami*, de *cher frère*, de *cher enfant*. La chaîne des condamnés aux galères que l'on envoyait à Marseille ou à Toulon ne passait point par Dijon qu'il ne courût visiter les pauvres forçats. Un jour, entre autres, il en aperçut un dont les autres s'éloignaient autant que la longueur de la chaîne le leur pouvait permettre ; en effet, il avait un flux de sang : son infection rendait son approche insupportable. Ce fut pourtant celui-là auquel M. Joly s'attacha. Il se coucha sur la paille où il était étendu, et il ne craignit point d'approcher sa bouche de la sienne, pour l'entendre en confession, et ne répondit rien autre chose à ceux qui lui représentaient le danger auquel il s'exposait, que ces paroles de l'Apôtre : *Quis nos separabit a charitate Christi ?*

Le serviteur de Dieu n'avait pas oublié le dessein qu'il avait eu de contribuer au salut des pauvres paysans. Ce

qu'il ne put pas exécuter par lui-même, il le fit en établissant le petit Séminaire de Saint-Étienne où il avait soin de faire élever de pauvres clercs pour travailler à l'instruction des pauvres gens de la campagne. C'est de cette maison que sont sortis plusieurs bons ecclésiastiques laborieux et désintéressés, imitateurs des Apôtres. Il procura pour la même fin un établissement à Messieurs de Saint-Lazare à Dijon et s'obligea à donner l'argent nécessaire pour acheter la maison où les missionnaires devaient demeurer et les premiers revenus destinés à leur subsistance. Il y engagea même et hypothéqua tous ses biens. Il ne craignit néanmoins rien tant que d'être appelé *fondateur*. A l'exemple du Sauveur, il se laissait environner d'une troupe d'enfants. Il était ravi de les embrasser, de les caresser et de les interroger sur les mystères de la foi. Sa patience était surprenante. Les pauvres plus d'une fois l'ont mise à l'épreuve. Ayant un jour donné un morceau de pain à un pauvre qui lui avait demandé l'aumône d'une manière fort fière, ce malheureux n'étant pas content rejeta ce morceau de pain contre son estomac avec tant de violence qu'il le fit reculer en arrière et le blessa, sans que ce bon prêtre fit la moindre plainte. Une autre fois il fut poursuivi à coups de pierres par une misérable fille. Son domestique se mit en état de courir après elle, mais il se jeta au col de son serviteur afin de l'en empêcher.

L'aversion qu'il a toujours témoignée pour toutes sortes de nouveautés, la grande soumission qu'il avait pour les décrets des Souverains Pontifes, ont rendu témoignage de la pureté de sa foi. Il composa des méditations pour s'opposer aux erreurs du quiétisme qui se glissait dans Dijon. Il donne dans cet ouvrage les méthodes d'oraison enseignées et reçues des saints Pères.

Les religieuses de l'Abbaye de Praslon le choisirent pour supérieur. Il eut peine à accepter cette charge et, afin de détruire l'esprit du monde qu'on lui avait dit régner dans

ce monastère, il y vint à pied la première fois par un temps fort incommode, parut dans le parloir le bâton à la main, ayant une soutane toute déchirée et un extérieur très négligé. Ce ne fut qu'à la persuasion de M. l'abbé de la Pérouse¹ qu'il accepta cette charge. Je passerais les bornes d'un abrégé si je prétendais rapporter toutes les circonstances édifiantes de sa vie. L'éloge que fit de lui l'éminentissime cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, dit plus qu'on en saurait penser. « Je n'ai point connu, dit-il dans une de ses lettres, de prêtre plus accompli que M. Joly. Il a rassemblé en sa personne toutes les vertus dont les moindres font honorer les ecclésiastiques comme des saints. En les considérant je disais : Voilà le modèle et le désespoir des bons prêtres. »

Dieu lui fit la grâce de mourir martyr de la charité. En effet, la famine et la maladie du pourpre affligeant la ville de Dijon, M. Joly redoubla ses soins et ses libéralités pour secourir les pauvres et assister les malades. Il allait avec un saint empressement de maison en maison les chercher dans leurs misérables cabanes, sans se dégoûter de l'infection qui les accompagnait. Mais enfin, le 29 août 1694, il fut attaqué d'un mal contagieux qu'il gagna au service des malades. Pendant que toute la ville était dans une affliction générale à la nouvelle du danger où il était, rien n'était plus tranquille que lui, rien plus chrétien que ses dispositions. M. Fiot, abbé de Saint-Étienne, lui administra les sacrements, qu'il reçut d'une manière qui répondit à sa sainteté. Il mourut le 9 septembre 1694, dans un lit d'emprunt, ayant donné le sien à des pauvres quelque temps auparavant. On vit alors une désolation universelle par toute la ville. On n'entendit que des plaintes et des gémissements mêlés de grands éloges qu'on lui donnait. On le porta d'abord à l'église collégiale de Saint-Étienne,

¹ Sur M. de la Pérouse voir plus loin la notice qui le concerne.

après quoi l'on marcha au grand hôpital. A la tête du convoi parurent 800 pauvres, deux à deux, dans un silence qui n'était interrompu que par leurs sanglots. Une grande quantité d'autres, la larme à l'œil, l'entouraient et le suivaient. Toutes les rues étaient si pleines de monde que, dans celles qui étaient un peu étroites, on avait beaucoup de peine à avancer. On s'empressait de couvrir son corps de toutes sortes de fleurs ; il en fut même entièrement couvert à la réserve du visage. On lui rendit partout des honneurs qu'on ne rend qu'aux saints. Il fut inhumé dans le cimetière de l'hôpital. Les chanoines de Saint-Étienne conservent son cœur.

Dieu, qui avait destiné M. Joly pour travailler à la conversion des âmes, l'avait favorisé d'un extérieur fort propre à les gagner. Il était d'une taille avantageuse, bien proportionnée, ses yeux étaient vifs mais fort doux ; il les tenait ordinairement baissés ; ses manières étaient honnêtes ; tout cela était relevé par un air de douceur et de modestie qui lui attirait le respect de tous ceux qui l'abordaient.

XXVII

RENÉ LÉVÊQUE ¹

INSTITUTEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE
DE SAINT-CLÉMENT DE NANTES

1624-1704

René Lévêque naquit en la paroisse de Gorges ², diocèse de Nantes, en l'année 1624. Tout jeune qu'il était, ses camarades l'appelaient le *saint évêque*. Il a plus étudié la théologie pratique que la spéculative. Il vint à Paris. Il entra au Séminaire de Saint-Sulpice et fut formé aux vertus ecclésiastiques par les mains de M. Olier. Il devint bientôt, à une si sainte école, un prêtre désintéressé, mortifié et zélé. Il était doux aux autres et austère à lui-même. Voyant qu'il y avait d'excellents sujets à Paris qui, faute de moyens, ne pouvaient étudier ni parvenir au sacerdoce, il jeta les fondements d'une petite communauté de pauvres écoliers dans le faubourg de Saint-Germain. Il en ramassa d'abord plusieurs dans une chambre, qu'il faisait subsister des charités que lui donnaient les gens de bien. Comme ils n'avaient alors que le pur nécessaire, on les appelait les *Frères de l'abstinence*. Ce dessein réussit et Dieu y a donné, dans la suite, beaucoup de bénédictions par les soins de M. de Chansiergues, diacre. M. Lévêque étant fait

¹ L'orthographe véritable, méconnue par les historiens, est Lévesque.

² Gorges, canton de Clisson, arrondissement de Nantes.

prêtre¹, M. le duc de Mazarin, ayant ouï parler de sa vertu et de son zèle, le demanda pour aller avec lui en Alsace, dont il était gouverneur, faire des missions et porter la piété chrétienne dans tous ces cantons d'Allemagne où elle n'était presque plus connue. M. Lévêque y fut pendant quelque temps et y travailla avec succès.

De là il revint à Nantes, où il se joignit avec de vertueux prêtres, qui avaient établi le Séminaire de Nantes, dont M. de Jonchères, archidiacre de l'église de Nantes, était supérieur et qui y a vécu jusqu'à l'âge de 92 ans, dans une grande ferveur². Outre les exercices qu'il faisait faire aux ordinands pour les préparer aux saints ordres, il faisait encore, de temps en temps, des missions à la campagne, pour instruire les peuples de leurs devoirs, et il en a fait plus de soixante en différentes paroisses. Mais, comme la fonction de directeur de Séminaire ne s'accordait pas bien avec celle de missionnaire, parce que l'une demande qu'on soit assidu et qu'on demeure toujours dans un même lieu avec les clercs et que l'autre exige qu'on aille de bourgade

¹ Il était un homme des plus laborieux et des plus mortifiés. Il a eu part à toutes les bonnes œuvres de son temps. Il était d'un grand sens et d'une patience admirable. (*Note de Grandet.*)

² L'historien des *Évêques de Nantes* nous donne les détails suivants sur ces débuts de M. Lévêque à Nantes : Messire René Lévêque, prêtre et maître ès arts, fut institué, le 5 mars, par le bureau, à la charge de principal du collège de Saint-Jean, pour y enseigner aux enfants les principes de la grammaire, conformément à la fondation. Le scholastique de la cathédrale prétendit que le droit de nommer à cette place lui appartenait ; il y nomma et fut maintenu par arrêt à ce droit, quoique la ville le possédât depuis soixante-quinze ans. Ce collège tomba bientôt en ruines, la ville ayant cessé d'y faire des réparations : les leçons y cessèrent entièrement dès l'an suivant ; il fallut en venir à un accord. Le scholastique consentit, l'an 1655, à ce qu'il fût vendu et que les deniers provenant de cette vente fussent employés au bâtiment du collège de Saint-Clément. M. René Lévêque, que le scholastique avait déplacé, devint, dans la suite, chef des missions du diocèse ; il bâtit la communauté de Notre-Dame de Lorette, au faubourg de Saint-Clément, et fit l'établissement des Filles Pénitentes, connues depuis sous celui de Filles de Sainte-Madeleine, en la paroisse de Saint-Léonard. Travers, *Histoire des Évêques de Nantes*, t. III, p. 345. — Cf. aussi, Oger, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*.

en bourgade prêcher le royaume de Dieu, M. Lévêque eut la pensée d'établir à Nantes une autre communauté de prêtres, lesquels, sous l'autorité de M^{gr} l'Évêque, iraient de temps en temps faire des missions à la campagne et recevaient en la ville toutes sortes de personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, pour faire des retraites.

Ce dessein fut du goût de tous les gens de bien. Plusieurs ecclésiastiques se joignirent à lui pour le faire réussir. Il leur donna des règlements qui furent approuvés de Monseigneur de Nantes. Des personnes riches et pieuses, voulant avoir part à une si sainte entreprise, lui donnèrent des sommes considérables, de sorte qu'il acheta, hors et proche une des portes de la ville, dans la paroisse de Saint-Clément, un très bel emplacement, avec de grands espaces, et y fit bâtir un grand corps de logis et une chapelle. Un particulier, pour le gêner, ne voulut pas lui vendre une petite maison qui entrait dans le plan de la cour de sa communauté, quoiqu'il lui en offrit deux fois plus qu'elle ne valait ; il souffrit avec une patience édifiante cette incommodité. Après beaucoup de travaux, d'oppositions, de voyages et de frais, il obtint des lettres patentes du roi pour l'affermissement de sa communauté et les fit homologuer au Parlement de Bretagne.

Quelque temps après, la cure de Saint-Clément vint à vaquer. On la présenta à un des prêtres qui demeuraient avec lui, lequel eut la pensée de la faire venir à ladite communauté, tant afin que le curé, étant toujours un de ses membres et, par conséquent, un vertueux prêtre, fût plus en état de faire du bien à la paroisse, que pour obliger les directeurs à lui aider à en faire les fonctions et à assister aux offices. M^{gr} l'Évêque de Nantes, présentateur, et les paroissiens consentirent aisément à ce dessein, qui était pour un plus grand bien. Les seuls prêtres habitués de l'église paroissiale de Saint-Clément s'y opposèrent, crainte d'être supplantés, et poursuivirent leur opposition

avec beaucoup de force et de vivacité au Parlement de Rennes. Le procès dura longtemps.

M. Lévêque, sans s'émouvoir, répondit à toutes leurs raisons avec beaucoup de modération et, enfin, obtint un arrêt à son avantage, qui confirma l'union de la cure à sa communauté, laquelle fut ensuite autorisée par lettres patentes de Sa Majesté, homologuées au Parlement, en sorte que, par là, M. Lévêque se mit en état de faire du bien à la campagne par les missions et, en ville, par les retraites et par l'administration des sacrements. Il commença lui-même à faire une instruction, fêtes et dimanches, dans l'église où se trouvaient les artisans de la ville et de la paroisse, après laquelle il se mettait au tribunal de la pénitence afin d'entendre les confessions de ceux qui avaient été touchés des discours qu'il leur faisait sur les vérités chrétiennes.

De deux ans en deux ans, il allait à Paris, au Séminaire de Saint-Sulpice, faire sa retraite, qui durait plus d'un mois, persuadé qu'un ouvrier évangélique a besoin, à l'exemple des apôtres, de laver et de raccommoder les filets, qui, à la pêche des hommes aussi bien qu'à celle des poissons, se salissent et se rompent, *lavantes retia, reficientes retia*. Il faisait d'abord ces voyages depuis Nantes jusqu'à Paris à pied ; mais les dernières années de sa vie, n'étant plus en état de marcher si loin, il se mettait en bateau sur la rivière de Loire ; il prenait du pain et un pot de beurre, pour se nourrir en chemin, et buvait seulement de l'eau de la Loire et, pour s'occuper le long de la route, qui était assez longue, il faisait, à un petit métier, des ceintures d'aube pour distribuer à de pauvres prêtres¹. Il

¹ Ce fut au retour d'une de ces retraites, en 1700, que M. Lévêque emmena de Paris avec lui le B. Grignon de Montfort. Celui-ci venait d'être ordonné prêtre. Brûlant déjà du zèle le plus apostolique, il ignorait quelle voie il devait suivre. Les directeurs de Saint-Sulpice lui conseillèrent d'aller à Nantes, chez M. Lévêque, faire son premier apprentissage de la vie apostolique. Le Bienheureux ne demeura que quelques mois dans cette

pratiquait des mortifications affreuses sur lui-même. Il lui vint un ulcère à la jambe qu'il négligea, ne voulant pas y regarder. Ne pouvant plus marcher, il fallut enfin qu'un chirurgien y mît la main. Il lui trouva la jambe presque pourrie. Il mourut au Séminaire de Saint-Sulpice, dans l'une de ses retraites, en l'année 1704, dans l'octave de la Fête-Dieu. Après sa mort, on trouva son corps revêtu d'un cilice fort rude, qu'il portait jour et nuit. Il fut enterré dans la chapelle basse, dans le caveau, avec les prêtres du Séminaire¹.

maison. — Cf. *Vie du B. Louis-Marie Grignon de Montfort*, par M. Pauvert, p. 80. — On trouve en ce chapitre un portrait de M. Lévêque, tracé par Blain, qui ressemble parfaitement à celui que nous donne Grandet.

¹ Cf. *Vie de M. Olier*, t. III, p. 367 et suiv.

XXVIII

FRANÇOIS DE CHANSIERGUES

DIACRE
INSTITUTEUR DES SÉMINAIRES DE LA PROVIDENCE ¹

1634-1694

François de Chansiergues était de Gascogne. Il vint au monde en l'année 1634. On ne sait pas quels étaient ses parents ni le lieu de sa naissance². Il vint à Paris vers l'année 1675 étudier en théologie. Il reçut les saints Ordres du sous-diaconat et du diaconat, mais, par humilité, il ne voulut jamais être prêtre. Il avait beaucoup d'esprit et l'humeur fort gaie. Sa vie était dure et austère ; il ne mangeait chaque jour, le soir, qu'un potage aux herbes. Son zèle pour la réformation du clergé, surtout de la campagne, était grand.

Voyant que les jeunes gens de qualité et riches qui se destinaient à l'Église ne manquaient pas d'éducation dans les Séminaires où il payaient pension, et que, d'ailleurs, il n'y avait pas d'apparence de les engager à être vicaires ou maîtres d'écoles des paroisses champêtres, quand une fois ils avaient reçu le sacerdoce, il s'appliqua à former de pauvres écoliers, enfants de grâce et d'un bon naturel, pour

¹ Cf. Faillon. *Vie de M. Olier*, 3^e partie, l. II, note 3. — Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, l. XI, pp. 478 et suiv. L'éditeur y a reproduit la note de M. Faillon sur M. de Chansiergues.

² Il était né le 1^{er} janvier 1634 au Pont-Saint-Esprit, département du Gard, province de Languedoc.

en faire de bons prêtres de campagne. Comme il n'avait pas le moyen de faire réussir ce dessein, étant pauvre lui-même, il le recommanda longtemps à Dieu. Il prit d'abord plusieurs de ces écoliers dans une chambre du collège de Sainte-Barbe, auprès de lui, leur fit observer un règlement aisé, qu'il observait lui-même pour leur donner exemple, et les envoyait prendre leurs repas chez des personnes de piété, qui lui avaient promis de leur en donner à certains jours de la semaine¹. Il les nourrit ensuite en communauté sans qu'ils fussent obligés de sortir, leur faisant gagner de l'argent à transcrire des sermons ou des cahiers, à veiller les morts, à assister aux enterrements des paroisses, à faire des répétitions en ville et de petites commissions à des abbés, sans préjudice de leurs études. Comme il était fort gai et fort agréable en conversation, il s'insinua si bien dans l'esprit de plusieurs abbés et même de beaucoup d'évêques, qu'il créa plusieurs charges de l'Ordre (c'est ainsi qu'il appelait sa congrégation) et les leur faisait acheter : à l'un la charge de général, à l'autre celle de supérieur, à celui-ci la charge de visiteur, à celui-là celle d'assistant. Par ces innocentes industries que sa charité ingénieuse avait su trouver, il se forma un revenu assez considérable pour pouvoir entretenir à Paris au moins douze communautés de ces pauvres écoliers, qui étaient logés en différents quartiers de la ville, les uns dans le quatrième étage d'un collège, les autres dans des maisons à loyer, quelques-uns dans les maisons que des personnes de qualité lui prêtaient gratuitement, ainsi qu'avaient fait M. et M^{me} de Farainvilliers, qui lui avaient donné la leur, devant le noviciat des Jésuites. . .

Enfin, cette congrégation d'écoliers s'étant beaucoup multipliée, M. de Chansiergues trouva moyen de présenter un placet au roi pour lui demander quelques aumônes pour

¹ D'après M. Faillon, M. de Chansiergues n'aurait fait que reprendre l'œuvre de M. René Levéque.

ces pauvres écoliers, qu'il faisait subsister, disait-il, dans Paris, chaque jour, à trois sols par tête. Sa Majesté fut très satisfaite de cet établissement, le loua et l'approuva, et, sur ce que M. de Chansiergues lui exposait que, dans la suite, on pourrait tirer de ces communautés des aumôniers d'armées, des directeurs d'hôpitaux, des régents de collèges, des maîtres d'écoles, des vicaires et des prêtres habitués de campagne, des missionnaires, des précepteurs d'enfants de qualité, en un mot toutes sortes de vertueux prêtres, lesquels n'étant pas nourris si délicatement que les gens de qualité seraient d'un plus grand service et supporteraient mieux les travaux et les fatigues qui se rencontrent dans tous ces emplois, Sa Majesté, surprise de ce qu'on pouvait nourrir à Paris un homme à si peu de frais, lui fit donner une somme considérable. M. de Louvois, ministre d'État, lui accorda une pension de trois mille livres, qu'il lui a payée jusqu'à sa mort. Messire François de Harlay, archevêque de Paris, lui donnait aussi quatre cents livres tous les ans, M^{me} la marquise de Vaubrun, six cents livres; en sorte qu'il y avait peu de personnes dans Paris qui fussent connues de M. de Chansiergues, qui ne se laissassent persuader de contribuer à son œuvre, sur qui Dieu a tant répandu de bénédictions que, dans peu de temps, plusieurs évêques de France se sont adressés à lui pour avoir des grands vicaires, des chanoines de leurs cathédrales, des officiaux, des curés et même des supérieurs, pour former de ces sortes de petits Séminaires dans leurs diocèses.

En l'année 1680, il envoya ainsi à Angers M. Olivier-Yvelin du Buisson, acolyte du diocèse de Coutances, pour y jeter les fondements d'un petit Séminaire¹. M. Henri Arnauld, évêque d'Angers, y donna des règlements, le

¹ Sur ces rapports des petits Séminaires angevins avec l'Œuvre de M. de Chansiergues, voir le livre onzième de l'*Histoire du Séminaire d'Angers*, par Grandet.

jour du sacre de l'année 1686 et, en l'année 1691, il l'unit, par constitution publiée en son Synode, à son grand Séminaire. M. de Chansiergues, distinguant parmi ces écoliers ceux qui avaient plus d'esprit et d'ouverture pour les sciences, les faisait étudier en Sorbonne et leur procurant des secours pour y soutenir des tentatives et y faire leur licence; plusieurs y ont été faits docteurs et se sont distingués par leur science et par leur piété. Enfin, M. de Chansiergues mourut à Paris, le 10 avril 1691, âgé de 55 ans.

XXIX

LOUIS DE MARILLAC

DOCTEUR DE SORBONNE, CURÉ DE SAINT-JACQUES DE LA BOUCHERIE

1648-1696

La maison de Marillac¹ est une des plus illustres du royaume. Elle a donné des maréchaux de France, des premiers présidents du Parlement et des gardes des sceaux à la France².

Louis de Marillac³ naquit à Paris vers l'année 1648, en la paroisse Saint-Paul⁴, eut pour père Michel de Marillac, maître des requêtes, puis conseiller d'État, et pour mère

¹ La famille de Marillac était originaire d'Auvergne. Cf. Sa généalogie dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (tome VI, p. 554).

² Voici quelles étaient les armes des Marillac d'Auvergne : « D'argent maçonné de sable de sept pièces, deux, trois et deux ; celle du milieu chargée d'un croissant de gueules ; chacune des six autres chargée d'une merlette de sable. » (*Armorial général.*)

³ Louis de Marillac, troisième fils de Michel de Marillac, seigneur d'Ollainville et baron d'Attichy... Il fut docteur de Sorbonne, prieur de Langey, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1690, puis de Saint-Jacques-la-Boucherie en 1694. Il mourut le 25 février 1696. (*Dictionnaire de la nobless.*)

⁴ D'abord chapelle fondée par saint Éloi, l'église Saint-Paul était déjà paroisse au commencement du XII^e siècle. Elle fut supprimée en 1790, et ses bâtiments, vendus à des particuliers, furent démolis en 1795. Les n^{os} 30, 32 et 34 de la rue Saint-Paul occupent aujourd'hui une partie de l'emplacement de l'ancienne église. Lors de la circonscription des paroisses, au commencement du XIX^e siècle, le territoire de l'ancienne paroisse Saint-Paul fut annexé à l'église Saint-Louis, de la rue Saint-Antoine. Mais, afin de conserver le souvenir du passé, la nouvelle paroisse reçut deux titulaires et s'appela Saint-Paul-Saint-Louis.

Jeanne Potier, fille de Nicolas Potier, sieur d'Ocquerre, conseiller d'État¹. Pendant qu'il faisait ses humanités et sa philosophie, un de ses compagnons d'étude l'engagea dans le grand monde contre son inclination, car il avait naturellement beaucoup de penchant à la piété. Cet ami étant venu à mourir, il fut tellement surpris de sa mort qu'il résolut de ne plus avoir d'autre ami que Jésus-Christ, que là mort ne pouvait lui enlever. Il composa alors un petit traité, intitulé : *Jesophile*, c'est-à-dire l'*Amant de Jésus*, où, sous des noms empruntés, il fait la description de son libertinage et de sa conversion en ces termes :

« Jésophile avait un compagnon qui ne lui était que trop fidèle pour lui inspirer les divertissements séculiers. Cet ami, ou plutôt cet ennemi de son véritable bonheur, abusait de son bon naturel et le pressait d'aller aux jeux et aux divertissements. Jésophile ne revenait jamais du plaisir qu'avec une conscience chargée de peines et il disait en soi-même : Assurément, ce n'est pas dans les plaisirs de ce monde qu'on peut établir son bonheur ; ils sont trop mélangés d'amertumes. La mort imprévue de son ami lui causa une frayeur épouvantable, car, le voyant mourir tout subitement dans le temps même qu'il était le plus attaché au jeu, il pleurait sa propre folie et la perte d'un ami qui avait coutume de le divertir. Jésofile se retira de l'affreux spectacle de la mort pour rêver en lui-même à ce qu'il avait à faire. Le démon ne manquait pas de lui inspirer de nouvelles joies et l'importunait sans cesse par le moyen de jeunes gens libertins qui le cherchaient de tous côtés ; mais Jésophile, qui avait déjà été trompé, ne voulait pas retomber dans les pièges du démon, où il ne voyait que de faux plaisirs, qui lui servaient comme d'amorce pour perdre les jeunes gens. Il employait tous

¹ Il avait deux frères et deux sœurs. René devint conseiller d'État ; André mourut doyen de Saint-Émillon. Marie se fit Carmélite et Madeleine se maria au sieur d'Ecquevilly.

les jours un temps considérable à la lecture spirituelle d'un bon livre, et il tâchait de se persuader lui-même que ce monde n'était pas établi pour le plaisir mais au contraire qu'il y fallait souffrir jusqu'à la mort. Une personne sage et prudente, à qui il s'adressa (c'est apparemment M. Tronson, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, qu'il prit pour son directeur), inspira à Jesophile le désir de faire oraison mentale et il lui apprit comment il fallait converser intérieurement avec Notre-Seigneur. Jesophile y prenait un grand goût et il ne pouvait se lasser d'admirer les bontés de Notre-Seigneur. Cependant Jésus-Christ pressait souvent son cœur de se donner entièrement à lui; mais Jesophile ne connaissait pas encore bien sa vocation. Il l'apprit par son directeur. Il entra dans l'état ecclésiastique. Il étudia en Sorbonne et y prit le bonnet de docteur et, depuis ce temps-là, il s'appliqua d'une manière particulière à travailler à sa perfection et à celle des jeunes ecclésiastiques, pour laquelle il a toujours eu beaucoup d'affection et de zèle¹. »

Il portait, les fêtes et les dimanches, le surplis, à la paroisse de Saint-Paul, et y assistait à tous les offices avec beaucoup de piété. Demeurant chez M. son père, il faisait tous les dimanches des conférences aux jeunes clercs de sa paroisse² et leur lisait tous les ans, le 14 janvier, fête

¹ Les ecclésiastiques étudiants en théologie (Sorbonne ou Navarre) étaient alors fort nombreux à Paris : ceux qui venaient de province surtout ne trouvaient pas sans peine à se loger honnêtement dans le futur *quartier Latin*. Les collèges qui, tout d'abord, avaient été fondés dans ce but, étaient, pour la plupart, anéantis ou dégénérés. Aussi voyons-nous, bien avant l'existence de nos séminaires, des œuvres cléricales se former dans certaines paroisses, pour grouper et soutenir le jeune clergé des Écoles. M. Froger, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, était l'âme d'une de ces réunions de jeunes clercs : telle fut l'origine, en 1612, de la communauté de Saint-Nicolas, qui devait naturellement, mais peu à peu, de 1618 à 1631, prendre sa forme définitive de Séminaire *paroissial*. L'œuvre de M. de Marillac, partie du même principe, devait aboutir à la même conséquence, la fondation du Séminaire de Saint-Louis.

² Par « jeunes clercs », il faut entendre ici de jeunes ecclésiastiques au moins tonsurés et se destinant au saint Ministère. Le clergé étant fort

du saint nom de Jésus, ce petit écrit intitulé *Jesophile*, dans lequel il avait ramassé d'excellentes pratiques pour porter les clercs à la solide piété envers Jésus-Christ et à le former dans leurs cœurs ; il les faisait communier tous ce jour-là.

Après la mort de M. son père, qui arriva le 29 novembre 1684, M. de Marillac alla demeurer dans une maison qu'il avait acquise rue d'Enfer¹, à la porte de Saint-Michel, où il faisait venir tous les dimanches les jeunes clercs de plusieurs paroisses de Paris, après vêpres ; après les avoir fait jouer tous ensemble à des jeux innocents dans les allées de son jardin, il leur faisait une conférence sur des matières de piété et de cléricature, surtout pour leur apprendre à connaître et aimer l'Homme-Dieu, et à se revêtir des sentiments et des affections de Jésus-Christ, souverain Prêtre.

Comme il vit que ces jeunes gens prenaient un singulier plaisir à ces entretiens familiers, sachant qu'il est facile de les conduire par des choses sensibles à la connaissance des vérités les plus sublimes et les plus spirituelles, pour leur donner surtout une haute idée de nos mystères, il fit bâtir derrière sa maison un grand corps de logis très

nombreux, on voyait moins de laïcs revêtus de la soutane pour le service des églises. Quant aux enfants de chœur, ils étalent, comme maintenant, fournis par les *petites écoles*.

¹ Deux grandes voies, au sud, faisaient communiquer Paris avec la campagne : la rue Saint-Jacques (*via superior*) et la rue d'Enfer (*via inferior*). Quelque naïf, ou peut-être un mauvais plaisant, aura traduit *via inferior* ou *infera* par « Voie infernale », et le peuple, toujours porté vers le merveilleux, accepta volontiers ce contre-sens. Voilà du moins l'origine la plus vraisemblable du nom de cette rue, qui a bien longtemps exercé l'imagination des chercheurs. La rue d'Enfer comprenait tout ce qui est maintenant appelé (bien à tort et par un méchant calembourg) la rue Denfert-Rochereau et, décrivant un grand arc, se prolongeait jusqu'à la rue de Vaugirard. La maison de M. de Marillac se trouvait dans la partie de la rue aujourd'hui détruite et remplacée par le prolongement des jardins du Luxembourg, vers le petit lac Médicis.

agréable qui avait vue sur l'enclos des Chartreux¹ et sur le parc du palais Luxembourg, où on pouvait loger quinze personnes séparément. Ce corps de logis était accompagné de deux grands jardins, séparés l'un de l'autre, dont le premier avait une porte pour entrer dans le jardin du Luxembourg ; il était planté d'acacias en allées. Au milieu était un parterre ; au centre, était une grande figure en relief de Jésus-Christ, au bas de laquelle étaient écrites ces paroles : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*² ; il en fit faire une estampe admirablement gravée qu'il distribuait à tous les clercs qui venaient en sa maison.

Dans ce jardin, le long du corps de logis, il avait fait construire une chapelle dédiée à Notre-Dame *ad instar* de celle de Notre-Dame de Lorette³, en Italie, où tout était représenté dans la dernière exactitude pour les peintures et les dimensions, jusqu'aux briques dont elle est bâtie. Sous cette chapelle en était bâtie une autre dédiée en l'honneur de la sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph, dont les figures étaient dans les bas-reliefs du rétable de l'autel. On y descendait par un grand escalier, dont l'entrée était la salle du bâtiment. De la terre qu'on avait tirée pour faire cette chapelle souterraine il avait fait faire une petite montagne de Calvaire où trois grandes croix étaient élevées avec les figures de Jésus-Christ crucifié au milieu et des deux larrons à côté. Sur cette montagne en était une autre un peu plus élevée, où Notre-Seigneur, montant au ciel, était aussi représenté ; dans l'épaisseur

¹ L'enclos des Chartreux occupait une grande partie de la terrasse comprise maintenant entre la fontaine Médicis et l'École des Mines.

² « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » (Matth. xxviii, 20.)

³ La même pensée pieuse a porté les premiers sulpiciens à faire bâtir, dans le parc du Séminaire d'Issy, une chapelle semblable à celle de Lorette.

de cette montagne, où on montait par une pente douce, il il avait fait bâtir une chapelle du Saint-Sépulcre ; on entrait d'abord par une porte ronde, haute de quatre pieds, dans une petite chapelle en carré qui en faisait comme l'antichambre ; elle était dédiée aux anges qui apparurent aux saintes femmes qui allèrent chercher le corps de Jésus-Christ au tombeau, le jour de la résurrection. Le sépulcre était voûté et de sept pieds en carré avec les mêmes dimensions que celui de Jérusalem. A main droite, en entrant dans ce sépulcre, se voyait la figure de Notre-Seigneur mort en croix, couché sur une estrade d'un pied avec le suaire demi-déployé, qui laissait voir les plaies du Sauveur à découvert ; M. de Marillac allait souvent passer trois heures entières dans ce sanctuaire pour méditer les mystères de la Passion et de la mort du Sauveur ; il ne pouvait faire cette méditation sans répandre une très grande abondance de larmes.

C'est ainsi que par des objets sensibles il conduisait les jeunes gens à la contemplation de nos plus grands mystères.

Le second jardin, planté de sycomores en allées, était rempli de figures en relief de grandeur naturelle, qui représentaient toutes les circonstances de la Passion de Notre-Seigneur, à peu près de la même manière qu'on les voit d'espace en espace sur le Mont-Valérien, proche Paris ¹. Rien n'était plus dévot ni plus capable de retracer dans l'esprit de tous ceux qui venaient dans sa maison la mémoire de tous les mystères douloureux, par lesquels cet aimable Sauveur a opéré notre salut. Son zèle alla plus loin, car il bâtit dans ce jardin, qu'il nommait le jardin de la Passion, de petites cellules, pour y faire renaitre l'esprit des anciens solitaires de la Thébàide et de l'Égypte.

¹ Ces détails rappellent les calvaires de Montmartre et du Mont-Valérien, qui attiraient un grand concours de fidèles. Ces deux calvaires n'existent plus : celui du Mont-Valérien fut remplacé par des casernes ; celui de Montmartre a dû s'effacer devant la basilique du Sacré-Cœur.

Ces cellules étant achevées, il composa une règle pour tous ceux qui y viendraient passer plusieurs jours de retraite.

Le désir qu'avait M. de Marillac de mener une vie pénitente croissait en lui de jour en jour, et il l'embrassa avec une telle ferveur, que M. Louis-Armand de Rancé, abbé de la Trappe, qui avait mis une réforme si austère et si exacte dans son abbaye, en ayant entendu parler, lui écrivit plusieurs lettres pour le presser d'accepter son abbaye et le prier de venir le délivrer du fardeau que son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de porter. Mais M. de Marillac, ne se sentant pas appelé à ce genre de vie, le remercia.

Comme le bien qu'il faisait en ville pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques était toujours interrompu par quelques visites et par les entretiens des gens du dehors, il forma le dessein de bâtir, à la campagne, une solitude où il pût en avoir plusieurs avec lui en retraite. Ce fut dans le village de Gentilly¹, à une lieue de Paris², où il avait une très belle maison avec un grand parc, qu'il fit ce lieu de retraite. A l'entrée de la maison, à main droite, était une chapelle dédiée à Notre-Dame dans son Assomption, où était représenté le saint Sépulcre de la Sainte Vierge, qui servait d'autel pour la célébration de la sainte Messe. A côté étaient trois anges de la grandeur d'un homme, dont deux

¹ Jusqu'en 1870, ce village, situé aux portes de Paris, sur les bords de la Bièvre, offrait une retraite fort agréable aux personnes qui voulaient échapper aux bruits de la Ville. La guerre de 1870 le dépouilla de ses plus beaux ombrages et, maintenant, là comme ailleurs, la campagne tend à disparaître.

² Cette indication de distance prouve qu'au xvii^e siècle Paris se terminait bien en deçà de ses limites actuelles. La rue du Cardinal-Lemoine formait à peu près la ligne de démarcation entre la ville et les faubourgs ; au sud, c'était vers la rue de Vaugirard ; de sorte que la rue d'Enfer se trouvait tout entière hors des murs. De nos jours, Gentilly n'est plus séparé de Paris que par l'épaisseur des fortifications, en attendant l'avenir, qui n'est pas loin, où, les fortifications disparaissant, Gentilly deviendra un des quartiers de la grande ville.

tenaient chacun un chandelier et un troisième, au milieu, tenait un crucifix ; dans le rétable de l'autel était la figure de la Sainte Vierge, montant au ciel, accompagnée d'une grande multitude d'anges, qui l'enlevaient au ciel.

Après avoir passé le parterre, on montait dans la grande allée du jardin par deux degrés, fermés par deux grands pilastres, sur lesquels étaient deux figures, l'une représentant la Foi et l'autre l'Espérance, et il disait que ceux qui passaient par le milieu, unis ensemble, représentaient la Charité¹. Cette grande allée conduisait à un labyrinthe planté de charmille, au centre duquel était une cellule voûtée représentant la sainte Baume, avec une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges et, tout autour, étaient six petites cellules.

Il y avait, au coin du jardin, du côté d'Arcueil, un grand pavillon où l'on trouvait, au premier étage, une chapelle dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel ; tout auprès étaient huit petites cellules.

Il faisait faire de temps en temps deux sortes de retraites, pendant quatre à cinq jours, à de jeunes ecclésiastiques, quelquefois au nombre de quatorze. Les premières se faisaient de cette sorte. On se levait à 5 heures ; ensuite la méditation de demi-heure, Matines, Laudes et Prime, une lecture spirituelle, la sainte Messe, après laquelle il y avait encore une demi-heure de méditation, le diner et la récréation, après laquelle on lisait toujours à genoux le XVII^e chapitre de l'Évangile de saint Jean² ; ensuite on

¹ M. de Marillac eut l'idée du *Jardin spirituel*, mais il n'entra pas dans les détails. Près de deux siècles plus tard, un autre prêtre, lui, disciple aussi de Saint-Sulpice, M. Frère Colonna, donna à cette dévotion de plus grands développements ; c'est ce qu'il appela le *Progrès spirituel*. On peut voir la description qu'il en a faite lui-même, dans un livre qui a pour titre : *M. Frère et Félix Dupanloup*.

² Ce chapitre contient la prière que Notre-Seigneur fit après la Cène, et dans laquelle il demandait pour ses disciples l'unité et la préservation du mal. La prière que M. de Marillac faisait ajouter à cette lecture en était comme la conclusion pratique.

récitait l'oraison dévote que M. de Marillac avait composée en ces termes¹ : *O Jesu, magister amantissime, fac ut in te requiescant animæ nostræ (A); diligamus nos invicem (B) et simus tecum consummati in unum (C) sicut unum es in Patre (D); sanctifica nos in veritate (E) ut non jam simus de mundo (F), libenter in eo pressuram (G) et persecutionem patiamur (H) et sequamur te Magistrum nostrum (I) quem priorem nobis mundus odio habuit (J). Domine, serva nos a malo (K) ut fructum afferamus et fructus noster maneat (L). Ita, Jesu sancte, perficiamus cursum nostrum (M) et impleamus ministerium (N) quod posuisti in manibus ut recipiamus coronam justitiæ (O) et depositum gloriosum quod promissisti nobis.*

Ensuite on disait l'oraison qui suit à la Sainte Vierge :

O Regina, plena Majestatis, ne avertas oculos tuos misericordes a nobis; consumma, Mater charissima, adoptionem discipuli et gloriosum titulum filiorum ut cohæredes effecti dilectissimi Filii tui, Ejus tecum in pertuum lætemur aspectu.

On faisait l'après-dîner des conférences spirituelles où chacun rapportait ce qui l'avait le plus touché. M. l'abbé de Marillac y présidait ordinairement et il y parlait de l'amour de Notre-Seigneur et de l'union qu'on doit avoir avec lui, d'une manière si vive et si enflammée, qu'il eût fallu avoir un cœur de pierre pour n'en être pas touché. Quelquefois il menait sur le soir, à l'église d'Arcueil, qui est à un quart de lieue de Gentilly, pour y adorer le Saint

¹ Cette prière est tout entière inspirée des textes de l'Écriture, comme il est facile de s'en convaincre par les renvois suivants : (A) Marc, vi, 31. — (B) Joann., xiii, 34. — (C) Joann., xvii, 23. — (D) Joann., x, 30. — (E) Joann., xvii, 17. — (F) Joann., xvii, 16. — (G) Joann., xvi, 33. — (H) 2 Tim., iii, 12. — (I) Luc, ix, 57. — (J) Joann., xv, 18. — (K) Joann., xvii, 15. — (L) Joann., xv, 16. — (M) 2 Tim., iv, 7. — (N) 2 Tim., iv, 5. — (O) 2 Tim., iv, 8.

La prière à la Sainte Vierge est surtout empruntée aux textes de la liturgie.

Sacrement. Après y avoir passé quelque temps et produit tout haut plusieurs actes d'amour et d'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous les retraits s'embrassaient cordialement et avec toute la ferveur possible les uns les autres, à genoux ; puis on disait l'oraison : *Jesu, magister amantissime* ; quelquefois on chantait le psaume *Super flumina Babylonis*. Un jour, comme on était au verset *Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena*, M. de Marillac, interrompu par un torrent de larmes entrecoupées de soupirs, que la tendresse de sa dévotion tira de ses yeux et de son cœur, faisait voir qu'il était également touché de ce que Dieu n'était ni connu ni aimé dans le monde et de la longueur de son exil, se regardant ici-bas comme dans une terre étrangère.

Ensuite on s'en retournait en silence comme on était venu et, pendant tout le chemin, un des retraits était chargé de dire tout haut les paroles du dernier chapitre de l'évangile de saint Mathieu, *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*, etc., ou bien *Respice in nos*, pour faire faire attention à la présence de Dieu.

Les autres retraites étaient pour les plus fervents ; elles étaient appelées retraites de pénitence et duraient trois jours. On y couchait sur la dure ; on y était nourri fort grossièrement ; on y disait Matines à minuit. Celui qui avait soin d'éveiller les autres disait : « Mon frère, les jugements de Dieu sont épouvantables », et on répondait : « Il faut s'y préparer ¹. » Les retraits s'appelaient tous frères et, pendant toute la retraite, on ne rompait le silence que pour psalmodier et parler de Notre-Seigneur dans les conférences, car il n'y avait aucune récréation ni le matin ni le soir. Ces retraites produisaient toujours de bons effets

¹ Dans l'ancien Séminaire de Saint-Nicolas, la formule du réveil, en tous temps, n'était pas moins sévère. L'excitateur disait à haute voix : *Tanquam ad judicium Dei* ; et chacun devait répondre : *In nomine Domini*.

sur ceux qui en entreprenaient les exercices, parce qu'elles étaient faites avec beaucoup de piété et très volontairement, *corde magno et animo volenti*, et que M. de Marillac, par sa ferveur, animait tous les autres à la mortification et à la pénitence. Ordinairement, il s'y trouvait autant d'ecclésiastiques qu'il y avait de places, c'est-à-dire quatorze.

M. de Marillac passait quelquefois seul quinze jours entiers dans sa maison de Gentilly avec un ecclésiastique, et il se divertissait à quelques petits ouvrages de peinture, dont il savait les règles. Un jour, comme il peignait dans la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, au-dessus d'un autel qu'il y avait fait construire, la robe de Notre-Seigneur toute teinte de son sang, son cœur s'attendrit si fort que, non seulement il versa un torrent de larmes, mais encore poussa des sanglots et des soupirs d'une si grande force, que l'ecclésiastique, compagnon de sa solitude, l'ayant entendu de la grande allée du jardin où il se promenait, courut au plus vite à la chapelle pour voir ce que c'était; ayant aperçu l'abbé de Marillac, la palette et le pinceau à la main, les yeux tout baignés de larmes, il jugea aisément que cette robe teinte de sang qu'il venait de peindre était la cause de sa vive douleur. En effet, M. l'abbé de Marillac lui dit : *Frater, amicus noster patitur*.

M. de Marillac n'était pas seulement touché de nos mystères, mais il avait le don d'en toucher les autres. On ne saurait dire le nombre de conversions que Dieu a faites par le ministère de sa parole. Aussi prêchait-il partout où il était, en ville et à la campagne avec autant de solidité que de zèle. M. son frère, conseiller d'État, l'engageait souvent à prêcher à Saint-Merry, sa paroisse, pour avoir le plaisir de l'entendre. Plusieurs curés de Paris le priaient aussi de temps en temps de faire des prêches dans leurs paroisses, mais son plaisir était d'annoncer la parole de

Dieu dans les villages et les hôpitaux. Un jour qu'il prêchait aux Incurables¹, après son sermon, qui tira les larmes de tous les auditeurs, en descendant de chaire, il se vit entouré d'une multitude de pauvres qui baisaient son surplis et qui criaient à haute voix : « Bienheureuses sont les entrailles qui vous ont porté. » Il est vrai que ses prédications avaient le caractère de celles des apôtres, car elles étaient soutenues par l'assiduité à l'oraison, par une grande pureté de vie, par la mortification du corps et de tous ses sens et par le détachement des biens de ce monde. Souvent il faisait ses voyages à pied, il portait des habits tout déchirés et pleins de pièces et, ses amis l'ayant un jour pressé de se faire habiller plus proprement, il prit de l'argent à dessein d'acheter de l'étoffe, mais, ayant trouvé des pauvres honteux par les rues, il leur distribua tout son argent, de sorte qu'il fallut lui faire faire un habit sans qu'il le sût.

M. son frère, voyant l'étendue de son zèle et persuadé qu'il ferait des merveilles dans une paroisse s'il y avait une demeure fixe, l'engagea à permuter le prieuré de Vendôme², dont il était titulaire, avec le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois³. Il y demeura fort peu de temps, parce qu'on lui fit connaître qu'il ferait plus de bien à Saint-Jacques de la Boucherie⁴, de sorte qu'il permuta

¹ Rue de Sèvres.

² Le P. Anselme dit le prieuré de Langeais.

³ Fondée par Chilpéric au commencement du vi^e siècle, cette église fut mêlée à bien des événements historiques. Le voisinage du Louvre lui donnait une importance particulière. Sous la Restauration, elle devint, de fait, paroisse de la Cour. Ce n'est plus, maintenant, que la première église paroissiale du premier arrondissement.

⁴ Paroisse fondée au commencement du xii^e siècle. Son surnom lui fut donné à cause du voisinage des étales de boucherie les plus importantes de Paris et pour la distinguer de deux autres paroisses, Saint-Jacques-du-Haut-Pas et Saint-Jacques-de-l'Hôpital. De l'ancienne église, détruite pendant la Révolution, il reste encore la « Tour Saint-Jacques », un des beaux monuments de la capitale.

cette cure avec M. Chapelas, qui prit celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y servit utilement l'Église en travaillant à la conversion des pécheurs, au soulagement des pauvres, à l'instruction de la jeunesse par l'établissement des petites écoles et des jeunes clercs de sa paroisse.

Quelque temps avant sa mort, il fit son testament, par lequel il légua ses maisons de Paris et de Gentilly à une personne de probité et de confiance pour y continuer le bien qu'il y avait commencé à l'égard des jeunes ecclésiastiques. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, interprétant favorablement ses intentions et ses pieux desseins, établit dans ladite maison, située rue d'Enfer, un Séminaire, qui se nomme le Séminaire de Saint-Louis¹, et y a fait faire de grands bâtiments pour entretenir tous les ecclésiastiques répandus en différentes communautés de Paris, dont M. de Chansiergues prenait soin ; ils recevaient là une éducation admirable pour la science et la piété et la maison de Gentilly leur sert de lieu de promenade tous les huit jours².

Enfin, M. de Marillac mourut curé de Saint-Jacques de la Boucherie, moins plein de jours que de mérites, en l'année 1696, le 25 février, en odeur de sainteté. Tout le

¹ Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, institua ce Séminaire pour élever des enfants qui auraient la vocation à l'état ecclésiastique : c'était un *Séminaire-collège*. Louis de Marillac fut le premier promoteur de ce pieux établissement ; car il légua, en 1696, plusieurs maisons et 1.150 livres de rente pour le commencer. Les lettres patentes sont de décembre 1696 Louis XIV, outre une rente de 3.000 livres, autorisa l'union de quelques bénéfices simples et accorda la faculté d'accepter legs et fondations. Il permit aussi d'y enseigner les humanités, la philosophie et la théologie, sans que le temps qui serait passé dans ce Séminaire pût être compté pour prendre les degrés dans l'Université. Cette dernière concession prouve que le Séminaire Saint-Louis fut fondé en faveur de pauvres ecclésiastiques, pour préparer de bons vicaires de paroisse.

² Les Messieurs de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Lazare et, jusqu'en 1870, le petit Séminaire de Saint-Nicolas, avaient également à Gentilly leur maison de campagne.

monde s'empessa d'avoir de ses habits, de ses cheveux et quelque chose qui lui eût appartenu.

M. l'Archevêque nomma curé de Saint-Jacques, en sa place, M. Lozy, successeur du zèle et de l'emploi de M. de Chansierges et depuis supérieur du Séminaire de Saint-Louis.

XXX

MARIN GROTESTE DES MAHIS

DIACRE
CHANOINE DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS ¹

1649-1694

M. des Mahis prit naissance à Paris et fut baptisé à Charenton en 1649 et nommé Marin. Ses parents, qui l'élevèrent dans l'hérésie, l'envoyèrent au collège des protestants de Saumur, en Anjou, où il fit ses humanités et sa philosophie. Il passa à Genève pour y prendre les leçons des plus fameux ministres de cette malheureuse ville et, de là, dans l'Université d'Oxford, en Angleterre, où il s'appliqua quelque temps à l'étude de l'Écriture Sainte. Il devint habile dans sa secte. Après son retour en France, son mérite le fit élire ministre à Authon ² dans le Perche et ensuite à Orléans. On ne pouvait guère trouver de personne plus difficile à convertir qu'il l'était. Comme il n'avait lu les dogmes de l'Église romaine que dans les

¹ Cf. *Guillelmi Prousteau, antecessoris Aurelianensis, epistola ad nobilem et clarissimum virum Petrum de Porrade, Massiliensem, de obitu ac virtutibus Marini Groteste des Mahis, diaconi Aurelianensis ecclesie et canonici. — Aurelianis, apud viduam Paris, via sancti Salvatoris, ad insigne crucis aureæ, 1695, 47 pages.*

Abrégé de la vie de feu M. des Mahis, chanoine de l'église d'Orléans, ci-devant ministre de ceux de R. P. R. de la même ville, en forme de lettre. — A Orléans, chez François Boyer, imprimeur du Roi, de Son Altesse royale et de la ville, rue Sainte-Catherine.

Ce dernier ouvrage a été composé par M. Jousset, curé de Saint-Mesmin, à Orléans, grand ami et correspondant de M. Grandet.

² Chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Nogent-le-Rotrou.

auteurs calvinistes, il la croyait pleine d'idolâtrie : c'était, selon lui, une Babylone, jusque-là même qu'il assurait que, s'il eût été forcé de changer de religion, il eût choisi plutôt toute autre que la catholique. Il fit rebâtir le temple de Bionne, où les prétendus réformés d'Orléans s'assemblaient.

Tandis qu'il prenait tous les moyens pour se perdre, Dieu, intérieurement, le poursuivait pour le sauver. Le livre des *Préjugés* de M. Nicole¹ lui tomba entre les mains. Il le lut. Ce fut pour lors qu'il commença à sentir de grands combats en son esprit, touchant sa croyance. Ces troubles durèrent deux années pendant lesquelles il examina les auteurs de son parti et lut ensuite les catholiques. A mesure qu'il avançait, il découvrait de plus en plus la vérité. Mais la crainte de se voir abandonné de sa famille l'empêchait de se déclarer. C'était un disciple, mais un disciple caché.

Sur ces entrefaites, un de ses amis, nommé M. Gilly, ministre de Baugé, en Anjou, vint à Orléans pour quelques affaires et lui avoua, dans une conversation qu'ils eurent ensemble, qu'on pouvait faire son salut dans l'Église romaine. M. des Mahis prit de là occasion de lui découvrir son cœur, lui disant qu'on ne se pouvait sauver que dans cette même Église et lui en marquant les raisons. Aussitôt l'un et l'autre formèrent le dessein de se convertir. Comme ils étaient tous deux d'une profonde érudition, ils craignirent de faire une fausse démarche en se déterminant trop à la hâte. M. Gilly résolut de consulter les plus savants calvinistes de France. M. des Mahis, de son côté, prit le parti de passer en Angleterre pour proposer ses doutes aux plus habiles protestants de ce pays. Ils se promirent l'un à l'autre de se faire part des réponses qu'on leur aurait données. M. des Mahis se rendit à Paris pour obtenir un passeport

¹ *Préjugés légitimes contre les Calvinistes*, Paris, 1671.

pour l'Angleterre. Son père, qui sut les troubles de sa conscience, l'arrêta et lui fit avoir des conférences avec les ministres les plus renommés de Paris ; mais, n'étant pas satisfait de leurs raisons, il les pressa, leur disant que s'ils ne lui en donnaient de meilleures il serait obligé d'abandonner leur religion. Il leur mit en mains des propositions sur quelques dogmes de la foi et sur l'autorité des Conciles et des Pères. Les ministres répondirent seulement que ce n'était pas là la foi de l'Église romaine. Pour les convaincre de faux, il s'adressa à M. Pirot, docteur de Sorbonne, syndic de la Faculté de Paris, qui lui signa aussitôt les propositions comme très catholiques et, pour le mieux satisfaire, il les présenta à quelques docteurs assemblés en Sorbonne, qui tous approuvèrent sa signature. Le mémoire fut rendu aux ministres, dont on reconnut ou la mauvaise foi ou l'ignorance.

Enfin M. des Mahis, après un voyage qu'il fit à Chartres et une conférence qu'il eut avec le sieur Pajon, ministre d'Orléans, son confrère, qui ne le contenta pas plus que les autres, déclara hautement sa conversion. Son père, irrité, le chassa honteusement de sa maison, lui défendit de paraître désormais devant lui, ne le regardant plus que comme le déshonneur de sa famille. Dans cet état il se retira dans une auberge de la rue Saint-Honoré, pria M. Formentin (Raymond), docteur de Sorbonne, sous-doyen du chapitre Sainte-Croix, grand vicaire d'Orléans, qui était alors à Paris avec son évêque, de le venir trouver et lui découvrit le désir qu'il avait d'entrer dans l'Église. M. Formentin en parla à M^{sr} l'Évêque d'Orléans¹, qui reçut son abjuration le jour de l'Ascension 1683. M. Gilly, dont j'ai parlé, fit la sienne dix jours après, avec un autre ministre nommé M. Courdil, entre les mains de M^{sr} l'Évêque d'Angers², dans l'église

¹ Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans (1666-1706), créé cardinal en 1697.

² M^{sr} Henry Arnauld.

cathédrale de la même ville, le lundi de la Pentecôte, et ce prélat leur fit un très éloquent discours qui a été imprimé avec la relation de tout ce qui s'est passé à leur abjuration.

Depuis ce temps-là, M. des Mahis ne pensa plus qu'à ramener à l'Église ceux qui s'en étaient séparés. Il eût bien souhaité commencer par ses père et mère ; mais, ne les voyant pas, pour lors, disposés pour l'écouter, il résolut de travailler au salut des autres. Pour ce sujet, il écrivit plusieurs lettres qui eurent de très bons effets et dont quelques-unes furent imprimées l'année suivante. Quand il revint à Orléans, il alla visiter tous les Calvinistes de la ville, pour leur demander pardon des erreurs qu'il leur avait enseignées, disant comme saint Paul : *Ignorans feci!* et, pour les convaincre de la sincérité de sa conversion, il fit publiquement tous les exercices de la religion romaine. Pendant l'octave de la Fête-Dieu, il assista tous les soirs à la procession du Saint Sacrement, qui se fait dans la cathédrale d'Orléans, y portant un flambeau avec les autres séculiers. Il suivit avec une dévotion exemplaire les reliques de saint Aignan, qu'on porta en procession. Les prétendus réformés lui en ayant fait des plaintes, il composa pour leur instruction un dialogue du culte que nous devons rendre aux reliques des Saints, lequel a été donné au public et c'est un chef-d'œuvre¹.

¹ M. Groteste des Mahis est, en effet, auteur de deux lettres imprimées. Voici le titre du volume in-18.

Deux Lettres de M. des Mahis, cy-devant ministre de la R. P. R. (religion prétendue réformée) à Orléans : La première sur le Schisme des Protestants (90 pages) ; la deuxième sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (98 pages).

A Orléans, chez Jean Boyer, imp. du Roy et de S. A. R., au coin de la rue de l'Escrivinerie, près Sainte-Croix, 1685.

L'auteur avait donné manuscrites ces lettres ; elles circulaient. Quelqu'un (ce n'est pas M. des Mahis) voulut les faire imprimer et y joignit : *L'Entretien d'un Catholique avec un Calviniste, sur le sujet des Reliques* ; mais cet entretien n'est pas de M. des Mahis ; du moins l'éditeur dit que l'auteur est inconnu.

Une de ses grandes peines était de voir ceux qui lui avaient donné la vie continuer à marcher dans les ténèbres de la mort. Que de larmes ne répandit-il point pour obtenir de Dieu qu'il leur touchât le cœur ! Lorsque les ordres du roi les obligèrent de se retirer à Bourges, il y courut aussitôt pour les consoler ; s'en voyant toujours rebuté, il leur écrivit diverses lettres qui contenaient ce qu'ils ne voulaient pas entendre. Enfin, il ne les quitta point qu'il ne les vit retourner sincèrement à l'Église¹.

A quelque temps de là, il projeta d'établir dans Orléans une communauté propre à retirer les filles calvinistes qui voudraient se convertir ou qui, l'étant déjà, souhaiteraient se faire instruire. Ce dessein lui réussit. Il fournit une somme considérable pour l'achat de la maison, y établit deux filles vertueuses pour avoir le soin des nouvelles converties qui y vinrent en grand nombre. Afin de les faire subsister, il trouva moyen d'obtenir en son nom et de leur céder par devant notaire les pensions qu'il avait refusées au commencement de sa conversion, de peur qu'elle ne parût suspecte d'intérêts. Il fit apprendre des métiers aux unes, plaça les autres dans des conditions, maria celles-ci, en retira d'autres de leurs désordres et ce qu'il fit alors il le continua le reste de sa vie.

Tant de vertus sacerdotales qui éclataient dans M. des Mahis le rendaient digne des premières dignités de l'état ecclésiastique. L'évêque d'Orléans l'y fit entrer en lui conférant la tonsure ; puis il lui conféra un canonicat de sa cathédrale. Ce saint chanoine s'estimait indigne des moindres fonctions de l'Église. Toujours des premiers à se trouver au chœur, il était des derniers à en sortir. Les profanateurs de la maison de Dieu lui étaient insupportables : il eût pris volontiers le fouet à la main, comme il l'a dit plusieurs fois, pour les en chasser. Il fallut bien

¹ Ces détails font allusion aux faits qui résultèrent de la révocation de l'Édit de Nantes (1685).

livrer des combats à son humilité pour l'engager dans les ordres sacrés ; il les reçut néanmoins par obéissance, mais on ne put jamais lui persuader de se faire prêtre. L'idée qu'il avait conçue de la grandeur de nos mystères était telle, qu'on le voyait trembler lorsqu'il servait à l'autel en qualité de diacre ou de sous-diacre. Dès qu'il fut en état de prêcher, il le fit d'autant plus volontiers qu'il souhaitait que tout le monde connût son grand amour pour l'Église catholique. Il monta en chaire dans la cathédrale d'Orléans, le jour de la Fête-Dieu, en présence de tout le clergé séculier et régulier et de tous les corps de ville et, prenant pour texte ces paroles de la Genèse : *Vere Dominus est in loco isto et ego nesciebam*, il prouva la présence réelle de Jésus-Christ au Très Saint Sacrement et montra ensuite les dispositions avec lesquelles on doit s'en approcher. Il tira les larmes des yeux de tous les assistants, qui étaient ravis de lui voir faire une profession si solennelle de sa foi. Dieu lui avait donné une onction merveilleuse pour toucher les cœurs. Les plus libertins se sentaient portés à l'écouter.

La cour fut informée du succès de ses travaux apostoliques parmi les calvinistes d'Orléans. Sa Majesté crut qu'il pourrait faire le même bien auprès de ceux de Poitou et des provinces voisines. C'est pourquoi elle lui envoya ordre de s'y transporter. Il y alla. Les peines qu'il prit ne furent pas inutiles : Grand nombre de gentilshommes se rendirent dociles à suivre la vérité qu'il avait embrassée. Pendant un carême qu'il prêcha dans la paroisse d'Anjeau (?) de la province du Perche, les protestants rentrèrent en foule dans le bercail de Jésus-Christ. Il annonça la parole de Dieu avec la même bénédiction, à Meaux et en divers autres lieux. Il se faisait tout à tous. Les savants trouvaient dans ses sermons de quoi s'édifier, les ignorants de quoi s'instruire. Il affectait même de parler d'une manière familière, afin d'insinuer les vertus

chrétiennes. Il recevait chez lui tous ceux qui souhaitaient s'éclaircir des vérités de la religion catholique. Les pauvres et les riches étaient bien venus.

Il n'était pas moins admirable dans sa vie privée que dans sa vie publique. Son humilité était charmante, sa pureté au-dessus de toutes les calomnies. Aussi évitait-il tout ce qui pouvait le rendre suspect et tâchait de l'inspirer à tout le monde. Il avait même eu la générosité de faire un discours, avant que de quitter le calvinisme, sur les avantages du célibat, devant tous les protestants assemblés dans leur temple. C'est peut-être le seul qui se soit fait dans leur prêche depuis leur prétendue réforme. M. des Mahis se contentait d'un seul repas par jour. Son ameublement était fort simple ; pratiquant à la lettre les paroles du Fils de Dieu, qui nous conseille de ne posséder qu'un habit, il n'avait qu'une soutane, de sorte qu'il était obligé de se mettre en robe de chambre lorsqu'il fallait la raccommoder. Que d'aumônes ne cachait-il point dans le sein des pauvres ! A ceux-ci il prêtait la somme dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leurs dettes ; il allait au-devant de ceux-là qu'il croyait n'oser lui demander. Sa charité approchait de celle du Père céleste : elle était universelle ; surtout il avait soin des écoles de charité de la campagne, qu'il entretenait de ses revenus, aussi bien que la maison des pénitentes d'Orléans¹.

Une vie si édifiante fut suivie d'une sainte mort. Il tomba malade au mois d'octobre de l'année 1694. Dans la plus grande violence de ses douleurs on ne l'entendit jamais se plaindre. Il était ravi lorsqu'on lui parlait de Dieu. Une personne lui ayant demandé s'il ne recevait pas la mort de

¹ M. Groteste des Mahis contribua à l'établissement à Orléans de la *Maison du Bon-Pasteur*, de concert avec M. Nicolas Foucault, curé de Saint-Michel (Orléans), et M. François Perdoux des Bourdeliers. Cette maison, supprimée à la Révolution, est aujourd'hui la bibliothèque de la ville d'Orléans. Elle avait été donnée, après le Concordat, pour le Grand-Séminaire, qui n'y fut jamais installé.

bon cœur : « Ce n'est pas assez pour un chrétien, répond-il, de se soumettre sur cela à la volonté de Dieu ; il doit désirer ardemment la mort, parce que tout ce qui n'est pas réuni à Jésus-Christ est dans un état violent. » Il reçut les Sacrements avec une parfaite connaissance et fit de nouveau une abjuration des erreurs qu'il avait autrefois professées. Il légua, par son testament, tous ses meubles à l'hôpital général d'Orléans, ses livres, qui avaient coûté quatre mille livres, au chapitre de la cathédrale Sainte-Croix. Il donna une somme considérable à l'Hôtel-Dieu et confia d'autre argent à des particuliers pour faire des aumônes secrètes. De plus, il voulut que ses héritiers donnassent deux cents livres de rente pour l'établissement d'une école de charité. Il mourut le 16 octobre, regretté généralement de tous ceux qui le connaissaient. Chacun voulut honorer sa sépulture. Il s'y trouva des personnes de toutes sortes de conditions et une grande quantité de pauvres qui le pleurèrent comme leur père.

XXXI

ENGUERRAND LE CHEVALLIER ¹

PREMIER ² SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SÉEZ

1631-1697

I. SA FAMILLE, SON ÉDUCATION, SA PRÉPARATION AU MINISTÈRE APOSTOLIQUE. — Enguerrand Le Chevallier ³ était de la

¹ Nous avons trouvé, parmi les manuscrits de Grandet, six notices sur M. Le Chevallier, écrites ou corrigées de sa main. Il y en a deux dans le manuscrit de la *Vie de Crestey*, appartenant au Séminaire d'Angers, une dans le tome III des *Vies des saints prêtres* (manuscrit du Séminaire de Paris). Ces trois premières notices ne diffèrent que par des détails dont nous parlerons à l'occasion. Deux autres notices, beaucoup moins complètes, se trouvent dans les *Vies des saints prêtres* (manuscrit de Saint-Sulpice, t. I, p. 611, et t. V, p. 73). Enfin, la sixième figure dans le Recueil n° 1082 des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Angers.

Nous publions celle qui a paru dans la 1^{re} et la 2^e édition de la *Vie de P. Crestey* et qui doit encore figurer dans la 3^e édition de cet ouvrage actuellement sous presse. Elle a eu l'avantage d'être corrigée d'après les critiques d'un contemporain particulièrement bien renseigné et zélé jusqu'au scrupule pour l'exactitude des moindres détails.

Nous avons en effet découvert dans le manuscrit du Séminaire d'Angers, une lettre écrite de Falaise, le 3 octobre 1719 (trois ans, par conséquent, avant l'impression de la première édition de la *Vie de P. Crestey*), par un neveu de M. Le Chevallier qui, après avoir lu le manuscrit destiné à l'impression, faisait demander à l'auteur certaines corrections relatives à la *Vie* de son oncle.

C'est à dessein que nous supprimons la note qui donne cette *Vie* comme un simple extrait de l'oraison funèbre prononcée au Séminaire de Sées par M. du Moulinet, un des collègues de M. Le Chevallier. Cela est vrai, selon toute apparence, du manuscrit n° 1082 de la ville d'Angers, mais non pas assurément de la présente notice.

² Nous verrons plus tard jusqu'à quel point il est juste de conserver à M. Le Chevallier ce titre de *premier supérieur*.

³ Bien que le neveu de M. Le Chevallier ne parle pas de l'orthographe du nom de son oncle, nous croyons devoir nous conformer à celle qu'il adopte lui-même dans sa signature et que Grandet rétablit ainsi dans le manuscrit du Séminaire d'Angers où on lisait d'abord Chevalier.

paroisse de Bazoches¹, au diocèse de Séez. Il naquit au mois de septembre de l'année 1631². Il suçà la piété avec le lait et la vertu fut en lui comme un bien héréditaire et attaché à sa famille, car ses ancêtres ont enrichi la paroisse de Bazoches et y ont fait des fondations considérables. Celui qui le nomma Enguerrand sur les fonts de baptême pensait plutôt à lui donner un nom pompeux et extraordinaire qu'à lui procurer un modèle de vertu sur la terre et un intercesseur dans le ciel, mais ce fut sans doute par un ordre particulier de la Providence que ce nom profane fut consacré en sa personne, afin qu'il fût le premier saint qui l'eût porté.

Il donna, dès sa plus tendre jeunesse, des marques d'un esprit fort avancé et capable des plus hautes sciences. Ses parents ne négligèrent rien pour le cultiver. Il l'envoyèrent d'abord étudier dans l'Université de Caen, puis au collège de La Flèche et, enfin, à Paris. Se mettant plus en peine d'être docte que docteur, il ne négligea pas néanmoins d'en prendre le bonnet, mais il n'en voulut jamais porter les marques. Il avait une pénétration et une vivacité d'esprit si grandes, qu'il comprenait et éclaircissait les plus grandes difficultés de l'Écriture Sainte et de la théologie avec une netteté et une facilité merveilleuses.

Dès qu'il eut achevé ses études et reçu la prêtrise, il entra dans le ministère avec l'innocence de son baptême, ainsi qu'on l'a appris par sa confession générale, trouvée après sa mort, qu'une curiosité blâmable a fait lire à une

¹ C'est la paroisse de Bazoches-en-Houlme, au doyenné de Putanges.

² Au château de l'Orme qui existe encore, mais n'appartient plus à sa famille. D'après le manuscrit de Paris (t. I, p. 611), son père était « un riche marchand ». Il était allié à la famille de Fontenay qui, en 1813, devait donner le jour à Théobald de Fontenay, destiné par la Providence à diriger, lui aussi, avec tant de distinction, le Séminaire de Séez. Cf. *Le vrai prêtre ou l'abbé de Fontenay*, par M. le chanoine Guesdon, directeur au Séminaire de Séez. In-8°, Montligeon, 1891. Introduction historique sur les études ecclésiastiques au diocèse de Séez, p. xiii.

personne, qui l'a rapportée. Il revint dans sa famille, où, excepté les fêtes et les dimanches qu'il travaillait à sa paroisse, il étudia quatorze heures par jour, pendant quatre ans, tantôt les divines Écritures et leurs interprètes, tantôt les Conciles et les saints Pères, quelquefois l'histoire ecclésiastique, les traités de morale, les prédicateurs et les auteurs qui ont parlé de la vie spirituelle et de la conduite des âmes, en sorte qu'on peut dire qu'il n'ignorait rien de ce que doit savoir un prêtre destiné à travailler au salut du prochain.

II. IL PRÊCHE DES MISSIONS. IL EST NOMMÉ SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE. — M. Le Chevallier gémit longtemps dans sa retraite sur l'état pitoyable où était réduit le clergé du diocèse de Séez, car à peine les prêtres y savaient lire et ils vivaient dans un dérèglement étrange. Le curé de Macé¹, homme fort zélé, se plaignait un jour de leur ignorance à M. de Pontcarré², évêque de Séez : « Je sais bien, répliqua le prélat, qu'ils sont ignorants, mais j'aime

¹ Macé est une petite paroisse du canton de Séez. Elle avait alors pour curé Messire Pavy, disciple de M. Bourdoise et précédemment chapelain des Dames bénédictines d'Alménèches. C'est lui qui, de concert avec Jacques Camus de Pontcarré, son évêque, jeta, en 1653, les fondements du Séminaire de Séez.

D'après l'acte d'érection fait et signé à Fleuré (château épiscopal), le 17 juin 1653, la fondation de M. Pavy avait pour objet « une congrégation et société de prêtres et autres personnes ecclésiastiques, en forme de séminaire, pour instruire et enseigner les initiés aux ordres et aspirants à la condition et état ecclésiastique et leur enseigner ce qui est des fonctions et devoirs de cet ordre, comme aussi faire mission pour enseigner le peuple par les villes, bourgs et paroisses de notre diocèse, les adressant en la voie du salut par prédications, catéchismes et autres manières à ce convenables et nécessaires, conformément au saint Concile de Trente et au Concile provincial tenu à Rouen... »

M. Le Chevallier n'est donc pas le fondateur du Séminaire de Séez, mais il en fut l'organisateur, et il est probable que, sans lui, l'œuvre de M. Pavy n'eût pas été durable. C'est ce qui l'a fait regarder comme le *premier* supérieur du Séminaire. Mais il serait injuste d'oublier son prédécesseur qui a si bien mérité du diocèse de Séez. Cf. *L'abbé de Fontenay*, p. XIII et la *Vie de M. Bourdoise*, in-4°, Paris, 1714, p. 444.

² Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez (1614-1650).

mieux faire labourer ma terre par des ânes que de la laisser en friche. »

Il était très difficile, pour ne pas dire impossible, aux évêques de faire mieux en ce temps-là, parce qu'ils n'avaient point de Séminaire. Cependant la Providence suscitait de temps en temps quelques zélés curés pour instruire un petit nombre de prêtres de leurs devoirs. Le curé de Macé fut de ce caractère. Il apprenait à ceux qui aspiraient au sacerdoce un peu de latin pour expliquer leur bréviaire, les rubriques et les cérémonies, surtout lorsqu'on devait les envoyer dans les paroisses pour y être vicaires, sans oublier l'essentiel du sacrement de Pénitence.

Ce bon curé, sachant que M. Le Chevallier avait beaucoup de science et de piété, lui proposa de faire des missions à la campagne. Il y consentit volontiers et ces deux fervents ouvriers allaient de paroisse en paroisse prêcher le règne de Dieu aux peuples ignorants, dont ils n'avaient quasi jamais entendu parler.

M. Le Chevallier avait d'abord de la peine à parler en public. Ses sermons lui coûtaient beaucoup de veilles et de travaux. Mais enfin, par son assiduité à l'étude et par l'application au travail, il vérifia ce mot du poète : *Labor improbus omnia vincit*. Il surmonta toutes les difficultés naturelles de son esprit, de sa mémoire et de son énonciation. Il contracta une si grande habitude de parler en public qu'à la fin il eût pu faire six sermons en un jour sur des matières différentes sans grande préparation et sans peine ¹.

M. Le Noir, théologal de la cathédrale de Séez, brillait alors dans le diocèse par ses prédications éloquentes. M. Le Chevallier le pria de se joindre à M. le Curé de Macé et à lui pour faire un camp volant de missionnaires qui, comme des nuées mystiques, pussent aller répandre de

¹ Cet alinéa ne figure pas dans la notice imprimée en 1722 et en 1870.

tous côtés la rosée de la parole de Dieu et fertiliser le campagne qui, faute d'ouvriers et de culture spirituelle, ne produisait que des ronces et des épines.

M. Le Noir voulut bien s'associer à ces deux ouvriers évangéliques. Il entreprit même quelques missions avec eux. Mais, comme il ne parlait que de la prédestination et de la grâce et d'autres matières qui étaient fort au-dessus de ses auditeurs, on peut dire que ses prédications étaient comme des coups de canon tirés par-dessus la ville, qui ne touchaient personne.

Ces deux Messieurs lui représentèrent que les matières qu'il traitait n'étaient pas propres à des missions ni à la portée des peuples, *prout quisque poterat audire*, qu'il y fallait parler de la mort, des jugements de Dieu et de l'enfer, pour donner aux fidèles une grande terreur du péché et un grand amour pour Dieu ; et, pour les vertus, qu'on devait entrer dans de grands détails et se rendre sensible pour inspirer les moyens de les pratiquer, ainsi qu'avait fait Notre-Seigneur en instruisant la Samaritaine qui, après l'avoir entendu parler, disait : « *Omnia quæcumque feci mihi dixit* ; il m'a dit tout ce que j'ai fait. » Toutes ces remontrances ne servirent qu'à irriter M. le théologal qui se sépara d'eux assez mécontent¹.

Des missions, où M. Le Chevallier était extrêmement goûté et suivi, il passa dans les plus fameuses chaires de la province et, tout jeune qu'il était, il entreprit de prêcher des Avents et des Carêmes. Il s'en acquitta avec tant de succès qu'il n'y eut point de cathédrale dans la Normandie où on ne le demandât pour remplir un si pénible et honorable ministère.

Quoiqu'il vît que Dieu donnait beaucoup de bénédiction à ses paroles et qu'il se fût déjà acquis une grande réputation par toute la province, il ne se crut pas encore assez

¹ Nous verrons plus tard les tristes effets de ce ressentiment.

habile. De maître qu'il était, il voulut devenir disciple. Il alla à Paris, pendant un carême, à la suite des meilleurs prédicateurs, afin de mettre la dernière main à ses sermons et les réformer sur ceux des plus habiles maîtres de l'art.

Messire Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez, étant mort au mois de novembre 1650, le roi nomma en sa place messire François Rouxel de Médavy¹, à qui M. Le Chevallier dédia une thèse en 1654. Ce prélat trouva, plusieurs années après, tant d'esprit et de mérite en M. Le Chevallier qu'il lui proposa, vers l'année 1670, de demeurer à Séez pour être supérieur de son Séminaire², dont quelques vertueux ecclésiastiques avaient déjà jeté les fondements.

M. Le Chevallier regarda cette vocation de son évêque comme venant du Saint-Esprit. Il quitta tout d'un coup le désir qu'il avait de prêcher et crut que ce serait une chose plus agréable à Dieu et plus utile au prochain de former des prêtres et des prédicateurs évangéliques que de prêcher lui-même.

Il vint donc à Séez sans retardement et, connaissant mieux que personne le besoin qu'on y avait d'un Séminaire, il travailla de toutes ses forces à en rendre l'établissement solide. Comme il avait un patrimoine considérable³, il crut ne pouvoir l'employer à une meilleure œuvre. Il acheta d'abord un terrain très spacieux et y fit bâtir un grand corps de logis avec tous les lieux nécessaires à une communauté, capable de contenir un grand nombre

¹ Il fut évêque de Séez de 1652 à 1672, puis archevêque de Rouen (1672-1691).

² Il l'avait déjà précédemment nommé vicaire de la Cathédrale. C'est sur la demande de M. Pavy lui-même et de tous ses collègues que M. Le Chevallier fut appelé à la direction du Séminaire. *Mss. du Sém. de Paris*, t. I, p. 613.

³ *Les Annales de la Congrégation de Jésus et de Marie*, t. II, p. 10, à propos du projet d'union du Séminaire de Séez à cette Congrégation, en 1693, rapportent que M. Le Chevallier, après avoir bâti le Séminaire, « y avait uni pour plus de soixante mille livres de bien. »

de Séminaristes ¹. M. l'Évêque, voyant cet ouvrage achevé, fit une ordonnance pour obliger tous les ecclésiastiques de son diocèse d'y venir passer trois mois avant que de recevoir le sous-diaconat ².

¹ Une partie de ce bâtiment existe encore : elle sert de cuisines au Petit-Séminaire et contient l'ancien parloir, le réfectoire des maîtres et les infirmeries. M. Le Chevallier bâtit aussi la chapelle du Séminaire qui portait le titre d'*église de la Mission* et s'ouvrait sur la place du Petit-Friche, à peu près à l'endroit où se trouve le pignon de la maison principale du Petit-Séminaire. L'autel était en très beau marbre rouge, environné de colonnes. A l'époque du rétablissement du culte, il fut cédé à l'église de Gacé. (Note de M. Courval, éditeur de la *Vie de P. Crestley*, 1870.) D'après Expilly, *Dict. des Gaules*, cet autel avait coûté plus de 6.000 livres. L'église était dédiée à la sainte Trinité et à la sainte Famille, c'est-à-dire à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge, à saint Joseph, à saint Joachim et à sainte Anne.

On voit que M. Le Chevallier était moins exclusivement préoccupé que M. Bourdoise de l'assistance aux offices paroissiaux. Celui-ci était opposé à toute chapelle domestique. Du temps de M. Pavy, il e avait établi à Paris une espèce de bourse pour les besoins du Séminaire de Sées ; mais, ayant appris qu'on y avait fait une chapelle domestique, il suspendit ses largesses jusqu'à ce qu'il se fût assuré qu'on avait entièrement aboli cette chapelle ». *Vie de M. Bourdoise*, p. 445.

² Cette ordonnance est du 16 oct. 1674. Elle est ainsi conçue :

« Nous ne recevrons à l'avenir aucuns enfans à la tonsure qu'ils n'aient atteint l'âge de 12 ans et donné quelque marque de leur vocation à l'état ecclésiastique, ni aux ordres mineurs qu'ils n'en aient 16 accomplis, et les uns et les autres, auparavant leur promotion, feront huit jours de retraite au Séminaire : ils porteront les cheveux courts, la tonsure, avec un habit conforme à leur profession et qui les puisse distinguer des laïques ; et, aux jours de fêtes et dimanches, ils porteront le soutane et le surplis, assisteront au service divin et feront les fonctions de clercs dans les églises de leurs paroisses pendant qu'ils y seront résidents. Nous n'admettrons aucun à l'ordre sacré de sous-diacre qu'il n'ait achevé son cours de philosophie, qu'il n'entende bien le latin, ne sache tout ce qui concerne l'ordre auquel il prétend et passablement le plainchant. Et, à l'égard des ordres de diacre et de prêtre, nous n'y recevrons que ceux qui auront fait quelques années de théologie, appris les cérémonies de l'Église, et qui sauront parfaitement le plainchant ; et tous, auparavant que d'être ordonnés, feront une demeure de trois mois pour chaque ordre au Séminaire, les avertissant qu'ils aient à nous apporter de leur curé un bon et suffisant témoignage de leurs mœurs, conduite et assiduité au service divin dans leurs églises, y faisant les fonctions de leurs premiers ordres ; et défendons, sous peine de suspense *ipso facto*, à tous curés ou vicaires, de donner en cette occasion aucune attestation contre leur conscience et la vérité par eux connue. »

¹ Recueil des Conciles de Normandie, commencé par dom Julien Bellaise,

Cette ordonnance parut d'abord un peu rude à tous les prêtres qui, jusqu'alors, en avaient été quittes pour se présenter à l'évêque, le mercredi ou le vendredi de chaque Quatre-Temps, pour recevoir, le samedi suivant, l'ordination.

Mais M. Le Chevallier, qui avait été fait le premier supérieur de ce Séminaire, tâcha de leur adoucir ce joug par sa charité, par sa douceur et par toutes ses manières honnêtes et prévenantes, encore plus par ses bons exemples, car il était le premier à tous les exercices du Séminaire. Il se levait même une heure avant les autres et en allait passer une demie devant le Saint Sacrement, dans la chapelle, pour commencer son oraison qu'il venait continuer avec la communauté. D'ailleurs, c'était un homme pénitent, laborieux et mortifié, qui refusait tout à ses sens, qui ne mangeait qu'une fois par jour des viandes fort grossières et qui se réduisit, enfin, à ne prendre qu'un peu de farine cuite avec du lait. Ce genre de vie ne lui paraissait pas encore assez austère.

III. COMMENT IL ENVISAGE SES FONCTIONS ET TRAVAILLE A SA PROPRE SANCTIFICATION. SES DÉVOTIONS. SON ZÈLE APOSTOLIQUE. IL CHANGE SA MÉTHODE DE PRÉDICATION. IL VEUT SE RETIRER A LA TRAPPE. — M. Le Chevallier trouva d'abord la maison naissante du Séminaire gouvernée par M. le Curé de Macé, déjà fort vieux, qui, à la vérité, n'avait pas tous ses talents, mais qui s'était rendu fort recommandable par son zèle et par sa piété et dont Dieu s'était servi pour lui donner commencement. Mais, comme la faiblesse de sa vue et les fréquentes infirmités inséparables de son grand âge le mettaient dans l'impuissance de s'acquitter des devoirs d'un supérieur, il fut ravi de se décharger de ce fardeau sur M. Le Chevallier, lequel crut que, pour être supérieur

d'un Séminaire ce n'était pas assez d'avoir mené, comme il avait fait, en son particulier, une vie très édifiante et fort exemplaire, mais qu'il fallait, pour conduire une communauté de clercs, destinés à la plus haute perfection, être lui-même très parfait. Le chemin le plus sûr, le plus court et le plus facile pour y arriver lui parut être l'exercice de la présence de Dieu. Il se la rendit si familière qu'il ne le perdait presque jamais de vue. Il y ajouta une oraison quasi continuelle, persuadé qu'elle est le canal des grâces du ciel et l'élément des grâces les plus saintes. Il en faisait sa principale étude et il y consacrait tout le temps que ses grandes occupations lui laissaient libre. Il traitait son corps avec une extrême rigueur. Ses jeûnes presque continuels, les haïres, les disciplines, les cilices, son coucher sur la dure et mille autres inventions, dont il se servait pour affliger sa chair, attirèrent des grâces si abondantes sur sa personne et sur ses séminaristes, qu'ils égalaient, s'ils ne surpassaient pas, les plus fervents religieux. Le silence, le recueillement et la modestie régnaient parmi eux, non seulement à l'église, aux saints offices, mais encore à table, au réfectoire, dans les chambres et par toute la maison. M. Le Chevallier se faisait craindre et aimer tout ensemble. Car, quoiqu'il eût l'air sévère, il usait d'une douceur charmante pour donner des avis et pour faire la correction. Sa seule présence leur imposait la nécessité de bien vivre.

L'oraison mentale n'empêchait point qu'il ne fit de très longues prières vocales ; car, outre les heures canoniales, il récitait tous les jours, à genoux, le petit office de Notre-Dame, celui des morts et le chapelet, sans s'appuyer, quoique depuis longtemps il eût une fort grande incommodité à une jambe.

L'esprit et le corps de M. Le Chevallier, toujours immolés, l'un par l'oraison et l'autre par la pénitence, le rendaient infiniment agréable à Dieu pour lui offrir le sacrifice de

nos autels. Il célébrait tous les jours les divins mystères avec une dévotion et un recueillement admirables, et il ne se dispensait jamais de dire la sainte messe ni dans ses maladies, ni dans ses voyages, à moins qu'il n'y trouvât des obstacles invincibles. Souvent même il servait la messe des autres prêtres après l'avoir dite. Il portait tous les prêtres à célébrer tous les jours et les personnes séculières à communier fréquemment, préférant l'amour et la confiance de Zachée, qui reçut Jésus-Christ dans sa maison, à l'humilité du Centenier qui s'estimait indigne de le faire entrer dans la sienne.

La dévotion de M. Le Chevallier envers Jésus-Christ dans tous ses mystères était le fondement de celle qu'il avait pour la très sainte Vierge, sa divine Mère. Il faisait ses panégyriques avec ferveur, recommandait son culte au peuple avec instance. Il offrait tous les jours des prières, entreprenait tous les ans des pèlerinages en son honneur. Il célébrait et faisait célébrer ses fêtes avec grande solennité, jeûnant la veille au pain et à l'eau et ne mangeant qu'une seule fois le jour, au soir. Il mettait toutes ses missions et toutes ses entreprises sous sa protection et, lorsqu'elles avaient réussi, il allait souvent la remercier du succès dans les églises qui lui sont dédiées, entreprenant pour cela des voyages fort longs et fort pénibles, comme à Chartres, à Saumur, à Notre-Dame-de-la-Délivrande, et y faisait même des présents considérables. S'il avait beaucoup de respect pour les saints, il n'avait pas moins de compassion pour les âmes qui sont en purgatoire ; car, outre l'office des morts qu'il récitait tous les jours, il disait souvent la messe et la faisait célébrer pour leur soulagement : c'est pour cela qu'il fonda trois anniversaires dans le Séminaire de Séez, l'un pour lui et les deux autres pour ses parents, et qu'il ordonna quinze cents messes par son testament pour être dites après sa mort.

Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes était

si grand qu'il aurait volontiers, comme le Bon Pasteur, donné sa vie pour les sauver toutes. Il disait un jour dans un de ses sermons en apostrophant le crucifix : « Vous n'avez plus, Seigneur, de sang à répandre dans vos veines pour les pécheurs. Vous l'avez tout versé : mais j'en ai encore dans les miennes, je vous l'offre pour eux. » Ses paroles étaient, dans les matières qui regardaient la mort, le jugement et l'enfer, autant d'éclairs et de tonnerres qui jetaient la terreur et l'épouvante dans l'âme des plus endurcis et faisaient trembler les plus grands pécheurs. Son zèle était si étendu qu'il ne se bornait pas à une ville, à un seul diocèse ou à une province. La sainte impétuosité de son esprit l'aurait porté jusqu'aux extrémités de la terre, s'il avait cru que ç'eût été la volonté de Dieu.

Il changea sa méthode de prêcher, qui d'abord était, comme celle des prédicateurs de Paris, également savante et fleurie ; mais, dès qu'il eut pris le dessein de mener une vie apostolique, il forma celui de parler simplement comme les Apôtres, il quitta toutes les figures de rhétorique et tous les ornements d'un langage affecté, afin, comme dit saint Paul, de ne se pas prêcher soi-même, mais de ne prêcher que Jésus-Christ crucifié. Il n'employa plus en prêchant les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu, *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis*¹. Car il est constant que l'esprit de Dieu se faisait souvent sentir dans ses discours par des changements subits et inspirés et par des conversions de pécheurs qui tenaient du miracle. Mais, quoiqu'il touchât tout le monde, il avait pourtant un talent singulier pour gagner deux sortes de personnes, les paysans et les femmes, non seulement celles de basse condition, mais même celles de la première qualité, qu'il attirait à Dieu, non point par de lâches adoucissements de

¹ 1^{er} Cor., II, 4.

la morale chrétienne, ni par des condescendances intéressées, mais par la force de la vérité et la sagesse de sa conduite. Les larmes qui coulaient de leurs yeux en l'entendant parler étaient ses applaudissements ordinaires. Vous eussiez dit qu'il lisait dans leurs cœurs et qu'il pénétrait leurs plus secrètes pensées, de sorte qu'on pouvait l'appeler le prophète de toutes sortes de pécheurs, tant il avait le discernement des mouvements de leurs cœurs et des pensées de leurs esprits, *dixit mihi omnia quæcumque feci*¹.

Il excellait surtout dans les entretiens familiers qu'il faisait aux Séminaristes. Quand il leur parlait, c'était de l'abondance de son cœur et les vérités qu'il leur annonçait semblaient couler de source. Car, sans autre préparation que celle qu'il faisait dans l'oraison du matin et sans autre maître que l'onction du Seigneur qui l'enseignait intérieurement, il leur disait des choses si solides et si touchantes qu'ils en étaient charmés et si convaincus que, ne pouvant résister à l'Esprit-Saint, qui parlait par sa bouche, plusieurs renonçaient à l'état ecclésiastique auquel il leur faisait voir qu'ils n'étaient pas appelés, et d'autres, épouvantés des menaces que Dieu fait par les prophètes contre les intrus, différaient leurs ordinations pour y penser plus mûrement et pour s'en approcher avec une plus grande préparation.

Et il ne faut pas s'étonner des effets prodigieux que produisaient les discours de M. Le Chevallier, car il n'enseignait rien qu'il ne pratiquât le premier. Il les faisait avec autorité, *tanquam potestatem habens*, parce qu'ils étaient conformes à la vie qu'il menait, et il prêchait bien plus par ses actions que par ses paroles qui n'étaient pas démenties comme celles des pharisiens par leurs œuvres, *dicunt et non faciunt*.

M. Le Chevallier était un esprit supérieur que rien n'embarrassait, qui était au-dessus de toutes les affaires qui se

¹ Joan., iv, 29.

présentaient devant lui, un génie du premier ordre, né pour les grands emplois et pour les grandes choses, ingénu, droit, fidèle à ses amis, bienfaisant à ses ennemis, honnête à tout le monde, ne pouvant rien refuser de tout ce qui n'intéressait point sa conscience. Sa dévotion n'était ni scrupuleuse ni farouche, mais charitable et condescendante. Il était autant indulgent pour les autres qu'il était sévère à lui-même, et on trouvait en lui tout à la fois un honnête homme, un bon chrétien et un parfait ecclésiastique. Cependant il appréhendait, comme saint Paul, qu'après avoir prêché aux autres il ne fût réprouvé. Dans cette juste crainte, il prit la résolution de quitter le monde sans en rien dire à personne. Il choisit pour le lieu de sa retraite la fameuse abbaye de la Trappe, qui depuis si longtemps fait l'admiration des étrangers et l'ornement de la France, surtout du diocèse de Séez. Mais l'incomparable abbé de ce monastère, qui connaissait le mérite de cet humble et illustre postulant, les grands services qu'il rendait à l'Église et le grand besoin qu'avait de lui le séminaire de Séez, bien loin d'acquiescer à ses instantes prières¹ et de se servir de l'occasion favorable que la Providence lui offrait d'acquérir à son abbaye un sujet d'un si grand mérite et d'une si haute réputation, par un véritable désintéressement, l'obligea de changer de dessein et de retourner à son Séminaire.

Peu de temps après, M. de la Tanche², homme de qualité, fort riche, et M. du Moulinet vinrent demeurer avec M. Le Chevallier au Séminaire et y rendirent de très grands services.

¹ D'après une autre rédaction de Grandet, ce fut « l'évêque qui, ayant eu son dessein, écrivit au P. abbé de la Trappe, Messire Louis-Armand de Rancé, pour le prier de ne pas le recevoir, pour ce qu'il étoit nécessaire à son diocèse ».

² Augustin-Louis d'Érard de la Tanche succéda à M. Le Chevallier comme supérieur du Séminaire. Il mourut en 1723, âgé de 75 ans, léguant tous ses effets mobiliers au Séminaire. Il fut enterré dans la

IV. IL EST NOMMÉ GRAND-VICAIRE ET ARCHIDIACRE. IL REFUSE LA CURE D'ALENÇON. IL EST CALOMNIÉ. — Le désir de la solitude ne ralentit point son zèle pour les fonctions apostoliques. Il sembla au contraire être animé d'une nouvelle et plus grande ferveur qu'à l'ordinaire. C'est pourquoi, comme jusqu'ici nous n'avons considéré M. Le Chevallier que dans ses vertus privées et domestiques, il est temps de l'admirer dans ses vertus publiques.

M^r de Médavy ayant été transféré en l'année 1671 à l'archevêché de Rouen ¹, Messire Jean-Baptiste de Forcoal ², qui lui succéda en l'évêché de Séez, connaissant le vrai mérite de M. Le Chevallier, le fit son grand vicaire. Il commença cette fonction par le plus pénible et le plus important de ses emplois, c'est-à-dire par la visite entière du diocèse. Il la fit presque toujours à pied, même au plus fort de l'hiver, ne mangeant que des légumes et ne relâchant presque rien de ses pénitences et de ses pratiques

cathédrale, où les Jésuites, qui avaient pris en 1712 la direction du Séminaire, firent placer en son honneur une table de marbre avec une inscription dont nous relevons les lignes suivantes :

.....
 Vir
*Generis nobilitate clarus,
 Morum sanctitate clarior
 In eo enituit
 Ingenua sine rusticitate simplicitas
 Eximia sine sordibus frugalitas
 Ardens sine ostentatione pietas*

*Clerici regulares societatis Jesu
 Seminarii Sagiensis
 Ipso procurante et gubernante.*

De son temps, le Séminaire fut enrichi de la bibliothèque de M^r Savary, évêque de Séez, et de celle de M. René du Moulinet, décédé en 1708, après avoir fait pendant 40 ans les délices des ordinands par sa vertu, sa science, sa douceur et son heureux caractère. — *Histoire manuscrite du séminaire de Séez.*

¹ Il prit possession le 15 janvier 1672.

² Évêque de Séez de 1672 à 1682.

ordinaires de piété. Si une visite si extraordinaire et si inusitée fit beaucoup de bruit, elle fit encore plus de fruit. Plusieurs se plaignirent de son exactitude, mais tous les honnêtes gens en furent édifiés.

M. Le Chevallier était, pour ainsi dire, la main, le pied et l'œil de son évêque, qui ne voyait que par ses lumières, n'agissait que par ses conseils et se reposait entièrement sur lui de la conduite de son diocèse. Les statuts qu'il publia, les conférences qu'il établit, les synodes qu'il assembla, les abus qu'il réforma, le bon ordre qu'il fit observer dans tout son clergé et généralement tout le bien qu'il fit dans son diocèse, est dû, après Dieu, à la vigilance et aux travaux de ce ministre fidèle.

M. de Forcoal, pour attacher M. Le Chevallier à sa personne, le fit chanoine et archidiacre du Bellémois dans sa cathédrale.

Comme chanoine, il se crut obligé d'embrasser les intérêts et de soutenir les droits de son chapitre. M. l'Évêque voulut le dispenser de l'obligation d'assister à l'office du chœur à cause des grands services qu'il rendait au diocèse; mais la tendresse de sa conscience ne lui permit pas de se prévaloir de cette dispense, quoique les personnes doctes qu'il consulta l'eussent assuré qu'il pouvait en user sans scrupule, ce qui n'empêcha pas qu'il ne restituât au chapitre tous les revenus qu'il avait touchés pendant le temps qu'il n'avait pu résider à cause de ses emplois, laissant par là à ses confrères un rare exemple de désintéressement et de justice.

Comme archidiacre, il fit régulièrement ses visites particulières dans le Perche avec autant d'exactitude qu'il avait fait les visites générales de tout le diocèse comme grand vicaire.

La cure d'Alençon étant venue à vaquer, M^{me} la duchesse de Guise et d'Alençon, princesse très vertueuse, jeta les yeux sur M. Le Chevallier pour remplir cette place importante

à tout son duché et la lui fit présenter¹. Il ne l'accepta que dans le dessein d'établir une communauté de prêtres pour rendre plus de services aux peuples de cette ville. Il en prit possession ; mais, sitôt qu'il connut que ce projet ne pouvait réussir, il pensa à en faire démission et, quoiqu'il pût bien se rapporter à l'éminente vertu de la duchesse de Guise pour lui choisir un successeur, que même, suivant les règles ordinaires de l'Église et de la bienséance, il dût en faire une démission pure et simple au gré de Son Altesse, la délicatesse de sa conscience ne lui permit pas d'en user de la sorte. Il préféra la sainte rusticité, pour me servir des termes de saint Jérôme, à la civilité mondaine et il voulut, avant qu'il la résignât à M. Chenart², proposé par la duchesse, que Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice l'assurassent qu'il était très capable de posséder cette cure, qui est la première et la plus importante du diocèse de Séez. Une liberté si chrétienne édifia la princesse au lieu de la choquer et elle a toujours eu depuis

¹ 16 décembre 1678, *collatio parochiæ eccl. Alenconii Engeranno Chevalier per obitum Juliani Pasquier ad præsentationem abbatis de Lonlay. (Pouillé du diocèse de Séez.)* Ce n'est donc pas la duchesse de Guise qui aurait présenté M. Le Chevallier. Le neveu de ce dernier, dans la lettre dont nous avons parlé, ne semble pas bien fixé sur ce point. Il pense toutefois que « la cure d'Alençon était à la présentation du prieuré d'Alençon, possédé alors par M. l'abbé Bernier, de qui M^{me} la duchesse de Guise avait obtenu la liberté de nommer en son lieu et place dans les vacances de la cure ».

² Il la résigna le 19 avril 1690. Il ressort de la correspondance de M. Tronson que son successeur fut présenté par la duchesse de Guise, ce qui nous autorise à penser que, conformément au texte de Grandet, elle avait aussi présenté M. Le Chevallier. M. Pierre Chénart, dont il est ici question, avait été formé à Saint-Sulpice. C'est ce qui l'a fait confondre avec M. Laurent Chénart, docteur de Sorbonne, directeur au Séminaire Saint-Sulpice et auteur des *Méditations*. Plusieurs éditeurs de ces *Méditations* les ont faussement attribuées au curé d'Alençon. Celui-ci, qui n'était que bachelier en théologie, mourut à Alençon, le 2 juin 1694. Il avait converti un grand nombre de protestants dans sa paroisse et établi une communauté ecclésiastique. Sur le désir de la duchesse de Guise, on choisit pour le remplacer M. Pierre Belard qui, comme lui, avait, durant plusieurs années, fait partie de la communauté du curé de Saint-Sulpice. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4^e édition, t. II. p. 551.

beaucoup de considération et de grands égards pour lui.

Pendant que M. Le Chevallier fut grand vicaire de Séez, il ne désempara pas du diocèse. Il y fut attaché comme un ange l'est au ciel, auquel il donne le mouvement. C'est pourquoi, quelque envie qu'eussent les évêques voisins de l'attirer dans le leur, ils n'en purent venir à bout.

M. de Forcoal étant mort en 1682, le roi nomma M. Savary¹, l'un de ses aumôniers, en sa place. Comme il avait été de l'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1682, le Pape Innocent XI lui refusa ses bulles, aussi bien qu'à plusieurs autres évêques, et il ne put les obtenir que dix ans après.

Quelques personnes, envieuses du grand crédit et de la haute réputation que s'était acquise M. Le Chevallier auprès des évêques, le mirent mal dans l'esprit de M. Savary, qui lui ôta la qualité de grand vicaire. M. Le Chevallier, sans se plaindre, bénit Dieu de se voir délivré de cet honorable fardeau et plus en état de travailler ailleurs².

¹ Mathurin Savary, fut sacré le 24 août 1692 et mourut le 16 avril 1698.

² On lit à cet endroit, dans une autre notice de Grandet (*Vies manuscrites des saints Prêtres*, t. I, p. 615) : « M. l'Évêque de Bayeux voulut alors lui donner de l'emploi dans son diocèse. Mais il n'eut garde de s'enfuir comme Jonas pour éviter la persécution. Le démon luy en suscita une autre plus sensible. M. Le Noir ne luy vouloit pas de bien ; il taschait de trouver toujours à redire à sa conduite. Il déclama fortement contre un catéchisme qu'avait composé M. Le Chevallier, intitulé *Le Chrétien champêtre*. Il prétendit y avoir remarqué quelques propositions erronnées. M. Le Chevallier s'en justifia parfaitement et il y a apparence que cette accusation ne fut faite qu'en récriminant parce que M. Le Chevallier, aussi bien que plusieurs évêques de Séez, se plaignoient que M. le Théologal favorisoit les cinq erreurs condamnées en 1653 et qu'il n'avoit pas la soumission qu'il devoit au Saint-Siège. Quoy qu'il en soit, par un zèle indiscret et trop amer, le sieur Le Noir écrivit et parla contre plusieurs grands prélats. Il publia plusieurs libelles qui furent condamnés par arrêt du Parlement à être bruslez par la main du bourreau et luy-mesme à faire amende honorable devant l'église de Notre-Dame, à Paris, et aux galères. Mais cette dernière peine fut changée en une prison perpétuelle où il mourut. »

V. IL PRÊCHE EN DIVERS DIOCÈSES. SES SUCCÈS. SA PATIENCE ADMIRABLE DANS SA DERNIÈRE MALADIE. SA MORT. — Ce fut alors que les prélats voisins s'empressèrent à l'envi de le faire travailler dans leurs diocèses. M. l'Évêque du Mans¹ fut le premier qui l'engagea à venir prêcher dans sa cathédrale pendant le carême et, quoique les Manceaux n'aiment point naturellement les Normands, ils écoutèrent celui-ci avec un applaudissement si universel que, depuis très longtemps, cette ville n'avait rien vu de semblable. M. de la Vergne de Tressan, évêque du Mans, qui connaissait le vrai mérite autant qu'homme du monde, fit depuis lors un si grand cas de M. Le Chevallier qu'il vint quelque temps après le voir à Séez, au Séminaire², pour le prier de donner les exercices spirituels aux religieuses d'une abbaye de son diocèse.

M. Crestey, curé de Barenton, son ancien ami, l'obligea de venir lui aider à porter le pesant fardeau de sa cure, dont il l'avait chargé, en faisant une mission à son peuple³. M. Le Chevallier ne put lui refuser cette justice. Il l'accepta, mais ses travaux excessifs pensèrent lui coûter la vie : il tomba malade et fut réduit à l'extrémité.

Son heure n'étant pas encore venue, Dieu lui rendit la santé, parce qu'il le destinait à prêcher le royaume de Dieu en bien d'autres lieux.

Messire François de Nesmond⁴, évêque de Bayeux, qui l'aimait, j'ose le dire, comme son frère, voulut jouir de sa présence à son tour et fort à loisir. Il le fit prêcher pendant trois ans des avents et des carêmes dans son diocèse. Il commença par sa ville épiscopale, où ce zélé prélat ne

¹ Louis de la Vergne de Montenard de Tressan, évêque de Vabres (1670-1671), évêque du Mans (1671-1712).

² M. Le Chevallier, en effet, malgré sa disgrâce, demeura toujours supérieur du Séminaire de Séez. La lettre de son neveu insiste beaucoup sur ce point.

³ En 1688. Cf. *Vie de Messire P. Crestey*, l. III, ch. x.

⁴ Il fut évêque de Bayeux de 1662 à 1715.

permet pas que lui ni ses ecclésiastiques qui l'accompagnaient eussent d'autre demeure que son palais ni d'autre table que la sienne pendant six semaines.

Au sortir de Bayeux, il fut à Caen où les habitants de cette ville savante préférèrent la simplicité du style de notre missionnaire à tous les discours éloquentes et pompeux des autres prédicateurs qui ne font que flatter les oreilles.

Il fut ensuite à Vire, petite ville féconde en beaux esprits, qui se fit un plaisir et un honneur de suivre l'exemple de sa capitale. Elle écouta et goûta cet homme de Dieu avec la même avidité et la même ardeur que toutes les autres villes de ce diocèse.

Tant de courses apostoliques faites consécutivement et avec tant de succès éclatèrent si fort et mirent M. Le Chevallier dans une si grande réputation, qu'il passait sans contredit pour le premier missionnaire de la province. Il fit, quelque temps après toutes ces missions, un voyage à Paris. Il rendit visite à MM. de Saint-Lazare, où il n'était connu de personne. Mais, sitôt que M. le Général et ses assistants eurent appris son nom, ils le reçurent avec des démonstrations d'estime et de distinction très extraordinaires.

Il retourna ensuite au Séminaire de Sées, où M. l'Évêque l'obligea de travailler à son ordre et ne voulut plus lui permettre de sortir de son diocèse, où à peine fut-il arrivé qu'il recommença ses expéditions évangéliques avec plus de ferveur que jamais. Il va de bourgade en bourgade annoncer le règne de Dieu. De la campagne il passe dans les villes. Il prêche dans Falaise plusieurs avents et plusieurs carêmes avec des octaves ; il y fit ensuite deux missions en différents temps. C'était sa cité favorite et sa ville bien-aimée et selon son cœur. Il y fut le promoteur d'une infinité de bonnes œuvres. L'hôpital général y était prêt à tomber : il ranima la charité des habitants pour y

assister les pauvres. Il fit une Société de filles et de femmes vertueuses qui prirent soin de l'éducation des orphelins et de leur soulagement.

Messire Paul Godet, évêque de Chartres¹, lui écrivit des lettres les plus pressantes du monde pour le prier de venir travailler en son diocèse. Il fit plus, car il lui envoya par avance tous ses pouvoirs par écrit ; mais M. l'Évêque de Séz ne voulut pas lui permettre de sortir de son diocèse non plus que de retourner à Bayeux, où M. de Nesmond le redemandait.

Il y avait longtemps que M. Le Chevallier demandait à Dieu deux choses incompatibles ; la première de mourir dans les exercices de la mission, la seconde de souffrir le martyre. Le Seigneur lui accorda néanmoins ces deux grâces signalées, mais d'une manière bien différente de celle qu'il entendait, car il tomba malade d'une rétention d'urine incurable, dans une mission, par l'excès du travail. Il endura pendant deux mois les douleurs les plus aiguës et les opérations les plus cruelles et les plus humiliantes qu'on lui faisait pour le soulager, et, s'il lui échappait quelque soupir et quelque parole un peu haute, il en demandait excuse à ses chirurgiens comme d'une impatience et ils convenaient tous que la violence qu'il se fit pour réprimer les saillies de la nature avança beaucoup ses jours. Enfin, après avoir souffert un double martyre et de la patience et de la pudeur, il mourut le cinquante-neuvième jour de sa maladie et la soixante-sixième année de son âge, le 21 août 1697, regretté de tout le monde.

Lorsque M. Le Chevallier mourut, la fameuse foire de Guibray tenait alors dans sa force. La nouvelle de sa mort n'y fut pas plutôt répandue par le son lugubre des cloches du village voisin, où il venait d'expirer, que le bruit et le tumulte ordinaire en ces sortes d'assemblées, cessèrent à

¹ Paul Godet des Marais, évêque de Chartres (1622-1709).

l'instant et firent place à la surprise, à la tristesse et à un morne silence. La douleur s'empara de tous les cœurs et ce silence ne fut interrompu que par les regrets que chacun témoignait avoir de la perte de ce grand homme et par les éloges que l'on faisait de sa vertu. C'était sans doute un grand honneur pour sa mémoire, mais c'était aussi une justice due à son mérite. Tous les ordres devaient pleurer une perte où tout le monde était intéressé : car les pauvres perdaient leur père nourricier, les peuples leur apôtre, les pécheurs leur refuge, les personnes vertueuses leur directeur, les religieux leur ami, les ecclésiastiques et le Séminaire leur supérieur, les prédicateurs apostoliques leur modèle, les évêques leur coadjuteur.

Comme par son testament il ordonnait que son corps fût inhumé dans le lieu où il mourrait, il fut enterré dans la paroisse du lieu de sa naissance¹, où il était tombé malade, en prêchant le jour de saint Jean-Baptiste, fête de la paroisse².

¹ On lit dans le registre des sépultures de Bazoches : Vénérable et discrète personne Messire Enguerrand Le Chevallier, prêtre, docteur, supérieur du Séminaire de Sées et archidiacre de Bellémois, a été inhumé dans la chapelle de MM. Le Chevalier, le 22^e jour d'avril audit an (1697). Ont assisté : Messire Louis d'Erard, prêtre, prévôt de la cathédrale de Sées, et Maître Nicolas Hardrey, prêtre du Séminaire de Sées, qui ont signé avec nous.

M. Hardrey, dont il est question ici, devint par la suite curé de la Place et fonda en cette paroisse une école pour les filles pauvres. Nous avons de lui, parmi les manuscrits de Grandet, une lettre, écrite en 1714, qui a dû servir à la rédaction de la présente notice.

La tombe de M. Le Chevallier se voit encore avec son épitaphe dans la chapelle où il fut enterré. Sa mémoire est restée en vénération dans la paroisse. *Histoire manuscrite du Séminaire de Sées.*

² Il y a ici probablement une erreur, car, d'après le *Pouillé*, c'est saint Pierre qui était patron de la paroisse. Si donc M. Le Chevallier tomba malade en prêchant la fête de la paroisse, ce fut le 29 et non le 24 juin.

XXXII

HENRI-MARIE BOUDON

ARCHIDIACRE ET VICAIRE GÉNÉRAL D'ÉVREUX¹

1624-1702

On peut bien appliquer à M. Boudon ces paroles du prophète : « *Quid mihi est in cœlo et a te quid volui super terram* » ? je ne veux rien que vous seul, ô mon Dieu, au ciel et en la terre ». En effet, il n'eut jamais que Dieu

¹ Cet extrait est tiré d'un manuscrit que m'a communiqué M. Thomas, conseiller du Châtelet, enfant spirituel de M. Boudon (*N. de Grandet*). Les ouvrages à consulter sur M. Boudon sont peu nombreux. On ne connaît guère que les suivants : 1° *Vie de M. Boudon*, par Collet, prêtre de la mission, 1754-1762, réimprimé en 1896, avec le procès-verbal de la reconnaissance authentique des restes du pieux archidiacre (11 janvier 1884) ; 2° *Vie de M. Boudon*, en allemand, Munich. 1738. C'est une traduction d'un ouvrage français aujourd'hui inconnu ; 3° *Vie nouvelle de Henri-Marie Boudon*, Besançon, 1837. Cette biographie est attribuée à M^{re} le cardinal Matthieu, ancien supérieur du grand séminaire d'Évreux. Collet, dans sa préface, dit qu'il doit les matériaux de sa biographie à trois ébauches manuscrites : l'une par M. Nicolas Courtin, prêtre de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; l'autre par un prêtre du Séminaire des Missions étrangères ; la troisième (qu'il apprécie le plus) par M. Thomas, conseiller au Châtelet, dépositaire des plus intimes sentiments de M. Boudon. (Le séminaire d'Angers possède un exemplaire de cette notice.) Le manuscrit est du temps de Grandet : c'est peut-être la copie qui lui fut communiquée par l'auteur lui-même. Ce manuscrit est identique pour le fond à celui que possède le Séminaire d'Évreux ; il est cependant moins complet que ce dernier.

Collet, dans sa préface, parle de Grandet dans les termes les plus honorables. Il s'exprime ainsi : « J'étais encore jeune, lorsque j'entendis parler pour la première fois des vertus de M. Boudon. Ce qu'un vertueux prêtre racontait de l'éminence et de la continuité de l'oraison du grand archidiacre d'Évreux ne m'est jamais échappé de l'esprit ». Il nous dit en note que ce vertueux prêtre est « M. Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers qui mériterait lui-même que sa vie fût écrite ».

² Ps., LXXII, 25.

seul en vue dans toutes ses actions ; et ces deux mots *Dieu seul*, faisaient sa devise. Il naquit le 14 janvier 1624, en la ville de La Fère, en Picardie, de Jean Boudon, écuyer, lieutenant de la citadelle, et d'Antoinette Jourdée, alliée aux personnes les plus distinguées de la robe du Parlement de Paris. C'est après quinze ans de stérilité qu'elle donna le jour à l'enfant qui devait être une des gloires de l'Église ; elle le nourrit de son propre lait. Il fut baptisé le jour de sa naissance. Mais, comme on différa les cérémonies de son baptême jusqu'au 18 mai suivant, Marie de Médicis, femme d'Henri IV, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, roi de France, s'y trouvèrent avec Marie-Henriette de Bourbon, depuis reine d'Angleterre, qui voulut être sa marraine et le nomma Henri. Ce n'est pas sans une disposition particulière du ciel que ces trois reines honorèrent ainsi le jeune Boudon, qui devait si fort honorer la Reine du ciel et de la terre. Comme il souhaitait appartenir à la Sainte Vierge d'une manière spéciale, il en demanda et en obtint le nom à la confirmation et s'appela depuis Henri-Marie. Aussi ses parents l'avaient-ils fait porter à Notre-Dame-de-Liesse pour le consacrer à Dieu sous la protection de sa sainte Mère.

Il n'avait encore que trois ans quand ils l'emmenèrent à Rouen. Ce fut dans ce voyage que des voleurs masqués les attaquèrent dans une forêt ; mais une vigoureuse résistance les fit fuir. Sa mère prit le soin de l'élever chrétiennement. Un jour, le jeune Boudon, à l'âge de dix ans, ayant lu un sermon qui traitait de la grande pureté de l'apôtre saint Jean, se retira dans un coin de sa chambre, se mit à genoux et, inspiré du ciel, fit le vœu de virginité perpétuelle, vœu qu'il garda inviolablement jusqu'à sa mort. Il commença à étudier le latin à l'âge de douze ans, sous la direction d'un prêtre de Rouen ; mais, ayant peine à apprendre, il s'en dégoûta et l'abandonna. Cependant, son esprit s'étant fortifié, il reprit ses études et mit son

rudiment aux pieds d'une image de Notre-Dame, protestant qu'il ne voulait apprendre que pour l'honneur de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. Comme son maître le préférerait à ses compagnons, ceux-ci en conçurent de la jalousie et l'accusèrent de fautes dont il n'était point coupable. Il se réconcilia aisément avec eux et il devint comme leur maître et leur directeur, aidant les uns à faire des confessions générales, exhortant les autres à souffrir patiemment la pauvreté où ils étaient réduits. Ayant un jour rencontré un pauvre malade dans les rues de Rouen, abandonné de tout le monde, il le porta, avec l'aide d'un autre, dans une chambre voisine, le fit confesser et lui procura tous les secours dont il avait besoin.

Pendant ses humanités, qu'il fit chez les Jésuites, il alla demeurer en pension avec plusieurs saints écoliers qui le reçurent avec joie. Il les anima tous à la ferveur. Cette petite compagnie n'eût pas cédé en exactitude aux plus fervents noviciats. L'entretien de ces jeunes gens n'était que de Dieu ou des grandeurs de la Sainte Vierge : c'était à qui lui donnerait plus de louanges et plus de marques de son amour. Ils se préparaient à célébrer ses fêtes par des jeûnes de plusieurs jours. M. Boudon fit un vœu qu'il signa de son sang et le fit faire aux autres, celui de défendre l'Immaculée-Conception de la Très Sainte Vierge, autant qu'ils pourraient, conformément à l'esprit de l'Église, Ils passaient les jours de congé à visiter les chapelles qui étaient dédiées à cette divine Mère. Lorsqu'ils étaient à la campagne, ils faisaient retentir les airs des cantiques et des hymnes qu'ils chantaient à sa louange. Tous d'un commun consentement faisaient une guerre perpétuelle à leurs passions. Ils allaient à la porte des églises instruire les pauvres, se levaient même la nuit pour les prendre dans les rues, les retiraient dans leurs chambres, avec la permission de ceux chez qui ils logeaient. M. Boudon consacrait l'argent que ses parents lui envoyaient pour ses

plaisirs à secourir les membres de Jésus-Christ. Il les assemblait au nombre de douze, en l'honneur des apôtres ; leur lavait les pieds, les essuyait de ses cheveux, qui étaient en ce temps-là blonds et très grands. Il allait dans les maisons visiter les malades et les préparait à la mort. Au reste, tous ces exercices de piété ne l'empêchaient pas d'être des premiers de sa classe.

Il vint achever ses études à Paris et se logea dans la paroisse de Saint-Étienne ; mais, afin d'imiter le Fils de Dieu, qui s'est fait pauvre pour notre amour, il fit vœu de pauvreté, s'abandonnant entièrement à la divine Providence et ne vivant que d'aumônes. Voici ce qu'il en dit dans une lettre du 9 janvier 1741, dans laquelle il parle à un ami du temps de sa jeunesse : « C'est ce temps où j'ai été davantage sous les soins immédiats de la divine Providence et auquel nous avons commencé notre vie pauvre. » Il lui apprend ensuite qu'ayant demandé l'aumône à Notre-Dame la veille de Noël, il n'y reçut que deux liards. « Je ne dépensais, continue-t-il, que pour deux sols de pain chaque jour et pour deux liards de potage. » Il ne buvait que de l'eau. Il eut une maladie dans ce temps-là, qui obligea son hôte de l'envoyer à l'hôpital. Il y alla, ravi d'avoir l'occasion de se voir traiter en pauvre, d'où vient qu'il disait quelquefois : « Mes parents me mandaient, lorsque j'étais à Paris, que, vivant comme je faisais, sans aucun soin du lendemain, je prenais le grand chemin de l'hôpital. Ils ne savaient pas que j'y avais déjà été. »

Il eut le dessein de se faire ermite ; mais ses incommodités corporelles ne lui permirent pas de l'exécuter. Il contracta une amitié fort étroite avec M. l'abbé Pallu, depuis évêque d'Héliopolis, se joignit à lui et à plusieurs autres serviteurs de Dieu qui brûlaient du zèle d'aller annoncer l'évangile aux infidèles. C'est de cette sainte compagnie, formée et dirigée par le sieur Bagot, jésuite, que l'on a tiré depuis des évêques pour Siam, pour

la Chine, des vicaires apostoliques pour l'Orient et l'Occident et qui a donné commencement au Séminaire des missions étrangères établi à Paris¹. M. Boudon n'était encore que laïque, mais il avait tout le zèle d'un prêtre. Il allait à l'Hôtel-Dieu catéchiser et consoler les malades. Il en trouva un, entre tous les autres, auquel il s'attacha et l'instruisit. C'était un jeune hollandais qui, après avoir été chassé de la maison d'un gentilhomme, pour avoir embrassé la religion catholique, était venu à Paris et, y étant tombé malade, avait été porté à l'hôpital. M. Boudon loua Dieu de ce qu'il se réservait des élus partout. Lorsqu'il sut que ce pauvre était sur le point d'être congédié de l'hôpital, parce qu'il se portait un peu mieux, il l'alla chercher, le mena chez lui, quoique couvert de haillons, l'aidant à marcher dans les rues de Paris et le traita le mieux qu'il lui fut possible. Néanmoins, comme il retomba malade, il le reconduisit à l'Hôtel-Dieu, où il mourut entre ses bras, dans des sentiments très chrétiens.

M. Boudon s'engagea dans le clergé par le conseil de son directeur. Il reçut la tonsure des mains du Nonce du Pape dans l'église du noviciat des Jésuites de Paris. Jamais, depuis, il ne quitta la soutane, même dans les voyages qu'il fit chez les hérétiques. Il se prépara aux saints Ordres dans une Chartreuse et fut ordonné prêtre par Messire Boutant², évêque d'Évreux, et reçu docteur en Théologie dans l'Université de Bourges. Il eût bien souhaité aller travailler aux missions étrangères, afin de verser son sang pour la défense de la foi, mais la Providence, qui le destinait ailleurs, inspira à M. l'abbé de Laval, nommé à l'évêché de Québec, en Canada, de lui résigner, comme il fit, son archidiaconé d'Évreux.

Le serviteur de Dieu fut d'abord reçu en cette ville comme Jésus-Christ à Bethléem. Car, ne trouvant point d'hôtellerie

¹ Cf. plus haut la notice consacrée à M. Vincent de Meur.

² Gilles Boutant, évêque d'Évreux (1649-1661).

où on voulût le loger, il fut obligé de passer la nuit dans une maison fort incommode, d'où le lendemain il alla prendre possession de son bénéfice à la cathédrale. Dès qu'il se fut acquitté des visites de bienséance, il monta en chaire dans les églises différentes d'Évreux, reprit fortement les vices qui régnaient dans la ville, convertit plusieurs personnes qui croupissaient dans le désordre et les fit entrer dans le chemin de la perfection. Il alla visiter les paroisses dépendantes de sa juridiction, ce qu'il fit régulièrement chaque année pendant près de cinquante ans qu'il fut archidiacre. Il jeûnait trois fois chaque semaine et, afin que les gens de la campagne ne crussent pas que les archidiacres ne venaient voir leurs curés que pour se faire bien traiter, il gardait un jeûne perpétuel pendant ses visites; il y instruisait les peuples, prêchant souvent jusqu'à trois fois par jour sur les vices dominants des lieux où il allait. Il faisait le catéchisme aux enfants, prenait soin de l'administration des biens des églises, terminait les différends et mettait la paix dans les familles.

Les travaux de ses visites de l'année 1665 l'ayant épuisé, il tomba dangereusement malade. Dans cet état il fut un modèle de toutes sortes de vertus et surtout d'une foi admirable. Lorsqu'on lui apporta l'Extrême-Onction, il fit étendre un matelas par terre, sur de la cendre, s'y mit à genoux, pria le prêtre de l'interroger sur la religion, comme un enfant. Le prêtre lui ayant dit qu'il n'était pas nécessaire, il commença à parler de Dieu, pendant plus d'une heure, d'une manière si touchante et si pathétique, que l'assemblée témoigna le désir que son discours fût écrit. Il guérit de cette maladie, contre toute apparence. M^{ess}ire Henri de Maupas¹, évêque d'Évreux, persuadé de son expérience et de sa probité, le fit son vicaire général et lui confia la conduite de son diocèse conjointement avec

¹ Henri Cauchon de Maupas du Tour, évêque d'Évreux (1664-1680).

un ecclésiastique de mérite, pendant le temps que ce prélat fut obligé de s'en absenter pour des affaires d'importance. L'homme de Dieu s'acquitta de cet emploi d'une manière très régulière. Il dressa des règlements pour le diocèse qui furent trouvés si sages et si conformes à l'esprit de l'Église et aux saints canons, que l'évêque, à son retour, les reçut et ordonna qu'ils fussent observés.

M. Boudon était trop agréable à Dieu pour n'avoir point de part au calice de Jésus-Christ. Il peut passer pour maître en l'art de la croix et c'est avec raison qu'il a donné un livre au public intitulé : *Les saintes voies de la croix*. Il s'y est dépeint lui-même, sans y penser. Parmi toutes ses souffrances, celle dont nous allons parler lui fut des plus sensibles. Il était venu une fille à Évreux, qui, voulant éviter les dangers où elle était exposée, s'était travestie en garçon, sans que M. Boudon en eût aucune connaissance. Comme il n'avait jamais eu ni valet, ni servante, elle venait quelquefois en sa maison lui rendre quelques services, ainsi qu'elle en rendait à plusieurs autres personnes qui ne la connaissaient pas plus que M. Boudon. Une chose si innocente de la part de l'archidiacre ne laissa pas de lui causer bien des peines. Car cette inconnue étant venue à mourir et son sexe ayant été découvert par ceux qui l'ensevelirent, le bruit courut qu'elle était domestique du grand archidiacre d'Évreux et qu'il avait consenti à son déguisement pour en abuser. Le public, qui croit plutôt le mal que le bien, ajouta foi à cette calomnie. Chacun glosa dessus. M. Boudon, si on en eût voulu croire le public, n'était qu'un hypocrite, qui avait eu un commerce infâme avec une fille et un scélérat qu'il fallait faire renfermer. Néanmoins, quelque temps après, un religieux justifia sa conduite, car il dit que cette fille, qu'il confessait, lui ayant proposé de se déguiser pour conserver sa pureté, il le lui avait défendu, et que, nonobstant sa défense, elle avait changé l'habit de son

sexe. Quoique l'évêque d'Évreux ne se laissât pas surprendre par une calomnie si grossière, il en crut néanmoins trop légèrement beaucoup d'autres qu'on débita contre M. Boudon. Il changea entièrement de conduite à son égard, n'eut plus pour lui que du mépris et lui ôta la charge de grand vicaire dont il l'avait honoré. Le serviteur de Dieu devint le rebut du monde. On prêcha publiquement en plusieurs endroits contre lui ; la plupart de ses amis l'abandonnèrent, n'osant même dire qu'ils le connaissaient. Néanmoins, la reine de Portugal et la duchesse d'Orléans prirent en mains sa défense et écrivirent plusieurs lettres pour désabuser le public, mais sans en pouvoir venir à bout. Il demeura ferme pendant les huit années que dura cette persécution, possédant son âme en patience, abandonnant à Dieu le soin de sa réputation et ne voulant rien écrire pour se justifier. Il eût pu faire supprimer beaucoup de libelles qu'on avait fait courir contre lui. « Mais, pourquoi le ferais-je ? disait-il, Jésus-Christ ne sera-t-il pas outragé jusqu'à la consommation des siècles dans les livres des hérétiques et des impies ? Il n'y a point de mal dont je n'aie été accusé ; je n'ai cependant pas encore été traîné en prison. Dieu ne m'a pas honoré de cette grâce. Ah ! qu'il fait bon être comme Jésus-Christ en butte à toutes contradictions : *in signum cui contradicetur !* » Ainsi, Dieu seul était son appui. Il mettait en usage ce qu'il avait dit : « Dieu seul, Dieu seul et toujours Dieu seul. »

Jésus-Christ, qui sait relever ses serviteurs de leurs humiliations quand il lui plaît, fit cesser toutes ces tempêtes en un moment. Monseigneur d'Évreux vint l'entendre prêcher, reconnut son innocence et avoua qu'on l'avait trompé. Tous, après le prélat, lui firent réparation d'honneur. Depuis ce temps-là, il parcourut, chaque année, avec l'agrément de son évêque, différentes provinces du dedans et du dehors du royaume pour y annoncer le règne

de Dieu seul. Il alla à Bruxelles et, de là, en plusieurs villes des Pays-Bas, où chacun s'empressait à le loger, à l'entendre et à le consulter. Voici ce qu'il en écrit : « Je suis, dit-il, dans une expérience continuelle des divins soins de la Providence. Elle nous fait attendre en plusieurs villes où nous passons. Elle nous fait loger avec une charité toute singulière et, présentement, une grande princesse prend soin de nous faire donner ce dont nous avons besoin. Oh ! qu'il est doux de vivre abandonné aux soins de la Providence divine ! Vivons donc, vivons pour Dieu seul. Que ses intérêts seuls soient tous nos intérêts. Ah ! Dieu seul dans tous les mouvements de la vie, Dieu seul à la mort, Dieu seul éternellement après la mort.

« Il y a environ un mois que la Providence nous arrête à Mons. En vérité, j'expérimente partout qu'elle est la meilleure et la plus fidèle des mères. Il lui a plu donner bénédiction aux sermons qu'il nous faut faire dans cette ville. Le monde y vient en foule malgré la chaleur qu'il y faut souffrir. Je vous avoue que ce n'est pas sans quelque douleur que je suis obligé de quitter ce bon peuple, mais la Providence nous oblige de prêcher le règne de Dieu en d'autres villes. Apparemment, elle nous conduira à Anvers le mois prochain. Monseigneur de Cambrai, qui s'est trouvé où je suis, a voulu que j'allasse tous les jours manger chez lui. Plusieurs personnes nous offrent et nous rendent tous les services possibles. »

Il fit aussi des courses apostoliques dans l'Empire. Voici ce qu'il en écrit à un de ses amis de Turkeim, en Allemagne : « Leurs Altesses M^{gr} le duc et M^{me} la duchesse de Bavière nous ont reçu avec tant de bonté que je vous assure que je n'oserais le dire. Ce me serait une confusion. C'en est une assez grande pour un pauvre ecclésiastique comme je suis, qu'ils m'ont fait donner un carrosse à Strasbourg pour m'emmener en Bavière et pour faire un pèlerinage d'environ quatre-vingts lieues à une église de

la Sainte Vierge. En vérité, je suis touché de cette charité surabondante, mais en cela, comme en tout le reste, qu'avons-nous à voir, sinon une conduite infiniment douce de la divine Providence qui se sert de ses créatures comme il lui plaît ? C'est donc elle qu'il faut bénir, qu'il faut remercier, qu'il faut adorer, qu'il faut aimer, qu'il faut glorifier en tout ce qui nous vient de la part des hommes. C'est pour cela que je vous dis ces choses. Chantons donc ses miséricordes pour jamais. »

Il apprit avec bien de la joie, étant à Augsbourg, le fruit que faisaient ses livres, qu'on avait traduits en allemand et, en particulier, son livre de *l'Amour de Jésus-Christ au Saint Sacrement*. Le grand vicaire d'un diocèse l'assura que, depuis qu'on avait eu connaissance de cet ouvrage qui avait donné lieu à l'établissement de la confrérie de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, 80.000 personnes s'y étaient fait inscrire. La bénédiction de Dieu le suivait partout. Il était comme le Vincent Ferrier de son siècle. « Le concours du peuple à nos petits discours, écrit-il, augmente de jour en jour. Hier, une église cathédrale, où je prêchais, était pleine de tous côtés et, les jours ouvriers même, il s'y trouve une affluence de toutes sortes de personnes et des plus qualifiées, qui viennent afin que nous leur parlions du royaume de Dieu. La divine Providence nous fait prêcher deux fois par jour, elle nous occupe le reste du temps, nous donnant plus de force que jamais. Dieu seul, dans l'union de Jésus-Christ : en vérité, c'est tout ce que j'ai à dire, car dans toutes sortes de lieux, dans toutes les différences des temps je vois qu'à proprement parler il n'y a que Dieu seul. Je ne trouve que Dieu seul partout. Je vois qu'il est le grand tout, je vois que les créatures ne sont rien : c'est ce qui fait que c'est tout ce que je puis dire. »

Il porta l'Évangile du règne de Dieu seul, non seulement en Flandre et en Allemagne, mais encore dans la plupart

des provinces de France, comme la Normandie, la Bretagne, le Poitou, la Bourgogne ; mais, avant que de partir d'Évreux, il ne découvrait à personne le lieu où il devait aller, disant qu'il avait éprouvé qu'aussitôt qu'il avait découvert sa pensée là-dessus, les démons le prévenaient, mettaient des obstacles à ses bons desseins et rompaient ses mesures, qu'au contraire lorsqu'il n'en avait pas parlé, ces esprits malins, ignorant de quel côté il allait annoncer Dieu seul, ne pouvaient indisposer les esprits contre lui.

Il vint à Angers vers l'année 1678 et logea chez un prêtre qu'il avait connu à Paris. On se souvient encore des exemples de piété qu'il donna à tout le monde. Il prêcha à l'hôpital général, aux Carmélites et ailleurs. Le prêtre qui l'accompagnait en ville, fort surpris de ce qu'il gardait dans les rues un profond silence, lui dit : « Monsieur, vous ne nous dites rien. — Hélas ! Monsieur, répondit le saint archidiacre, je ne trouve point d'autre temps pour faire mon oraison que celui auquel je vais dans les rues ; le reste de la journée se passe à secourir le cher prochain. » Sur quoi le prêtre lui dit : « Monsieur, vous faites donc votre oraison où les autres trouvent des obstacles invincibles à la faire ? » En effet, non seulement le bruit des villes, mais encore la nouveauté des lieux par où il passait ne troublaient point son attention à Dieu. Comme un jour quelques personnes, qui voyageaient avec lui dans le même carrosse, voulaient lui faire remarquer les curiosités qui se présentaient à leurs yeux : « Vous admirez, leur dit-il, des prairies, des rivières, des châteaux, mais j'ai quelque chose de plus beau et de plus excellent à admirer dont je suis occupé, c'est la Très Sainte Trinité. J'ai présent un Dieu dont la vue, la connaissance et l'amour font le bonheur des saints ; j'ai présents tous les esprits bienheureux dont nous sommes environnés, nos saints Anges et ceux des gens qui sont dans la campagne

ou dans les villages par où nous passons. Voilà de grands objets bien autrement dignes de nos attentions. »

Étant un jour dans une compagnie de personnes considérables, il se mit à parler de Dieu selon sa coutume ; mais, voyant qu'on en détournait toujours le discours, il sentit une si grande peine de voir Dieu ainsi oublié de ses créatures, qu'il jeta un grand cri comme une personne qui souffre un mal violent : toute la compagnie se tourna vers lui pour en savoir la cause, mais M. Boudon, sans la leur découvrir, se contenta de leur dire qu'il fallait louer et bénir Dieu en tout temps, qu'il était juste de n'oublier jamais ses miséricordes. Le thème ordinaire de ses discours était : *Dieu seul*. Il le dit et l'écrivit tant de fois qu'on ne l'appelait plus que l'homme de *Dieu seul* et, lorsqu'il passait par les rues, on disait : « Voilà l'homme de *Dieu seul* qui passe. » Il donna au public un livre qu'il intitula : *Dieu seul*. Ce traité approche fort de l'*Imitation* de Jésus-Christ et il peut passer pour son chef-d'œuvre, d'où vient qu'il disait : « Le compte que je rendrai à Dieu sera terrible si, paraissant à son tribunal, je m'y trouve encore avec moi-même et avec quelque chose de créé et non pas avec Dieu seul. Ah ! que je cesse, afin qu'il soit ; que je meure, afin qu'il vive et que, comme une goutte d'eau qui s'écoule dans la mer s'y perd entièrement, de même que je sois heureusement tout perdu dans le cœur de Jésus. O mon Seigneur et mon Dieu ! ne dirai-je jamais en vérité avec l'apôtre : je vis, mais je ne vis plus, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Il faut tout souffrir, tout donner, tout abandonner, afin que Dieu seul règne en nous. Qu'il faut qu'il en coûte pour être en cet état ! »

On ne peut pas voir de prêtre plus soumis aux décisions de l'Église que l'était M. Boudon. Il travailla jusqu'à sa mort pour empêcher que personne ne se laissât séduire par les novateurs : « Nous devons soupirer, disait-il, sur les maux que causent à l'Église les nouvelles erreurs du

jansénisme et du quesnellisme. Il ne suffit pas de n'être point contre cette sainte Mère, il faut s'opposer généreusement à ses ennemis. Tous les chrétiens sont unis avec Jésus-Christ par la foi, par l'espérance et par la charité, particulièrement les pasteurs de son Église, qui doivent s'appliquer en sa vertu et en son zèle à combattre fortement tout ce qui peut être contraire à la pureté de sa doctrine et cela sans aucun respect humain et sans réserve. Ceux qui voient une maison en feu, à quelque heure de la nuit que l'incendie arrive, ne crient-ils pas partout au feu ? L'on éveille tout le monde, l'on sonne les cloches. Laisserait-on brûler toute une ville, crainte de faire du bruit ? L'Église est notre bonne mère qui est attaquée fortement par les sectateurs des nouvelles doctrines. Ils y entrent comme des voleurs. C'est la maison de Dieu qui est en feu. Après cela, les catholiques se tairont-ils pour conserver une fausse paix ? »

Il ne pouvait souffrir ceux qui se plaisaient à troubler les fidèles dans la dévotion qu'ils ont à la Sainte Vierge, publiant partout qu'on n'a plus recours qu'à la Mère et qu'on néglige le Fils. « Le démon, disait-il, se sert de tout pour ôter le culte de la Mère de Dieu, mais elle triomphera de lui comme elle en a toujours triomphé. Que je gémis de l'opposition que l'on a présentement au culte de notre bonne maîtresse ; en même temps que l'hérésie s'est établie, on a déclaré la guerre à la Sainte Vierge. Calvin et Luther disaient qu'entre toutes les fêtes que l'on célèbre en son honneur, il n'y en avait pas une pour laquelle ils eussent une plus grande aversion que pour celles de sa Conception et de son Assomption, ce qu'on remarque encore aujourd'hui. Mais ce qui est plus déplorable, c'est que cette opposition se trouve parmi les ecclésiastiques. Il est surprenant de voir la liberté qu'ils prennent sur ce sujet, quand la moindre de ces critiques, dans les temps qui nous ont précédés, aurait soulevé saintement le clergé,

les universités et tous les peuples. Il est temps que tous les serviteurs de la Sainte Vierge s'unissent pour sa défense. Hélas ! si les maisons brûlent, on le fait savoir partout. Voici bien un autre feu d'enfer qui s'allume contre la dévotion à la sainte Mère de Dieu. »

L'humilité, qui a toujours été la vertu des saints, était celle de M. Boudon. Comme il ne s'estimait qu'un néant, il souhaitait que toutes les créatures le regardassent de même et, s'il lui eût été permis, il eût fait des actions extravagantes pour s'en attirer le mépris. Étant tombé malade dans un de ses voyages à Paris, il se retira chez un pauvre tailleur où, pendant deux jours entiers, il souffrit avec plaisir d'être abandonné de tout le monde et il dit à quelques personnes qui, sachant son état, l'étaient venues soulager : « Je mériterais être dans un ruisseau et qu'on me jetât des pierres. » « Je ne sais rien au monde, dit-il, dans une de ses lettres datée de l'an 1699, de plus grand, de plus saint, que de mourir sur un gibet, accusé des crimes que l'on n'a pas commis. Si cela s'achetait, il faudrait donner tout l'or du monde pour avoir cette grâce d'un prix infini. » Il se plaisait à rapporter les actions par lesquelles saint François d'Assise et les autres se rendaient méprisables et, dans le transport de joie où ce récit le mettait, il ne disait que ces deux mots par admiration : « Les saints, les saints ! », puis il demeurait dans le silence.

Il recevait en esprit de pauvreté la grâce que lui fit l'évêque d'Évreux de lui donner tous les jours sa table. Il n'eut jamais d'autre bénéfice que son archidiaconé, qui lui permettait à peine de pourvoir aux dépenses nécessitées par ses visites. Il ne se regardait dans cette dignité que comme chapelain de la Sainte Vierge. Ce sont ses propres termes, dans l'oblation qu'il fit de son archidiaconé au cœur de la divine Marie, le 5 mai 1654¹. Il ne contient rien

¹ Une copie de cette pièce a été insérée dans la *Semaine religieuse d'Évreux* (5 mai 1868).

que d'édifiant et de solide. Quelques savants se moquèrent de la simplicité qui y règne et jetèrent le ridicule sur l'homme de Dieu. Mais il s'en faisait gloire, disant : « *Nos stulti propter Mariam.* » Il remercia M. de Novion ¹, son évêque, qui lui offrit plusieurs fois des bénéfices considérables ; il en fit de même à l'égard d'une personne qui voulait lui donner un bénéfice d'un gros revenu pour son archidiaconé ; il se contenta de lui répondre : « Monsieur, si vous en savez un qui soit plus lucratif en croix, nous vous écouterons. » Il tenait d'emprunt tous les meubles de sa maison et avait renoncé au patrimoine de ses père et mère.

Le zèle qu'il avait mis à rétablir l'esprit de pauvreté dans les maisons religieuses d'où il était banni lui attira une grande persécution. Passant un jour par une petite ville d'un diocèse, il fut invité par des religieuses à leur faire une exhortation à la grille. Il y alla, leur parla avec tant de force sur l'obligation du vœu de pauvreté, que toutes les religieuses, à la réserve de cinq, apportèrent tout ce qu'elles possédaient en propre aux pieds de la Supérieure pour en disposer comme bon lui semblerait. Les cinq mécontentes, sans rien en dire à personne, écrivirent à l'évêque du lieu que M. Boudon, grand archidiacre d'Évreux, leur avait prêché une doctrine qui mettait le trouble dans la maison. Quoique tous les témoins que le prélat appela rendissent témoignage du contraire, néanmoins, comme il avait prêché sans permission, on fit instruire son procès par contumace, car M. Boudon s'en était allé, ne sachant rien de tout cela ; on rendit contre lui une sentence d'interdiction dans tout le diocèse, bien que le serviteur de Dieu n'eût aucunement péché en cela, puisqu'il est d'usage qu'un docteur en théologie, constitué en dignité comme lui, puisse prêcher à une grille, lorsqu'il en est requis par la

¹ Jacques Potier de Novion, évêque d'Évreux (1682-1709).

Supérieure. S'estimant heureux de souffrir pour avoir parlé en faveur de la pauvreté, il ne se récria point contre l'injure qu'on lui faisait, mais il s'abstint de toutes fonctions ecclésiastiques. Quelque temps après cet événement, lorsqu'il repassa dans ce diocèse, on lui rendit justice et on leva l'interdiction qui avait été portée contre lui.

Les quinze dernières années de sa vie, il fut affligé d'une maladie fort aiguë, qui ne servit qu'à faire éclater sa patience. Il appelait ses douleurs le meilleur vin de la table du Seigneur, disant lorsqu'elles redoublaient : « *Bonum vinum servasti usque adhuc.* » Il faut, dit-il, écrivant à un de ses amis, touchant sa maladie, que je vous parle de mes maux pour vous parler de mes biens, car c'est ainsi que je considère mes peines qui sont très grandes. » Plus il approchait de sa fin, plus il désirait ardemment d'être uni à Jésus-Christ : « J'entre, écrivait-il, dans la 79^e année de mon âge. Priez Dieu que j'y entre dans l'union de mon divin Sauveur : qu'il me soit tout en toutes choses, *Christus omnia in omnibus.* Ah ! que je dis et que j'écris ces paroles de grande volonté ! Que je ne compte plus les jours de l'homme ! Certainement je vous dirai de toutes mes forces : *Diem hominis non desideravi*¹. Mais avec un autre je dis de tout mon cœur : « Comme le cerf soupire avec ardeur après les sources des eaux vives, mon âme a une soif ardente pour Dieu², *Sitio, sitio* ». Son désir était d'être abandonné de tout le monde comme le Fils de Dieu sur la croix : « Croyez-moi, dit-il à une de ses pénitentes qui lui marquait la peine qu'elle ressentait de le voir malade, moins il y a de la créature, plus il y a de Dieu ; à mon goût, la mort me semblerait bien douce si l'on mourait seul, dans le délaissement de toutes les créatures. Plusieurs divins solitaires sont morts de cette manière. Il nous faut attendre incessamment la

¹ Jerem., xvii, 16.

² Ps. XLI, 2.

mort dans l'âge où nous sommes. Il faut aller avec une sainte joie dans le pays de Dieu seul. » Et dans une autre lettre : « Ah ! vivons donc, agissons, souffrons et enfin mourons dans l'union du Sacré-Cœur de Jésus. Pussions-nous enfin perdre le monde de vue et ne voir plus de toutes parts que le Dieu du ciel, Dieu seul partout et pour tout Dieu seul. »

Il obtint ce qu'il demandait, car, dans les derniers temps de sa maladie, sa chambre devint presque déserte. Personne ne se mit en peine de secourir ce grand serviteur de Dieu réduit à une extrême pauvreté, couché sur un grabat et, si quelques amis charitables n'eussent eu le soin de subvenir à ses besoins, il serait mort délaissé de tout le monde. Il reçut plusieurs fois la sainte Eucharistie dans sa maladie, toujours avec une dévotion qui répondait au tendre amour qu'il avait pour ce sacrement. La nouvelle du danger où il était ayant attiré dans sa chambre plusieurs personnes, il dit à l'ecclésiastique qui l'assistait : « Dites à la compagnie, Monsieur, que je les exhorte de tout mon cœur à servir et aimer Dieu fortement et que, dans le pays de Dieu seul où je vais, tous seront obligés de reconnaître, par force ou par amour, qu'il n'y avait que cela à faire dans ce monde. » Un moment avant sa mort, étant tombé dans un redoublement de souffrance, quelqu'un lui demanda si on ne pouvait point lui donner du soulagement. Alors, tout moribond qu'il était, il s'écria d'un ton de voix plus fort qu'à l'ordinaire : « Ah ! je ne veux plus que Dieu seul », et il mourut en disant ces paroles, selon qu'il l'avait souhaité. Ce fut le 31 août 1702, dans la ville d'Évreux, en Normandie.

A peine eut-il rendu le dernier soupir que des personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition accoururent en foule pour le voir et lui baiser les pieds. Chacun demandait quelque chose dont il se fût servi ; les uns lui faisaient toucher des chapelets, les autres des linges, tous publiaient

hautement sa sainteté. MM. les chanoines de la cathédrale d'Évreux firent ses obsèques avec toute la magnificence possible et inhumèrent son corps, par un privilège particulier, dans une chapelle de leur église dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, où il avait coutume de célébrer les saints mystères. MM. du Séminaire, qui le regardaient comme leur fondateur, demandèrent son cœur et le placèrent honorablement dans leur église dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

Les principaux ouvrages de M. Boudon sont : *La dévotion à la Très Sainte Trinité; L'amour de Jésus au Très Saint Sacrement de l'autel; Dieu inconnu; Dieu seul ou association par l'intérêt de Dieu seul; Dieu présent partout; La vie cachée avec Jésus en Dieu; Le malheur du monde; La sainteté de l'état ecclésiastique; Les saintes voies de la Croix; La dévotion à l'Immaculée Mère de Dieu; L'homme d'oraison; Les preuves de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge*¹. Ses livres portent avec eux un profond caractère de force, de zèle et d'onction, qu'on ne trouve point dans la plupart des livres de piété de nos jours. On ne peut les lire sans concevoir une haute idée de la sainteté de leur auteur et sans avouer en même temps qu'ils sont également les productions de son cœur et de son esprit.

¹ Il faut ajouter : *La conduite de la divine Providence; — Le règne de Dieu ou l'oraison mentale; — La science du catéchisme ou obligation des pasteurs d'instruire les peuples; — Le chrétien inconnu; — La science et la pratique du chrétien; — La dévotion aux neuf chœurs des anges; — L'homme de Dieu en la personne du P. Jean-Joseph Surin; — Vie de saint Taurin, évêque d'Évreux; — L'homme intérieur ou vie du vénérable Père Jean Chrysostôme, etc.*

XXXIII

NICOLAS MONTIER ¹

CURÉ DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT, AU DIOCÈSE D'AVRANCHES

1637-1700

Messire Nicolas Montier vint au monde l'an 1630, dans la paroisse d'Isigny², diocèse d'Avranches, et eut pour père Abraham Montier, forgeron de profession, qui était né dans l'hérésie de Calvin, mais qui s'était si parfaitement converti qu'on pouvait le proposer comme modèle aux plus fervents catholiques. Il étudia d'abord à Avranches pour y faire ses humanités, ensuite à Rennes en philosophie, après quoi il reçut les Ordres sacrés sans avoir étudié en théologie, selon la mauvaise coutume de ce temps-là, dont on ne se faisait alors aucun scrupule. Il ne différa pas, néanmoins, longtemps à remédier à ce défaut, car, dès qu'il fut prêtre, il partit pour aller à Paris où, ayant été quelque temps dans l'église de Sainte-Opportune³, en

¹ Extrait de la *Vie de messire Pierre Crestey*, par Grandet. (Liv. III, ch. xviii.)

² Isigny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain (Manche).

³ Cette église, qui donna son nom à tout un quartier de l'ancien Paris, était située sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle avait été bâtie pour recueillir les reliques de sainte Opportune, abbesse d'alménèches (au diocèse de Séez), apportées à Paris au temps des invasions normandes. C'était une collégiale pourvue de huit canonicats, « le chefecier compris. » (J.-B. de Saint-Victor, *Tableau de Paris*, 1882, tome I^{er}, 2^e partie.)

Ce fut précisément le doyen des chanoines de Sainte-Opportune, M. l'abbé Richard, prieur, seigneur de Regny et de l'Hôpital, qui, en sa

qualité de chantre du chapitre, ayant une fort belle voix, il se fixa enfin dans la communauté des prêtres qui desservent l'Hôtel-Dieu de cette grande ville et partagea tout son temps entre la théologie, dont il prit des traités en Sorbonne, et les services de charité qu'il rendait aux pauvres malades.

Il sembla d'abord que Dieu ne l'avait fait entrer dans cette maison que pour le former de bonne heure à la vie apostolique, qu'il devait mener le reste de ses jours. M. Hantraye¹, son compatriote et son ami, se trouvant alors pourvu de la cure d'Isigny, le rappela dans ce même lieu de sa naissance pour l'employer au salut des âmes en y faisant la fonction de vicaire. M. Montier regarda sa vocation à cet emploi comme venant de Dieu et il s'en acquitta avec tant de zèle et de bénédiction que ce digne curé, qui fut depuis le restaurateur de la science et de la discipline ecclésiastique dans une bonne partie du diocèse, disait depuis à ses amis qu'il n'avait fait de bien dans le pays qu'en y rappelant un si bon ouvrier. En effet, M. Montier ne se contenta pas des travaux inséparables du vicariat ; il s'appliqua à l'instruction de la jeunesse et à prêcher la parole de Dieu dans les paroisses voisines.

Ensuite, faisant de plus grandes courses évangéliques, il prêcha le carême en plusieurs endroits, ce qui le rendit capable de travailler aux missions qui commençaient alors à être fréquentes en cette partie de la Normandie. Il avait pour ces sortes d'exercices beaucoup de talent, catéchisant et prêchant avec une admirable facilité, ce qu'il faisait toujours en homme persuadé des vérités qu'il annonçait

qualité de censeur royal des livres, donna, le 14 mai 1719, l'approbation officielle à la *Vie de P. Crestey*. Il dut être agréablement surpris d'y trouver une notice sur un ancien chantre de sa collégiale.

¹ M. Hantraye fut pourvu de la cure d'Isigny en 1659. De concert avec René Le Prieur, curé de la Gohannièrre, et M. Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs, il fonda le Séminaire d'Avranches dont il devint supérieur en 1678.

tant de grâce et de modestie que le
 étaient également édifiés. Sa con-
 ducte et très exemplaire, et il portait
 un bon exemple et répandait une odeur
 remarquait pas dans les autres mission-
 naires attachait au confessionnal, tant dans la
 ville qu'ailleurs où il était appelé pour prê-
 cher un temps très considérable, et il n'est
 possible de dire le nombre des conversions que Dieu
 fit par son ministère ni des pécheurs qu'il a remis
 en Dieu. Il avait coutume de confesser toujours
 sur le surplis, conformément au règlement du
 concile de la province, et de tenir un petit crucifix
 devant lui pour exciter ses pénitents à la contrition à la
 vue de cet objet si touchant. Ainsi, il ne faut pas s'étonner
 de la multitude de grâces dont Dieu accompagnait son ministère. Il se
 levait tous les matins à quatre heures, conformément à la
 coutume qu'il en avait faite à Saint-Lazare, dans une
 cellule, pendant qu'il demeurait à Paris, et qu'il a depuis
 observée pendant toute sa vie. Sa fidélité à faire tous les
 jours son oraison mentale, son exactitude à bien faire les
 cérémonies ecclésiastiques qu'il possédait parfaitement
 bien et qu'il pratiquait de la meilleure grâce du monde,
 son zèle à prêcher la parole de Dieu attirèrent sur ses
 travaux des bénédictions abondantes du ciel.

Telles étaient les occupations de M. Montier, lorsqu'un
 des directeurs de l'Hôtel-Dieu de Paris lui écrivit pour le
 prier d'y retourner. Mais il eut des raisons pour n'en rien
 faire et la Providence lui fournit bientôt une nouvelle
 matière d'exercer son zèle dans l'instruction des jeunes
 clercs en le faisant entrer dans le Séminaire épiscopal
 d'Avranches, qui ne faisait que de commencer sous le
 pontificat de M^{gr} de Froulay¹, qui en avait d'abord confié

¹ Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, évêque d'Avranches (1669-1689).
 M^{gr} Gabriel de Boylesve, son prédécesseur, avait déjà approuvé et encou-

le soin à M. Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs¹, si connu dans le même lieu par l'austérité de sa vie, par sa tendresse pour les pauvres et par son zèle pour le salut des âmes. Ce fut là que M. Montier fit voir qu'il était aussi propre à porter les ecclésiastiques à la perfection de leur saint état que le commun des fidèles à la pratique des maximes de l'Évangile. Ses vertus y parurent dans un nouvel éclat. Le bon exemple qu'il leur donnait, les conférences pathétiques et touchantes qu'il leur faisait, les cérémonies qu'il leur apprenait et la manière dévote et édifiante avec laquelle il pratiquait toutes ces choses, firent que plusieurs en profitèrent et se remplirent du véritable esprit ecclésiastique à l'école d'un si bon maître.

Ce fut l'an 1675 qu'il en sortit pour prendre possession de la cure de Saint-Hilaire-du-Harcouët² dont on l'avait pourvu, dans le même diocèse d'Avranches. Il tint en ce lieu la même conduite qu'il avait fait partout ailleurs, en gardant l'uniformité dans toutes les occupations qui partageaient son temps depuis le matin jusqu'au soir. Il s'appliqua d'abord à défricher cette nouvelle vigne, dont la culture avait été fort négligée. Le grand nombre des peuples qui composaient cette paroisse, loin de l'effrayer, ne fit que redoubler et éclairer son zèle. La prière, les prônes, les catéchismes, les écoles, l'assiduité au confessionnal, tout fut employé pour sanctifier son peuple.

Il se levait à quatre heures du matin, comme nous l'avons déjà remarqué, récitant, pendant qu'il s'habillait,

ragé, par un mandement donné à Paris le 8 mai 1666, le zèle et les intentions des fondateurs du Séminaire. Par un autre mandement du 20 décembre de la même année, il unit ensemble, en leur faveur, la cure de Saint-Martin-des-Champs, le collège d'Avranches et la prébende préceptoriale.

M^{er} de Boylesve était originaire d'Angers, où il fut inhumé en 1667, dans l'église des Cordeliers.

¹ Saint-Martin-des-Champs était une paroisse de la ville d'Avranches

² Saint-Hilaire-du-Harcouët, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain.

quantité de prières, de psaumes, etc., ce qui faisait dire à un prêtre de ses amis, qui le connaissait très particulièrement et qui était souvent avec lui, que M. Montier priaît autant Dieu, dès le matin en prenant ses habits, qu'un autre aurait fait dans toute une journée. Ensuite, après s'être mis à genoux pour adorer Dieu, il lavait ses mains, prenait son surplis et s'en allait à l'église, une lanterne à la main, au temps de l'hiver et des jours courts.

C'était quelque chose de merveilleux de le voir arriver devant le Très Saint Sacrement. Ce n'était que prostrations, que prières ferventes et transports d'amour. Il faisait ensuite trois quarts d'heure ou environ d'oraison. Il lisait un chapitre du Nouveau Testament, après quoi il sonnait la prière publique, pour y appeler son peuple qui s'y rendait avec plaisir et profitait en même temps de quelque point d'oraison qu'il donnait à ceux qui étaient présents. Il récitait les petites Heures de son office; il célébrait la sainte messe et, le reste de la matinée, il était occupé au confessionnal, dont il ne sortait qu'à midi après avoir sonné l'*Angelus*.

Après dîner, il employait le temps que les personnes les plus spirituelles mettent à une honnête récréation pour visiter les malades de sa paroisse, ce qu'il faisait ordinairement en surplis quand il ne sortait point de son bourg, afin d'être en habit décent, s'il fallait entendre des confessions. Quand il allait les voir dans les villages, il portait un surplis sur son bras et même une étole, afin de n'administrer aucun Sacrement qu'en habit décent. Il récitait au retour Vêpres et Complies et se remettait au confessionnal jusqu'au soir qu'il récitait Matines et Laudes du jour suivant, avec quelques-uns de ses ecclésiastiques qui se trouvaient à l'église; puis il faisait la prière du soir comme le matin, y ayant appelé le peuple par le son de la cloche. Il y ajoutait la récitation publique du chapelet, après quoi il venait souper. Après le repas, ne trouvant pas encore sa

journée assez remplie, il faisait la lecture de la vie d'un Saint pour instruire ses domestiques. Outre ces exercices ordinaires, il faisait tous les dimanches trois instructions publiques : la première, à la messe du matin, conformément aux règles du diocèse d'Avranches, le prône ou l'explication de l'Évangile à la grand'messe et le catéchisme avant vêpres.

Si M. Montier s'appliquait ainsi à élever à la gloire de son Sauveur des temples vivants où son esprit pût se reposer, il ne négligeait rien aussi de ce qui pouvait embellir le sanctuaire matériel destiné aux exercices publics de la religion. Son église était pauvre et assez malpropre quand il en prit possession, et le chœur était occupé par les plus notables de sa paroisse, si bien qu'à peine le clergé trouvait place pour faire ses fonctions avec la décence requise. Mais tout changea bientôt de face, car il augmenta le chœur de beaucoup, le ferma avec une balustrade de fer fort haute et belle et y fit faire des sièges ou stalles pour les ecclésiastiques. Outre cela, pour rendre son église régulière, il fit bâtir une nouvelle chapelle du côté du midi, vis-à-vis d'une autre qui était du côté du septentrion¹. Il érigea dans cette dernière la confrérie du Saint-Scapulaire, qui lui attira une multitude de nouveaux pénitents de l'un et l'autre sexes, qui prenaient occasion de cette dévotion pour obtenir la permission de leurs parents ou de leurs maîtres et maîtresses d'aller à Saint-Hilaire et d'y faire des confessions générales, dont la plupart avaient un très grand besoin.

Il fit encore bâtir en son église une sacristie, qui est une des plus belles du diocèse. Tous ces embellissements de la maison du Seigneur n'auraient pu se faire s'il n'eût compté que sur le revenu de son bénéfice, qui était fort

¹ L'église ainsi restaurée par M. Montier n'existe plus. Elle a été remplacée, vers 1860, par une grande église ogivale qui est une des plus belles de la région.

modique ; mais, outre que le bien d'Église porte bénédiction quand on l'emploie selon l'esprit des saints canons, la ressource principale de M. Montier était le fonds de la Providence, qui est toujours inépuisable à l'égard de ceux qui savent se confier en ses soins, attendre ses ordres et les exécuter avec fidélité.

Avec cette Providence, non seulement M. Montier fit toutes les dépenses dont nous venons de parler, mais il procura encore une mission à son peuple avec un grand nombre d'ouvriers ; il fit faire plusieurs retraites pour l'institution de la confrérie du Saint-Scapulaire et en d'autres occasions.

Il était très charitable aux pauvres, tant de sa paroisse qu'aux étrangers, et il avait un cœur si tendre à l'égard des membres de Jésus-Christ, qu'il voulut leur procurer un hôpital ; mais il n'eut que le mérite d'avoir désiré cette bonne œuvre, qu'il ne put accomplir à cause de plusieurs obstacles et de la mort qui le prévint. Il avait cependant légué ses meubles par son testament, en cas que l'hôpital fût fait sous deux ans, au défaut de quoi ils seraient distribués aux pauvres et aux églises, tant de Saint-Hilaire que d'Isigny, lieu de sa naissance.

L'on ne peut pas dire combien il essuya de contradictions de la part de plusieurs personnes. Mais il les supporta avec une patience et une douceur qui ne servirent qu'à faire voir la pureté de son zèle et les grands progrès qu'il avait faits dans les voies de la charité. Un misérable lui déchargea un jour un soufflet sur le visage, dont il ne reçut d'autre reproche que des paroles de douceur et d'honnêteté, l'envoyant prier de venir dîner avec lui et allant au-devant pour lui épargner la confusion qu'il aurait eue d'entrer seul dans son presbytère. Un autre le menaçant de le tuer et le couchant déjà en joue avec son fusil, ce saint pasteur le désarma en lui disant : « Mon ami, je ne crains point la mort de votre main, car je ne suis pas assez

homme de bien pour que Dieu m'accorde la grâce de mourir pour la justice. »

Enfin, après avoir travaillé vingt années à Saint-Hilaire-du-Harcouët avec tout le zèle, l'édification et la bénédiction possibles, il se résolut de quitter ce bénéfice, croyant par humilité qu'un autre y ferait encore plus de bien que lui. Il jeta donc les yeux sur un prêtre d'un talent et d'une capacité distinguée et, après que l'un et l'autre eurent fait une retraite à Barenton, sous la conduite de M. Crestey, il lui résigna la cure de Saint-Hilaire et resta avec lui encore quelques années, travaillant selon sa coutume à la sanctification des âmes, tant dans la chaire qu'au confessionnal.

Il était naturel qu'un homme de ce caractère mourût dans les exercices des fonctions qui lui étaient les plus ordinaires. Ce fut aussi ce qui lui arriva, car, étant allé prêcher le carême de l'an 1700, dans une paroisse voisine de Saint-Hilaire¹, il s'y fatigua tellement qu'il ne put continuer la station et fut obligé, à son retour, de se mettre au lit. Il n'y resta que six jours, toujours occupé de la prière ou des discours de piété qu'il tenait à ceux qui le venaient voir, tant il est vrai qu'on meurt ordinairement comme l'on a vécu.

Pendant ce peu de jours que dura sa maladie, il se confessa plusieurs fois, reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction, mais avec une piété et une ferveur dignes d'un si grand homme. Il continua de s'exercer à pratiquer des actes de toutes sortes de vertus avec des invocations continues du secours de la Très Sainte Vierge, dont il avait été pendant sa vie un serviteur vraiment fidèle et dévot. Il décéda le vendredi de la semaine de la Passion, jour auquel on solennise la passion de la Très Sainte Vierge,

¹ C'était la paroisse des Loges-Marchis, s'il faut en croire le D^r Cousin qui, au neuvième volume de ses *Mémoires*, a inséré un abrégé de la présente notice. (Mss. de la Bibl. d'Avranches.)

sous le titre de Notre-Dame de Pitié, second d'avril de la même année 1700.

Il fut inhumé au pied de la croix du cimetière, comme il l'avait souhaité, avec les larmes de tout son peuple et le regret amer des ecclésiastiques du canton. Sa mémoire vivra à jamais dans le diocèse d'Avranches, qu'il a tout embaumé de l'odeur de ses vertus et de sa sainteté.

Ceux qui l'ont connu disent hautement qu'ils n'ont remarqué en personne plus qu'en M. Montier l'esprit d'un bon prêtre et d'un vrai pasteur, et il serait à souhaiter que sa vie fût écrite plus au long pour servir de modèle de toutes sortes de vertus aux chrétiens et aux ecclésiastiques.

Messieurs les pasteurs surtout devraient considérer dans sa vie les traits que nous n'avons touchés qu'en abrégé : 1° Sa fidélité à garder toute sa vie les résolutions qu'il avait prises dans sa retraite de Saint-Lazare à Paris ; 2° Son assiduité à la prière et au travail ; 3° Sa pratique de réciter son office en surplis dans son église devant le Très Saint Sacrement avec une telle ferveur qu'on lui voyait quelquefois les larmes aux yeux en le disant et qu'il animait à la piété ceux qui le récitaient avec lui ; 4° Son zèle à faire et à procurer des missions et des retraites à son peuple, à augmenter et orner son église, quoique ses facultés fussent très bornées ; 5° Sa fidélité aux cérémonies de l'église qu'il faisait et qu'il faisait faire avec une application et une régularité la plus grande du monde ; 6° Sa tendresse pour les pauvres et le saint usage qu'il faisait des biens ecclésiastiques.

XXXIV

FRANÇOIS-BERTRAND DE LA PÉROUSE

DOCTEUR DE LA MAISON DE SORBONNE
DOYEN DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE CHAMBÉRY, EN SAVOIE ¹

1640-1699

François-Bertrand de la Pérouse fut fils du premier président du Parlement de Chambéry. Il naquit vers l'année 1640. Il était parent de saint François de Sales ; leurs familles ayant été deux fois alliées ensemble, leurs esprits et leurs visages étaient presque semblables. Étant fort jeune on le mit à la cour de Savoie pour être menin du duc de Savoie. Après avoir fait ses humanités, son père l'envoya à Paris pour étudier en Sorbonne. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice étant encore fort jeune et, en très peu de temps, il profita beaucoup des instructions et des bons exemples que lui donna M. Olier. Il régenta un cours de philosophie et fut reçu de l'hospitalité de Sorbonne. Il dédia une de ses thèses au Pape Alexandre VII et mit au bas pour toute qualité : « *Bertr. Franc. de la Perouse, Clericus Seminarii sancti Sulpitii.* » Pendant toutes ses études, il se distingua par sa piété et par son érudition et enfin il prit le bonnet de docteur, au mois de février de l'année 1665.

L'étude de la Théologie scolastique ne l'empêcha pas de cultiver les rares talents qu'il avait pour la prédication. Il

¹ Cf. *Mémoires de Grandet, Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, pages 355 et suiv., 424 et suiv., 443 et suiv., 465 et suiv.

retourna à Chambéry, où il fut fait doyen de Savoie. Il prêcha plusieurs Avents et Carêmes, tant dans les provinces qu'à Paris, surtout à Saint-Sulpice, avec un succès merveilleux. La grâce était répandue sur ses lèvres et ses discours étaient suivis de restitutions, de réconciliations et de la conversion des pécheurs les plus endurcis. M. du Vignau¹ m'a dit, le 25 septembre 1718, à Angers, qu'il avait prêché quatre carêmes à Lyon sans avoir fait deux sermons semblables. Messire François de Harlay², archevêque de Paris, son ami, l'entendait souvent et avait coutume de dire après ses sermons : « Si je me mêlais de prêcher, je voudrais prêcher comme l'abbé de la Pérouse ». Il prêcha un carême à la cathédrale de Narbonne ; un jour, il fit un sermon de l'aumône fort pathétique pour porter ses auditeurs à contribuer à faire bâtir, dans la ville, une maison de refuge pour y retirer les filles débauchées ; en sortant de chaire il se mit tout en haut, à la porte de l'église, pour recueillir les aumônes de ses auditeurs dans son bonnet carré et, quoiqu'on lui dit qu'il jouait un jeu à se faire mourir, il dit qu'il voulait voir si son sermon avait fait du fruit ; il amassa en un moment cinq cents écus, chacun s'empressant de lui donner pour l'obliger à aller se rafraîchir.

Les instructions familières qu'il faisait dans les catéchismes touchaient autant et plus que ses prédications et lui attiraient aussi très grand nombre d'auditeurs. Après le carême qu'il prêcha avec applaudissement à Saint-Sulpice, en l'année 1672, il voulut instruire les enfants qui devaient faire leur première communion. Il se trouva tant de monde à ses catéchismes, qu'il fut obligé de monter en chaire pour interroger les enfants et se faire mieux entendre. Les grands et les petits étaient charmés de la manière agréable

¹ Directeur du Séminaire de Lyon.

² François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen (1651-1671), puis archevêque de Paris (1671-1695).

et utile dont il se servait pour leur apprendre les vérités chrétiennes et, quand il finissait ses discours, on aurait souhaité qu'il les eût recommencés : — « Qu'est-ce qu'une occasion prochaine d'offenser Dieu pour une petite fille ? » — « C'est un petit garçon », leur faisait-il répondre. — « Qu'est-ce qu'une occasion prochaine de péché pour un petit garçon ? » — « C'est une petite fille. »

Cependant il quitta l'habitude qu'il avait déjà contractée de prêcher des Avents et des Carêmes. Il crut que Dieu lui inspirait encore une voie plus excellente et plus efficace pour procurer la gloire et le salut des âmes. Il s'appliqua à faire des missions au peuple et des retraites aux prêtres. Plus de quarante évêques l'appelèrent dans leurs diocèses pour y faire ces sortes d'exercices, entre autres M^{gr} le cardinal Le Camus ¹ évêque et prince de Grenoble, et Messire Louis-Antoine de Noailles ², alors évêque de Châlons-sur-Marne et maintenant cardinal et archevêque de Paris. Partout les plus abondantes bénédictions du ciel suivaient ses pas et ses paroles et, ce qui est bien rare, les prêtres étaient touchés jusqu'aux larmes par ses discours et changeaient de vie. M. le cardinal Le Camus, qui était fort de ses amis, après avoir reçu le chapeau de cardinal ³, dit tant de bien de M. l'abbé de la Pérouse au Pape Innocent XI que Sa Sainteté souhaita qu'il allât à Rome pour le voir. Il y fut et ce grand Pape fut si satisfait de son entretien, qu'il le fit prêcher devant lui et en plusieurs églises de Rome; il voulut même lui donner l'évêché de Lausanne, vacant ⁴, dans l'un des cantons suisses. Mais M. de la

¹ Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707).

² Louis-Antoine de Noailles, évêque de Cahors (1679-1680), évêque de Châlons-sur-Marne (1680-1695), archevêque de Paris (1695-1729), créé cardinal le 21 juin 1700.

³ Il fut créé cardinal le 2 septembre 1686.

⁴ Pierre de Montenach fut nommé à sa place évêque de Lausanne, le 20 décembre 1688.

Pérouse s'excusa de le recevoir sur ce qu'il n'entendait pas la langue du pays et que Dieu semblait l'appeler en France.

Étant de retour, Messire François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, l'engagea à prêcher un carême dans sa cathédrale et à faire l'oraison synodale à tous les curés de son diocèse assemblés dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il s'en acquitta avec beaucoup de dignité et d'onction et leur fit voir avec saint Bernard que les pasteurs doivent connaître, conduire et repaître leurs ouailles ; — qu'ils doivent connaître ce qu'elles sont, ce qu'elles valent, ce qu'elles doivent devenir ; — qu'ils les doivent conduire dans la voie du ciel sans les égarer, sans les laisser dévorer, sans en perdre aucune ; — qu'ils les doivent nourrir par la parole, par la prière et par le bon exemple, *verbo, prece et exemplo*. Son discours fut applaudi.

En 1688, le même prélat à la prière de M. Hameau, docteur de Sorbonne, conseiller au parlement de Paris et curé de Saint-Paul de Paris, l'engagea de faire une mission dans cette grande paroisse et lui associa quinze docteurs de Sorbonne tous d'un très grand mérite¹. Pendant près de deux mois que dura cette mission, on n'a jamais tant vu de docilité dans les peuples à suivre les mouvements de la grâce et les avis de leurs confesseurs. Il s'y fit des biens immenses.

On le demandait de toutes parts pour faire des missions et des retraites. Messieurs de Saint-Lazare l'engagèrent à donner les exercices aux ordinands, qui se faisaient alors dans leur maison par l'ordre de M. l'Archevêque de Paris. Il y fit beaucoup de fruit et l'on se souvient encore du discours qu'il fit sur l'obligation qu'ont les ecclésiastiques

¹ Cf. Grandet. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, page 355 et sq. On trouvera dans cet ouvrage de longs et curieux détails sur cette mission de Saint Paul, à laquelle Grandet prit part. Voir plus haut (*Biographie de M. de Marillac*) une note relative à la paroisse Saint-Paul.

de porter les habits longs et les cheveux courts. Il leur dit : « Je suis sûr, Messieurs, que vous conviendrez avec moi qu'il n'y a point d'apparence que ces abbés, qui désobéissent à l'Église et refusent de faire couper deux doigts de leurs cheveux, voudraient se laisser couper la tête pour soutenir la foi de l'Église, si nous avons le malheur de voir revenir un temps de persécution. » Il prêcha ensuite à une procession du recteur de l'Université de Paris, où il se fit admirer.

La bénédiction de Dieu le suivait partout, ainsi qu'on verra par la lettre qu'il écrivit à un prêtre d'Anjou¹, en ces termes :

†

« A Besançon, le 2 mai 1690.

« Je ne sais, mon cher Frère, par quelle aventure votre
« lettre du 25 février n'est parvenue jusqu'à moi que
« depuis deux jours. Ne m'accusez pas de négligence à
« vous assurer que je vous honore toujours avec tendresse
« et fidélité.

« Je regarderais comme un très grand bonheur de servir
« M^{sr} de Saintes², qui m'a honoré de ses bontés il y a plus
« de trente ans; mais son diocèse est si reculé que je
« n'oserais penser à lui aller offrir mon ministère.
« Assurez-le, je vous prie, de mon très humble respect.

« Vous aurez su notre mission de Saint-Sulpice et le
« succès que Dieu lui a donné. Nous en avons fait une ici
« depuis, huit jours avant l'Avent jusqu'au 1^{er} janvier. J'y
« suis revenu *ad confirmandos fratres*. Nous avons fait
« une retraite de cent quarante-cinq prêtres, pendant dix

¹ C'est M. Grandet. L'original de cette lettre existe encore dans les *Vies des saints Prêtres*. (Mss. de Saint-Sulpice, tome III, *ad calcem*.)

² Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes (1677-1702). C'était un ami de Grandet et le neveu de Guy Lanier, abbé de Vaux (Cf. *Dict. de Maine-et-Loire*, par Port).

« jours, et ensuite nous faisons une revue de la mission.
 « Il y a quatre actions par jour dans l'église de Saint-
 « Pierre, qui est au cœur de la ville, et l'on fait trois
 « actions par jour dans deux autres églises ; partout il y a
 « foule. J'avais déjà travaillé ici à deux retraites d'ecclé-
 « siastiques, il y a un an, après la mission de Dijon ; nous
 « en fîmes une avant la mission en novembre dernier. Il
 « se trouve qu'en y joignant celle que nous venons de
 « faire, plus de cinq cents prêtres de ce diocèse ont passé
 « en revue. Je ne puis vous dire combien j'en suis content.
 « Je pars le 6^e du courant pour retourner en Savoie.
 « Assurez-vous, mon cher Frère, que je serai partout
 « également tout vôtre.

« DE LA PÉROUSE. »

L'année 1689, le roi ayant donné l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers à Messire Charles-Maurice Le Peletier, fils de Messire Claude Le Peletier, contrôleur général des finances, cet abbé fit demander à Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, deux ans après, s'il voulait bien appeler M. de la Pérouse dans son diocèse, pour faire des retraites aux curés et aux prêtres de son clergé, s'offrant d'en faire la dépense¹. Ce prélat agréa cette proposition, en sorte que M. l'abbé de la Pérouse vint à Angers avec M. l'abbé de Flamenville², depuis évêque de Perpignan, sur la fin du mois de septembre 1691, et logea au Séminaire.

M. l'Évêque fit un mandement pour convier ses curés de venir à ses retraites et, quoiqu'elles se dussent faire dans le temps des vendanges et des vacances, il ne laissa pas

¹ Sur les détails de ces premières retraites pastorales prêchées à Angers, Cf. Grandet, *Hist. du Sémin. d'Angers*, le livre dixième en entier. C'est un des livres où le caractère finassier d'Henri Arnauld est le mieux dépeint. Grandet omet de dire que ces premières retraites furent dues principalement à ses négociations et à son zèle.

² Jean-Hervé Basan de Flamenville fut sacré évêque de Perpignan le 12 février 1696 et mourut en janvier 1721.

de s'y trouver cinq cents curés ou prêtres à quatre retraites de huit jours, que l'abbé de la Pérouse y fit de suite. Il y parlait deux fois par jour ou plutôt Dieu parlait par sa bouche. Les ecclésiastiques et les religieux qui venaient l'entendre de dehors avouèrent qu'on ne pouvait rien dire de plus fort, de plus éloquent ni de plus touchant sur les vérités ecclésiastiques et sur les obligations des prêtres que ce que disait l'abbé. Mais ce qui est le plus surprenant et peut-être sans exemple, c'est qu'il fit toujours les mêmes discours sur les mêmes matières, sans y rien changer aux quatre retraites, et on les trouvait plus beaux la seconde fois que la première, la troisième que la seconde et la quatrième que la troisième fois, sans jamais s'en ennuyer; preuve infallible de leur solidité et de leur beauté, parce qu'il en est d'un excellent discours comme d'un excellent tableau : on n'en découvre pas toutes les beautés d'un premier coup d'œil; il faut le regarder plus d'une fois et avec attention pour en bien apercevoir toutes les proportions, le bel ordre, l'arrangement des parties, la délicatesse des traits, en un mot toutes les finesses de l'art. Grand nombre des prêtres en furent touchés jusqu'aux larmes, jusqu'aux sanglots et aux soupirs, et, pénétrés d'une vive douleur de leurs péchés, ils disaient hautement : « Cette retraite n'a été faite que pour moi », et ils donnèrent ensuite toutes les preuves de la plus sincère conversion¹, de sorte que le prélat, qui était malade au lit et qui ne put l'entendre, lui témoigna toute la satisfaction imaginable et la reconnaissance possible des grands biens qu'il avait faits à son clergé.

Il prêcha le jour de la fête de tous les Saints dans l'abbaye de la ville d'Angers qui porte ce nom et, après, il donna les exercices de la retraite pendant huit jours à tous ceux de la ville qui y voulurent venir dans l'église

¹ Plusieurs curés se défirent de leurs bénéfices, beaucoup de prêtres firent dire quantité de messes qu'ils avaient omises. (*Note de Grandet.*)

paroissiale de Sainte-Croix. Messieurs de la cathédrale d'Angers l'engagèrent à prêcher l'octave du Très Saint Sacrement, dans leur église, pour l'année 1693.

Quelques esprits faibles s'étant scandalisés de ce qu'il ne résidait pas exactement dans l'église collégiale de Chambéry, dont il était doyen, lui en présentèrent leurs plaintes ; il leur répondit qu'il avait obtenu du Pape dispense de la résidence pour le plus grand bien de l'Église et qu'ayant consulté M. le cardinal Le Camus sur ce cas de conscience, il lui avait dit qu'il ne gagnerait que des coquilles à Chambéry et que partout où il allait prêcher il amassait des perles et des pierres précieuses.

Enfin, après avoir fait grand nombre de missions et gagné beaucoup d'âmes à Dieu, il mourut plein de mérites à Chambéry, en l'année 1699.

APPENDICE

Comme il nous en avertit dans sa *Préface*, Grandet a voulu uniquement nous proposer, dans cet ouvrage, les exemples des saints Prêtres et des saints Clercs de son temps : il a écarté systématiquement les biographies des Cardinaux, des Évêques, etc.

Il a jugé à propos cependant de faire une exception en faveur de M^{sr} Le Peletier, évêque d'Angers. Évidemment, il céda ainsi au mouvement de sa reconnaissance et de son affectueuse admiration pour le pieux prélat. Mais ne se proposait-il pas aussi une fin plus haute encore ? Ne voulait-il pas nous faire entendre que le tableau de la réforme ecclésiastique du xvii^e siècle restait incomplet si l'on n'y plaçait pas la figure de quelque grand Évêque réformateur de son diocèse ? C'est ce que nous pensons, et c'est pourquoi nous maintenons l'exception faite par l'auteur en faveur de M^{sr} Michel Le Peletier. L'esquisse que nous trace Grandet des œuvres de cet Évêque nous donne une idée très juste des réformes salutaires qui furent accomplies à cette époque dans presque tous les diocèses de France.

Nous avons déjà publié cette étude dans les Appendices de *l'Histoire du Séminaire d'Angers*, tome II.

Il existe deux manuscrits de cette notice : l'un appartient au Séminaire d'Angers, l'autre au Séminaire de Paris. Cette dernière rédaction est la plus complète et la plus parfaite. C'est celle que nous reproduisons après l'avoir révisée avec soin.

La notice de M. Grandet nous présente simplement un tableau de l'épiscopat de M^{sr} Le Peletier et ne nous donne presque aucun détail sur sa jeunesse et ses premières années de sacerdoce. Pour suppléer à ce défaut, nous publions en

tête du travail de M. Grandet un long fragment tiré d'une relation sur la vie et la mort de M^{sr} Le Peletier. Cette relation est due à l'un des trois ecclésiastiques qui assistèrent le prélat dans son voyage à Paris, et vraisemblablement à M. Ferchaud.

Messire Michel Le Peletier naquit le 4 août 1661. Il était fils de messire Claude Le Peletier, depuis ministre d'État et contrôleur général des finances, et de dame Marguerite Fleuriau. Il eut pour parrain M. le chancelier Le Tellier et pour marraine M^{me} Benard de Reizé, la conseillère d'État ; il fut nommé Michel sur les fonts du baptême, du nom de son parrain M. le chancelier. Comme il était l'aîné des garçons de M. Le Peletier, ce sage père prit un soin particulier de son éducation. Dès son enfance, il donna des marques de vocation à l'état ecclésiastique, car ses divertissements les plus ordinaires étaient de faire des oratoires et des chapelles et, en ayant fait une dans la ruelle du lit de M. son père pendant une longue maladie qu'il eut, de grands évêques se sont quelquefois fait un plaisir, en venant rendre des visites à ce père malade, d'aider ce jeune enfant à faire les cérémonies qu'il avait remarquées à l'église et qu'il voulait imiter ; c'est le prélat qui a lui-même raconté cela.

Il fit ses humanités au collège du Plessis, et même la philosophie. Il avait l'esprit doux et l'inclination portée au bien ; il était grave et sage, sans être ennemi d'une gaieté honnête. Il a conservé cet air de sagesse et de gravité dans tous les différents états de sa vie ; il avait l'esprit bon et un jugement solide. M. son père, qui donnait une application très exacte à l'éducation de ses enfants, fut tellement persuadé de la solidité de son génie et de la sagesse de sa conduite, qu'ayant été gratifié par le Roi d'une abbaye d'un revenu considérable et n'étant encore âgé que de 18 ans, ce sage père le jugea capable d'en administrer les revenus qu'il laissa entièrement à sa disposition. Cette conduite,

qui aurait été pour un autre une occasion de chute, ne fit que confirmer la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. On le vit, à cet âge si dangereux pour plusieurs, se conduire avec la prudence d'un vieillard ; on lui donna pour lors des domestiques qu'il entretenait sur les revenus de son abbaye ; tout était si bien réglé, tant pour ce qui regardait la dépense qu'il était obligé de faire pour sa personne que pour son domestique, que sa petite maison pouvait être regardée comme le modèle des plus réglées. Il y avait lieu d'être persuadé que dès ce temps il distribuait aux pauvres ce qui lui restait, après avoir satisfait aux dépenses nécessaires.

Il a dit à une personne en qui il avait confiance que, dès l'âge de dix-huit ans qu'il avait commencé d'avoir du bien d'église, il avait fait tous les ans son testament, parce que chaque année il pouvait arriver quelque changement dans la disposition de ses affaires. Il a gardé cette conduite tout le reste de sa vie ; et depuis qu'il fut fait évêque d'Angers, il prenait un jour tous les ans pour travailler à son testament : c'était ordinairement à Éventard¹.

Ainsi, dans un âge où un jeune homme de qualité qui jouit d'un revenu considérable ne pense ordinairement qu'à en jouir longtemps, notre jeune abbé méditait les années éternelles, pensait que cette vie passe et que le plus important était de se rendre heureux dans la vie future. Il continua ses études de philosophie et de théologie en gardant la même conduite qui lui attirait l'estime et l'amour de tout le monde.

Il soutint sa thèse de bachelier en Sorbonne avec l'applaudissement et l'approbation de tout le monde. On souhaita qu'il fût de la maison et société de Sorbonne et pour cela il professa la philosophie dans le collège de Reims ; il se vit bientôt le maître de trois cents écoliers ;

¹ Maison de campagne des évêques d'Angers, commune d'Écouflant. — Cf. C. Port. *Dict. hist. de M.-et-L.*

il en aurait eu un plus grand nombre si le lieu où il professait avait pu les contenir ; il fallut en renvoyer plusieurs. Ce fut dans cet emploi que sa sagesse, sa prudence, sa capacité et sa pureté de conscience brillèrent davantage ; il est incroyable combien il fut exact à prendre connaissance de tous les écoliers. Il s'occupait non seulement du soin de les faire avancer dans l'étude de la philosophie, mais il voulait encore être informé de leurs mœurs, et il n'y a rien qu'il ne mit en usage pour en avoir connaissance. Il fut beaucoup aidé à faire cette recherche par M. Charles-Maurice Le Peletier, à présent abbé de Saint-Aubin, et Claude Le Peletier, ses frères, qui étudiaient sous lui, dont le dernier est mort en odeur de sainteté¹. Il avait des catalogues exacts sur lesquels étaient marquées les bonnes ou mauvaises qualités de chacun de ses écoliers ; et depuis qu'il fut évêque, ayant été requis de donner une attestation à un de ses écoliers, il trouva, sur ses catalogues qu'il avait eu l'attention de garder, le nom et les qualités de celui qui lui avait demandé l'attestation. Il y aurait mille réflexions à faire sur une conduite si sage et si exacte qui était pour lors un présage de ce qui devait arriver dans la suite.

Après ses deux années de régence, pour réparer la dissipation qu'un emploi qui demande du travail et de l'application autant que celui-là cause ordinairement, il entra dans le Séminaire de Saint-Sulpice, dans lequel il passa une année à faire le règlement avec une exactitude édifiante. Au commencement de sa licence, on jugea que l'application à l'étude et l'observation du règlement du Séminaire pourraient nuire à sa santé ; les supérieurs y apportèrent un peu d'adoucissement en le faisant passer dans la

¹ Sur M. Maurice Le Peletier, Cf. Gosselin, *Vie de M. Emery*, tome I, p. 62. — Letourneau, *Hist. du Séminaire d'Angers*, ch. I et II. — Sur Claude Le Peletier, plus connu sous le nom de Souzy, lire sa vie par l'abbé Proyard ; elle a été donnée sous ce titre : *Le modèle des Jeunes Gens*, etc.

Petite Communauté où étaient pour lors M. l'abbé des Marais, M. de Flamanville, qui sont à présent deux grands prélats, l'un évêque de Chartres et l'autre de Perpignan, et plusieurs autres personnes aussi distinguées par leur qualité que par leur vertu. C'est dans cette maison qui joignait le Séminaire où M. Le Peletier vauqua également à acquérir une piété solide et une science profonde. Il fit ses actes avec un succès merveilleux et l'admiration de tous ceux qui y assistèrent.

A peine eut-il fait quelque progrès dans la licence, que M^{re} de Harlay, pour lors archevêque de Paris, ayant eu connaissance de son mérite et de sa vertu, le chargea d'abord du soin des écoliers hibernois et de tous les prêtres de cette nation retirés au collège des Lombards, à Paris¹, puis du collège des Trente-Trois et peu après des communautés des frères tailleurs et cordonniers établis par feu M. de Renty. Ce fut pour lors que l'on connut l'étendue de son génie et la ferveur de son zèle. Il n'épargna rien pour entretenir le bon ordre dans ces communautés et, comme la piété est la source de tout le bien, il travailla infatigablement à l'établir dans ces différentes communautés, tantôt en leur procurant des entretiens et des exhortations par des personnes également pieuses et habiles, tantôt en y faisant faire des retraites auxquelles il assistait et se chargeait d'une partie des exercices. Mais il avait un talent merveilleux pour rapprocher les esprits quand il arrivait quelque petite division ; sa douceur, sa charité, sa prudence, sa discrétion étaient tellement connues des sujets dont ces communautés étaient composées que, du moment qu'il avait parlé, chacun reprenait son état tranquille et oubliait les peines qu'il avait eues ou qu'il avait cru avoir.

Après sa licence, il se prépara à recevoir l'ordre de la

¹ Sur le collège des Irlandais, voir plus haut la notice de Guillaume Bailly.

prêtrise par la retraite et les autres exercices qui peuvent contribuer à le recevoir avec fruit et abondance de grâces. Il célébra sa première messe dans l'église du monastère de la Ville-l'Évêque le jour de saint Joseph. Il avait dans ce monastère deux tantes et deux sœurs également recommandables par leurs emplois dans la religion et par leur piété.

La prise de bonnet de docteur suivit de près la promotion au sacerdoce, après quoi le jeune docteur fut engagé par Messeigneurs de Sens, de Meaux, de Châlons d'aller travailler avec eux. Il commença par accompagner M^{sr} de Sens dans les visites de son diocèse, ensuite M^{sr} Bossuet, évêque de Meaux, et enfin M^{sr} de Châlons, présentement cardinal de Noailles et archevêque de Paris. Comme il avait un discernement juste et un esprit excellent, il ramassa tout ce qu'il y avait de bon dans la conduite de ces trois grands prélats et s'en servit très utilement pour l'administration du diocèse d'Angers, auquel la Providence l'a depuis appelé. Après cet essai, ayant connu qu'outre l'expérience il fallait faire un fonds de morale pour décider les questions difficiles qui se trouvent dans le gouvernement d'un diocèse, il assembla un nombre d'ecclésiastiques habiles, tous docteurs de Sorbonne, comme les MM. abbés de Bissy, présentement évêque de Meaux; de Genson, décédé; de Charots, Salmon, professeur de Sorbonne; Charmerot et autres avec lesquels il faisait toutes les semaines des conférences sur le droit canonique et la morale; c'est dans le cours de ces savants exercices qu'il fut choisi et nommé par le Roi évêque d'Angers.

M. Michel Le Peletier fut nommé par le Roi à l'évêché d'Angers le 15 août, jour de l'Assomption de la sainte Vierge de l'année 1692, ledit évêché étant vacant par la mort de M^{re} Henry Arnauld, d'heureuse mémoire.

Le même jour de sa nomination, il s'assura de quelques ecclésiastiques dont il crut se pouvoir servir utilement

pour le gouvernement du diocèse dont on venait de le charger.

Aussitôt que la nouvelle de sa nomination fut connue à Angers, tous les ordres de la province et tous les corps lui écrivirent et lui témoignèrent leur joie. Il fit des réponses qui charmèrent tous ceux qui les reçurent et chacun avait de l'empressement de les communiquer et de les faire voir. Son exactitude fut si grande en ce point que, nonobstant le grand nombre de lettres qu'il reçut en ce temps, aucun particulier ne fut privé de la consolation d'avoir une réponse agréable. Le nouveau prélat approuva les vicaires généraux que le chapitre de la cathédrale avait faits pendant la vacance du siège ; il leur écrivit des lettres pleines de bonté et les conjura de maintenir de tout leur pouvoir la discipline que son prédécesseur avait si sagement établie dans son diocèse.

Depuis ce temps jusqu'à son sacre, il s'occupa à former sa maison tant pour les ecclésiastiques qui devaient l'accompagner à Angers et partager avec lui les travaux de l'épiscopat que pour les domestiques. Il prit toutes les précautions que la prudence chrétienne peut inspirer pour s'en pourvoir de bons et dont les mœurs fussent irréprochables ; il eut soin de les avertir qu'entrant au service d'un évêque et non d'un grand seigneur du monde, sa famille devait être le modèle de celles de son diocèse et qu'ils comptassent qu'il veillerait sur elle avec toute l'attention que son caractère exigeait de lui.

Il prit ensuite des mesures pour faire faire des ornements, des chapelles et tout l'équipage qui convenait à sa dignité, en gardant en tout cela la modestie et la retenue que sa piété lui inspirait.

Le temps de son sacre approchant, il s'y disposa par les exercices de la retraite ; il entra pour cela au Séminaire de Saint-Sulpice et vaqua pendant huit ou dix jours aux exercices spirituels sous la direction d'un saint prêtre,

M. Bauïn, qui, depuis plusieurs années, avait soin de sa conscience et sous la direction duquel il avait fait de grands progrès dans la vertu ¹.

Après des préparations si édifiantes, le 16^e jour de novembre de la même année 1692, il fut sacré par M^{gr} Le Tellier archevêque de Reims, assisté de Messeigneurs Bossuet, évêque de Meaux, et d'Argouges, évêque de Vannes, dans l'église du monastère de la Ville-l'Évêque où il avait célébré sa première messe ; il s'y trouva un grand nombre de prélats. On y vit tout ce qu'il y avait pour lors à Paris de personnes distinguées par leur rang et leur mérite et un monde infini. Chacun fut charmé du recueillement, de la piété et, en même temps, de la bonne grâce du nouveau prélat, surtout lorsqu'à la fin de la cérémonie il fit le tour de l'église, revêtu des habits pontificaux, donnant au peuple la bénédiction, ce qu'il fit avec une grâce et une majesté dignes du caractère dont il venait d'être revêtu.

La grâce de la consécration ne demeura pas inutile en lui ; il crut qu'il était temps d'aller prendre soin par lui-même du troupeau que le Prince des pasteurs avait confié à ses soins ; il ne pensa donc plus qu'à se rendre dans son diocèse et, du moment que ses affaires le lui permirent, il se mit en chemin, son zèle le faisant passer sur les incommodités d'un long voyage entrepris sur la fin du mois de décembre, dans la saison la plus incommode de l'année.

Pendant ce voyage qui dura au moins huit jours, il n'en passa quasi point sans célébrer les saints mystères et, après avoir satisfait exactement à ses devoirs envers Dieu, il passait le reste du temps à préparer ou apprendre par cœur les réponses qu'il devait faire aux harangues et aux compliments qui lui seraient faits à son arrivée en son diocèse.

Comme les évêques d'Angers sont chanoines nés de

¹ Sur M. Bauïn, prêtre de Saint-Sulpice, voir la notice qui le concerne au tome suivant.

l'église royale de Saint-Martin de Tours, MM. du chapitre de cette célèbre église le prièrent de prendre possession du canonicat que sa dignité d'évêque d'Angers lui avait acquis, ce qu'il fit le jour de l'Épiphanie de l'année 1693 ; après quoi il assista à la messe du chœur, qui fut célébrée avec une pompe et une magnificence extraordinaires.

Il continua sa route et arriva à Angers le 9^e du mois de janvier de ladite année 1693. Il prit possession personnelle le lendemain, 10^e du même mois, avec les cérémonies ordinaires et accoutumées.

*Notice de Grandet sur l'épiscopat de Monseigneur
Le Peletier*

Messire Michel Le Peletier, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, abbé de Jouy, fils de messire Claude Le Peletier, ci-devant Contrôleur général des finances, ministre d'État, fut nommé par le Roi à l'évêché d'Angers à l'âge de 32 ans, le 15^e jour d'août, fête de l'Assomption de Notre-Dame de l'année 1692. Il parut qu'il avait une vocation particulière à cet évêché, tant parce que la Providence avait écarté plusieurs autres évêchés plus considérables que le Roi voulait lui donner que parce que Dieu a béni tout ce qu'il a entrepris pour sa gloire, nonobstant tous les obstacles qui s'y sont rencontrés. Il en prit possession en personne le 10 janvier 1693. Il commença d'abord par bien connaître l'état de son diocèse, qui est composé d'environ 465 paroisses et 35 églises succursales, pour le bien gouverner.

Les principaux moyens dont il s'est servi pour y réussir sont :

1^o Le règlement de sa maison, de ses domestiques et de sa personne et le retranchement des plaisirs et des dépenses superflues ; 2^o les visites annuelles des paroisses de son

diocèse ; 3° la tenue de ses synodes et l'exécution des anciennes ordonnances de ses prédécesseurs sans en faire de nouvelles ; 4° les retraites ; 5° l'établissement des conférences ecclésiastiques ; 6° la décoration des autels ; 7° les catéchismes ; 8° l'établissement des Séminaires ; 9° une application continuelle à former de bons prêtres et à éloigner les sujets vicieux du sacerdoce ; 10° la loi inviolable qu'il s'était faite de ne donner des bénéfices à charge d'âmes qu'aux plus dignes ; 11° un zèle infatigable à détruire les abus et à faire cesser les scandales ; 12° une fermeté inébranlable à suivre les principes qu'il avait une fois établis et les règles qu'il s'était prescrites sans acception de personne et sans respect humain ; 13° le soulagement des pauvres ; 14° sa religion envers Dieu ; 15° son union avec le chapitre de sa cathédrale ; 16° une résidence exacte dans son diocèse ; 17° la pureté de sa doctrine ; 18° le pardon des ennemis et le mépris des injures ; 19° une patience héroïque dans les maladies et un courage invincible aux approches de la mort.

1. RÉGLEMENT DE SA MAISON, DE SES DOMESTIQUES ET DE SA PERSONNE

Ayant appris de saint Paul qu'il ne pouvait être un saint évêque sans être un bon père de famille, suivant cette maxime : *Qui domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?* il avait réglé la sienne d'une manière admirable et qui peut servir de modèle aux plus grands Évêques.

Il se levait tous les jours à cinq heures et demie du matin, faisait ensuite son oraison mentale, récitait ses petites heures, assistait sur les huit heures et demie à la prière commune qu'un de ses aumôniers faisait à ses domestiques, puis il allait dire la sainte messe à sa cathédrale et entendre celle du chœur pour actions de grâce.

Il donnait alors audience à ceux qui lui venaient parler jusqu'au dîner, et il avait coutume de dire que cet arrangement ne lui ôtait du temps que pour des choses inutiles, telles qu'étaient les visites des gens du monde, et lui en faisait trouver pour les affaires nécessaires, telles qu'était son bréviaire.

Ses meubles étaient modestes et sa table frugale, sans rôt à dîner et presque sans volaille à souper, à moins qu'il n'eût compagnie. Il faisait toujours lire quelque bon livre pendant ses repas par un de ses valets de chambre, tantôt les *Vies* de saint Charles, de M. d'Alex d'Aranton, évêque de Genève, de M. de Solminihac, évêque de Cahors, ou de quelques autres grands évêques qui pouvaient lui servir de modèle ; tantôt l'*Histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé de Fleury.

Sa maison était comme un séminaire épiscopal, car il y avait sept ecclésiastiques logés avec lui, savoir : le grand archidiacre et le trésorier de sa cathédrale et son official (tous trois ses grands vicaires), ses deux aumôniers, qu'il avait faits chanoines, son secrétaire et son sous-secrétaire. Il disait que cette communauté lui coûtait près de 2.000 livres par an, mais que son diocèse en était mieux servi, qu'il mettait à la tête de ses aumônes cette dépense, espérant que Dieu lui en tiendrait compte.

Plusieurs de ces ecclésiastiques, dont la science et la probité étaient distinguées, formaient son conseil. Chacun était appliqué aux emplois auxquels il les jugeait propres : l'un à faire des conférences ecclésiastiques aux prêtres de la ville, chaque semaine, dans l'une des salles de l'évêché ; l'autre à lui rapporter les affaires du diocèse ou à faire réponse aux lettres qu'il recevait lorsqu'il ne les pouvait faire lui-même ; celui-ci à veiller sur toute sa maison ; celui-là à être supérieur des maisons religieuses de la ville ou de la campagne, en sorte qu'on peut dire qu'il n'y avait pas d'évêque en France qui eût de si bons

coadjuteurs que l'évêque d'Angers et que lui seul aurait pu en fournir à cinq ou six diocèses ensemble.

Il avait encore amené avec lui deux prêtres d'une érudition profonde, qui demeuraient dans son séminaire, à l'un desquels il donnait 600 livres de pension pour prendre soin des affaires contentieuses du diocèse en qualité de vice-gérant, et l'autre faisait toutes les semaines des leçons savantes de l'Écriture Sainte aux ecclésiastiques de la ville et des sermons au peuple très éloquentes et très utiles, tous les premiers dimanches du mois, dans la cathédrale, en qualité de théologal.

A deux heures, il allait dire les vêpres au chœur dans la cathédrale ; il donnait ensuite audience. Il allait trois ou quatre fois la semaine à son Séminaire pour s'informer du progrès de ses ordinands dans la science et dans la vertu ; souvent il s'y retirait dans l'appartement qu'il s'y était fait préparer pour travailler en repos aux affaires de son diocèse ; puis il retournait à l'évêché sur les 7 heures du soir, où il disait matines et laudes en commun avec ses ecclésiastiques. Ensuite il soupa et, après une petite heure de récréation, il faisait faire la prière en commun et se couchait pour le plus tard à dix heures. Tous les samedis, il allait au confessional, à la cathédrale, entendre toutes les personnes qui s'y présentaient, pauvres et riches.

Persuadé par saint Paul que celui qui ne prend pas soin de ses domestiques est pire qu'un païen, il veillait sur les siens avec une telle exactitude qu'elle n'a guère eu d'exemple dans les siècles passés et que peut-être n'en aura-t-elle pas dans les siècles à venir. Des ecclésiastiques de sa maison, de quelque dignité qu'ils fussent, présidaient tour à tour à leur table durant laquelle on leur faisait la lecture pour empêcher qu'il ne s'y glissât quelque parole indécente ; et il commença le premier de manger avec eux pour donner l'exemple aux autres.

Il avait trois laquais, deux valets de chambre, un maître d'hôtel, un officier, un cuisinier, un aide de cuisine, un cocher, un palefrenier, un postillon, un portier, qui vivaient ensemble, comme des religieux, dans une parfaite union. Aucun ne pouvait sortir pour aller en ville sans sa permission et sans dire le sujet. Il leur était défendu de boire ou de manger hors la maison, d'entrer au cabaret, de s'enivrer, de se battre, de se dire des injures, de jouer aux cartes et aux dés, d'avoir des conversations trop familières avec les personnes de différent sexe et de prononcer des paroles sales ou des jurements, sous peine d'être congédiés, et il était sur cela inexorable.

Il avait un soin particulier de faire éviter l'oisiveté à ses laquais ; il leur faisait apprendre à lire, à écrire, à calculer et même le latin à quelques-uns ; il leur faisait acheter des canevas, de la soie, de la laine et des aiguilles et les obligeait à travailler dans son antichambre ; et quand ils avaient achevé quelque ouvrage en broderie, dont il faisait les ameublements de ses appartements, il les payait de leur travail aussi cher que s'ils n'eussent point été à son service, de sorte que, très souvent, quand il allait faire des visites en ville chez quelques personnes de qualité, on était édifié de les voir travailler en l'attendant à la porte.

Ils avaient chacun leur chambre séparée et presque tous prenaient un directeur de leur conscience au Séminaire et communiaient tous les mois et aux grandes fêtes de la main du prélat.

Il leur donnait à chacun 30 écus de gage par an, un justaucorps, une veste, des étrennes et, de temps en temps, de petites gratifications pour les obliger de se soumettre avec amour au règlement de sa maison dont il leur faisait faire la lecture tous les mois. Quand ils étaient malades, ils étaient traités comme lui-même, quelque longues que fussent leurs maladies ; car il a eu un cocher plus d'un an

au lit à l'Évêché, où il est mort, après avoir reçu tous les sacrements, sans qu'il lui ait manqué aucune chose.

Après cinq ans de service, il leur faisait apprendre des métiers de tailleurs ou de cuisiniers, mais jamais d'aucun art qui fût une occasion prochaine d'offenser Dieu. Pour donner de l'émulation à ses valets, il les faisait monter par degrés à son service, en sorte que le dernier devenait le second, le deuxième le premier, et le premier était fait valet de chambre quand quelqu'un d'eux venait à sortir.

Il se faisait rendre un compte très exact par le receveur de son temporel de toute la dépense de sa maison et l'arrêtait de temps en temps de sa main. Si la mise passait la recette, il se retranchait sur autre chose et avait pour maxime de ne jamais faire de dépense au-delà de son revenu et de ne rien devoir à personne. Il a pris sur les épargnes de sa table et autres choses de quoi bâtir son évêché, qui lui coûta près de 30.000 livres, et un autel central à sa cathédrale, qui lui revient à 12.000 livres. Il payait très exactement ses ouvriers et tous les marchands qui lui fournissaient des habits ou des vivres.

II. VISITES DE SON DIOCÈSE

Les visites des paroisses de son diocèse étaient sa principale occupation ; il les faisait d'une manière également utile et édifiante deux fois l'année : l'une immédiatement après Pâques, et l'autre après la Fête-Dieu, « *tempore quo reges solent ad bella procedere* ». (II Reg. XI, 1.)

Elles étaient précédées d'un mandement qui en indiquait le temps et la manière. Il demeurait ordinairement huit jours dans les villes ou les gros bourgs qui étaient comme le centre, d'où il allait visiter sept à huit paroisses d'alentour, deux à trois lieues à la ronde. Là, il faisait toujours un sermon au peuple sur une matière touchante, entendait les plaintes des habitants, pacifiait les

différends, accordait les procès, renouvelait les approbations des prêtres, donnait la confirmation à quatre et cinq cents enfants, s'informait de tous les désordres et scandales pour y apporter remède, donnait des commissaires pour entendre les comptes de fabrique, de sorte, qu'en moins de trois ans, il a si parfaitement connu l'état de son diocèse, qu'il lui était aussi présent que celui de sa maison ; il savait le nom et le surnom de tous les prêtres qui étaient en chaque paroisse, leurs bonnes ou mauvaises qualités, pour les faire sortir des lieux où ils n'étaient pas propres, ou leur donner ailleurs des emplois conformes à leurs talents ou les éloigner des occasions prochaines du péché, qu'ils trouvaient dans un lieu plutôt qu'en un autre. Rien n'échappait ni à sa vigilance, ni à sa mémoire, et on peut dire qu'il donnait ordre à tout, qu'il prévoyait tout sans rien oublier, sans s'embarrasser, sans rien omettre, sans rien confondre.

Il avait des armoires avec des tablettes, où tous les papiers qui regardaient chaque canton de son diocèse étaient arrangés par doyennés, et dans un si bel ordre qu'il assurait n'avoir jamais brouillé ni égaré aucun papier ; et, ce qui est merveilleux et peut-être sans exemple, il trouvait dans un moment ceux qu'on lui avait donnés, il y a plusieurs années, lorsqu'on les lui redemandait.

Il menait avec lui dans ses visites son grand archidiacre, l'un de ses grands vicaires, qui faisait tous les jours des conférences aux prêtres et aux curés du canton sur les cas de conscience et l'administration des sacrements et, les interrogeant l'un après l'autre avec beaucoup d'honnêteté, il apprenait par leurs réponses le fort et le faible de chacun.

Deux prêtres de la congrégation de la Mission l'accompagnaient toujours dans ses visites et faisaient pendant huit jours une espèce de mission au peuple, dans le lieu

de sa station, en prêchant soir et matin, faisant le catéchisme et entendant les confessions.

Bien loin d'être à charge aux curés qui lui donnaient seulement le premier repas, ils assuraient qu'il apportait la bénédiction et l'abondance dans leurs maisons ; car, quand il en sortait, ils avaient pour huit jours de quoi vivre, à cause des présents qui leur étaient faits en vue de ses visites.

Il disait qu'il remerciait Dieu de trois choses qui lui avaient servi comme de noviciat pour se préparer à l'épiscopat : la première, d'avoir demeuré dans un Séminaire pour en apprendre l'esprit et les règlements ; la deuxième, d'avoir été en mission et entendu les confessions, pour connaître les besoins des âmes ; la troisième, d'avoir accompagné deux grands prélats dans les visites de leurs diocèses, savoir : M^{gr} l'archevêque de Sens et M^{gr} l'évêque de Châlons, présentement archevêque de Paris.

Il était ravi lorsqu'il visitait quelque pauvre paroisse, où il se voyait obligé de loger dans quelque pauvre hôtellerie, et d'y manquer de quelque chose. « Je ne désespère pas, disait-il, d'être quelque jour contraint de coucher sur la paille et de prendre les paniers de notre bagage pour nous servir de table. »

Il allait plus volontiers visiter les pauvres que les riches dans les villages par où il passait.

Il y a deux ans qu'étant allé à Lasse, paroisse éloignée de deux lieues de Baugé, sortant de l'église où il avait prêché, dit la messe et confirmé trois cent cinquante enfants, et revenant à la maison bien fatigué, vers une heure après midi, on vint lui dire qu'il y avait un pauvre au bout du bourg, qui n'avait point reçu la confirmation ; sans entrer à l'hôtellerie, il fit marcher ses officiers de ce côté-là. L'appartement de ce pauvre était un toit à cochons, éloigné des maisons et qui n'était séparé de ces animaux qu'avec quelques ais, sous la même couverture. Il était si

bas qu'on n'y pouvait entrer qu'à genoux et si étroit qu'à peine une personne pouvait-elle passer entre lui et la cloison.

L'hôte de ce gîte était un pauvre malheureux qui, s'étant égaré la nuit, quelques années auparavant, avait été obligé de la passer, au fort de l'hiver, dans un pailleur où il avait enduré tant de froid qu'on l'avait trouvé au matin tout transi ; la moitié des pieds lui était tombée, et il était dans un état si pitoyable qu'il n'avait presque aucune forme d'homme. Il ne pouvait se remuer et, étant obligé de demeurer toujours dans la même situation, il s'était fait un calus à la jointure de la cuisse sur laquelle il était couché, à peu près de la grosseur de sa tête ; il avait de cheveux sur sa tête, du côté où il était appuyé, et son corps était si tendre de ce côté-là, qu'on ne pouvait lui toucher ou le remuer sans qu'on ne lui fit des plaies d'où il sortait du sang.

Dans cet état, ce pauvre avait une patience admirable et, bien loin de se plaindre, il bénissait Dieu, quoiqu'il ne fût assisté que par une femme aussi pauvre que lui, qui allait quêter par le village de quoi le faire subsister.

M^{sr} l'évêque d'Angers, arrivant dans ce lieu, qu'on avait rempli de rameaux et d'herbes odoriférantes pour en diminuer l'infection, s'écria en disant : « Voilà une belle figure de l'étable de Bethléem. » Il quitta sa mitre, avec laquelle il n'eût pu entrer dans ce taudis et, se coulant sur les genoux, il fut jusques à la tête du malade le confirmer sans assistants, car il n'y pouvait tenir qu'une personne. En sortant, il dit aux habitants qui l'avaient suivi : « Conservez bien ce pauvre garçon, voilà la bénédiction de votre paroisse. » Quelques personnes lui ayant fait excuse de la peine qu'on lui avait donnée : « Je n'ai fait en cela, leur dit-il, que mon devoir ; on ne doit point m'en savoir gré. » Étant arrivé à la maison, il dit à quelques Messieurs qui ne l'avaient pas accompagné : « Vous avez

« beaucoup perdu ; nous venons de voir un miracle de
« patience dans le pauvre que je viens de confirmer et un
« miracle de charité dans une femme qui l'assiste. Que je
« suis content d'être venu dans cette paroisse ! je ne savais
« ce qui me déterminait à venir de ce côté-ci plutôt que
« d'un autre, mais je vois bien que Dieu m'y demandait
« pour ce pauvre. » Quelqu'un ayant voulu le louer lui-
même sur sa charité : « On est trop payé, Monsieur, lui
« dit-il, quand on a occasion de faire quelque chose pour
« Dieu. »

Depuis ce temps-là, il parlait souvent du plaisir qu'il avait eu à Lasse, d'une manière qui marquait bien son zèle et qui était capable d'inspirer de la ferveur à ceux qui l'écoutaient.

III. SES SYNODES

Les synodes qu'il tenait tous les ans ne contribuaient pas peu au bon ordre de son diocèse. Il remédia à deux abus qui rendaient ceux de ses prédécesseurs également incommodes et inutiles : le premier, était que le jour du synode étant assigné au jeudi d'après la Pentecôte, et placé entre les trois jeûnes des quatre-temps, le précepte de l'Église était souvent violé avec des excès et des intempérances, par ceux qui étaient le plus étroitement obligés de l'observer ; le deuxième, était que tous les laïques, ayant la liberté d'entrer dans la salle où se tenait le synode, prenaient les places destinées aux ecclésiastiques qui, n'étant point assis commodément, se tenaient à l'écart pour causer ensemble, pendant que l'évêque faisait lire ses ordres, ou prononçait sa harangue, qui était souvent interrompue par le bruit confus de mille gens qu'on ne pouvait faire taire. Les ordonnances qu'on y publiait étaient admirablement belles sur le papier, mais assurément elles ne produisaient aucun effet pour la réformation du clergé, ni pour l'observation de la discipline ecclésiast-

tique ; on se contentait de les lire avec admiration , sans se mettre en peine de les pratiquer ¹.

Pour remédier à ces deux abus, Messire Michel Le Peletier assigna son synode au mercredi avant la fête de la Pentecôte et fit garder par ses gens les portes de l'évêché, avec défense expresse d'y laisser entrer aucun laïque. Son trône était au bout de la grande salle de l'évêché sur une estrade, élevé de deux à trois pieds, aux deux côtés duquel il y avait deux fauteuils pour ses deux archidiacres. Au-dessus était un grand dais de velours violet, avec ses armoiries en broderie. Le prélat disait la messe du Saint-Esprit à basse voix, sur les sept heures et demie du matin, au grand autel de la cathédrale, après laquelle on chantait les litanies des Saints ; et puis, on faisait la convocation de tous les abbés du diocèse qui avaient l'obligation de s'y trouver. Le prélat, revêtu de chape, sa mitre en tête et tenant sa crosse d'une main, donnait de l'autre sa bénédiction aux curés revêtus de leurs surplis et placés dans les chaises du chœur ; puis un d'entre eux faisait un discours en latin sur le devoir des pasteurs, après quoi ils allaient processionnellement, l'évêque à leur tête, marchant par la nef de l'église et par la rue, jusque dans la grande salle de l'évêché, deux à deux, en chantant le *Te Deum* ; se plaçant alors tout autour du trône du prélat, ils écoutaient avec une attention et un silence merveilleux la harangue qu'il leur faisait, avec une majesté, une force et une éloquence digne de saint Ambroise et de saint Chrysostôme, en sorte qu'on aurait pu prendre ses synodes pour un concile national, tant l'assemblée était nombreuse et bien ordonnée, car il y avait au moins six cents ecclésiastiques, tant curés què prêtres, qui venaient en foule de la ville et de la campagne pour écouter les paroles de vie qui sortaient de

¹ Toutes ces observations visent directement l'Épiscopat de M^r Henri Arnauld.

la bouche de ce prélat. Tous s'en retournaient charmés de ses discours et de ses manières.

Pendant douze années qu'il a tenu ses synodes, il a pris pour matière de ses discours : 1° la chasteté des prêtres ; 2° l'obligation qu'ils ont d'être gens d'oraison et intérieurs ; 3° l'utilité des retraites tous les ans ; 4° l'utilité des conférences ecclésiastiques ; 5° la nécessité d'administrer les Sacrements, surtout celui du saint Viatique aux malades ; 6° de faire le catéchisme aux enfants et des instructions aux peuples, convenables à leur portée ; 7° d'établir des écoles paroissiales ; 8° du respect dû aux églises ; 9° de la décoration des autels ; 10° de la disposition avec laquelle ils doivent offrir le saint sacrifice de la messe ; 11° de la dévotion et de l'attention à réciter le saint office ; 12° de l'observance des fêtes.

A la fin du synode, le prélat faisait lire la liste des évêques morts en France, des curés et des prêtres morts en son diocèse, l'année précédente et, après avoir fait l'éloge de ceux qui s'étaient distingués par leur zèle, il les recommandait tous aux prières des assistants, les avertissant de se tenir prêts à ce dernier passage. « Peut-être, disait-il, nous ne serons plus en vie l'année prochaine. »

Quelques jours avant la tenue de ses synodes, il faisait assembler tous les archiprêtres et les doyens ruraux à l'évêché, pour l'informer des désordres de leurs cantons et demander leur avis sur les ordonnances qu'il voulait faire.

Il déclara d'abord qu'il ferait peu de nouvelles ordonnances, mais qu'il s'appliquerait à faire exécuter les anciennes ; il fit imprimer un extrait de celles de ses prédécesseurs qu'il distribua à l'un de ses synodes ; il y ajouta deux ou trois articles importants, tant pour empêcher les assemblées nocturnes où se trouvaient des personnes de différent sexe pour *érosser*¹ du chanvre,

¹ C'est un terme du pays, qui signifie la manière d'ôter la graine et les feuilles du chanvre pour l'appréter.

que pour abolir les quêtes que l'on faisait au commencement de chaque année, dans la plupart des paroisses (ce qu'on appelait *bachelettes* ou *la guy l'an neuf*), où il se commettait beaucoup de désordres et de scandales.

Mais la plus utile ordonnance qu'il a faite est celle qui regarde la pureté des prêtres, car, pour leur aider à la conserver et les empêcher de la perdre, il ordonna trois choses : 1° qu'ils ne confesseraient jamais de femmes hors les cas de maladie, que dans les confessionnaux, où il y aurait des treillis et cela sous peine de révocation de leurs pouvoirs ; 2° il fit un cas réservé du péché commis par un confesseur avec sa pénitente ; 3° il défendit, conformément aux canons et aux ordonnances de ses prédécesseurs, à tous les prêtres d'avoir des servantes au-dessous de l'âge de 50 ans. Cette dernière ordonnance parut d'abord difficile à exécuter ; mais il y apporta tant de modération et il usa d'abord d'une si grande prudence qu'il en vint à bout, en allant tous les ans par degrés et en n'exigeant pas tout d'un coup l'exécution de cette loi dans toute sa perfection. Car, la première année, il permit aux prêtres qui demeuraient avec leur mère et leurs sœurs, d'avoir des servantes au-dessous de 50 ans ; il leur laissa les nièces ; il ne parla point des lingères et des couturières au-dessous de cet âge qui allaient travailler dans les maisons des prêtres d'où souvent il arrivait de grands scandales. Enfin, il se rendit indulgent à accorder à quelques prêtres des plus vertueux ces sortes de personnes à l'âge de 45 ans. Enfin, voyant que Dieu avait donné bénédiction à ce grand dessein, les dernières années de son épiscopat, il défendit aux prêtres, sous peine de suspense, d'avoir des servantes, des couturières et même leurs nièces à moins qu'elles n'eussent 50 ans. Il accorda pourtant à quelques-uns des nièces plus jeunes, lorsqu'elles n'étaient point mondaines et qu'elles pouvaient être utiles à leurs paroisses, en y faisant l'école ou en prenant soin des pauvres ; mais il fallait en avoir sa

permission par écrit. Jamais on n'a vu une attention ni une fermeté plus grande que celle qu'il apporta à faire exécuter ce statut en son diocèse, dont il connaissait les conséquences.

Une des ordonnances qui a fait le plus de bruit et de fruit tout ensemble est celle qu'il fit pour le retranchement de plusieurs fêtes, à cause des débauches qui s'y commettaient, et pour l'observation des dimanches et des fêtes, défendant ces jours-là d'aller au cabaret pendant les offices divins, d'y tenir des foires et des marchés, et cela conformément aux édits de Sa Majesté. Les commis des aides se récrièrent contre ces ordonnances, disant qu'elles portaient préjudice à la ferme de plus de dix mille écus par an en Anjou, parce que les cabaretiers ne vendaient pas tant de vin qu'à l'ordinaire et que le nombre des ivrognes n'était pas si grand. Ils eurent l'insolence de faire afficher des placards aux portes des églises, contraires aux statuts du prélat, pour autoriser les cabaretiers à vendre du vin à leur ordinaire. Alors le zèle des pasteurs fut ébranlé ; mais le prélat envoya aux curés une lettre circulaire, pleine d'un zèle et d'une fermeté vraiment apostoliques, par laquelle il confirmait ce qu'il avait ordonné ; il faisait voir que son ordonnance était non seulement conforme aux règles de l'Église, mais encore aux édits des Rois de France, surtout de Louis XIV, et les exhorta puissamment à tenir ferme. Cette lettre fut publiée au prône des grand'messes, confondit les libertins et fortifia les gens de bien. Il fit plus, car il écrivit en cour et fit révoquer le commis auteur de ces libelles séditieux, pour contenir les autres dans le devoir.

IV. ÉTABLISSEMENT DES RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

Notre grand prélat, persuadé que le dérèglement des prêtres vient particulièrement de deux sources : de la dissipation et de l'oisiveté, leur inspira dans ses synodes

la nécessité des retraites et des conférences ecclésiastiques pour y remédier. Dieu a donné sur cela à ses discours toute la bénédiction qu'on en pouvait attendre.

La simple proposition qu'il fit des retraites à ses curés leur tint lieu de loi. Sans leur en faire de commandement, il en indiqua une pour le commencement du mois de septembre de l'année 1700 et leur promit d'être à leur tête. Alors il eut la consolation d'en voir plus de deux cents qui demandèrent à la faire pour la première fois. On fut obligé d'en renvoyer grand nombre, faute de place. Plusieurs se mirent, comme ils purent, dans des maisons voisines du Séminaire d'où ils venaient régulièrement aux exercices. Le prélat se trouvait à tous, à la prière du soir et du matin, au bréviaire, aux entretiens, et il faisait ordinairement celui du soir, où il parlait avec tant d'onction et de force qu'il charma tous les esprits et enlevait tous les cœurs. Là, plus à repos et plus à loisir que dans le monde, chacun repassait dans l'amertume de son cœur, les jours et les années de sa vie et s'en retournait pénétré des vérités du salut, auxquelles il n'avait pas fait assez d'attention pour soi, parce qu'il les avait trop souvent annoncées aux autres. Et le soir, après le souper, le prélat faisait une conférence sur les cas de conscience de pratique, dont il proposait la matière, le jour précédent, et chacun, après avoir dit son avis, recevait les décisions du prélat comme des oracles. Ces retraites ont continué avec la même bénédiction les années suivantes.

V. ÉTABLISSEMENT DES CONFÉRENCES

On doit aussi à ces synodes l'établissement des conférences ecclésiastiques pour tout le diocèse.

Elles ont eu un succès si merveilleux qu'il est allé au-delà de l'imagination, et je ne sais s'il y a un diocèse, en France, où elles s'observent avec plus de régularité et

de discipline. Les règlements qu'il a faits partent d'une prudence consommée. Il est défendu de boire et de manger devant ou après la conférence. Elles se tiennent, ordinairement, dans l'église; les sujets qu'on y propose sont imprimés et distribués au commencement de chaque année. Il y a un directeur, un assistant, un secrétaire; on lit un chapitre du Nouveau Testament, sur lequel on fait des réflexions morales durant une demi-heure; tous doivent y parler sans dispute, sans contention, en leur rang, de vive voix ou par écrit et chacun est tenu de donner son sentiment, signé de lui, au secrétaire, qui en forme le résultat de l'assemblée, pour l'envoyer ensuite à l'évêché, avec une espèce de petit procès-verbal contenant le nom de ceux qui ont assisté à la conférence ou de ceux qui en étaient absents, avec les raisons de leur absence. Et, au bout de chaque mois, le prélat envoyait sa décision imprimée, qui servait de règle dans le diocèse.

Ces conférences produisent plusieurs biens : 1° elles obligent les ecclésiastiques d'étudier et de s'instruire; 2° on y profite des lumières les uns des autres; 3° elles entretiennent l'union et la société parmi les prêtres; 4° elles forment des assemblées qui sont comme de petits conciles où le Saint-Esprit préside pour le bien général des peuples et pour le bien particulier de ceux qui les composent¹.

VI. LA DÉCORATION DES AUTELS

La décoration des églises et des autels a encore été un des principaux fruits de ces synodes. Le prélat y exhorta puissamment ses curés, leur faisant voir que c'était une partie essentielle à la religion que d'aimer les tabernacles

¹ Les éloges que Grandet donne aux Conférences du Diocèse d'Angers ne paraîtront pas excessifs au lecteur s'il veut bien se rappeler que c'est à cette institution que nous devons les célèbres *Conférences d'Angers*, commencées par François Babin.

du Seigneur, *Dilexi decorem domus tuæ*, et de les rendre aimables aux peuples ; que, dans la primitive Église, les chrétiens en bâtissaient de magnifiques en l'honneur du vrai Dieu et que Lucien, tout païen qu'il était, a remarqué qu'ils en avaient dont les lambris étaient de pur or. Le prélat en donna le premier l'exemple, car il fit faire un autel central à sa cathédrale, qui lui coûta près de douze mille livres et qui la rend une des plus belles du royaume. Elle est grande, bien exhaussée, sans piliers et elle mérite de porter le titre qu'elle a par-dessus toutes les autres cathédrales, d'être appelée la *chapelle des rois de France*. Depuis ce temps-là chaque curé s'est efforcé d'imiter son Évêque, en sorte qu'il y a peu d'églises, dans le diocèse, qui ne soient devenues de petits paradis terrestres, par leur propreté ou par leur magnificence ; les uns ont fait lambrisser, les autres paver ; ceux-là ont fait des autels d'architecture très propres ; ceux-ci ont acheté des tabernacles et des ornements. Tous les ont embellies, et il est facile de connaître présentement la bonté d'un curé par la beauté de son église.

VII. CATÉCHISMES

L'instruction de la jeunesse fut encore une des choses qu'il eut le plus à cœur. Il ordonna qu'on ferait des catéchismes tous les dimanches, à la première messe, dans toutes les paroisses d'Anjou, composa un catéchisme tout exprès, lequel, par la brièveté, la simplicité et la clarté de son style, jointes à la solidité des matières qu'il contient, est un des plus utiles du royaume, parce qu'il est facile à retenir et à la portée de tout le monde. Le prélat a ajouté, à la fin, la prière du matin et du soir et les pensées chrétiennes pour tous les jours du mois. Et il a eu la consolation (ce qui n'était point encore arrivé) de voir que cinq docteurs en théologie ont fait, toutes les fêtes et dimanches, dans les paroisses de la ville, le catéchisme à près de trois mille

enfants. Les billets qu'on y récite, les cantiques et les vêpres qu'on y chante, les instructions morales qu'on y donne, les interrogations qu'on y fait aux enfants et que les enfants se font eux-mêmes les uns les autres, les évangiles et les épîtres du jour qu'on y explique, les histoires tirées du Nouveau et de l'Ancien Testament qu'on y raconte, les élections des officiers qu'on y choisit, les notes de science, de modestie et de piété qu'on y gagne, les récompenses et les places qu'on y distribue, selon le mérite de chacun, les tiennent des quatre et cinq heures de suite attentifs, sans s'ennuyer, de sorte que c'est un spectacle toujours nouveau qui y attire les pères et mères, les grands et les petits, et leur donne un goût particulier pour ces sortes d'instructions, qui fait qu'elles plaisent en même temps au cœur et à l'esprit et qu'elles sont d'autant plus agréables et plus utiles, qu'on fait écrire aux enfants tout ce qu'ils ont retenu au catéchisme, sur de petits cahiers, qu'ils apportent tous les dimanches et qu'on leur donne tout reliés, à la fin de l'année, comme leurs propres ouvrages et une récompense de leur assiduité et de leur esprit ¹.

VIII. ÉTABLISSEMENT DES SÉMINAIRES

L'établissement des Séminaires est une des plus grandes choses que M. l'Évêque d'Angers fit dans son diocèse. Lorsqu'il prit possession de son évêché il en trouva deux, formés et gouvernés par des prêtres séculiers qui n'étaient attachés à aucune congrégation, dont la plupart, infirmes et épuisés de travail, avaient peine à trouver des sujets qui voulussent s'associer à eux et leur succéder, et tous

¹ Il est aisé de reconnaître à tous ces traits que Mgr Le Peletier avait importé à Angers les meilleurs usages des Catéchismes de Saint-Sulpice. Cette excellente méthode se trouve exposée dans le livre publié par M. Faillon sous le titre même de *Méthode de Saint-Sulpice dans la direction des Catéchismes* (1 vol. in-12, Lecoffre). Toute cette méthode se retrouve dans l'admirable livre de Mgr Dupanloup intitulé : *l'Œuvre par excellence*.

deux, sans revenus ni autres biens que l'hôtel Barault¹, qui n'était pas encore payé. M. l'Évêque pensa à établir ces deux Séminaires d'une manière solide pour le spirituel et pour le temporel.

Pour cet effet, il fit trois choses importantes : la première fut d'unir, dès l'année 1695, son Séminaire à celui de Saint-Sulpice de Paris, en y associant les anciens directeurs de celui d'Angers qui y avaient demeuré ; la seconde fut d'obtenir du Roi la permission de lever une pension de 3.000 livres, sur le clergé d'Anjou, pour en faire subsister les deux Séminaires jusqu'à ce qu'ils eussent 10.000 livres de rentes par le moyen des bénéfices qu'il y devait unir. Ayant obtenu des lettres patentes pour l'un et pour l'autre, il donna d'abord la conduite de son Séminaire à M. l'Abbé de Saint-Aubin, son frère, qui commença par faire bâtir un grand corps de logis neuf et mettre l'ancien en état de loger une communauté, ce qui coûta plus de 80.000 livres. Puis M. l'Évêque, en observant les formalités nécessaires, unit à son Séminaire les prieurés de Saint-Éloi et de Vaux et les chapitres de Saint-Julien et de Saint-Maimbœuf, à la charge de mettre des psalteurs pour chanter l'office en la place des chanoines, à chacun desquels il donna 300 livres de pension viagère.

On forma des oppositions à ce dessein, de la part de la ville et de quelques chanoines, lesquelles furent portées à tous les Tribunaux, par appel d'Angers à Tours, de Tours à Lyon, de Lyon au Parlement par appel comme d'abus ; mais ces oppositions furent aisément levées et l'union confirmée par arrêt du Parlement, M. l'Évêque ayant fait voir que l'état pitoyable où étaient réduites pour le spirituel et le temporel ces collégiales les avait déjà obligées, mais en vain, de s'unir à d'autres églises collégiales de la

¹ Sur le Logis Barault, voir Grandet (*Hist. du Séminaire d'Angers*, tome I, liv. II, ch. v). — Pour tout ce qui regarde l'état de ces Séminaires d'Angers, cf. Letourneau (*Hist. du Séminaire d'Angers*, ch. 1 et 2).

ville et qu'en les unissant à son Séminaire il ne faisait en cela que suivre l'exemple de plusieurs grands prélats de France qui avaient uni des chapitres à leur Séminaire, entre autres M^{sr} l'Archevêque de Bourges et M^{sr} l'Évêque du Puy.

Et, afin que les habitants d'Angers n'eussent pas lieu de se plaindre qu'on supprimât des titres et des prébendes qui pouvaient, étant possédés par leurs enfants, leur aider à subsister, M. l'Évêque créa vingt-quatre places, sur le revenu de ces deux chapitres, pour servir de titres sacerdotaux (quand les pensions des chanoines seraient éteintes) à vingt-quatre enfants de la ville et du diocèse, au choix de l'Évêque qui en sera présentateur, ainsi qu'il l'était de toutes les prébendes du chapitre de Saint-Julien et de Saint-Maimbœuf, de sorte que la ville, bien loin d'y perdre, y gagna notablement, car il n'y aura plus que des Angevins à posséder ces titres au lieu que les canonicats étaient souvent donnés ou résignés à des étrangers. Comme les ecclésiastiques pourvus de ces titres sont obligés d'en faire démission lorsqu'ils auront d'autres bénéfices, cette circulation, pour ainsi dire, fera qu'un plus grand nombre d'ecclésiastiques et plus utiles à l'Église, pourront en profiter.

Et, afin d'acquitter les charges de ces deux chapitres, M. l'Évêque d'Angers forma une seconde communauté composée de douze psalteurs, qui savaient parfaitement le chant, pour chanter l'office, à la tête desquels il préposa un des directeurs de son Séminaire.

Ensuite M. l'Évêque donna 6.000 livres, pour bâtir le Petit-Séminaire¹, à la maison du prieuré de Saint-Éloi,

¹ Il importe de se rappeler qu'à cette époque le mot Petit-Séminaire n'avait pas la signification précise que nous lui attribuons aujourd'hui. Il désignait souvent de modestes séminaires de théologiens placés à côté du séminaire principal, qui prenait le nom de Grand-Séminaire. Ainsi, lorsque nous lisons dans les *Leçons du Bréviaire* que le B. Grignon de Montfort fit ses études au Petit-Séminaire de Saint-Sulpice, il faut écarter

voisine de celle du Grand-Séminaire, et qui n'en est séparée que par le travers d'une rue.

Il est bon de dire ici un peu en détail quel est le gouvernement de ces trois Séminaires où il y a eu, en ces années dernières, plus de deux cents ecclésiastiques.

On reçoit au Grand-Séminaire deux sortes d'ecclésiastiques à 200 livres de pension. Les premiers sont ceux qu'on appelle *pensionnaires*, qui y viennent de leur propre mouvement et vont la plupart étudier en théologie pour y prendre des grades. Comme M. l'Évêque d'Angers, M. l'Abbé de Saint-Aubin¹ et M. l'Abbé de Bellozane, docteurs de Sorbonne, ont fait l'honneur à la Faculté de théologie d'Angers de s'y agréger et d'obtenir de Sorbonne une association pour que les études faites à Angers soient comptées à Paris pour un temps, elle est devenue florissante et très nombreuse ; les études y sont fortes et beaucoup de jeunes ecclésiastiques demandent à y faire leurs actes, qui ne cèdent presque en rien à ceux de la Faculté de théologie de Paris.

Les seconds ecclésiastiques qui viennent au Grand-Séminaire sont nommés *ordinands*, et ce sont ceux que M. l'Évêque oblige d'y passer dix mois pour se disposer à la réception des saints ordres, pendant lequel temps on leur dicte des cahiers clairs et précis, qui contiennent tous les dogmes de la foi et les principes de la morale. Et, pour les engager à étudier davantage et les mettre en état de répondre de leurs études, M. l'Évêque prenait la peine de venir les interroger lui-même, deux fois l'année, publiquement. Outre ces examens publics, il leur en faisait faire deux particuliers par ses grands vicaires ; l'un avant

toute idée de séminaire de jeunes collégiens. On rappelle seulement que le Bienheureux fut logé non pas à la communauté principale de Saint-Sulpice, mais dans la communauté plus modeste dite du Petit-Séminaire.

¹ Sur M. Maurice Le Peletier, abbé de Saint-Aubin, cinquième supérieur général de Saint-Sulpice, cf. Grandet et Letourneau (*Hist. du Séminaire d'Angers*).

leur entrée au Séminaire, l'autre avant que d'être admis aux saints ordres, sur les traités qu'ils avaient vus. Les diacres qui devaient recevoir la prêtrise étaient obligés de répondre de douze traités de morale afin d'être en état d'administrer les Sacrements immédiatement après avoir reçu le sacerdoce. Pendant ces dix mois, on leur faisait aussi deux fois la semaine des conférences de l'Écriture Sainte et, tous les dimanches, des entretiens sur des matières de piété, où les ecclésiastiques de la ville étaient reçus. Après toutes ces instructions, si la science des séminaristes était trouvée faible, le prélat les différait quelque temps pour les obliger d'étudier. Sa maxime était de ne les ordonner jamais au sortir du Séminaire, mais de les envoyer passer deux ou trois mois en quelque endroit, afin de s'informer de leur conduite par des personnes de confiance avec qui il avait des relations secrètes et d'être assuré si leur vertu était solide ; il disait, à ce sujet, qu'il aimait mieux le dehors que le dedans de son Séminaire, où il était facile de se déguiser et de se contrefaire. La veille de leur ordination, il les faisait tous venir dans le cabinet de son appartement du Séminaire et il demandait à chacun leur nom, leur âge, leur pays, le temps de leurs études et le lieu de leur demeure, qu'il écrivait de sa main, afin de leur donner des emplois conformes à leurs talents.

Nous avons déjà dit qu'il avait fait bâtir, dans la maison du prieuré de Saint-Éloi, un grand corps de logis très commode et très régulier, où l'on peut loger au moins soixante-dix ecclésiastiques, et c'est ce qu'on appelle le Petit-Séminaire, conduit par le même esprit et les mêmes directeurs que le grand, avec lequel il a communication par une arcade bâtie sur la rue.

On y reçoit à des pensions médiocres, et même pour rien, ceux qui y viennent en philosophie et en théologie, lorsqu'ils sont pauvres et n'ont pour toute richesse que leur bonne volonté et l'aptitude aux sciences. Ceux qui ne

sont pas tonsurés ne portent point l'habit ecclésiastique ; on est même bien aise qu'ils examinent leur vocation en habit laïque¹.

Autefois ils allaient au collège d'Anjou, mais, comme ce collège est fort éloigné du Séminaire, qu'ils perdaient beaucoup de temps à aller en classe et à en revenir, M. l'Évêque d'Angers, en 1704, jugea à propos de faire enseigner un cours de philosophie à son Séminaire et, afin que le cours pût servir pour les grades aussi bien que celui du collège d'Anjou, l'Université, à sa prière, donna ce privilège aux étudiants du Séminaire, ainsi qu'elle l'avait accordé autrefois à tous les religieux des abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas, de Toussaint et autres. Les prêtres de l'Oratoire et la maison de ville s'y opposèrent, prétendant que cette entreprise allait ruiner le collège d'Anjou ; mais M. l'Évêque d'Angers fit lever l'opposition et confirmer le décret de l'Université par un arrêt contradictoire et par des lettres patentes du Roi qui y furent enregistrées².

Il faut que les philosophes passent ainsi cinq années au Petit-Séminaire, pendant lesquelles ils font leur quinquennat, non seulement pour être reçus aux grades, mais aussi pour être reçus aux ordres, ce qui leur fait mener une vie réglée, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'être sous-diacres, car on les reçoit, au Petit-Séminaire, vers l'âge de 15 à 16 ans.

Mais, comme on n'en reçoit aucun au Séminaire qui n'ait fait ses humanités et que, quelques précautions

¹ Ces paroles de Grandet ne doivent pas nous faire illusion et nous porter à croire qu'il approuvait que l'on examinât ainsi indéfiniment sa vocation en habit laïque au Séminaire. Lorsque la question se posa au Conseil des Directeurs, il fut le premier à voter que l'on observât à Angers la règle du Séminaire de Paris et que l'on ne tolérât ainsi l'habit laïque que pendant trois mois au plus.

² Sur tout ce conflit, lire le chapitre II de *l'Hist. du Séminaire d'Angers*, par Letourneau. C'est un épisode extrêmement curieux qui nous donne une peinture bien vive des luttes des communautés sous l'ancien régime.

qu'apportent les régents pour préserver leurs écoliers de la corruption du siècle, il est difficile de les garantir dans les collèges, M. l'Évêque avait encore fait établir deux petits collèges ou pensions dans deux villages de son diocèse, Saint-Laurent-des-Mortiers et la Jumellière¹ où, par sa charité, celle de M. l'Abbé de Saint-Aubin et celle de plusieurs gens de bien, on y élevait, dès le bas âge, de pauvres écoliers, enfants de grâce et de bonne espérance, choisis entre mille, à qui on donne les principes de la langue latine et de la rhétorique, jusqu'à ce qu'ils puissent venir en philosophie au Séminaire ; et, dans ces deux petits collèges, gouvernés par deux prêtres également vertueux et habiles, il y en a près de deux cents qui n'auraient jamais étudié sans ce secours. Ces prêtres, outre ceux qu'ils ont auprès d'eux, ont, en différentes maisons de leurs villages, cinq ou six des plus pauvres avec un préfet pour les veiller, et ils viennent tous les soirs et les matins faire la prière et prendre leur récréation avec les autres.

Rien n'est mieux réglé pour la science ni pour la piété ; le progrès qu'ils font en l'une et en l'autre paraît, lorsqu'à la fin de l'année M. l'abbé de Saint-Aubin vient faire leur examen et leur distribuer des prix².

IX. SON APPLICATION A FORMER DE SAINTS PRÊTRES

Il n'est pas concevable combien ce prélat apportait de soins pour faire de bons prêtres et pour éloigner les

¹ Saint-Laurent-des-Mortiers appartient aujourd'hui au diocèse de Laval. La Jumellière appartient toujours au diocèse d'Angers, canton de Chemillé.

² Le collège de Saint-Laurent-des-Mortiers fut transféré plus tard à Châteaugontier et celui de la Jumellière à Beaupréau. On sait quel développement considérable a pris ce dernier collège. Il a toute une histoire glorieuse. — Cf. *Hist. du Petit-Séminaire de Beaupréau*, par M. Bernier, vicaire général. — Nouvelle édition donnée par M. l'abbé Moreau. — L'histoire de ses origines est longuement exposée dans Grandet (*Hist. du Séminaire d'Angers*, tome II, livre X). Avant la Révolution, les prêtres de Saint-Sulpice avaient la propriété et la haute direction de ce collège.

mauvais sujets du sacerdoce, et je ne sais si l'esprit humain est capable de prendre plus de précautions pour n'y être pas trompé : « Si on sait de meilleurs moyens pour faire de bons prêtres que ceux que j'emploie, qu'on me les donne, disait-il, je m'en servirai. » Persuadé que tout dépend de l'éducation de la jeunesse, il s'appliquait, comme nous avons vu, à la former de bonne heure à la piété et à la science dans ses trois séminaires. « On ne réformera jamais, disait-il, les vieux prêtres ; il faut en faire de neufs. » Comme il y a toujours dans les collèges de jeunes écoliers qui se destinent à l'Église : 1° il faisait prier les régents de donner leurs noms à un directeur de son Séminaire et de les avertir de venir tous les jeudis, jour auquel était leur congé, à une conférence qui se faisait au Séminaire sur l'obligation de la tonsure. Il faisait remarquer ceux qui y étaient assidus, en sorte que, s'ils y avaient manqué trois ou quatre fois sans raisons, ils n'y étaient point reçus ; 2° avant que de les tonsurer, il leur faisait faire une retraite de huit jours, au bout de laquelle il les envoyait chez leurs parents cinq ou six semaines, tant pour leur donner le temps de rompre les mauvaises habitudes qu'ils avaient pu contracter que pour voir s'ils persévéraient dans leur bonne volonté ; 3° il n'en recevait aucun qu'il n'eût quatorze ans ; 4° il les faisait examiner sur leur capacité à proportion de leur classe, en sorte que si un écolier de philosophie eût su parfaitement le latin sans avoir étudié la philosophie, il ne le recevait pas, disant qu'il n'étudierait pas plus quand il serait prêtre ; 5° il exigeait encore une attestation de leurs vie et mœurs, de leurs régents et de leurs curés ; 6° il exigeait de tous les bénéficiers et de ceux qui étaient dans les ordres sacrés de porter la soutane, sous peine d'être privés des sacrements, même à Pâques.

Une femme de qualité le fit sommer par un notaire de tonsurer son fils, qui n'avait que dix ans, et de dire la

raison de son refus. Il n'en apporta point d'autres, sinon qu'il n'avait pas besoin de lui dans son diocèse, et il disait souvent à ce propos qu'il y a trois choses que nulle puissance sur la terre ne saurait faire faire à un évêque, s'il ne la juge pas à propos : 1° donner la tonsure ; 2° approuver un prêtre pour confesser ; 3° donner permission de prêcher.

X. DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Un des plus beaux endroits de la vie de M. Le Peletier est la manière dont il distribuait les bénéfices à charge d'âmes ; jamais il ne donnait de cures à ceux qui lui en demandaient ou qui lui en faisaient demander, estimant avec saint Thomas que leur présomption les en rendait indignes, *ipsa præsumptione indignus est*. Il suffisait qu'un prêtre lui témoignât les désirer ou de vive voix ou par écrit pour en être privé toute sa vie. Mais il les donnait toujours aux plus méritants et souvent il en envoyait les provisions à l'autre bout du diocèse à ceux qui n'y pensaient pas. Il préférait les bons vicaires aux autres, parce qu'ils avaient plus d'expérience. Par là, il se délivrait des sollicitations importunes ; il excitait l'émulation entre les bons prêtres à bien faire leur devoir, étant sûrs que leur Évêque pensait à eux plus qu'ils n'y pensaient eux-mêmes, et il remplissait les cures d'excellents sujets.

Il donnait de petites chapelles aux prêtres qui avaient du mérite, afin de les faire permuter avec de méchants curés à pension et, si ceux-ci ne voulaient pas s'en défaire, après avoir attendu quelque temps et leur avoir donné des avis réitérés, il les suspendait de leurs fonctions ou les entreprenait en justice. Il demandait tous les bénéfices-cures vacants dans son diocèse aux présentateurs pour de dignes sujets et il avait coutume de dire qu'il

serait allé les leur demander à genoux à l'autre bout du royaume, s'il avait été sûr de les obtenir. Lorsqu'il en était refusé : « J'en suis quitte devant Dieu, disait-il, j'ai fait mon devoir ; qu'ils fassent le leur. » MM. les Abbés de Saint-Florent, de Bourgueil et de la Roë l'avaient ainsi rendu maître de toutes leurs cures. Lorsque quelques-unes venaient à vaquer dans les mois affectés aux gradués, il se faisait apporter la liste de ceux qui étaient nommés et insinués sur l'évêché et sur les abbayes de son diocèse et convoitait les plus dignes à les requérir.

Lorsque ceux qui n'avaient pas la science et la piété requise se présentaient, il leur refusait le *visa*, en mettant la raison qu'ils n'osaient souvent porter à Tours, de sorte que personne ne requérait les cures sans son agrément, et souvent il avait le temps d'envoyer à Rome pour les demander au Pape, *per obitum*, pour de vertueux prêtres. Il a fait graduer de bons prêtres qui n'y pensaient pas, afin de leur faire avoir des cures.

Par son application sur cette matière, il était presque devenu le maître de tous les bénéfices de son diocèse pour les faire tomber entre les mains des plus dignes, ou parce que les présentateurs ne les donnaient qu'à ceux qu'il agréait, ou parce que, suivant l'intention du Saint Père, aucun curé ne résignait qu'à ceux qui avaient des attestations de vie et de mœurs de sa part, ou parce que les vicieux n'osaient les requérir, craignant son examen et son refus, ou enfin parce qu'il obligeait ceux qui avaient des vices à se défaire de leurs cures. On voyait avec joie que le diocèse reprenait de jour en jour une nouvelle face, que la vigilance et la piété des pasteurs bannissaient l'ignorance et détruisaient le vice dans les paroisses. Des gens aveuglés ou passionnés ont cru que c'était par ambition qu'il voulait disposer de tous les bénéfices de son diocèse ; mais les gens de bien, plus équitables, étaient

persuadés que c'était la gloire de Dieu et le salut des âmes qui l'obligeaient à en agir de la sorte¹.

Son application à mettre de bons vicaires n'était pas moindre que celle qu'il avait à placer de bons curés. Il les éloignait le plus qu'il pouvait de leur pays, parce que personne n'y est prophète et, comme on y connaît mieux leur famille et leurs défauts, on y a moins de respect pour eux. Il ne donnait jamais les neveux à leurs oncles curés pour être vicaires, parce que, disait-il, quand les peuples n'ont pas confiance au curé, ils peuvent s'adresser à son vicaire, mais, lorsque le vicaire est neveu du curé, ils n'ouvrent leur cœur ni à l'un ni à l'autre. Il mettait les jeunes prêtres chez d'anciens curés, pour les former et les instruire et, quand un vicaire avait fait son devoir, en second, il le mettait seul, en premier, dans une succursale. Il ne les changeait que pour de grandes raisons, pour les faire curés, autant qu'il pouvait, sachant par expérience que le changement de prêtres en qui l'on a confiance dérange les consciences. Comme nous avons vu, il ne donnait jamais les cures qu'à ceux qui avaient été vicaires et il avait mis sur ce pied les docteurs en théologie, les gentilshommes et tous les prêtres, de quelque qualité qu'ils fussent, enfants de conseillers et autres, en sorte qu'il n'en souffrait aucun dans l'oisiveté et, immédiatement après leur ordination, il les plaçait tous dans des lieux qui leur étaient convenables, voulant que les curés prissent leur vicaire chez eux, tant pour épargner le soin d'un ménage aux jeunes prêtres qu'afin qu'ils s'entraidassent mutuellement de leurs conseils.

Il ne plaçait jamais de vicaires que du consentement des curés, parce que, s'ils ne prenaient pas bien ensemble, il eût fallu aussitôt les changer.

¹ On voit comment un évêque intelligent et zélé commençait à réagir dès lors contre les abus de l'ancien régime. Par suite de ces abus, les évêques n'avaient parfois à leur nomination que la moitié des cures de leur diocèse.

**XI. SON ZÈLE INFATIGABLE A FAIRE CESSER LES ABUS ET A DÉTRUIRE
LES SCANDALES**

Connaissant par expérience que la pluralité des cures dans une même paroisse y causait beaucoup de désordres, par les partialités, les jalousies et les divisions des peuples dont l'un dit : « Je suis à Céphas » et l'autre : « Je suis à Paul », et par la négligence des pasteurs qui se déchargent l'un sur l'autre, en sorte qu'on pouvait dire d'eux, ce que dit Tertullien de la pluralité des dieux, *Pluralitas deorum est nullitas deorum*, il a presque réduit toutes ces cures en une : savoir, les deux de Saint-Maurille, les deux de Saint-Julien, les deux de Pontigné, les deux de Ménil, et les sept de la Trinité et, comme cette dernière paroisse a dix mille communicants et que le revenu est modique, il donna tous les ans 300 livres pour gager trois vicaires.

Il a aussi érigé des succursales en quelques endroits, mais il a voulu que les prêtres en fussent amovibles comme à Pouancé, etc., parce que, disait-il, quand les mauvais prêtres sont attachés par un bénéfice, il faut donner bataille et tirer des canons pour les faire sortir, et il semble même qu'ils ont titre pour être vicieux.

Son zèle pour faire cesser les scandales dans toutes les paroisses de son diocèse était infatigable et sans exemple. Il commença par la maison de Dieu ; car, ayant appris que plusieurs curés menaient une vie scandaleuse depuis longtemps, il leur commanda de permuter leurs cures sans bruit, ce que n'ayant voulu faire, il les entreprit en justice et fit rendre des sentences par lesquelles ils furent déclarés indignes et incapables de posséder des bénéfices à charge d'âmes, lesquelles sentences furent, par appel, confirmées à Tours. L'un d'eux n'ayant été interdit qu'à l'oreille, vint dire au prélat qu'il ne déférerait pas à son interdiction, si elle ne lui était signifiée dans les formes. M. l'Évêque lui répondit avec douceur : « Il est facile, Monsieur, de

vous satisfaire, mais prenez garde que par là vous m'engagez à faire rendre un décret de prise de corps contre vous et à vous faire ensuite conduire dans mes prisons. » Nonobstant cet avis charitable, ce curé imprudent fut célébrer solennellement, en sa paroisse, la fête de l'Assomption, ce que le prélat ayant regardé comme un mépris formel de son caractère et un attentat prémédité contre son autorité, il lui tint parole, car deux jours après, il le fit prendre prisonnier. La justice séculière ayant su qu'il y avait du cas privilégié dans son affaire, on le transféra dans les prisons royales, où il mourut quelque temps après, et la personne qui faisait le sujet de son scandale alla souvent au chevet de son lit.

Ce fait et quelques autres semblables excitèrent les plaintes des libertins contre le prélat, ainsi que la conduite de saint Jean-Baptiste excita celle d'Hérodiade à la cour d'Hérode. Sur quoi je me souviens de lui avoir ouï dire : « Il faut qu'on pense que je n'ai ni Dieu, ni foi, ni loi, si l'on s'imagine que je ne me doive pas servir de l'autorité que Dieu m'a mise en main pour éloigner les sacrilèges des autels. » Un jour un curé interdit vint, tout éploré, conter sa disgrâce à un prêtre qu'il savait être bien venu auprès de Sa Grandeur et lui fit compassion. Le prêtre en parla au prélat, qui lui dit avec beaucoup de sagesse : « Croyez-vous, Monsieur, que je sois insensible aux malheurs de ceux que j'interdis ? Non, sans doute ; mais, en vérité, je suis bien plus touché du malheur des âmes que ces misérables perdent depuis tant d'années, que de l'état où je me vois contraint de les réduire ». On peut le dire, ce sont ces prêtres coupables qui ont forcé le prélat, malgré lui, à les entreprendre en justice. Souvent il en a averti pendant plus de trois ans de faire cesser des scandales qu'ils donnaient, avant que d'en venir à l'extrémité. Il leur faisait des corrections de vive voix et par écrit : *opportune, importune*. L'un d'eux, entre autres, ayant tenu

contre des monitions canoniques, signifiées par trois fois par son doyen rural, et ayant laissé publier un monitoire contre lui, sans vouloir cesser une fréquentation scandaleuse, le prélat fut obligé de l'interdire et de lui faire son procès ; mais ce n'a été qu'après l'avoir averti sans fruit. Les libertins le croyaient trop sévère, mais les gens de bien le trouvaient trop indulgent et, s'il en entreprenait quatre, il en laissait plus de douze sans punition, afin que le châtiement des uns servit aux autres, et je ne sais s'il n'a point eu quelque reproche à se faire là-dessus. Mais il se faisait toujours violence et, quand il était forcé d'entreprendre ou de signer la condamnation de quelqu'un, il eût volontiers dit comme cet empereur : « *Utinam nescissem litteras!* »

S'il s'est quelquefois servi de l'autorité du Roi pour faire rentrer dans leur devoir des personnes obstinées dans le mal, ce n'a été que pour éviter la longueur, les frais, le scandale et même l'impunité que causent souvent les procédures ordinaires. Il n'a mis un remède si extraordinaire que pour guérir des plaies invétérées et qui jusqu'ici lui avaient paru incurables.

Que n'a-t-il point fait pour toucher le cœur d'un homme de qualité de son diocèse, qui entretenait depuis près de trente ans un commerce scandaleux avec une femme débauchée, pendant qu'il vivait dans un divorce étrange avec la sienne, sage et vertueuse, qui avait été obligée de se retirer dans une communauté, *donec transiret iniquitas*, la laissant mourir de faim ! Le prélat l'obligea à lui payer une pension de 800 livres. Il donna des avis charitables à cet aveugle ; les promesses, la douceur, la force et les remontrances pastorales, rien ne fut oublié pendant plusieurs années, mais rien ne fut capable de toucher ce cœur endurci. Enfin, le prélat défendit à son chapelain de dire la messe en sa chapelle et obtint un ordre du Roi pour faire mettre sa concubine au Refuge. Ce malheureux appela de l'interdit de sa chapelle au

métropolitain de Tours, qui envoya des commissaires sur les lieux pour informer de sa vie. On fulmina un monitoire à l'ancienne manière de l'église de Tours, qui consterna et édifia toute la ville d'Angers. On fit une information exacte, qui coûta près de 1.000 livres au prélat. Enfin, ce misérable augmenta le scandale de sa vie par le scandale de sa mort, car, ayant toujours méprisé la voix de son pasteur, il mourut à Versailles d'une apoplexie, sans sacrements, en poursuivant la révocation de l'ordre qui avait fait mettre sa concubine en voie de salut.

M^{sr} Le Peletier était si sûr des faits qu'il poursuivait par des informations exactes et secrètes, qu'il faisait avant d'entreprendre une affaire, qu'il n'a jamais manqué ses coups, et toutes les sentences de son official ont été confirmées à Tours, tant elles étaient bien appuyées et juridiques. Il était informé de tous les scandales de son diocèse ; il en gémissait devant Dieu et répondait exactement à tous les curés zélés qui le consultaient sur les remèdes qu'ils devaient y apporter. Il faisait faire des monitions canoniques aux coupables, ordonnait par écrit aux curés de leur refuser les sacrements, faisait mettre à ses frais les personnes débauchées au Bon-Pasteur et au Refuge et, quand elles reconnaissaient leurs fautes, il obligeait les curés de leur enjoindre des pénitences publiques pour des péchés publics et, quand son autorité n'était pas suffisante, il implorait celle du bras séculier pour réprimer le vice. Tout ce qui avait l'ombre ou l'apparence du péché lui faisait peur, et il n'y a rien qu'il n'eût voulu faire ou souffrir pour l'empêcher ou pour le détruire.

C'est dans cette vue qu'il a retranché les fiançailles avant le mariage et ordonné qu'elles se fissent en même temps que les épousailles, la pluralité des parrains et marraines, le grand nombre des fêtes, les festins des noces et des baptêmes, ceux des premières messes pour les prêtres, les foires, et même les évangiles récités pour les peuples,

aux jours des patrons, les assemblées nocturnes des personnes de différent sexe pour érusser du chanvre, parce que toutes ces choses étaient une occasion aux uns et aux autres d'offenser Dieu. Il était sensiblement touché des désordres de son diocèse et, quand il apprenait quelques mauvaises nouvelles d'un curé ou d'un prêtre, il s'écriait : « Qu'un évêque est malheureux d'être obligé d'apprendre tant de misères et de n'y pouvoir remédier ! Bon Dieu, qu'il y a de maux incurables ! »

XII. SA FERMETÉ

Il accordait toutes les grâces qu'on lui demandait, pourvu qu'elles ne fussent point contraires à sa conscience. « Je sais, disait-il, que j'ai à vivre avec des hommes et non pas avec des anges. » Mais, lorsqu'elles étaient le moins du monde opposées à la loi de Dieu ou aux règles de l'Église, il était ferme et inébranlable ; il agissait par principes et ne s'en écartait jamais sans de grandes raisons. Sa conduite, pendant quatorze ans, a toujours été égale et uniforme ; il a toujours marché sur la même ligne avec une application et une fermeté sans exemple. Bien loin de se relâcher, de diminuer ou de changer les pratiques dont il s'était servi les premières années de son épiscopat, pour le bien de son diocèse, il est, au contraire, toujours allé en augmentant, et il suffisait qu'il eût une fois jugé à propos de faire un règlement pour en demander l'exécution. Son mot était : « *Suprema lex salus populi.* » Persuadé que si un évêque n'a pas de fermeté pour s'opposer au mal et pour pratiquer le bien, et s'il se laisse aller aux sollicitations, tout son diocèse irait en désordre, il disait que s'il ne s'était pas senti assez de forces pour résister au torrent du monde, il n'aurait jamais voulu être évêque, parce qu'il aurait été sûr de se perdre. Il n'avait en vue que son diocèse. Il n'était occupé jour et nuit que

du bien qu'il y pouvait faire ou du mal qu'il y pouvait empêcher ; toutes ses actions tendaient là, et il les rapportait toutes à cette fin. Il était si convaincu de la grandeur de son ministère et des grandes obligations qui y sont attachées, qu'il en parlait à tout le monde. Voici ce qu'en dit un jeune ecclésiastique qu'il menait quelquefois avec lui dans ses visites :

« Comme j'étais le seul sans affaires, quand il était las, il me trouvait toujours désoccupé et j'étais un des sujets de sa charité. Il me menait dans le jardin et là, seul à seul, il prenait plaisir à m'instruire et me remplir l'esprit de mon ministère par manière de récréation, mais d'une manière bien touchante et qui pénétrait jusqu'au fond du cœur. Il me disait quelquefois : « Mon cher, nous ne sommes point ecclésiastiques pour nous, il faut travailler au salut du prochain. »

« Un jour que je lui disais que je n'étais point accoutumé à porter sa crosse, qu'elle m'embarrassait en la portant devant lui, il me dit : « Elle pèse bien plus sur celui devant qui on la porte, que sur celui qui la porte. Je le dis quelquefois à nos jeunes abbés : Notre croix vous éblouit, mais à peine l'aurez-vous portée huit jours qu'elle ne vous fera pas plus d'impression que votre petit collet, mais pour moi, le poids s'en fait toujours sentir ; un évêché est quelque chose de bien agréable et bien commode quand on s'en repose sur ses grands vicaires. Cela est bon à vivre, mais cela ne vaut rien à mourir. »

XIII. SA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES

M. Le Peletier, sachant que les Évêques sont les pères des pauvres et qu'ils partagent cette qualité avec le Saint-Esprit, aimait tendrement tous ceux de son diocèse et leur a fait des aumônes abondantes, et dans la ville et à la campagne. Dès qu'il eut pris possession de son évêché, il

fit distribuer mille livres à tous les curés d'Angers pour soulager les pauvres honteux de leurs paroisses. Il y eut, en 1693, une grande cherté et une espèce de famine dans l'Anjou. M. Le Peletier redoubla sa charité. Il fit acheter par le clergé pour dix mille écus de blé qu'il fit vendre à un prix médiocre, tant pour empêcher l'avarice et les monopoles des marchands que pour aider les pauvres qui mouraient de faim. Il donna de quoi faire des potages avec du riz, qu'on distribuait trois fois la semaine dans la cour du Petit-Séminaire, à près de deux mille pauvres ; et, en même temps qu'on leur donnait de quoi nourrir le corps, plusieurs ecclésiastiques leur faisaient des instructions pour nourrir leur âme. Il n'est pas concevable combien il se donna de soins pour inspirer aux riches les moyens de les assister : exhortations, lettres pastorales, assemblées, billets, tout fut mis en usage pour un si grand dessein ; et par ces pieuses inventions il obligea les plus aisés à se charger de nourrir chaque jour une certaine quantité de mendiants. Il en concerta l'ordre avec les premiers magistrats et rien ne fut mieux exécuté. Sa charité était aussi catholique que sa foi ; elle embrassait tous les pauvres et elle avait tellement élargi son cœur qu'ils y avaient tous place, de quelque âge, de quelque sexe et de quelque qualité qu'ils fussent. Il payait des pensions pour des pénitentes, au Refuge ; pour des petites orphelines, à la Providence ; pour des enfants à la mamelle, chez des nourrices ; pour des écoliers, en de petits collèges ; pour des Hibernois, en chambre ; pour des nouveaux catholiques, en leurs maisons. Il soutenait de pauvres familles honteuses tout entières. On prétend que les pauvres de la seule ville d'Angers ont perdu plus de mille écus de rente en le perdant. Jamais on n'a vu un prélat plus libéral, plus charitable, ni moins intéressé. Il faisait exercer son secrétariat gratuitement, et toutes ses expéditions s'y donnaient pour rien, selon la nécessité des parties ou au seul mérite.

XIV. SA RELIGION ENVERS DIEU

La religion paraissait en toute sa conduite. Il avait une grande âme remplie des vues de l'éternité et une haute idée de la sainteté de Dieu et de nos mystères. De là tous ces beaux exemples de piété que nous avons admirés en lui. Il annonçait sa parole avec beaucoup de dignité et d'onction, lorsqu'il prêchait dans sa cathédrale, tous les mercredis des Cendres et le jeudi saint ; il assistait à tous les offices avec piété et officiait lui-même à certains jours avec pompe et magnificence et rien n'était plus auguste que de le voir à l'autel aux grandes fêtes, accompagné de douze curés revêtus de leurs habits sacerdotaux. Vous l'eussiez pris alors pour Jésus-Christ lui-même au milieu des douze apôtres. Il avait établi le plus bel ordre pour gagner les indulgences et faire stations du jubilé, pour célébrer les ordinations ; tous les ecclésiastiques en habit d'église y allaient et en revenaient processionnellement par les rues, chantant des hymnes et des cantiques. C'est encore par cet esprit de religion qu'il a fait bâtir en sa cathédrale le nouvel autel central pour rendre les justes plus attentifs aux divins mystères et pour imposer silence aux impies, s'il eût été possible, par la présence de Jésus-Christ, dont la tribune dérobaient la vue. De là encore toutes les missions qu'il a fait faire à sa cathédrale et en tant d'autres lieux de son diocèse par de saints religieux, dont la science, le zèle et la prudence lui étaient connus. Il avait destiné un fonds pour entretenir trois ou quatre prêtres, pour faire un camp volant de missionnaires, qui allaient par ses ordres porter la parole de Dieu dans les paroisses les plus abandonnées, ou administrer les sacrements dans celles dont les curés seraient morts, absents ou malades.

XV. SON UNION AVEC LE CHAPITRE DE SA CATHÉDRALE

Il a toujours vécu dans une grande union avec le Chapitre de sa cathédrale qui, quoique exempt de sa juridiction, se conformait en tout à ses ordonnances. Il avertissait les chanoines des dérèglements qui se passaient parmi leurs officiers, et ils ne manquaient pas de les en reprendre en justice ou de leur faire des monitions. Il a toujours vérifié cette parole remarquable qu'il dit le jour qu'il prit possession, lorsque le doyen lui demanda, suivant la coutume : *Estne ingressus tuus pacificus* ? Il répondit par trois fois : *Ita pacificus, pacificus et maxime pacificus*. Quand on lui disait que quelque évêque avait procès avec son Chapitre, pour détruire la loi diocésaine. « Je ne pourrais pas, disait-il, me résoudre à entreprendre le mien sur cet article, car, sans compter la dépense qu'il faudrait faire, je serais obligé de m'absenter longtemps de mon diocèse et, par là, de rompre l'union qui est si nécessaire entre le chef et ses membres. »

XVI. SA RÉSIDENCE DANS SON DIOCÈSE

Il ne s'absentait qu'avec peine de son cher troupeau et, s'il a été obligé d'aller quelquefois à Paris ou à la Cour, cela a toujours été pour les affaires du clergé et de son diocèse, d'où on peut dire que, s'il était absent de corps, il était présent d'esprit, parce qu'il le gouvernait par lui-même, ne se passant aucune affaire sur laquelle ses grands vicaires ne le consultassent pour agir sur ses réponses. Ainsi, comme saint Paul, il était *absens corpore, præsens spiritu*.

Bien qu'il eût quatre grands vicaires, il ne leur permettait pas de rien faire sans sa participation. Tout passait devant lui, et il s'était réservé le droit de signer tous les actes et toutes les permissions, sans se fier à personne,

disant qu'il n'irait pas en paradis par procureur, qu'il y voulait aller lui-même ; qu'un pasteur vigilant doit garder ses brebis sans les confier à d'autres ; de sorte qu'il était toujours occupé des affaires de son diocèse et, à quelque heure qu'on allât à l'évêché, on le trouvait toujours à son bureau, appliqué à lire ou à écrire. Ses récréations, ses visites, ses promenades, ses maladies mêmes n'en étaient pas exemptes, car s'il allait quelquefois à sa maison de campagne, éloignée d'une demi-lieue de la ville, c'était moins pour se délasser que pour y travailler en repos, et on peut dire que c'est sa grande application au travail qui lui a causé la mort ; car, pendant cinq semaines que dura son rhumatisme, il demeura enfermé dans sa chambre à régler et examiner les comptes du clergé d'Anjou, il en expliqua les énigmes, il en pénétra les obscurités et en démêla toutes les difficultés, avec tant de solidité et de clarté, qu'il se fit admirer la première fois qu'il en rendit compte à l'Assemblée et son discours fut trouvé si beau qu'on le pria de le faire mettre sur les registres.

Jamais on n'a vu un prélat plus attentif à ses devoirs. Il parlait peu, mais il parlait bien. Il avait l'esprit net, le jugement solide, la mémoire heureuse, des expressions faciles et naturelles. Quand on le consultait sur de grandes affaires, il disait plus de choses en trois mots que de grands docteurs consultés sur la même matière n'en avaient dit en trois pages. Aussi un grand archevêque de l'assemblée du clergé de France fit son éloge en disant que M. l'Évêque d'Angers allait au fait en tout. Il pénétrait également les affaires temporelles et les matières spirituelles. Il fit un si beau discours à l'assemblée du clergé, sur les finances et sur les moyens d'assister l'État sans épuiser l'Église, qu'un grand cardinal, l'ayant admiré, lui dit en prenant sa croix pastorale : « Bien nous en prend, Monseigneur, de ce que vous avez cette croix attachée au cou. car si vous n'étiez pas évêque, vous seriez contrôleur général des finances,

tant vous en parlez pertinemment. » « Il faut bien, répliqua M. l'Évêque d'Angers, fort agréablement, savoir parler les termes de l'art, quand on est fils de maître. » Non seulement l'assemblée lui fit l'honneur de le nommer l'un des commissaires pour la réception de la Bulle de Clément XI, contre le Jansénisme, mais elle le choisit pour être l'arbitre d'un grand différend qui était entre Messieurs les Archevêques de Bourges et d'Albi.

Il donnait peu de décisions de cas de conscience sur le champ, surtout en matière de restitutions. Il se les faisait proposer par écrit, il y répondait de même. Ne s'en fiant pas à ses lumières, ni à celles de son conseil, quoique très éclairé, souvent il consultait en Sorbonne.

XVII. LA PURETÉ DE SA DOCTRINE

La pureté de ses mœurs égalait celle de sa doctrine, et il ne souffrait rien dans son diocèse qui, le moins du monde, pût l'altérer. Il fut des premiers à se trouver à l'assemblée provinciale de Tours, pour la réception de la Bulle d'Innocent XII, qui condamnait le livre des *Maximes des Saints*, sur le Quiétisme. Bien que M. l'Archevêque de Cambrai fût de ses amis, il ne laissa pas de faire un mandement qui exposait l'erreur de ses sentiments. Il en fit un autre pour faire supprimer le livre de *l'Exposition de la doctrine sur la grâce de la prédestination*. Mais le plus beau de tous, fut celui qu'il fit pour recevoir la Bulle de Clément XI, contre « le silence respectueux ». Il ne donnait jamais aucun visa de bénéfices aux ecclésiastiques suspects, qu'il ne leur eût fait signer le Formulaire.

Animé d'un saint zèle pour la foi, à son retour de Tours, en 1700, passant par Saumur, il fut rendre visite à tous les Nouveaux Catholiques avec leur curé ; il en fit autant à Angers. Il leur ôta leurs mauvais livres et leur en donna de bons. Il fit faire des catéchismes aux jeunes enfants et des

conférences aux adultes, sur des matières de controverse dans l'église collégiale de Saint-Pierre, par M. l'abbé de Bellozane, qui s'en acquitta avec la satisfaction du public, et, afin que le fruit de ces instructions demeurât imprimé dans le cœur et dans l'esprit de ces néophytes, il nomma des ecclésiastiques également savants et vertueux, pour les aller visiter de temps en temps et leur en rafraîchir la mémoire.

XVIII. LE PARDON DES ENNEMIS ET SON MÉPRIS DES INJURES

Il n'est pas possible d'être bon chrétien, ni bon évêque sans avoir des croix et des persécutions à souffrir. Elles sont une preuve infaillible que les œuvres qu'on entreprend sont agréables à Dieu et ne plaisent pas au monde, suivant cette parole du Sauveur : *Si essetis de mundo, mundus vos diligeret, sed quia non estis de mundo, mundus vos odit*. M. l'Évêque d'Angers n'a pas manqué de ce caractère des prédestinés ; sa conduite a été combattue de la part des gens du monde et des libertins, et il a souffert trois sortes de persécutions cruelles, savoir : des injures atroces, des procès injustes et des libelles diffamatoires, et je ne sais s'il est possible de pousser plus loin la calomnie contre un prélat dont la vie était innocente, pure et irréprochable. L'on a dit de lui, aussi bien que du Sauveur, qu'il buvait avec excès, *potator vini* ; que sa vie était sensuelle ; qu'il mangeait de la viande tous les carêmes, quoiqu'il se portât bien ; qu'il était partisan et l'auteur des impôts qu'on mettait sur le peuple. On a censuré ses actions les plus saintes dans les compagnies.

On a dit qu'il ne se servait que de ce que les confesseurs lui révélaient des péchés qu'ils entendaient en confession pour punir les prêtres. On a répandu ce bruit dans tout le royaume ; il est même allé jusqu'à la Cour. Mais jamais calomnie ne fut plus outrée, ni moins fondée, et jamais

prélat n'a apporté tant de précautions pour garder un secret que toutes les lois divines et humaines ont toujours rendu inviolable. Voyant que ce bruit augmentait, il réfuta ce fait en prêchant avec force et dit qu'il fallait qu'on le crût bien ignorant ou bien malicieux, si on le jugeait capable d'une faute si grossière, qu'il savait qu'on ne la pouvait commettre sans renverser le sacrement de pénitence.

Jamais prélat n'a apporté tant de précautions pour garder le sceau de la confession, car, quand le confesseur de quelque communauté religieuse le consultait sur les cas de ses pénitentes qu'il ne connaissait pas, il les envoyait sans les lire à un docteur qui ne connaissait point le monastère pour y répondre et celui-ci lui envoyait sa décision dans un paquet cacheté, sur lequel le prélat mettait de sa main l'inscription, sans vouloir savoir ce qui y était contenu.

On lui a fait des procès à Tours, à Lyon, au Parlement, pour s'opposer au bien qu'il voulait faire ; il a répondu à tous ces tribunaux avec une modération édifiante, sans rendre injure pour injure. Il s'est contenté d'y faire voir la justice de ses entreprises qui ont été louées et confirmées. On a écrit contre lui des vers, des chansons, des satires sanglantes et des libelles diffamatoires adressés tantôt aux puissances du royaume, tantôt à l'assemblée générale du clergé de France, et à l'assemblée du clergé de la province de Touraine, sans qu'il ait voulu en chercher ou faire punir les auteurs et sans qu'il se soit mis en peine de se justifier.

On lui montra un jour un de ces libelles diffamatoires, et il ne donna point d'autre réponse que celle-ci : « Je suis bien obligé aux auteurs de ces libelles. Ils étaient maîtres de l'encre et du papier, ils pouvaient en écrire davantage. Ils ne l'ont pas fait ; ils m'ont beaucoup épargné. » Il appelait ces calomnies et ces injures les « revenans-bons »

d'un évêque. « Laissons-les dire et qu'ils nous laissent faire, disait-il, c'est la médecine qui opère. Elle cause des tranchées et des cris à ceux à qui on l'a fait prendre. » Il s'était si fort mis au-dessus de tous ces bruits et de ces calomnies, qu'il les écoutait comme s'ils eussent regardé une personne étrangère. Il n'en était pas plus ému ; il allait toujours son chemin et ne s'arrêtait point comme les petits esprits à rechercher l'auteur de tous ces libelles ; il les laissait tomber par terre, persuadé que c'est faire trop d'honneur au démon que d'y faire attention et de les vouloir relever, et que c'est s'en venger divinement que de les mépriser et de prier Dieu pour la conversion de ceux qui les débitent. Il reçut un jour une lettre pleine d'injures et de calomnies contre sa réputation ; il la lut, il la baisa, et la mit en sa poche et n'en parla à personne. En cela il a participé aux béatitudes de l'Évangile. Il a cela de commun avec tous les saints prélats qui ont voulu faire leur devoir comme saint Charles, saint François de Sales, saint Brice, saint Grégoire de Tours.

XVIII. SA PATIENCE DANS LES MALADIES ET SON COURAGE
AUX APPROCHES DE LA MORT

Ce prélat n'a pas eu seulement à souffrir des maux étrangers, mais Dieu l'a encore affligé de maux pour ainsi dire domestiques, par les cruelles maladies dont il a été exercé. « C'est peu de chose, dit Satan à Dieu au sujet du saint homme Job, que de perdre ses biens, ses enfants, son honneur et sa réputation ; tout cela ne touche pas l'homme de près comme une maladie aiguë. » Dieu a abandonné notre prélat à des maux et à des plaies qui approchent de celles de ce patriarche, afin d'exercer sa patience, car il a souffert, pendant cinq mois, de longues, de cruelles et de très humiliantes maladies. Il semble même que Dieu les a multipliées pour mettre son grand

cœur aux prises avec la douleur et prendre pour ainsi dire plaisir, du haut du ciel, à le voir combattre généreusement contre lui-même et remporter la victoire sur la nature ; car, au rhumatisme succédèrent les hémorroïdes, aux hémorroïdes la gangrène, à la gangrène la fistule, à la fistule le dévoiement et la fièvre, à la fièvre l'hydropisie thoracique, à l'hydropisie l'emphysème et, à tous ces maux, il a fallu faire sur son corps des opérations douloureuses pendant lesquelles, bien loin de se plaindre, il gardait le silence sous la main de Dieu, qu'il adorait en se frappant : « *Obmutui et os meum non aperui, quoniam tu fecisti.* » Vous eussiez dit que sa chair eût été d'airain ou de bronze : *Numquid caro mea ænea est ?* qu'il n'eût rien souffert, qu'il eût été insensible. Ses chirurgiens, voyant que sous leurs rasoirs il ne se plaignait point, lui demandèrent s'il ne souffrait aucune douleur : « Pardonnez-moi, dit-il. » — « Pourquoi, lui répliquèrent-ils, n'en témoignez-vous rien ? » — « C'est, leur dit-il, que cela serait inutile. » Il consolait tous ceux qui étaient affligés autour de son lit et, à voir sa constance et la douleur de ses amis qui l'approchaient, on aurait cru que tous étaient malades et qu'il n'y avait que lui à se porter bien. Son mot, au plus fort de ses douleurs, était : *Non timebo mala, quoniam tu mecum es.* — « J'étais bien convaincu, dit-il, en spéculation de la vanité des choses de la terre, que c'est une grande folie que de s'y attacher, mais, je le vois présentement par mon expérience. Dieu fera de moi tout ce qu'il lui plaira, mon parti est pris. » *Impavidum ferient ruinæ.* Il a vu la mort venir de loin, et il l'a reçue avec un grand cœur, *Spiritu magno vidit ultima*¹. Il a toujours été supérieur

¹ Au printemps de 1706, l'évêché d'Orléans étant devenu vacant par la mort du cardinal de Coislin, Louis XIV, qui désirait absolument rapprocher M^{rs} Le Peletier de la Cour, lui fit savoir qu'il voulait le nommer à cet évêché. Le prélat se défendit par plusieurs lettres, le mieux qu'il put. Le roi lui fit dire de venir s'expliquer en personne à la Cour. Le courrier qui

à son mal, et sa patience a été plus grande que ses douleurs. Dieu lui a envoyé toutes ces souffrances pour le récompenser de ses bonnes actions et pour en faire un modèle de patience dans nos jours.

lui apportait cet ordre lui remettait également des lettres de l'évêque de Chartres et de M^{me} de Maintenon qui le suppliaient de partir sans retard.

Le pieux évêque obéit sans délai et quitta Angers le lendemain 18 mars. Mais il tomba malade en route et dut s'arrêter à Tours jusqu'au 2 juillet. Il arriva le 7 à Paris, tout épuisé par ses infirmités.

Pendant ce temps, le Roi, croyant que son mal n'était pas désespéré, l'avait nommé définitivement à l'évêché d'Orléans, en y joignant le don de la riche abbaye de Saint-Jean d'Amiens.

M^r Le Peletier mourut à Paris le 9 août sans même avoir pris possession de ses nouveaux bénéfices. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Gervais, malgré le vœu qu'il avait exprimé dès les premiers jours en préparant son tombeau, à Saint-Maurice d'Angers.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX CITÉS

A

- Acarie (B^e Marie de l'Incarnation);
1^a, 7, 8, 12, 14, 15, 20, 21, 53, 76.
Aligre (M^{me} d'); 136, 139.
Angennes (Jacques d'), év. de Bayeux;
184, 189^a.
Anne d'Autriche; 36, 46, 47, 49, 85.
Apremont (d'); 112.
Arcueil; 277, 278.
Armelle; 171.
Arnauld (Antoine); 84.
Arnauld (Henri), év. d'Angers; 178,
267, 285, 344.
Arnoux, S. J.; 34, 105.
Auray (Chartreuse d'); 92.
Auray (couvent de Sainte-Anne); 95,
100.
Avignon (hôpital de Saint-Bénézet);
202.

B

- Bagot (Jean), S. J.; 133, 134, 135, 315.
Bailly (Guillaume); 239, 244.
Bardon de Brun (Bernard); 24-29.
Bernard (Étienne); 30.
Bernard (Claude); 30-53, 54 et seq.,
75, 112, 240.
Bérulle (Cal de); 8, 9, 11, 13, 21.
Bézar; 135, 143.
Boudon (Henri-Marie); 134, 135, 312-
329.
Bourdoise; 246.
Bourdon (Jean); 214^a, 217^a, 330, 232,
233.
Bourzeis (Amable de); 105-109.

- Boylesve (Gabriel de), év. d'Avran-
ches; 332^a, 333^a.
Brétigny (Jean de Quintanadenas);
1-11, 13, 14.
Bretonvilliers (de), sup. de Saint-
Sulpice; 48, 65, 186^a.
Buisson (Olivier-Yvelin du); 267.

C

- Chansiergues (Fr. de); 260, 265-268.
Chapelle-Pajot (de la); 254.
Charroux (abbaye de); 174 et seq.
Chénart (Laurent); 306^a.
Chénart (Pierre); 306.
Colbert; 108.
Collège des Grassins; 73, 74, 75.
Collège des Lombards; 240, 351.
Collège de Navarre; 82^a, 84.
Collège des Trente-Trois; 240, 351.
Conti (Princesse de); 122.
Cornet (Jacques); 82.
Cornet (Nicolas); 82-88.
Coqueret (Jean); 73-77.
Crestey (Pierre); 308, 330^a, 337.

D

- Demia (Charles); 205-211.
Dijon (Chartreuse de); 138.
Duhoux (M^{me}); 171.
Du Perron, cf. Perron.
Dussault (Nicolas), S. J.; 221.
Duval, cf. Val.

E

- Entrechaux (Louis d'); 200-204.
Eudes (Jean); 183, 187, 252^a.

F

Fayette (François de la), év. de Limoges ; 29, 215, 217, 226, 228, 229, 230, 237.
 Ferté (de la), év. du Mans ; 113.
 Fiesque (de), év. d'Avignon ; 203.
 Flacour (de) ; 209.
 Flamanville (Jean-Hervé Basan de), év. de Perpignan ; 344, 351.
 Fontevrault (abbaye de) ; 85, 112.
 Fontevrault (abbesse de) ; 85.
 Forcoal (J.-B. de), év. de Sées ; 304, 305, 307.
 Foussier (Antoine) ; 67-72.
 Francheville (M^{me} de) ; 156, 168.
 Frontental (Th. de Maledent, baronne de) ; 221.
 Fromentin ; 285.

G

Galleman ; 7, 8, 13, 21.
 Gaultier (René) ; 9, 13.
 Gautier, S. J. ; 68.
 Gennes (de) ; 119.
 Gentilly ; 275, 276, 277, 279, 281.
 Georges (Dominique) ; 245-252.
 Gilly ; 284-285.
 Gombert ; 331^a, 333.
 Grandin (Martin) ; 101-104.
 Grangier de Liverdi (Balthazar), év. de Tréguier ; 132, 172.
 Grignon de Montfort (B.) ; 263^a.
 Guilloire ; 139, 141, 143 et seq.
 Guise (duchesse de) ; 305, 306.

H

Hameau, curé de Saint-Paul, à Paris ; 342.
 Hantraye ; 331.
 Hardouin de Péréfixe, arch. de Paris ; 87.
 Hardrey (Nicolas) ; 311^a.
 Hardy ; 119.
 Harlay (Fr. de), arch. de Paris ; 267, 340, 342, 351.
 Haye (Georges de la) ; 60.
 Hayneuve, S. J. ; 55, 60.
 Hennebont ; 147, 149 et seq.
 Huby, S. J. ; 151, 152, 157, 163, 164, 170, 171.

J

Jean de la Croix (frère) ; 65.
 Jérôme Gratiot (Carme) ; 2.
 Joly (Bénigne) ; 253-259.
 Joyeuse (de), arch. de Rouen, cardinal ; 15.

K

Kelly, abbé ; 240, 241^a.
 Kérazan (M^{me} de) ; 126, 127.
 Kériolet, Cf. Quériolet.
 Kérizac (de) ; 126-129.
 Kerlivio (Louis-Eudo de) ; 147-172.

L

Labadie ; 178, 179.
 Lamoignon (M^{me} de) ; 122.
 Lamothe-Houdancourt (de), arch. d'Auch. ; 86, 87.
 Lascaris d'Urfé (Louis de), év. de Limoges ; 215.
 Laval (de), év. de Québec ; 135.
 Lavardin (de), év. du Mans ; 118, 119.
 Le Camus, év. de Belley ; 31, 51.
 Le Camus, év. de Grenoble, cardinal ; 255, 258, 341, 346.
 Le Chevallier (Enguerrand) ; 291-311.
 Le Gallois ; 153.
 Le Gauffre ; 48, 54-66.
 Le Noir ; 294, 295, 307^a.
 Le Peletier (Claude) ; 348.
 Le Peletier (Charles-Maurice), sup. de Saint-Sulpice ; 344, 373, 375, 378.
 Le Peletier (Michel), év. d'Angers ; 48, 347-397.
 Le Pilleur, cf. Le Pilleul.
 Le Pilleul ; 191, 192.
 Levêque (René) ; 260-264.
 Levesque, cf. Levêque.
 Limoges (hôpital Saint-Gérald) ; 213, 215, 220, 222. — Hôpital général ; 216, 217, 225, 227.
 Loudun ; 93, 96.
 Lozy ; 282.
 Lugo (de), S. J., cardinal ; 105.

M

Maginn, abbé ; 240, 241^a.
 Mahis (Marin-Grotteste des) ; 283-290.

Marais (Paul-Godet des), év. de Chartres; 310, 351.
 Marguerite du Saint-Sacrement (Carmélite); 11, 77.
 Marie de l'Incarnation, cf. Acarie.
 Marie de Saint-Joseph (Carmélite); 2.
 Marillac (Louis de); 269-282.
 Marinis (de), év. d'Avignon; 201.
 Marnat, S. J.; 34, 35.
 Marquemont (de), arch. de Lyon; 68, 69.
 Marthonie (de la), év. de Limoges; 28.
 Matignon (Léonor-Goyon de); 248.
 Maunoir, S. J.; 126 et seq., 136, 137, 171.
 Maupas (Henri de), év. d'Évreux; 317, 319.
 Mazarin (Cardinal de); 59, 60, 85, 108.
 Médavy (Fr. Rouxel de), év. de Séez; 249^a, 296, 297, 303^a, 304.
 Meillac (de); 220, 222, 223.
 Meillac (M^{lles} de); 223, 224, 226, 227, 233, 234, 235.
 Menester, cf. Meyster.
 Mercier (Pierre); 212, 218, 222.
 Meyster; 78-81.
 Meur (Vincent de); 133-146.
 Montier (Nicolas); 330-338.
 Montigny (de), évêque; 135.
 Moreil, cf. Fromental.
 Moulinet (René du); 303, 304^a.

N

Nesmond (Fr. de), év. de Bayeux; 184, 307^a, 308, 310.
 Noailles (de), arch. de Paris, cardinal; 48, 281, 341.

P

Pallu (François), év. d'Héliopolis; 135, 172, 315.
 Patru (Olivier); 85.
 Pavy; 293, 294, 296^a, 298.
 Pérouse (François-Bertrand de la); 258, 339, 346.
 Perriquet (M^{lre}); 138, 139.
 Perron (du), arch. de Sens, cardinal; 18, 19.
 Pétiot (M^{lre} de); 213, 220, 222^a, 228.
 Pirot; 285.

Place (de la); 247, 248, 249.
 Pontcallec (marquis de); 130, 131.
 Pontcarré (Jacques-Camus de), év. de Séez; 293, 296.
 Praslon (abbaye de); 257.

Q

Quériolet (de); 89-100.

R

Ragot (Pierre); 110-125.
 Rancé (abbé de); 250, 251.
 Rennes (Notre-Dame de Bonne-Nouvelle); 95.
 Renty (de); 186^a.
 Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal de); 22, 41, 47, 49, 52, 83, 85, 106.
 Richer (Edmond), syndic de la Faculté de Paris; 16, 17, 19.
 Rigoleuc, S. J.; 151, 153, 154, 158, 159, 164, 166.
 Rosmadec (de), év. de Vannes; 150 et seq., 172.

S

Sales (Auguste de), év. de Genève; 111, 112.
 Sales (saint François de); 13, 22, 75.
 Sault (du), cf. Dussault.
 Savary (Mathurin), év. de Séez; 304^a, 307, 310.
 Savignac (Martial de Maledent de); 213, 214, 219-239.
 Savoie (Maurice de), cardinal; 106.
 Schomberg (Fr. de); 108.
 Séminaire des Bons-Enfants; 148.
 Séminaire de Saint-Charles; 205^a, 208, 211.
 Séminaire de Saint-Louis; 281.
 Séminaire des Missions Étrangères; 127, 134, 135, 254.
 Séminaire des Trente-Trois; 48, 57.
 Servien (François), év. de Bayeux; 184.
 Suarez (Louise); 200.
 Surin, S. J.; 81.

T

Talmont (abbaye de); 177 et seq.
 Tanche (Aug.-L. d'Érard de la); 303.

Tarente (prince de); 173, 174, 178.
 Tour d'Auvergne (Marie de la), cf.
 Trémouille (duchesse de la).
 Trémaria (de); 126-129.
 Trémouille (duchesse de la); 173,
 177, 181.
 Trémouille (L.-M. de la); 173-183.

▼

Val (André du); 8, 12-23, 75.
 Valette (de la), cardinal; 49.
 Val-Richer(abbaye de); 247, 248, 249.
 Vannes (collège des Jésuites); 89, 90.

Vaubrun (marquise de); 267.
 Vautorte (Louis Casset de), év. de
 Vannes; 166, 167, 168.
 Vergne de Montenard de Tressan
 (Louis de la), év. du Mans; 308.
 Vieux-Château; 136, 139, 146.
 Vigne (de la); 188, 189.
 Vigor, jurisconsulte; 20.
 Ville-Montée (de), év. de Saint-Malo;
 172.
 Villeroy (Camille de Neuville), arch.
 de Lyon; 205 et seq.
 Vincent de Paul (saint); 22, 76, 148.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.	v
PRÉFACE DE L'AUTEUR.	xiii
I. Jean de Brétigny.	1
II. André du Val, docteur de la maison de Sorbonne.	12
III. Bernard Bardou de Brun, curé de Saint-Pierre du Queiroix à Limoges.	24
IV. Claude Bernard, surnommé le Pauvre prêtre.	30
V. Thomas Le Gauffre, successeur du Père Bernard.	54
VI. Antoine Foussier, prêtre du diocèse de Lyon.	67
VII. Jean Coqueret, principal du collège des Grassins.	73
VIII. Monsieur Meyster, missionnaire.	78
IX. Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre.	82
X. Monsieur de Quériolet.	89
XI. Martin Grandin, docteur de la maison de Sorbonne.	101
XII. Amable de Bourzeis.	106
XIII. Pierre Ragot, curé de la paroisse du Crucifix, au Mans.	110
XIV. Messieurs de Trémaria et de Kérizac, missionnaires de la Basse-Bretagne.	126
XV. Vincent de Meur, premier supérieur des Missions étrangères.	133
XVI. Louis Eudo de Kerlivio, vicaire général de Vannes.	147
XVII. Louis-Maurice de la Trémouille.	173
XVIII. Le Père Jean Eudes.	183
XIX. Monsieur de La Vigne, curé de Saint-Pierre de Caen.	188
XX. Louis d'Entrechaux, chanoine d'Avignon.	200
XXI. Charles Demia, promoteur du diocèse de Lyon.	205
XXII. Pierre Mercier, official de Limoges.	212
XXIII. Martial de Maledent de Savignac, fondateur du Séminaire et de la Mission de Limoges.	219
XXIV. Guillaume Bailly, diacre, abbé de Saint-Thierry.	239
XXV. Monsieur Georges, abbé du Val-Richer.	245
XXVI. Bénigne Joly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon.	253

XXVII. René Lévêque, premier supérieur de la communauté de Saint-Clément de Nantes	260
XXVIII. François de Chansiergues, diacre, instituteur du Séminaire de la Providence	265
XXIX. Louis de Marillac	269
XXX. Marin Groteste des Mahis, diacre, chanoine de l'Église d'Orléans.	283
XXXI. Enguerrand Le Chevallier, premier supérieur du Séminaire de Séez.	291
XXXII. Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Évreux	312
XXXIII. Nicolas Montier, curé de Saint-Hilaire-du-Harcouët	330
XXXIV. François-Bertrand de La Pérouse, doyen de l'Église collégiale de Chambéry	339
APPENDICE. — Monseigneur Michel Le Peletier, évêque d'Angers	347
INDEX ALPHABÉTIQUE des noms de personnes et de lieux cités	399

ERRATUM

P. 242, note 3, *lire* Monsieur Bailly, *au lieu de* Monsieur Thierry.